This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

H 3613

H 3617

TRAITÉ HISTORIQUE ET POLITIQUE DES ALLIANCES ENTRE LA FRANCE ET LES XIII. CANTONS.

Depuis

CHARLES VII.

juſqu'à preſent,

Par Mr. V. G. I. D. G. S.

Suivant la copie imprimée.

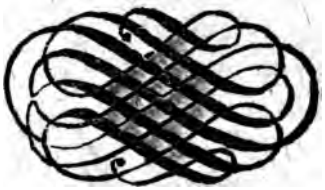

A PARIS,

hés la Veuve SAUGRAIN & P. Prault.

M DCC XXXIII.

JX1548
Z7S9

TRAITÉ
HISTORIQUE & POLITIQUE
Sur
L'ALLIANCE
Etablie entre la Couronne de
FRANCE
Et
La Republique des
SUISSES.

CEtte Alliance eſt, ſans contredit, la plus ancienne de toutes celles que les Suiſſes ont avec les Puiſſances de l'Europe, & on peut dire qu'elle a commencé avec leur Souveraineté; elle a ſuivi de près la Confédération dans laquelle étoient déja entrées la plûpart des Villes conſidérables du Pays, plus de cent Ans aprés,

que l'amour de la liberté avoit fait prendre le parti à ceux d'Uri, de Schwitz & d'Underwalde de s'aſſurer un Etat d'indépendance à la faveur de quatorze Batailles, qu'ils gagnerent ſucceſſivement contre les Troupes Imperiales & Autrichiennes. Ce fut la fameuſe Bataille des dix-& neuf-cent Suiſſes venus au ſecours de Bâle, où le Dauphin Loüis s'étoit avancé en 1444. avec une Armée de trente mille hommes pour diſſiper le Concile, qui en fut la premiere occaſion la valeur de ces Troupes, qui au rapport des Hiſtoriens, plûtôt laſſées que vaincuës, reſterent toutes ſur la place après avoir vendu leur vie au double, fit connoître à ce Prince, qu'il valoit mieux avoir l'amitié de telles gens, que de leur faire la guerre. Le Traité de Paix fut conclû avec neuf de leurs Cantons; ſçavoir Bâle, Berne, Luſerne, Soleure, Uri, Schwitz, Underwalden, Zug & Glaris, & il eſt datté de la Ville d'Enſisheim, ancienne Capitale de la

Ce qui fait connoître les Suiſſes à la France.

1444.

la Haute Alſace, du 28. Octobre de la même année.

REGNE DE CHARLES VII.

QUelques années enſuite, ſçavoir en 1453. ſe fit la premiere Alliance des Suiſſes avec les François, entre le Roy Charles VII. & les mêmes Cantons: Ce Traité, non plus que le précedent (comme entre des Etats qui veulent ſe connoître avant que de s'aimer,) ne marque pas encore une liaiſon fort intime; il eſt dit ſeulement dans les deux Articles qu'il contient: *Que le Roy fait un Accord & Convention durable avec les Cantons, de ne leur être jamais contraire ni à leurs Succeſſeurs, par lui ni par ſes Sujets, & de ne donner aide, ſecours, ni faveur à perſonne qui voudra entreprendre de les moleſter.* 1453. *Premiere Alliance des Suiſſes avec Charles VII.*

Que les Habitans & Sujets des Cantons Suiſſes de toute qualité pourront paſſer & retourner avec touts leurs biens, equipages, armes & bagages par tout le Royaume ſans aucun trou-

ble, & y commercer, pourvû qu'à l'occaſion de cet Accord il ne ſoit contrevenu à aucun point du Traité.

REGNE DE LOUIS XI.

LOUIS XI. après avoir ratifié ce Traité avec les Ambaſſadeurs des Cantons à Abbeville le 27. Novembre 1463. ne fut pas long-tems à s'appercevoir, que le projet qu'il avoit formé de s'oppoſer à la grande Puiſſance de Charles Duc de Bourgogne, demandoit au moins que les Suiſſes n'y apportaſſent point d'obſtacle, quoiqu'il fût perſuadé qu'ils redoutoint eux-mêmes les forces, d'un Prince voiſin auſſi ambitieux, ce fût dans ce deſſein qu'il conclut en 1470. avec les ſix Cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwitz & Underwalde un nouveau Traité où il eſt dit nommément, *que les deux Parties ne pourront point donner au Duc de Bourgogne, comme à l'ennemi commun des deux Etats, aucun Aide ni Secours au préjudice l'une de l'autre.*

1470. *Louis XI. Traité avec les ſix Cantons*

La

La politique de ce Roy fût d'engager insensiblement cette Nation à ouvrir la guerre contre Charles de Bourgogne, pour abbaisser sa Puissance, à quoi ce Traité servit comme de preliminaire, quoiqu'il ne parût renfermer qu'un ésprit de neutralité reciproque; mais le véritable dessein de Loüis XI. se manifesta bien-tôt après dans Alliance qu'il conclut le 10. Janvier 1474. avec les Cantons au nombre de dix, celui de Zurich s'étant joint depuis aux neuf premiers. C'est depuis cette Alliance que l'union entre les Parties commença à être plus étroite: Ceux que les Cantons envoyerent en France pour signer ce Traité, furent Nicolas de Diesbach, & Jost de Silinen chargez des pouvoirs de la Republique. 1474.

Le Roy s'y oblige de donner aux Cantons *aide, secours & defense dans toutes leurs guerres, & spécialement contre le Duc de Bourgogne; & Eux de leur côté s'obligent reciproquement de l'assister de Troupes qui seront à* *Alliance offensive contre le Duc de Bourgogne.*

ſes dépens, pourvû qu'il ne ſoient pas eux-même occupez à des guerres, & à la déffenſe de leurs Etats; En conſideration de cette Ligue défenſive & ſecours mutuel, le Roy y regle la paye de chaque Soldat à quatre florins & demi du Rhin par Mois, & s'engage de plus de faire tenir d'avance dans l'une des Villes de Zurich, Berne ou Lucerne la paye d'un Mois pour chaque Soldat, dont la levée leur ſera accordée, & pour les deux autres Mois ſuivans, dans la Ville de Geneve ou autre à leur choix. Que la dite paye commencera du jour que leurs Troupes ſeront ſorties du Pays, & qu'elles joüiront de toutes les franchiſes, immunitez & privileges dont joüiſſent celles du Roy; qu'en témoignages de ſon amitié pour les Cantons, & dans l'eſperance de l'utilité qu'il retirera de leur ſecours, il fera délivrer tous les Ans dans la Ville de Lion, la ſomme de vingt mille livres à partager entre les dits Cantons, y compris ceux de Fribourg & de Soleure. Et que lorsque les Cantons requereroient ſa Majeſté de leur prê-

ter

ter ſecours contre le Duc de Bourgogne, en cas qu'elle ne le puiſſe faire à cauſe de ſes propres guerres, elle ſera tenuë de leur faire payer dans la même Ville, outre la ſomme ci-deſſus reglée, celle de vingt mille florins du Rhin par quartier, & à continuer ainſi pendant qu'ils ſeront occupez en guerre contre ce Prince à mains armées. Et au cas que les Cantons vouluſſent faire la Paix avec le Duc de Bourgogne ou quelqu'autre, alors ils ſeroient obligez d'y comprendre les Interêts du Roy comme les leurs, à quoi le Roy de ſon côté s'engage reciproquement.

Cette Alliance ainſi concluë, ſervit aux Suiſſes comme de ſignal, pour leur faire entreprendre toutes les expeditions ou ils ont eu tant de ſuccés contre Charles le Hardi, & pour aider la France à ſe défaire d'un ennemi ſi redouté, après s'être uni avec René Duc de Lorraine, & avec les Evêques de Bâle & de Strasbourg, ils ſe trouvérent en Etat d'attaquer un Prince puiſſant & audacieux, qui avoit

oſé penétrer dans leur Pays ; Ils livrérent la premiere Bataille le 5. Avril 1476. à Grandſon ſur le Lac de Neufchâtel, ou le Duc perdit avec une partie de ſon Armée tous ſes Equipages, & la valeur de trois Millions; Le 20. Juin de la même année, après avoir réparé cette perte, & ſe croyant en état d'avoir la revanche, il ſe préſenta de nouveau pour combattre les Suiſſes dans les environs de Morât avec une Armée de cent mille hommes: Il eût le même ſort que la premiere fois, le carnage fût ſi grand qu'il en reſta plus de trente mille Bourguignons ſur le champ de Bataille; Toutes ces nombreuſes Troupes fûrent miſes en déroute, & le Duc ſe vit obligé avec les débris de chercher une Retraite juſques dans le fond de ſes Etats. Les Suiſſes voulant profiter de l'avantage de ſi prodigieux ſuccés, malgré l'inégalité de leurs forces, employérent le reſte de l'année à pourſuivre ce Prince ſans relâche; & l'ayant forcé d'abandonner la Bourgogne, en le pouſ-

pouſſant bien avant dans la Lorraine, ils luy livrérent le dernier Combat le 5. Janvier 1477. dans les plaines de Nanci, où Charles en perdant lui-même la vie avec ſes forces diſſipées, laiſſa à cette Nation l'avantage d'avoir calmé la France & delivré le Roy ſon premier Allié d'un ennemi qu'aucune Puiſſance ne paroiſſoit être capables de dompter; de tels Secours donnez de la part d'une Nation nouvellement alliée, & au deſſus de toute attente, trouvérent dans Loüis XI. la reconnoiſſance & les marques de ſenſibilité dont il la gratifia peu de temps après par ſes Lettres Patentes du Mois de Septembre 1481. & dont l'enregiſtrement fût fait dans la Chambre des Comptes de Paris au Mois d'Octobre de la même année: Elles renferment tout le fondement des Privileges, dont les Militaires Suiſſes ſont en droit de joüir en France; & on peut dire, que quoiqu'il y ait eu ſur ce ſujét une extenſion dans les Actes & Traitéz ſubſequens, ceux de cette Nation,

1481. *Premieres Lettres de Privileges accordez aux Suiſſes par Louis XI.*

tion, qui ſont au ſervice du Roy, croiroient n'avoir rien à déſirer, ſi ceux qui ſont prépoſez pour executer les intentions du Prince, vouloient ſuivre à leur égard le contenu de ces Lettres Patentes; Elles contiennent en ſubſtance: *Que tous ceux de cette Nation, qui étoient alors, ou ſeroient à l'avenir au ſervice de Sa Majeſté, à ſes gages & ſolde, & qui étoient mariez ou habituez, ſe mariroient ou habiteroient ci après dans le Royaume, pourront y aquerir tous les biens, meubles & immeubles, les poſſeder & en diſpoſer par Teſtaments, ainſi que bon leur ſemblera, & que leurs femmes, enfans ou heritiers pourront les recüeillir & leur ſucceder comme s'ils étoient natifs du Royaume, à l'effet dequoi le Roy les déclare autoriſez & habituez, ſans que eux, leurs femmes, ou enfans & heritiers puiſſent être tenus de payer pour raiſon de ce aucune finance ni indemnité, dont il leur fait des lors don, à quelques ſommes qu'elle puiſſe monter: Et afin que les gens de guerre de la*

dite

dite Nation, qui demeuroient alors & viendroient dans la ſuite demeurer dans le Royaume, & qui ſeroient à ſes gages & ſolde, puiſſent mieux vivre & s'entretenir honnêtement ſans être inquiétez, & que les autres ayent meilleur courage de s'y habituer en plus grand nombre, eux & leurs femmes Veuves, durant leur viduité, ſeront leur vie durant exempt de toutes tailles, impôts, aydes & ſubventions quelconques miſes ou à mettre dans le Royaume, ſoit pour l'entretenement des gens de guerre ou autrement pour quelque cauſe ou prétexte que ce ſoit, & qu'ils ſoient auſſi exempt du Guet & Garde des Portes, en quelque lieu du Roiaume qu'ils demeurent.

REGNE DE CHARLES VIII.

UN des premiers ſoins de Charles VIII. à ſon avenement à la Couronne, fût de renouveller avec les huit Cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwitz, Soleure, Underwalde & Fribourg, l'Alliance dont ſon Pere Loüis XI. avoit

avoit tiré de ſi grands avantages. Ce Traité qui fût menagé par le Chancelier de Bourgogne Philippe Bodet, & Jean Dandilot, Gouverneur de cette Province nouvellement conquiſe, que le Roy avoit envoyé pour Ambaſſadeur vers les Cantons, outre la confirmation des engagemens faits ſous le Regne précedent, renferme ces deux Articles nouveaux, ſçavoir. *Que le Roy ne pourra retenir aucun des Soldats des Cantons, ſans leur conſentement: Et que d'abord que les Cantons auront guerres contre quelqu'un de leurs ennemis, le Roy ſera obligé de la lui déclarer, de l'attaquer, & de le pourſuivre comme ſon ennemis propre, ſans fraude ni dol.* Cette Alliance concluë à Lucerne dans l'aſſemblée generale du Conſeil le 4. Août 1484. ſe trouve ſignée de la part des Cantons par Jean Waldman, Chevalier Bourguemaiſtre de Zurich; par Guillaume de Diesbach, Chevalier, & Pierre de Waberen,

1484 *Traité d'Alliance de Charles VIII. avec huit Cantons*

Avoyé

Avoyé de Berne ; par Caſpard de Hertenſtein, Avoyé & Werner de Meggen, Nicolas de Meran, Jean Ruſs, Ulric Reiſs, & Conrad de Meggen, Conſeillers de Lucerne. Au nom du Canton d'Uri par Walter Inder-Gaſſen, Capitaine General du Pays, & Chriſtophle d'Umacker ; pour celui de Schwitz, par Rudolphe Reding, Capitaine General ; pour Underwald, par Rodolphe Wirtz, Treſorier, & Marquard Zelger ; pour Fribourg, par Pierre de Fuſigny, Chevalier, ancien Avoyé ; & au nom du Canton de Soleur, par Jean de Stahl, Secretaire de l'Etat. On ne ſçauroit dire quelles reſſource ce jeune Roy trouva dans cette Alliance, pour ſe frayer un chemin à la gloire : Après qu'il eut calmé les troubles qui agitoient la France, réduit la Bretagne par la défaite du Duc François à la journée de St. Aubin, & voyant dès l'entrée de ſon Regne les frontieres du Royaume aſſûrées tant du côté de la Bourgogne que des Pays-Bas, que la perte

te de Charles le Hardi lui avoit entiérement ſoûmis, il ſongea à porter plus loin ſes Armes victorieuſes. La prétention qu'il avoit ſur les Royaumes de Naples & de Sicile, du Chéf de René Duc d'Anjou, lui parut un objét aſſez flatteur pour former le deſſein d'en faire la conquête ſur Ferdinand d'Arragon. Loüis Sforce, Duc de Milan, qu'un interêt perſonnel faiſoit agir, n'avoit rien oublié de ſon côté pour engager ce Prince à former cette entrepriſe; les promeſſes de le ſeconder, tant par lui même que par ſes Amis, ne furent point menagées; Mais le ſecours des Suiſſes, dont le transport en Italie devenoit aiſé, étant aſſûré du Milanez, le détermina plus que tout le reſte à entreprendre cette expedition, qui, quoique brillante dans ſes commencemens, ne fût point heureuſe par la ſuite.

Charles VIII. ne ſe trompa point dans ſes éſperances du côté des Cantons; Le bruit de cette nouvelle guerre n'y fût pas plûtôt répan-

pandu, qu'on leva des Troupes nombreuſes dans les differentes contrées de cette République qui s'étant rangées ſous leurs Drapeaux, paſſerent les monts au nombre de plus de vingt & cinq mille hommes pour aſſiſter le Roy Allié, ſous la conduite du Bailli de Dijon, qui leur ſervit de Général pendant tout le cours de cette guerre. Tout plia au paſſage des François & de leurs Troupes Auxiliaires accoûtumées à vaincre. Le Roy hâta lui-même ſa Marche, & afin de ne rien laiſſer derriere lui, qui pût lui donner de l'inquiétude, après avoir cedé à Ferdinand, Roy d'Eſpagne, le Rouſſillon & le Pays de Perpignan, pour les quels ces deux Princes étoient actuellement en guerre, il traverſa en diligence les Alpes pour joindre ſes Armées, qui n'attendoient que ſa préſence pour aller plus avant. Elles étoient déja parvenuës à l'entrée de la France ſans trouver aucun obſtacle; & le Roy s'étant mis à leur téte, il arriva bientôt à Rome. Ce fût

Les Troupes Suiſſes paſſent en Italie au ſervice de Charles VIII.

de cette Capitale qu'il voulut jetter de la Terreur juſqu'aux extrémitez de l'Italie, où il étoit à la veille de ſe rendre. Le Pape Alexandre VI. ne fût pas ſans allarmes lui-même? quoiqu'il ne reçût de la part de Charles que des marques d'amitié: il crût ne pouvoir trop faire pour cultiver la bienveillance d'un hôte, qui portoit ſi loin ſon ambition; pour cet effet il lui donna le titre d'Empereur de Conſtantinople, & n'oublia rien de tout ce qui pût flatter & ſe rendre favorable un Roy, qui à la fleur de ſon âge ne reſpiroit que la gloire des Armes.

Ferdinand Roy de Naples étoit mort ſur ces entrefaites & Alphonſe ſon fils avoit ſuccedé dans ſon uſurpation: Mais cette mort au lieu d'apporter du changement dans le projet de Charles VIII. ne fit qu'avancer ſa conquête. Alphonſe effrayé des approches d'une puiſſante Armée, abandonna le Gouvernement de l'Etat à Ferdinand ſon fils, & paſſa la Mer pour

ſe

ſe rendre en ſûreté dans le fond de la Sicile. Peu de tems après les Troupes, ſous la conduite du Roy, n'eurent pas plûtôt abordé les confins de la Calabre, que le fils jugea auſſi à propos d'abandonner la partie; en ſorte que ce Prince, ſans être obligé de combattre, entra dans Naples, à la tête de ſa Nobleſſe & ſe vit maître de tout le Royaume.

Charles qui ne s'étoit propoſé dans cette Expedition que de faire revenir à ſa Couronne par cette conquête un ancien Patrimoine, après avoir fait prêter le ſerment de fidelité aux peuples, ſous le titre de Roy des deux Siciles, & établi des Garniſons & des Gouverneurs dans les Places fortes, étoit occupé à donner les ordres pour ſon retour en France, lorſqu'il apprit avec étonnement la Ligue formée contre lui de la part de pluſieurs Etats de l'Italie, dont l'Empereur Maximilien & Ferdinand, Roy d'Eſpagne, s'étoient déclarez les Chefs; outre les Venitiens, Loüis Sforce, qui depuis

étoit devenu poſſeſſeur paiſible du Milanez, par la mort de Jean Galgace, qui avoit fait changer ſes vûës d'interêts, & le Pape lui-même ſous main, qui peu auparavant paroiſſoit ne pouvoit rien ajoûter aux déſirs empreſſez de ſeconder le bon droit de ce Prince, voulurent avoir part à ſa deſtruction, le nouveau Duc de Milan, auquel s'étoient jointes des Troupes Venitiennes, & qui pouvoit former une Armée de plus de trente mille hommes, s'étoit chargé de ſe poſter dans les contrées du Duché de Parme, par où le Roy devoit paſſer pour regagner les Alpes, & ne ſe propoſoit rien moins que l'enfermer dans le cœur de l'Italie, où ſes Troupes ſe ſeroient conſumées, ou au cas qu'il voulût forcer les poſtes, de lui livrer un combat, dans lequel il ſe flattoit d'avoir tout l'avantage, par la ſuperiorité des Troupes Italiennes. Ce dernier parti fût le ſeul que le Roy pût prendre dans cette ſituation, mais il ne tourna point au

gré

gré de l'ennemi, arrivé dans les plaines de Fournou, Charles apperçût bientôt les hauteurs, dont ce Prince perfide s'étoit emparé pour lui diſputer le paſſage. L'inégalité de ſes forces lui fit propoſer aux Chefs qui commandoient les Troupes de Veniſe des voyes d'accommodement, qu'il ne pût obtenir, & voyant qu'il ne lui reſtoit d'autre reſſource, que celles de vaincre les Armes à la main, il n'eut pas de peine à y préparer ſon Armée, qui ne faiſoit pas en tout vingt mille hommes, & qui n'étoit preſque compoſée que des Troupes des Cantons, ayant laiſſé la plus grande partie des ſiennes pour aſſûrer la poſſeſſion du Royaume de Naples, les ennemis étoient commandez par François de Gonzague, Marquis de Mantouë, Général des Venitiens, & par le Comte Rodolphe ſon Oncle. Le Roy avoit mis à la tête de ſon Avant-Garde Jean-Jacques de Trivulce, Engelbert de Cleves, le Bailli de Dijon, & la Tremoüille comman-

Bataille de Fornou y gagnée par Charles VIII. avec les Troupes Suiſſes en 1495

doit l'Arriere-Garde. L'Artillerie de France que le Roy avoit fait avancer à quelques diſtances des Troupes, eût bientôt mis la confuſion dans les poſtes occupez ſur les collines, on ne perdit point de tems pour profiter du déſordre fait à la faveur du Canon, & le carnage devint ſi grand, qu'il reſta du côté des Milanois & Venitiens près de huit mille hommes ſur le Champ de Bataille: L'Armée du Roy ſe fit ainſi jour, la victoire à la main, & parvint aux Alpes ſans autre danger, après avoir diſſipé des forces ſuperieures, & auxquelles il n'eût pas été étonnant de ſuccomber. Le Comte Rodolphe de Mantouë avec ſept Princes de la Maiſon de Gonzague, & juſqu'à ſix vingts Officiers de diſtinction, ſe trouverent du nombre des tuez du côté de l'ennemi, & il n'y en eût pas deux cents qui périrent de l'Armée du Roy.

La ſatisfaction que Charles VIII. eût d'un ſecours ſi efficace de la part des Suiſſes, ne lui permit pas de

de differer à leur marquer ſa reconnoiſſance. Pendant que ſon Armée étoit encore en pleine marche à la hauteur d'Aſt, il envoya à l'Aſſemblées des Cantons le Bailli de Dijon, qui s'étoit attiré depuis long-temps leur confiance, pour les remercier en ſon nom des ſervices ſignalez, que leurs Troupes invincibles lui avoit rendu dans cette guerre, & les aſſûrer, que rien ne pourroit jamais effacer le ſouvenir d'une aſſiſtance des Alliez auſſi fidéles & auſſi pleins de valeur. L'Ambaſſadeur étoit chargé en même temps de faire ſes plaintes, contre la perfidie de Loüis Sforce, & d'indiſpoſer les Chéfs de cette République, contre un voiſin auſſi dangereux: ce qui ne manqua pas de produire ſon éffet, & de préparer à la France de nouveaux ſecours de la part de cette Nation, dans les guerres qu'elle eût à ſoûtenir dans la ſuite pour le Duché de Milan; quoiqu'alors les Cantons n'euſſent pas beſoin que le Roy cherchât à les fortifier dans

ſon Alliance: ils y avoient été aſſez portez d'eux-mêmes, & rien n'avoit pû les ébranler pendant qu'il méditoit ſon entrepriſe ſur le Royaume de Naples, pour entrer dans la Ligue, malgré tous les avantages qu'on leur avoit propoſé, l'Empereur Maximilien avoit tenté en vain de les attirer de ſon côté par les appas du renouvellement de l'union héréditaire, ſous des conditions qui devoient intereſſer les plus conſidérables d'entre eux. Le Canton de Berne s'étoit chargé à la verité d'envoyer des Députez à Conſtance, où ce Prince s'étoit rendu, pour écouter ſes propoſitions; les ménagemens que la République devoit encore avoir avec la Maiſon d'Autriche, ne lui avoit pas permis de manquer à une bien ſéance, qui ne devoit point avoir d'autres ſuites, puiſque les inſtructions, que ce Canton avoit reçû, excluoient tout engagement, qui pourroit être propoſé au préjudice du dernier Traité, conclû avec la France. Les deux Députez qui fûrent

rent Guillaume de Diesbach, & Jean Rodolphe de Scharnachtal, ne fûrent point embarraſſez de remplir un miniſtére, qui devoit ſe borner au fond à donner à l'Empereur des démonſtrations de reſpect dans l'audience qu'il leur accorderoit, ſans rien conclure ; auſſi la propoſition d'une levée de ſix mille hommes, que ce Prince leur avoit fait fût rejettée unanimement par l'Aſſemblée des Cantons, n'ayant rien de plus à cœur, que de maintenir l'union héréditaire, la Maiſon d'Autriche pouvoit s'aſſûrer qu'ils ne feroient rien qui y pût donner atteinte, ni bleſſer l'amitié d'un voiſin auſſi reſpectable. La Ligue de Suabe s'étoit formée preſque dans le même temps pour ſeconder l'ambition de la Maiſon de Baviere, qui n'oublia rien pour engager les Cantons dans ſes interêts, & recüeillir les fruits de leur ancienne conféderation ; Les trois Princes Chefs de cette Maiſon, Philippe, Georges & Albert avoient employé en vain les plus vives in-

ſtances: Les Cantons leur avoient fait entendre, que les engagemens, dans leſquels leur Prédeceſſeurs étoient entrez avec la Baviere, ne pouvoient operer dans de pareils cas qu'une parfaite neutralité, & qu'au ſurplus leur ſituation préſente ne leur permettoit point de porter des ſecours offenſifs dans le cœur de l'Allemagne, ce fût ainſi qu'uniquement attentifs à remplir les obligations du Traité conclû avec la France, ils avoient ſçû écarter les ſollicitations des autres Puiſſances, pour ſe renfermer uniquement à favoriſer le deſſein de Charles VIII. Cependant les affaires du Roy, depuis ſa ſortie du Royaume de Naples, n'avoient fait qu'empirer & les efforts de tant de ſouverains Ligués, ayant prévalu par les intrigues de l'Arragonnois, on vit tomber bientôt entre les mains de Ferdinand la Capitale avec ſes Fortereſſes, de même que les Villes de Capouë, d'Averſa, de Nola, de Montdragon, & le reſte des places, ou Charles avoit laiſſé

des

des Garniſons, & que les Troupes de France abandonnerent par des capitulations peu honorables pour revenir dans leur Pays. Il ne reſta bientôt plus aux François de toute leur conquête d'Italie que la ſeule Ville de Navarre, dont Loüis Duc d'Orleans, s'étoit emparé peu de temps avant la Bataille de Fornou, & où il s'étoit enfermé avec des Troupes, parmi leſquelles il y avoit deux mille Suiſſes. Le Duc de Milan aprés avoir raſſemblé les débris de ſon Armée battuë, & levé de nouvelles forces, étoit venu former le ſiége de cette Ville, pour ſe venger de ſa perte, & le Prince aſſiegé, qui commençoit à manquer de ce qui étoit néceſſaire à ſa défenſe, ſe voyoit à la veille de ſuccomber, lorſque les Troupes des Cantons, qui avoient eſcorté le Roy juſqu'aux Frontieres du Milanois, & qui avec les nouvelles levées que le Bailli de Dijon avoit ramené de ſon Ambaſſade, pouvoient former un corps de vingt mille hommes, s'avancerent en diligen-

La Marche des Troupes Suiſſes dégagela Ville de Navarre & le Duc d'Orleans en 1495.

ligence pour livrer combat aux Aſſiegeans, ſous les ordres de leur Général ordinaire. Loüis Sforce qui venoit d'apprendre la marche de ces Troupes, dont la valeur ne lui étoit que trop connuë, ne crut pas devoir attendre leur arrivée; quelque preſſée que fût la place aſſiegée, il ſe hâta d'accorder au Duc d'Orleans la ſortie honorable, que ce Prince lui avoit demandée auparavant, ſans pouvoir l'obtenir, & conſentit à la liberté d'une Garniſon, qui ne ſe fût jamais determinée à ſe rendre, ſi informée du mouvement des Troupes Suiſſes, elle eût pû ſe flatter d'un ſecours auſſi aſſûré. Les Hiſtoriens, qui approchent le plus de ces tems-là, ne peuvent faire ſans étonnement d'un côté le recit de la conduite des Cantons, pleins d'attachement pour les interêts de ce Roy, jointe au zéle & à la fidélité de leurs Troupes dans cette malheureuſe expedition, & de l'autre des fruits amers qu'elles en ont retirés au lieu des avantages réels,

auſquels

auſquels elles devoient s'attendre. Les dépenſes exceſſives faites ſous le Regne précedent, & ſous celui de ce Prince, depuis qu'il étoit parvenu à la Couronne, avoient mis un ſi grand déſordre, dans ſes Finances, que de retour dans ſon Royaume il ſe trouva hors d'Etat d'acquitter la ſolde de pluſieurs Mois, dûë à ces Militaires, bien loin de pouvoir ſatisfaire aux autres engagemens ſtipulés dans ſon Alliance. Ce fut ainſi qu'après avoir expoſé leurs vies pour ſauver les Troupes du Roy & ſa perſonne, ils ſe virent contraints d'êtres licentiés, & de ne remporter pour toute récompenſe que des remerciemens honorables, & la ſatisfaction d'avoir été au ſecours d'un grand Prince allié, avec une valeur conſtamment ſoûtenuë. Des quinze cent hommes de cette Nation, que Charles avoit laiſſé dans la Calabre, répartis dans les differentes Garniſons d'une conquête ſi mal aſſûrée, il n'en réchappa qu'environ cent cinquante; & de

tous

tous leurs Officiers, le Capitaine Rodolph Schwend de Zurich fût le ſeul qui rentra dans ſa patrie. Les ennemis de la France Ligués au ſujet des affaires d'Italie, tenterent bientôt à tirer avantage du mécontentement, qu'ils ſe perſuadoient que cette Nation devoit avoir reçû à la ſuite de l'expedition de Naples: L'on vit arriver à la Diete de Zurich les Miniſtres des Princes conféderés dés le 27. Février, de l'Année ſuivante 1496. Leonelli Evêque de Concordia, Legat du Pape, qui depuis la retraite de l'Armée du Roy, crut n'avoir plus rien à ménager, ſe trouva à la tête des Ambaſſadeurs, & demanda à être admis à l'Audiance des Cantons; aprés les plaintes les plus vives que ce Prélat fît au nom de ſon Maître, contre l'irruption de Charles VIII. dans le Royaume de Naples: (ce fût le nom qu'il donna dans ſon diſcours à la pourſuite d'un droit legitime.) Et aprés pluſieurs reproches ſur les ſecours donnés à ce Roy de la part des Can-

Efforts inutiles du Pape & de l'Empereur contre l'Alliance des Suiſſes avec la France en 1496.

Cantons pour lui en faciliter le ſuccés, il inſiſta à ce qu'ils en donnaſſent à leur tour à la Ligue pour garantir l'Italie d'une nouvelle invaſion, ou du moins qu'ils ceſſaſſent à l'avenir de ſeconder des projéts auſſi ambitieux. Ceux qui ſe préſenterent au nom de l'Empereur Maximilian, & qui furent Gaſpard de Morsberg, Jean de Königseck, Herman de Epfingen & Jean Lanzen, l'ayant pris ſur un ton encore plus haut, & comme s'il fût reſté dans la perſonne de leur Maître, quelque partie de l'ancien droit de ſouveraineté ſur cette Nation, ils ne ſe bornerent pas à la demande de toute rupture de Traité fait avec la France; ils demanderent de plus, que conformément au recés de la derniere Diete Imperiale tenuë à Spire, les Cantons euſſent à fournir un corps de huit mille hommes à leurs dépens, pour les beſoins de l'Empire; leurs diſcours ſe termina par des menaces générales ſur toute la République, au cas qu'elle fût portée à entre-

entretenir des liaiſons avec des Puiſſances ennemies de l'Empereur. Gunther de Fonſal, Grand Maître de l'Ordre de Saint Jacques, Envoyé de la part de Ferdinand, Roy de Caſtille. Marc Beatiano au nom de la République de Veniſe, & Jean Moraſini, pour le Duc de Milan, accompagnant les Ambaſſadeurs du Pape & de l'Empereur dans l'Aſſemblée, conclurent à la même fin, quoiqu'en termes plus radoucis, & avec offres de reconnoître l'aſſiſtance des Cantons par des avantages au deſſus de tous ceux dont on avoit pû les flatter juſqu'alors.

On n'avoit pas manqué d'être informé à la Cour de Charles VIII. de la démarche que ce nombre de puiſſans Confederés méditoit de faire auprès des Suiſſes. Le Bailli de Dijon, qui par ſa valeur & ſa droiture, avoit ſçû cultiver l'eſtime de toute cette Nation, eût ordre de s'y rendre avant que les autres y pûſſent arriver, & de parer le coup: comme il étoit pourvû d'un plein pou-

pouvoir, & de tout ce qu'il falloit pour adoucir les eſprits ſur le paſſé, il ne luy fut pas difficile de traverſer des ſollicitations d'un ſi grand éclat; il fît voir que leur Alliance avec le Roy étant fondée ſur des principes d'équité, ils ne pouvoient qu'approuver une guerre entrepriſe pour ſoûtenir une prétention auſſi legitime qu'étoit la ſienne ſur le Royaume de Naples; que de quelqu'artifice dont les ennemis de ſon Maître pûſſent ſe ſervir pour le détacher des intérêts de la France, il ſe flattoit que leur ſageſſe en découvriroit tout le venin caché, & que rien ne ſeroit capable de rallentir une Alliance, dont les fruits, qu'une ſituation d'affaire malheureuſe & forcée, n'avoit fait que ſuſpendre cette fois ci, leur ſeroient toûjours aſſûrés. Il ne fallût rien moins que des proteſtations auſſi ſinceres de la part d'un homme qui leur avoit donné tant de preuves de ſa franchiſe, pour contrebalancer les motifs de crainte & d'eſperance, que tant

de voiſins redoutables devoient leur inſinuer. Les Députez des Cantons, ainſi préparez, n'eurent pas de peine à rendre infructueuſe la tentative de ces fiers Ambaſſadeurs, & le Réſultat qui fût dreſſé dans la Diete, ne contint autre choſe, ſi non que les Cantons étant engagez avec la France, par un Traité qui ne pouvoit ſouffrir d'atteinte, il n'étoit point en leur pouvoir de rappeller celles de leurs Troupes qui étoient reſtées attachées au ſervice de cette Couronne; & qu'ils ſe trouvoient d'ailleurs dans des circonſtances ſi délicates & ſi dangereuſes, qu'ils étoient hors d'état d'en accorder à aucun Prince voiſin; qu'ils prioient donc le Pape & l'Empereur d'en viſager tout le poids de ces conſidérations, de ne rien entreprendre qui puiſſe porter préjudice à leur liberté, & de ne leur propoſer aucune nouveauté, ſoit par rapport à la juriſdiction de la Chambre Imperiale, ou à d'autres affaires de quelque nature qu'elles fûſſent.

La

La force des intrigues & l'eſprit de partialité, empêcha neanmoins que ce Réſultat, quoique paſſé à la pluralité des voix ne fût général pour toute la République; Les Cantons de Berne, de Schwitz, & la partie ſupérieure de celui d'Underwald, n'y voulurent point entrer, & par leur éloignement donnérent ſujét aux ennemis d'eſperer quelque retour de la part des autres. Ce fût dans cette vûë que le Nonce du Pape ſe flattant que les menaces ſpirituelles pourroient faire des impreſſions favorables dans un Pays, où d'autres motifs n'avoient point trouvé place, publia presque dans le même tems, pendant la tenuë de la Diete à Lindau un Monitoire contre tous ceux des Cantons qui adheroient à Charles VIII. Roy de France, & qui les déclaroit excommuniez, ſi dans l'eſpace de quinze jours ils ne ſe détachoient de ſes interêts, pour entrer dans la Conféderation générale. Cet Acte conçû dans les termes les plus ſéveres, fût bien-

tôt notifié aux Députez aſſemblez, & fît differentes impreſſions ſur les eſprits, juſqu'à ce que le Canton de Zurich, qui par la primauté de ſon rang étoit chargé d'en faire examiner les conſequences par ſon univerſité, eût propoſé un moyen, dont l'uſage n'avoit point encore été connû juſqualors dans la République; ce fût d'appoſer à cet Acte, une déclaration comme d'abus, & de la faire afficher dans tous les lieux de leur Domination; la propoſition fût acceptée par l'Aſſemblée, elle produiſit l'effet que l'on avoit prévû, & rendit vaine une pourſuite auſſi extraordinaire, faite contre des Alliances ſolemnelles entre des Etats ſouverains; celles des Cantons avec la France ſubſiſta ainſi, maigré les efforts étrangers durant tout le Regne de Charles VIII.

REGNE DE LOUIS XII.

LE Duc d'Orleans en ſuccedant à la Couronne ſous le nom de Loüis

Loüis XII. crût ne devoir pas s'éloigner du ſiſtême de Politique de ſon prédéceſſeur par rapport à l'Italie; après s'être fait proclamer ſous le titre de Roy des deux Siciles, de Jeruſalem & de Duc de Milan, ſes premiers ſoins ſe portérent à renouveller l'amitié avec les Cantons Suiſſes, aſſûré de retrouver dans leurs Troupes les ſecours fidéles & zelés, dont il avoit été lui même témoin dans le Milanois ſous le Regne précedent.

Ce fût encore le Bailli de Dijon, ſur lequel on jetta les yeux pour ménager cette négociation; il arriva dans le Pays, & y reçût les mêmes marques d'eſtime pour ſa perſonne, quoique les affaires y euſſent changé de face par les égards & menagemens apparens, que les Cantons avoient été forcéz d'obſerver envers pluſieurs Etats d'Allemagne, dont les interêts étoient devenus les mêmes que ceux de l'Empereur Maximilian. Ce Prince avoit trouvé quelque eſperance dans la

Diete, qu'il ſeroit défendu dans tous les Etats de la Suiſſe de faire des levées de Troupes pour aucune Puiſſance étrangére; il ſe flattoit par là que n'ayant pû parvenir à en tirer pour luy même, malgré les ſollicitations réiterées, il empêcheroit du moins par cette voye que la France n'en profitât, & ne ſe ſervît dorénavant du ſecours des Suiſſes pour faire des diverſions conſidérables.

Dans cette circonſtance deux objéts intereſſoient l'attention des Cantons; le premier regardoit l'Alliance renouveller avec Loüis XII. en quoi aucun Prince voiſin, quelque liaiſon qu'ils euſſent avec lui, ne pouvoit les gêner ni leur preſcrire des regles; Le ſecond concernoit la continuation des effets de cette Alliance, & la conceſſion du nombre des Troupes Auxiliaires ſtipulé précédemment: Sur ce point ils crurent pouvoir, ſans bleſſer aucun engagement avec la Maiſon d'Autriche, ſe réſerver toûjours la voye de diſſimuler les levées,

levées, & ſans paroître les avouer, ſouffrir que le Roy trouvât les mêmes ſecours effectifs que ſon Prédéceſſeur, dont il demandoit à renouveller les ſtipulations.

Sans entreprendre de juſtifier ici, ni de blâmer l'uſage d'une Politique auſſi recherchée, & qui à introduit la diſtinction importante, que l'on fait encore aujourd'hui entre les Troupes avoüées de cette Nation, & celles qui ne le ſont pas; on ſe contente, en rapportant le plan de cette négotiation, de faire voir quelles reſſources l'attachement des Cantons pour la France, leur à fourni dans des occurrances ci délicates pour trouver des expediens & des conciliations, au riſque même de s'expoſer à des reproches, & d'eſſuyer des contrecoups fâcheux pour la tranquillité de leurs Etats.

Les Levées de Troupes ſe font dans les Cantons en vertu de l'Alliance continuée.

Quoiqu'il en ſoit, le projét proposé par l'Ambaſſadeur françois, eût tout le ſuccés qu'il pouvoit ſouhaiter, & les aſſûrances qu'on lui donna ſur ce ſujét, fûrent bien-tôt

tôt ſuivies des levées de Troupes conſidérables, dont des Officiers de la Nation s'aſſûroient ſous main, & qu'ils tenoient toutes prêtes pour paſſer les monts par Pelotons au premier ſignal qu'ils voudroient leur donner. L'Empereur tenta en vain de traverſer un armement non autoriſé en apparence; & ſes Agens qui fûrent les Comtes Philippe de Naſſau & Nicolas de Solms, Antoine de Münſterthal & Jean de Gilgenberg, auſquels il avoit donné ordre de veiller ſur ces interêts auprés des Cantons, laſſez de faire des repréſentations inutiles, ſe virent contraints de laiſſer aller le courrant, & d'attendre que leur Maître trouvât l'occaſion de ſe venger d'un procedé où il prétendoit que l'on n'avoit pas moins entrepris que de ſe joüer de ſa dignité & de celle de tout l'Empire.

Maximilian ne fût pas long-tems à trouver un ſujet favorable de donner aux Cantons, quoique par une voye indirecte, des marques de ſon reſſentiment : il s'étoit élevé preſque

preſque dans le même tems une conteſtation entre la Régence du Tirol, Province dépendante de la Maiſon d'Autriche, & les Officiers prépoſez du Chapître de Coire dans les Griſons, Alliez des Suiſſes, au ſujét de quelques nouveaux Impôts, que les premiers prétendoient être en droit de léver ſur une partie de l'Engadine, Pays de la dépendance des Ligues. Le Baron de Heuwe, qui occupoit pour lors le Siége Epiſcopal, & auquel on fît enviſager les conſéquences que pourroit avoir cette affaire, ne négligea rien pour ſolliciter à la Cour de l'Empereur une déciſion favorable, ou du moins pour obtenir un ſurcis à toute execution juſqu'à ce que le différens pût être décidé. On lui accorda un Reſcrit Imperial, adreſſé à l'Evêque de Conſtance, pour en connoître ; mais ce Prélat étant venu à mourir ſur ces entrefaites, il fallût en expédier un autre, par lequel la Cour nomma l'Evêque d'Ausbourg pour en prendre connoiſſance. Ce con-

tre-tems donna loiſir à quelques-uns des Membres du Conſeil de l'Empereur, qui fûrent Paul de Liechtenſtein & Georges Goſſenbrott, de ſe ménager une vengeance perſonnelle contre ce Pays, où ils prétendoient avoir reçû quelqu'injuſtice au ſujét du Droit de paſſage des eaux de Pfeffers.

Il ne fût pas difficile à ces Miniſtres de donner l'influence à leur reſſentiment particulier, & d'en former un objét d'Etat dans l'eſprit du Prince, par l'idée d'une injure reçuë : On envoya à la Régence du Tirol des inſtructions ſecrettes & ſuſceptibles de déſaveu pour aller en avant : il n'en fallût pas d'avantage pour l'autoriſer à avoir recours aux voyes de fait. Le Gouvernement d'Inſpruck chercha, ſelon l'uſage ordinaire de l'Empire en pareil cas, de l'aſſiſtance auprès de ſes voiſins ; Les Troupes de la Ligue de Suabe prêtés à agir, & dévoüées entierement à l'Empereur depuis la pacification des Troubles de Baviere étant à por-

Les Miniſtres de l'Empereur ſe vangent contre les Cantons & font naître une guerre en 1499

à portée, il leur fût aiſé de faire une irruption imprévûë dans une contrée preſque hors de déffenſe, & d'ouvir la guerre par des actes d'hoſtilité, auſquels on n'étoit point préparé. Le premier choc tomba ſur la Vallée de Münſter, appartenante au Chapitre de Coire, tout ce Pays fût bien-tôt réduit, & l'ennemi ne ſongeoit qu'à y fortifier des poſtes pour s'y maintenir, lorſque les Griſons avec le peu de Troupes levées à la hâte, ſoûtenus de quelque Drapeaux des Cantons d'Uri, Zurich, Lucerne, Schwitz, Undervalde, Zug & Glaris, leurs Alliéz, s'avancérent vers l'Engadine pour s'oppoſer à cette irruption; les ſecours de Berne, de Fribourg & de Soleure arrivérent auſſi quelque tems après, & la cauſe devint générale. La ſaiſon peu avancée, jointe à la difficulté de ſubſiſter long tems dans ces contrées, détermina les Troupes des Cantons à chercher d'en venir le plûtôt qu'elles pourroient, à une affaire déciſive; il y eut de

part

part & d'autres differens mouvemens à la faveur du Rhin, qui les ſéparoit, juſqu'à ce que les Imperiaux, qui s'étoient emparés de la Ville de Meynfeld & du paſſage de Sant Lucy, où ils voulurent ſe maintenir, fûrent attaquez avec tant de vigueur, qu'après avoir laiſſé bien du monde ſur la place, ils ſe virent contraints de l'abandonner: Cet avantage ayant donné aux Suiſſes la liberté du Rhin, dans l'endroit où il étoit le plus étroit, ils paſſérent ce fleuve dés le lendemain, tombérent ſur le Camp de l'ennemi, près du village de Treiſen, lui tuérent bien du monde, & mirent le reſte en fuite.

Huit jours après, qui fût le 20. Février, les Suiſſes s'avancérent dans la partie ſuperieure de l'Engadine, où un corps de dix mille hommes des Troupes Imperiales étoit campées prés de Hard, pour defendre le reſte d'une conquête qui leur avoit coûté ſi peu; chaque Drapeau des Cantons ayant fourni dequoi faire un détachement de qua-

quatre cents hommes d'élite, on en forma un corps diſtingué, qui devoit commencer l'attaque. Le premier Retranchement fût bientôt forcé ; les Drapeaux ſuivirent de prés l'impetuoſité de l'Avant-Garde, & ſe trouvant au milieu du corps de l'ennemi, le carnage devint ſi grand, qu'il en reſta plus de cinq mille hommes ſur le Champ de Bataille du côté des Imperiaux, dont il n'en ſeroit point réchapé ſans la nuit, qui obligea les Chefs de faire battre la retraite ; les vainqueurs demeurérent trois jours dans le Camp de Hard, où ils venoient de livrer ce combat, pour voir s'il prendroit envie aux ennemis de recommencer ; & ayant ſçû qu'ils avoient pouſſé leur fuite juſqu'au de là des frontieres des Griſons, & que tout étoit raſſûré dans le Pays, ils ſongérent à mettre fin à cette expedition, en répartiſſant les Troupes dans les divers poſtes qu'il étoit à propos de garnir. On détacha cinquante hommes de celles de chacun des huit anciens

Can-

Cantons, Fribourg y compris, pour former la Garniſon de Baden, & veiller à la ſûreté de Coblentz, de Keiſerſtul & de Zurzach. Les mêmes huit Cantons fournirent chacun cent hommes pour garder le Schwaderloch, comme le poſte le plus expoſé; ceux de Turgau & de la Comté de Kibourg étoient chargez de les ſoûtenir. Les Drapeaux de Zurich ſe partagerent dans les places de Dieſſenhoffen, de Stein, de Hochenklingen & d'Egliſau, ceux de Turgau eurent la Garde de Sterzingen. Ceux de Saint Gall eurent le poſte de Sainte Marguerite dans le Rhinthal. Les détachemens des ſept anciens Cantons ſe chargérent de garder les paſſages de Rheineck & d'Arben. On confia la Garde de Rorſchach aux Troupes de l'Abbé de Saint Gall. Celui du paſſage de Rhinthal à celles d'Appenzell. Les Cantons d'Uri, de Schwitz & d'Underwalde ſe firent fort de déffendre l'étenduë du Pays depuis Bergang juſqu'à Steckborn; & à l'égard des Griſons

Griſons & du Canton de Soleure, on leur laiſſa le ſoin de garantir eux-mêmes aſſés leurs confins pour ſe mettre à l'abri de toute inſulte. Le reſte du mois fût employé à pourvoir toutes ces places de tout ce qui étoit néceſſaire à leur défenſe.

On nomma les Chefs dans les Cantons pour commander ces differens poſtes, & il fût dreſſé une Ordonnance militaire, renfermée dans ſept articles, tant pour la réforme des Armes, que l'on avoit trouvé trop longues & embarraſſantes dans les actions, que pour les differens cas de ſubordination & de diſcipline. Enfin il ne fût rien oublié pour préparer une défenſe générale contre les nouvelles irruptions de l'ennemi, qui, ſelon toute aparence, devoient arriver bientôt.

On ne fût pas fâché d'apprendre à la Cour de France les progrés d'une rupture qui ne pouvoit que favoriſer le projét que Loüis XII. avoit formé de s'emparer du Duché de Milan, par lequel

il

il étoit réſolu d'exercer ſes droits du Chef de Valentine, Femme du Roy ſon Prédéceſſeur : il avoit trouvé de la part des Cantons toutes les aſſûrances d'être ſecondé, & il ne s'agiſſoit plus que d'affermir la promeſſe des ſecours, promis par un Traité ſolemnel ; Triſtan de Salazar Archevêque de Sens, & Rigault d'Oreille, Gouverneur de Chartres, furent chargez, en qualité d'Ambaſſadeurs, d'aller en Suiſſe pour mettre la derniere main à cet ouvrage, que le Bailli de Dijon avoit déja commencé avec tant d'exterité. Ces Miniſtres ſe rendirent d'abord à Fribourg, & furent conduits de-là en ſûreté à Lucerne, où ſe fît la ſignature du renouvellement d'Alliance, le 21. Mars 1499. Ce Traité fait avec dix d'entre les Cantons, pour l'eſpace de dix Armées, eſt à l'inſtar de celui de Loüis XI. pour ce qui concerne l'aſſiſtance & ſecours mutuel en cas de guerre, de même que pour la ſolde & les avances auſquelles le Roy s'oblige pour les

Traité d'Alliance de Louis XII. avec dix Cantons en 1499.

expe-

expeditions de leur Militaires.

Quoiqu'il ne fût rien ſtipulé expreſſément dans ce Traité au ſujét du Milanois, Loüis Sforce ne pût douter que l'affaire ne le regardât, & qu'il n'en devint bien-tôt le principal objét: ce fût pour parer ce coup, s'il étoit poſſible, qu'il envoya une Ambaſſade à la Diete de Lucerne, où il n'oublia rien pour ſe juſtifier ſur les ſoupçons que l'on avoit eu ſoin d'inſinuer à la République, au ſujét des ſecours fournis de ſa part aux ennemis, avec leſquels elle étoit actuellement en guerre; & pour preuve de ſon impartialité, il s'offrit aux Cantons d'entremettre ſe bons offices pour leur ménager une reconciliation avec l'Empereur.

Le Prince Philippe, Comte Palatin du Rhin, auſſi bien que les Villes de Strasbourg & de Bâle firent les mêmes offres, que l'on reçût avec des marques de reconnoiſſance, mais qui n'eurent point leur éffet, parce que les Impériaux, où toutes propoſitions de

Paix furent rejettées, voulurent encore tenter, le ſort des Armes; ainſi les Actes d'hoſtilité recommencérent de nouveau de part & d'autre.

Les Troupes des Cantons s'étant miſes en Campagne dés l'entrée du Mois d'Avril, elles ne furent occupées qu'à chercher les occaſions de livrer combat. Elles eurent tout l'avantage dans le premier, qui ſe donna ſur les confins des Bâlois, où les Impériaux avoient porté un corps d'Armée pour leur diſputer le paſſage; le nombre des tuez du côté des ennemis ne fût pas conſiderable, mais ils y perdirent des gens de marque, parmi leſquels ſe trouva un Comte de Thierſtein. De-là en avant la fortune demeura conſtante de leur côté; ce ſuccés fût ſuivi de la fameuſe journée d'Ermatingen dans la Turgovie vers le Lac de Conſtance, où un détachement de quinze cent Suiſſes défit une petite Armée de ſept à huit mille hommes des Troupes Impériales, en

tua

tua juſqu'à trois mille ſur la place, & contraignit preſque tout le reſte de ſe précipiter dans le Lac: Cette déroute fût cauſée par la mort des quatre principeaux Chefs, Burckhardt & Henry de Randegk, Jean de Neuregk & Henry de Langenſtein, qui tombérent à la premiere décharge. Ce Détachement des Suiſſes, qui de ſon côté ne perdit dans cette affaire qu'environ vingt-cinq hommes, étoit commandé par les Capitaines Kutler de Berne, Rudolph Haſen de Lucerne, & Oswald de Rotz d'Underwalden. Les Impériaux voulurent avoir leur revanche peu de jours après à l'affaire de Lanzengaſt, dans les environs de Vadutz, où une Troupe de deux mille hommes, tant Suiſſes que Griſons, ſous les ordres de Henry Wolleb, s'étoit propoſé de forcer leurs retranchemens ſur des hauteurs preſque inacceſſibles; le Commandant ſe préſenta au pied de la montagne & voulut eſſuyer deux decharges du Canon & de la

Mouſqueterie des ennemis avant que de permettre à ſes gens de courir à l'attaque, leur ayant ſeulement ordonné de ſe jetter par terre, dés qu'ils veroient paroître les premiers feux.

Cette précaution fit que la plûpart des coups n'ayant pas porté, il leur fût aiſé de parvenir enſuite ſans riſque juſqu'au ſommet, à la faveur de la fumée épaiſſe, que cette décharge redoublée avoit produite; la tuerie devint grande auſſi-tôt que l'on eût forcé un Camp dont tout l'avantage étoit dans la ſituation du terrein; il reſta au de-là de trois mille hommes de morts du côté des Troupes de Suabe, une partie alla ſe précipiter dans la riviére d'Yll, & le reſte fût mis en fuite. Les vainqueurs gagnérent avec le Champ de Bataille cinq Drapeaux, pluſieurs Tentes, outre un nombre infini d'Armes, de Cuiraſſes & de Bagages, dix groſſes piéces d'Artillerie; le Seigneur d'Oberſax en eût deux en préſent, & pour marque de ſa

 valeur;

valeur ; les autres furent partagées dans les Cantons, dont les Troupes avoient eu part à l'affaire.

L'Empereur Maximilian ſurpris de tant de malheureux ſuccés que des Armées nombreuſes qui lui étoient dévouées, avoient eu juſqu'à préſent, jugea à propos de voir les choſes de plus près, & ſe rendit ſur ces entrefaites lui-même dans la Ville de Conſtance ; il y trouva déja arrivez le Marquis de Brandebourg, les Ducs George de Baviere, Albert de Saxen, le jeune Loüis, Comte Palatin, Ulric de Wirtemberg, & quantité d'autres Seigneurs, qui à la tête d'un grand renfort de Troupes nouvellement levées, n'attendoient que ſes ordres pour le venger contre celles des Cantons, & après les avoir réduits, ſe jetter dans le Duché de Milan, où l'on ne doutoit point que Loüis XII., ne fût à la veille de porter ſes forces. L'Empereur avant que de ſe rendre dans la Ville de Conſtance, avoit paſſé à l'Aſſemblée des Etats de l'Empire, pour y dépoſer un

monument de ſon indignation contre les Suiſſes, par un Manifeſte, où les expreſſions injurieuſes ſe trouvoient ſi peu ménagées, qu'il fût aiſé de juger que l'animoſité de quelques-uns de ſes Miniſtres leur avoit fait oublier la décence qui doit accompagner les écrits publics, ſur-tout lorsqu'ils partent d'un lieu auſſi élevé. Il les traitoit dans cet Acte de Traîtres envers le Saint Empire, de Transgreſſeurs des Loix Impériales, de Fauteurs & d'appuis des ennemis déclarez de l'Empire, d'Uſurpateurs des Pays héréditaires de la Maiſon d'Autriche, d'Ennemis irreconciliables de toute juſtice, d'Extirpateurs & de Déſtructeurs de la vertueuſe & innocente Nobleſſe; & rien ne fût oublié pour les rendre ſi odieux dans tous les Etats de l'Allemagne, par les ſoins des Emiſſaires animez, & même des Prédicateurs, que les peuples s'offroient en foule, pour contribuer à l'expédition déciſive que l'on méditoit contre cette République; quoique perſonne

ſonne ne pût lui reprocher d'avoir voulu empieter ſur aucun de ſes voiſins, ni faire des conquêtes au de-là de ſes limites.

Des appareils de guerre d'un ſi grand éclat redoublérent le zéle dans tous les Cantons; celui de Zurich comme un des plus prés du danger, fût le premier à faire marcher de nouveaux ſecours ſous les ordres de Gaſpard Göldli & de Jacques Stapffer; il fût bien-tôt ſuivi de ceux de Berne & de Soleure, qui avoient pour Chefs Gaſpard de Stein, & Rodolph d'Erlach, Nicolas Conrad & Urs Ruchti. Ce renfort de Troupes, qui pouvoit faire environ cinq mille hommes, s'étant avancé en diligence par la route de Lentzbourg & Olten, après avoir fait joindre differens Détachemens qu'il trouva ſur ſon paſſage, arriva bien-tôt dans la contrée qui eſt entre la Ville de Liechtſtal & le Château de Dornach, où l'ennemi menaçoit le plus de pénétrer dans le Pays.

La fortune, qui s'étoit déclarée pour les Cantons des l'entrée de cette guerre, voulut que la diviſion ſe mit parmi les Chefs des Troupes Allemandes, après que l'Empereur eût déja reglé la diſpoſition de l'Armée, & à la veille de livrer Bataille : les uns diſoient, qu'ils n'étoient point venus pour attaquer la Suiſſe, mais ſeulement pour déffendre le Pays de Conſtance : les autres refuſoient de donner, à moins que toute les forces de l'Empire ne fuſſent raſſemblées ; il y en avoient qui prétextoient l'état & la condition de l'ennemi, qui ne devoit point permettre, que l'on expoſât la vie de l'Empereur, & celles de tant de grand Princes au ſort d'un combat. Maximilian ne pût ſoûtenir un contre-tems ſi hors de ſaiſon ; le dépit qu'il en eût lui fit jetter ſon gand avec des paroles d'outrage ; il ne voulut pas même attendre l'événement, & partit ſur le champ pour regagner le fond de l'Allemagne. Cet accident opéra la

jonction

jonction des Troupes de quelques autres Cantons, qui n'avoient pû encore ſe rendre ſur la frontiere: Celles de Lucerne commandées par l'Avoyer Féer, arrivérent avec leurs voiſins de Zug, au moment que les deux Armées alloient être aux priſes. Ce fût le 21. Juillet, qu'après s'être canoné de part & d'autre, l'Armée de Suabe, forte de plus de vingt mille hommes, ſous les ordres du Comte de Fürſtemberg, fût attaquée avec tant d'intrépidité par les Troupes des Cantons, qui pouvoient faire en tout huit à neuf mille hommes, qu'elle commença à plier après avoir combattu l'eſpace de cinq heures, d'une maniere à rendre la victoire douteuſe:

Défaite des Impériaux par les Troupes des Cantons.

La déroute s'y mit bien-tôt, il en demeura au de-là de trois mille ſur le Champ de Bataille, une partie fût pourſuivie juſqu'à la hauteur de Bâle, d'où les Suiſſes étant revenus dans le Camp de l'ennemi, ils y trouverent, outre un amas infini de proviſion de guerre & de

bouche, vingt piéces de Canon, dont pluſieurs étoient aux Armes de l'Empereur, les deux grandes Bannieres de Fribourg en Brisgauw, d'Enſisheim, le Drapeau de Strasbourg, & ſept autres de differens Etats. Il ne périt dans cette journée que cent hommes des Troupes Suiſſes, & on trouva parmi les morts, du côté des Impériaux, dans le grand nombre de perſonnes de diſtinction, le Comte Henry de Fürſtemberg, Général de la Ligue, le Comte Guillaume de Pitſch, Matthias de Caſtelewart, Conrad de Urenheim, & Arbogaſt de Kagenek.

Il ne falloit rien moins qu'une diverſion d'Armes, juſques là ſoûtenuë en faveur de la France, pour donner le tems à Loüis XII. de faire les derniers préparatifs pour la conquête du Milanois; & ſes Troupes étoient prêtes d'entrer en Italie, lorſque Loüis Sforce, à qui l'Empereur avoit promis ſon aſſiſtance, redoubla ſes ſoins pour faire ceſſer entre les Impériaux & les Suiſſes une guerre dont la continua-

tinuation ne pouvoit que lui être fatale. Il lui fût d'autant plus facile de réüiſſir dans ſa médiation, que les deux parties y étoient egalement portées, quoique par des motifs differens. Les Cantons ayant pour maxime de Gouvernement, celle de ſe maintenir dans leur liberté, de proteger leurs Alliez lorſqu'ils ſeroient attaqués par quelque Puiſſance voiſine, & éloignez de toute idée de Conquérant, de s'interdire l'ambition d'étendre leurs Etats au delà de leurs bornes naturelles, les expéditions qu'ils ſeroient forcez d'entreprendre pour garantir leurs frontieres, ne pouvoient que leur être à charge & tourner à la ruine de leurs peuples, malgré les victoires remportées. Maximilian, de ſon côté, inſtruits par ſes diſgraces & celles de ſes prédeceſſeurs dans toutes les guerres que les Suiſſes avoient ſoûtenües contre la Maiſon d'Autriche, commençoit à ſe perſuader qu'un peuple, qui n'avoit point dégeneré de ſa premiere

miere valeur, & qui quoique partagé en differens Gouvernements, ſeroit toûjours uni, dés qu'il s'agiroit de déffendre ſon Etat libre & indépendant, rendroit vains tous les efforts qu'il pourroit faire contre lui.

Le Duc de Milan, Prince verſé dans la Politique, ne pouvoit ignorer ces diſpoſitions de part & d'autre; il en profita habilement, & parvint avec des ſollicitations redoublées, à concilier les deux partis dés le 8. Septembre de la même Année, jour auquel l'Aſſemblée de Pacification ſe tint dans la Ville de Bâle, & le Traité fût ſigné de la part de l'Empereur, par Caſimir, Marquis de Brandebourg, Jean de Tallbourg Evêque de Worms, Philippe Comte de Naſſau, Paul de Liechtenſteig, Jean de Absberg, Jean de Tiengen & Ciprian Scerentinger, Chancelier de l'Empereur. Ceux qui ſignérent au nom des Cantons, fûrent l'Archevêque de Sens, qui n'avoit point quitté la Suiſſe, depuis l'Alliance

liance renouvellée avec le Roy, Rudolph Eſcher, Bourguemaître de Zurich, Henry Göldli, Jean Bitger, Loüis Amman, Guillaume de Diesbach, Avoyé de Berne, Jean Rudolph de Scharnachthal, & Thuring Fricker, de même que les Députez des autres Cantons & Alliez, parmi leſquels ſe trouva Gotthard Abbé de Saint Gall en perſonne. Ce Traité, dans lequel la France à voulu influer par la préſence de ſon Miniſtre, fait un des plus grands fondemens de l'indépendance des Cantons à l'égard de l'Empire; & comme il détermine le plus les interêts qu'ils ont avec la Maiſon d'Autriche, on à crû, ſans s'écarter du ſujét que l'on traite, pouvoir en rapporter ici le précis. Il y fût conclu: *Que les ſix Juriſdictions, qui compoſent le Prettigäw, rendroient foy & hommage à l'Empereur Maximilian, comme Archi-Duc d'Autriche, ſans que pour celà elles renoncent à l'Alliance des Griſons, dans laquelle elles étoient entrées, & qui leur ſeroit continuée. Qu'au ſujét*

Traité de Pacification entre l'Empereur & les Cantons.

leur domicile. Que les priſonniers ſeront rendu de part & d'autre ſans contribution ni rançon. Que l'Evêque de Conſtance ou celui de Bâle, conjointement avec le Chef, le petit & grand Conſeil de Bâle ſeront Arbitres nez de toutes les conteſtations qui pourroient dans la ſuite s'élever entre les Impériaux & les Cantons : au moyen de quoi toutes déclarations de diſgraces Impériales, Bans & Actes de procedures faits contre les dits Cantons demeureront nuls, comme non à venus & ſans force. On comprit dans la concluſion de ce Traité la Maiſon d'Autriche, le Duc de Milan, tous les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, & en particulier les Evêques de Strasbourg & de Bâle, les Villes de Strasbourg, Bâle, Colmar, Schletſtadt, Keiſersberg, Rosheim, Obenheim, Kientzheim, Münſter & Mülhauſen. Les Cantons reſervérent de leur côté le Roy de France, tous les Etats qui leur étoient unis par Alliance & Confédération, & nommément Gotthard Abbé de Saint Gall,

Gall, les Sujéts de ſon Abbaye, & la Ville de Saint Gall, les Pays d'Appenzell, les Villes de Schaffouſe & Rotweil, enſemble les Ligues des Griſons.

On ne ſçauroit enviſager ce Traité, auquel il ne manque aucune des formes pour être regardé dans l'Europe comme un Acte de Pacification fait de Souverain à Souverain, ſans être étonné des differentes entrepriſes, que les Empereurs de la Maiſon d'Autriche ont depuis formées de temps à autre, pour donner atteinte au Gouvernement indépendant, & à l'Etat de ſuperiorité, dont joüiſſent les Cantons. Ils ſe ſont vû addreſſer pluſieurs Mandements, quoique ſans effét, émanez ou du Conſeil Aulique, ou des Dietes Impériales, qui ne leur ont point laiſſé ignorer la ſenſibilité où peuvent être les Souverains ſur la perte d'une ancienne domination; & ces diverſes tentatives, qu'ils n'ont regardé que comme des marques d'un ſouvenir éloigné, ne paroiſ-

ſent être tombées qu'à la faveur du Traité de Münſter, où il *ſemble* que cette Puiſſance s'eſt enfin déportée de ſes anciennes prétentions à cet égard.

Quoiqu'il en ſoit, Loüis XII. ſecondé par la diverſion que la guerre des Suiſſes avec l'Empire venoit de faire pour ſes interêts, n'eut pas de peine de pénétrer dans le Milanez dés l'entrée de l'Automne de la même Année: Sa marche au travers des Etats, qui n'avoient pû être ſecourus à temps, reſſembla plûtôt à un Triomphe qu'à une Expedition militaire; les Villes de Gennes, d'Alexandrie, de Valence, de Pavie, de Crémone, s'étant renduës aux premieres approches de ſes Troupes, il parvint bien-tôt juſqu'à la Capitale, où après avoir fait ſon entrée publique, il commença par ſoulager le peuple des impôts: il fit enſuite des graces à ceux qui avoient adheré au parti de Loüis Sforce; pour les attacher, rétabli dans leurs biens ceux de la Nobleſſe

que

que le Duc en avoit dépoüillez; appella auprès de ſa perſonne les Chefs pour les gratifier de ſes bienfaits : honora les perſonnes de qualité de ſes entretiens & de ſa table, & après avoir reconnu les ſervices ſignalez de Jean-Jacques Trivulce, qu'il nomma pour gouverner le Duché de Milan ſous ſes ordres, établit dans les principales places des Garniſons compoſées, de François, d'Ecoſſois & de ceux des Suiſſes qui étoient venus, quoique non rangez ſous leurs Drapeaux, & dont des Officiers affidez s'étoient aſſûrés: il ſe rendit Maître en moins de trois ſemaines de tout cet Etat, que Loüis Sforce fût contraint d'abandonner peu de jours avant l'arrivée du Roy, pour ſe retirer auprès de l'Empereur ſon Beau-Frére avec ſes enfans, le Cardinal Aſcagne ſon Frere, & Galeace de St. Severin. Cependant cette nouvelle conquête ne parut pas aſſez affermie, pour qu'il ne reſtat au Roy quelque inquiétude, qu'il ne crût être

obligé d'avoir recours à de plus grandes précautions pour ſe l'aſſurer. S'il étoit perſuadé que Loüis Sforce ne pouvoit être le légitime poſſeſſeur du Duché de Milan, il n'ignoroit pas auſſi que cet Etat étant un Fief de l'Empire d'Allemagne, l'Empereur, ou ceux qui lui ſuccederoient dans ſa dignité, ſeroient toûjours fondez de faire valoir leur Droit pour la conceſſion de l'inveſtiture; & ſous ce motif, de le troubler dans ſa poſſeſſion. Ce fût pour prévenir ces embarras, qui lui paroiſſoient inévitables; s'il n'étoit appuyé des Suiſſes, qui ſeuls pouvoient contrebalancer le parti, qu'il leur envoya le Bailli de Dijon, leur ancien confident, pour leur faire part à la Diete de Zurich, des ſuccés de ſon expédition ſur le Milanez, & les ſolliciter non ſeulement à ne point entrer dans les interêts de Loüis Sforce, mais encore de lui fournir une levée de Troupes en qualité de Roy de France leur premier Allié, & en celle du Duc

de

de Milan d'apréſent, avec promeſſe, de ne les employer que dans les endroits, où il ſeroit queſtion d'arrêter les efforts injuſtes de ſon ennemi.

Les Cantons ne trouverent rien dans la demande du Roy, qui fût contraire aux engagemens qu'ils avoient nouvellement contractez, ni aux maximes naturelles de leur Politique; tout ce que Loüis Sforce y pût oppoſer par Galeace de Viſconti, qui ſe préſenta de ſa part à la Diete, fût rejetté, & l'on nomma une Députation pour aller à Milan faire des Compliments au Roy ſur la proſperité de ſes armes, & lui offrir de renouveller l'ancien Capitulat, dans lequel la République étoit entrée au ſujét du Milanez: ces offres où l'on peut taxer les Suiſſes de s'être trop hâté, & dont le Prince Allié ſçût ſe prévaloir par la ſuite juſqu'à les rebuter, eurent tout l'éffet qu'il en pouvoit attendre: la promptitude avec laquelle ſe firent les levées des Troupes dans les differens

Nouveaux ſecours accordez au Roi pour le Milanez.

Etats des Cantons, fît voir dans l'eſpace de quelques ſemaines, ſous les yeux du Bailli de Dijon, un corps de vingt mille hommes; il avoit indiqué pour le rendez-vous général les plaines d'Uri, où aprés les avoir paſſé en revuë, il en fît une réforme de huit mille, qu'il renvoya chés eux, & avec les douze mille hommes, dont il compoſa une Armée choiſie, il traverſa les Alpes, malgré la rigueur de la ſaiſon, & diſtribua ces Troupes dans les differens poſtes le long du Lac de Côme, par où la nouvelle conquête de ſon Maître pouvoit être le plus inquietée.

Rien ne fût oublié de la part de l'Empereur, pour empêcher que les Cantons n'accordaſſent encore de nouveaux ſecours pour fortifier le parti de Loüis XII. dans le Milanez, où ſa préſence avoit déja imprimé tant de crainte aux Etats voiſins, que le Duc de Ferrare, le Marquis de Mantouë, & Jean de Bentivoglio avoient crû ne pouvoir ſe diſpenſer de ſe rendre auprès

près de lui en perſonne, pour lui donner des marques de leur ſoûmiſſion.

Les Ambaſſadeurs de Maximilian, ſçavoir: l'Evêque de Worms, le Comte Ulric de Montfort, & Conrad de Sturzel, qui s'étoient rendus dans la Suiſſe dès le commencement de Mars 1500. trouverent un ſi grand adverſaire dans le crédit que l'Archevêque de Sens s'étoit acquis auprès des Cantons, & qu'il avoit ſçû ſi bien cultiver par ſon ſéjour non interrompu dans la plûpart de leurs Villes, que bien loin d'obtenir une réponſe favorable pour leur Maître, ils eurent le déplaiſir de voir redoubler les levées de Troupes, & d'apprendre, que par les facilitez que la France trouvoit dans le Pays, un nouveau ſecours compoſé de quarante-cinq Drapeaux ſe tenoit prêt à marcher pour paſſer dans la Lombardie, ſous le commandement de Gaſpard Göldli, Jacques Stapffer, Loüis & Burckhard d'Erlach, Loüis de Büren, George de

Riva, Jean de Weingarten, Nicolas de Graffenried, & de quantité d'autres des premieres familles des Cantons de Zurich, de Berne & de Fribourg, cette derniere Ville leur ayant ſervi de lieu d'Aſſemblée.

Dans le tems que l'empreſſement à ſeconder le Roy dans cette expedition parut ſe fortifier le plus, & devenir preſque générale dans la Suiſſe, il ſe forma dans le ſein de cette République une Ligue oppoſée, que l'artifice de Louis Sforce avoit ſçû ménager dans quelques Cantons, qui s'étoient perſuadés par un retour de refléxions, que l'on devoit penſer differément ſur une affaire, où l'honneur de la Nation ne pourroit point être ſans reproche, ſi elle travailloit à dépoüiller ainſi un ancien Allié; Que l'engagement réciproque contracté par le Capitulat de Milan, étant devenu perſonnel en faveur de Loüis Sforce, on vouloit en faire l'application pour celui qui étoit aujourd'hui en poſſeſſion du

du Milanez par la voye de conquête: que ces detours & raffinements de Politique étoient peu compatibles avec les ſentimens de probité, dont ils avoient toûjours fait profeſſion & qu'au riſque de tout ce qui pourroit arriver, ils ne croiroient pas pouvoir ſe départir d'une Alliance qui avoit pour objét la conſervation & le ſoûtien des Ducs de Milan. L'éffet ſuivit de prés des impreſſions priſes dans des Gouvernements populaires; Galeace Viſconti, à qui il ne manquoit aucune des qualitéz néceſſaires d'un habile Négociateur, eut le ſecrét d'inſinuer ſi bien ces maximes auprés d'une partie de ces peuples, qu'il entraîna de ſon côté des levées nombreuſes, la plûpart compoſées de ceux qui avoient été congediez par la réforme faite dans la plaine d'Uri; il s'y joignit beaucoup de Griſons, & juſqu'à trois mille Valeſiens, ſous la conduite de George de Fluë; on n'eut point de peine de trouver des Chefs pour com-

mander les autres, & le ſoin en fût confié à Guillaume de Diesbach, Jean Matter, Gutman Zoller, & à Antoine Wider, Officiers de valeur & d'experience.

Ce fût ainſi que l'eſprit d'intrigue ayant prévalu, la Nation ſe vit à la veille de voir ſes propres Troupes ſe combattre elles mêmes, en ſe livrant avec trop de chaleur à l'ambition des Princes, dont les interêts ſe trouvoient ſi oppoſez. Le danger parut inévitable aux Cantons, s'ils laiſſoient aller les choſes plus avant; & ce fût pour le prévenir qu'ils réſolurent d'envoyer une Députation vers les Puiſſances qui étoient en guerre, pour les exhorter à une ceſſation d'Armes, à la faveur de laquelle il leur ſeroit aiſé de faire revenir de la Lombardie leurs Troupes de part & d'autre, & par ce moyen les empêcher d'en venir aux mains enſemble. Depuis que Loüis Sforce, aſſiſté des Troupes Imperiales & d'autres Alliez, avoit regagné une partie du Milanez, les Députez,

parmi

parmi leſquels ſe trouverent Adrian de Bubenberg, & Gaſpard de Stein de Berne, ſe rendirent dans l'Armée de France pour ſolliciter la ſuſpenſion; on les écouta favorablement, mais les Généraux ne croyant pas pouvoir prendre l'affaire ſur eux en l'abſence du Roy, qui depuis peu étoit retourné dans ſes Etats, prirent le parti de tenir la choſe ſecrette, & de continuer dans le projét qui leur avoit été marqué de s'emparer de la Ville de Novarre, & d'y en lever Loüis Sforce, qui s'y étoit enfermé. Cette place étoit preſque aux abois, mais il s'agiſſoit de ſauver la perſonne du Duc, & faire en ſorte, qu'il ne tombât point entre les mains de ſes ennemis. La Garniſon compoſée des Suiſſes de ſon parti, aſſurée d'obtenir une Retraite honorable pour lui, ayant offert de le traveſtir pour le faire paſſer avec les autres dans les rangs; cet expedient fût accepté, mais il tourna bien-tôt à ſa perte: un Soldat d'Uri en defilant devant les Généraux

Le Duc de Milan & fait prisonnier par les François & une partie des Suisses.

néraux François, ſe détacha de ſa Troupe pour leur apprendre la ruſe dont on s'étoit ſervi en faveur du Duc de Milan; ſa perſonne fût bien-tôt découverte, on ſe ſaiſit de ce Prince infortuné pour l'envoyer en France dans la tour de Loches, où il mourut après dix Années de priſon: Le Cardinal Aſcagne, ſon frére, que les Venitiens déclarez pour le Roy avoient ſurpris à Caſtel-Rivolto, eut bientôt le même ſort, on lui donna pour arrêts les Tours de Bourge, où il fût gardé juſqu'à la mort du Pape. Le Traître fût à la verité recompenſé ſur le Champ par les Officiers généraux, du ſervice qu'il leur avoit rendu; mais étant depuis retourné dans ſon Pays, il y fût regardé avec tant d'indignation de la part de ſes Concitoyens, & l'horreur que l'on conçût d'une Action lâche devint ſi générale, que le Magiſtrat d'Uri ne peut ſe diſpenſer de lui faire ſon procés, & le condamner à avoir la tête tranchée.

Le

Le parti du Roy ayant repris le deſſus dans le Milanez par l'enlevement de Loüis Sforce, il ſongea à faire de nouveaux progrés dans quelques autres États de l'Italie, ſur leſquels la France pouvoit avoir des prétentions; une nouvelle entrepriſe ſur le Royaume de Naples lui parut digne de ſes forces, & étant revenu vers l'An 1502. en perſonne dans les Provinces de la Lombardie, après avoir compoſé avec l'Empereur Maximilian, moyennant quelques avantages qu'il lui céda, pour n'être point inquiété de ſon côté, il fît marcher ſous la conduite du Duc de Nemours, Vice-Roy de Naples, une Armée de dix-mille François, & de huit mille Suiſſes, qu'il joignit lui-même à l'entrée de la Poüille, d'où il avoit réſolu de chaſſer Ferdinand d'Arragon.

Cette Province ſe trouva réduite en peu de temps, & le Roy y croyant ſa poſſeſſion bien aſſûrée, tant par la force de ſes Troupes, que ſur les promeſſes faites par le

Pape

Pape Alexandre & Céſar Borgia de favoriſer ſes interêts, il avoit de nouveau repaſſé les Alpes, pour revenir en France; mais il ne fût pas long-temps à apprendre, que ſes amis lui étant devenu infidéles, une revolution générale, excitée par leurs intrigues ſecrettes, avoit contraint ſes Troupes d'abandonner la partie & de retourner ſur leur pas dans le Milanez, qui fût dans la ſuite le principal objét qu'il eut pour ſe maintenir dans l'Italie.

Dans ce deſſein, rien ne pouvoit être plus préjudiciable aux interêts de ce Prince, que la diverſité des ſentimens du côté des Cantons, qui avoit mis cet Etat à deux doigts de ſa perte: ce fût pour les réünir en ſa faveur, qu'il leur propoſa dés le commencement de l'An 1503. une Alliance commune au ſujét de la conſervation du Duché de Milan en particulier, à l'inſtar de l'ancienne Capitulation. Ce projét trouva peu de contradiction, & après quelques conferences préliminaires, qui

qui applanirent les principales difficultez, on convint du Traité qui fût ſigné de tous les Cantons à Lucerne le 16. Juin 1503. Ce Traité, dans lequel les Griſons & le Pays de Valais ne voulurent point entrer, contient en ſubſtance: *Que la liaiſon d'amitié & de commerce s'étant toûjours maintenuë entre les Ducs de Milan & les Ligues Suiſſes, à l'avantage de leurs peuples communs, le Roy, en cette qualité promet de ne troubler en aucune maniere lesdits Alliez ni leurs ſujets, de ne donner aucuns ſecours à leurs ennemis, de ne laiſſer paſſer par le Duché de Milan qui que ce ſoit, qui leurs porte ombrage, & que de part & d'autre on ſe ſecourrera par tout & contre tous.* Les Cantons de leurs côté s'obligent *de ne rien faire jamais contre le Roy Duc de Milan, ni contre cet Etat, dont il puiſſe être mécontant, & de ne ſecourir ni ſouffrir dans leurs Ville aucun de ſes ennemis, mais de les regarder comme leurs ennemis propres en tout ce qui pourra arriver. S'il arrivoit*

Alliance ſpeciale de Loüis XII. avec les Cantons du Milanez.

rivoit quelque cas de conteſtation entre les parties, elles feront choix chacune de deux hommes de probité, qui conviendront d'un temps fixe pour ſe trouver à Ablaſch, & y porter une déciſion de bonne foi & en conſcience, leſquels ſeront obligez à terminer l'affaire un Mois après qu'ils auront commencé à s'aſſembler, pendant lequel temps les Députez ſeront neutres. Aucune des deux parties ne pourra refuſer cette Députation; & ce qui ſera ainſi decidé par les quatre Députez, ſera tenu de part & d'autre ſans aucun appel. Au cas que les quatre Députez fuſſent partagez ſur la déciſion, les parties ſe choiſiront un cinquiéme, qui ſera un Conſeiller de la Ville de Coire, ou du Pays de Valais; lequel après avoir fait ſerment à ſes Superieurs d'être neutre en acceptant cette charge, décidera ſeul ſur les differens; & ce qu'il aura ainſi prononcé en particulier, ſera tenu de part & d'autre, ſans contredit, ſi l'une partie refuſoit d'y comparoître, & y manquoit ſans de légitimes raiſons, elle ſuccombera, &

ſera

ſera condamnée à tous frais & dépens, comme auſſi celle qui moleſtera l'autre en attendant que l'affaire ſoit décidée. Le particulier d'un Canton qui aura une prétention envers le Duc de Milan, en communiquera à ſes Superieurs, leſquels, s'ils trouvent ſa demande juſte & raiſonnable, la remontreront au dit Duc ; pour qu'il y ſatisfaſſe ſelon le droit & la juſtice ; & ſi le Roy Duc de Milan, ne ſatisfaiſoit pas audit Particulier, il le pourra citer, devant les quatre Deputez à Ablaſch, & devant le cinquiéme, au cas de conteſtation, & ce qui ſera par eux arrêté ſera executé ſans appel. Le reciproque ſera obſervé par les Sujets du Roy Duc de Milan, à l'égard de ceux des Cantons. Que toutes dettes contractées par billets, obligations, contracts ou autrement, ſeront acquitées de part & d'autre, & les Superieurs, tant du côté du Duc de Milan que des Cantons, commanderont à leurs Juges de terminer en moins de dix jours toutes les conteſtations qui pourront ſurvenir à ce ſujet. Et s'il arrivoit que

les Juges par malice differaſſent la déciſion, ils ſeront condamnez à tous les frais & dépens en faveur de la partie plaignante: & au cas que la partie ne fût pas contente du jugement rendu, elle pourra pourſuivre la choſe devant les Superieurs, auſquels elle fera voir le tort qui lui a été fait: & ſi la prétention regardoit le Roy Duc de Milan, il ordonnera à ſon Conſeil Privé d'en connoître, & de rendre juſtice dans l'eſpace de dix jours, avec une entiere ſatisfaction; & au cas que la Juſtice n'y fût pas ainſi renduë à celui qui aura cette prétention, il pourra la pourſuivre avec le conſentement de ſes Superieurs, par devant les Députez à Ablaſch, comme il à été dit. Le même ſera obſervé du côté des Cantons pour le Roy Duc de Milan & ſes Sujets. Il eſt défendu de faire aucun Acte d'hoſtilité de part & d'autre en cas qu'il s'éleve quelque broüillerie entre les Parties, & tous les differents ſeront accordez par la ſusdite Députation. Les Parties ſont convenuës pour leurs Marchands, Bourgeois, Habitans & Sujéts,

Sujets, de leur faciliter le paſſage pour toute l'étenduë de leurs Domaines reciproques, & en toute ſûreté. Les Sujets du Roy ne moleſteront ceux des dits Alliez dans la vente de leurs Marchandiſes, ſous peine d'être rigoureuſement châtiez; & quiconque contreviendra à cét article, ſera condamné aux frais, dépens, dommage & interêts de ceux à qui le tort a été fait. Si l'on arrêtoit dans le Duché de Milan un priſonnier pour dettes, & que le Juge par malice le fît élargir à l'inçû du Creancier, & ſans qu'il ſoit payé ni ſatisfait, ou aſſûré de ſon dû, alors le Juge ſera lui-même obligé de payer le Creancier, & rapportera tous les frais & dépens. Celle des deux Parties qui ſe ſera portée caution, & dont il y aura preuve ſuffiſante par témoin ou par écrit, payera la ſomme & les interêts, non obſtant tous les privileges ou oppoſition de droit. Les Sujets de part & d'autre ne pourront ſe faire arrêter les uns les autres, que pour dettes verifiées par Billets ou bons Contracts, ou pour délits commis

dans les dominations reciproques, ſous peine de payer tous les frais & dépens. Et pour marquer combien le Roy Duc de Milan veut favoriſer les Cantons ſes Alliez, il leur accorde les Privileges ſuivans, ſçavoir : Que tous Sujets & Alliez des Cantons, Marchands, Meſſagers, Voyageurs, Nobles & Roturiers, de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, paſſeront & repaſſeront à pied & à cheval ſans aucun empêchement : trafiqueront en toute liberté, ſoit pour acheter ou vendre des Marchandiſes fabriquées dans le Milanez ou aux Pays des Cantons, ſans payer aucun Droit dans toutes les Villes de la dependance du Duché, ſoit qu'ils appartiennent au Roy Duc de Milan, ou à quelque particulier du dit Duché. Comme auſſi il ne payeront rien pour les chevaux, bœufs, ou autres beſtiaux de quelque endroit qu'on les amene. Déclarant qu'il n'y aura que les Cantons & leurs Alliez compris dans le preſent Traité, qui pourront joüir desdits Privileges. Et ſe reſervant de part & d'autre les

Par-

Parties des Alliances faites avec le Saint Siége, le Saint Empire, les anciens Droits & tous les Traitez, qu'elles pourroient avoir fait contracté & ratifié par Lettres.

Le ſuccés de cette négociation, qui avoit réuni preſque tous les États de la Suiſſe dans les vûës de Loüis XII., ranima le courage de ce Roy, & lui fit entreprendre encore une expedition ſur le Royaume de Naples. L'entremiſe de Philippe d'Eſpagne, auquel Ferdinand d'Arragon & la Reine Iſabelle avoit remis un plein pouvoir de traiter de leurs interêts au ſujét de ce Royaume, paroiſſoit avoir terminé l'affaire, en conſentant que Loüis XII. ſeroit appellé Roy de Naples, & demeureroit en poſſeſſion de la Poüille & de la Calabre, en faveur du mariage qui devoit ſe faire entre Charles, fils de Ferdinand, & Claude, fille de France, lorsque Gonzalve, Général des Troupes d'Eſpagne, dont l'autorité abſoluë alloit être diminuée par ce partage des Provinces, appuyé d'ailleurs

ſecrettement par ſes Maîtres, qui avoient feint de vouloir aſſoûpir toutes les conteſtations, éclata de nouveau par des Actes d'hoſtilité; étant tombé ſur les differents corps d'Armées ſéparément, il défit d'abord celui du Duc d'Atri, qui avoit voulu arrêter ſes premiers efforts; il attaqua enſuite les Troupes commandées par d'Aubigny, qui furent miſes en déroute; & enfin ayant joint le gros de l'Armée dans les plaines de Cerignola, il le combattit ſi rudement, que le Duc de Nemours laiſſa avec ſa vie prés de quatre mille hommes ſur le Champ de Bataille; le reſte mis en fuite, fût encore contraint d'abandonner la partie; & de prés de huit mille hommes des Troupes Suiſſes employées à cette expedition, à peine il en revint quinze cents au Pays, qui périrent la plûpart à leur retour, par la maladie qu'ils y avoient contractée, parce que le ſecret d'en guérir n'étoit point encore aſſez connu.

Expedition malheureuſe des Troupes de France & des Suiſſes dans le Royaume de Naples en 1503.

Ces

Ces derniers malheurs firent ſentir à Loüis XII. plus que jamais, qu'il devoit renfermer toutes ces attentions à veiller ſur la conquête du Milanez, s'il vouloit ſe conſerver quelque domination d'au de-là les Alpes. On ne ſçauroit dire combien le ſecours des Suiſſes fût utile à ce Prince dans ce projét, qui fit l'eſpace de ſept Années conſécutives le ſeul objét de ſa Politique. Quelques avantages que l'Empereur eut ſoin dés l'An 1506. de faire propoſer aux Cantons pour les détacher de l'Alliance qu'ils venoient de contracter avec le Roy, rien ne fût encore capable de les tenter. Ils ſe contentérent d'écouter les offres qui leur furent faites de la part de Maximilian, par une Députation ſolemnelle, compoſée de l'Evêque de Conſtance, du Comte Chriſtophle de Limpourg, de Jean de Landeck, & de Jean de Königseck, tous perſonnages diſtinguez par leur mérite & par leur naiſſance. Les propoſitions tendoient à conclure une Alliance

pour cinquante ou ſoixante Ans; à prendre à la ſolde de l'Empereur ſix mille hommes de leurs Troupes; à leur abandonner en reconnoiſſance la part de la Maiſon d'Autriche ſur les Salines de Halle; à leur aſſûrer ſur le Comté de Bourgogne ce qui devoit être fourni par Philippe Roy d'Eſpagne, dont les interêts ſeroient compris dans le Traité: & en général à affermir une liaiſon durable & efficace entre les deux Etats voiſins pour tous les evenemens qui pourroient ſurvenir.

Quoique l'Empereur ne ſe fût point encore expliqué d'une maniere auſſi flatteuſe dans tout ce qui avoit été ci-devant propoſé de ſa part à la Nation, la Diete reçût le Diſcours des Députez avec une parfaite indifference; & il fût réſolu de répondre, que dans une ſituation auſſi incertaine des affaires, il ne lui convenoit point de prendre aucune reſolution ſur ce qu'on lui expoſoit; qu'au ſurplus l'Empereur, de même que le Roy d'Eſpa-

d'Eſpagne, pouvoit s'aſſûrer de tous ſes bons offices dans toutes les occaſions qui ſe préſenteroient. Loüis XII. ne fût pas long-temps à être informé d'une réponſe ſi conforme à ſes interêts; il en écrivit une Lettre de remerciement aux Cantons, par laquelle, aprés les avoir fait reſſouvenir de l'ancienneté des Alliances de ſa Couronne avec eux, & quelle préférance elles devoient trouver ſur celle qui leur étoit nouvellement propoſée; il leur donna avis du mariage qu'il venoit de conclure entre François Duc d'Angoulême, premier Prince du ſang, & la fille, qui avoit été promiſe à Charles, fils du Roy d'Eſpagne, ne doutant point qu'ils ne vouluſſent prendre part à ce qui regardoit ce Prince, qui étoit le plus proche Succeſſeur à la Couronne, & qui ne rechercheroit pas moins que lui à cultiver une étroite amitié avec d'auſſi anciens Alliéz.

Il ſe préſenta bien-tôt une occaſion, qui fît voir au Roy les reſſources

ſources qu'il devoit trouver dans des Confédérez ſi fort à l'épreuve de toutes les intrigues étrangeres. Dés l'entrée de l'Année 1507. les Genois ayant conçû le deſſein de ſe ſouſtraire à la domination de la France, crurent que le véritable moyen d'y parvenir étoit de ſoulever le peuple contre la Nobleſſe. Ils n'eurent pas de peine d'y réüſſir, & la fureur populaire ayant bien-tôt eu le deſſus, plus de douze cents Nobles, après qu'on leur eut pris tout ce qu'ils avoient de biens, furent chaſſez dans un même jour de la Ville de Genes, avec leurs femmes & leurs enfans. Un nouveau Gouvernement fut le premier fruit de la révolte; on établit huit Tribuns en qui réſideroit l'autorité ſouveraine; & afin qu'il ne reſtât aucune trace de l'ancien Maître dans l'Etat, il fût ordonné, que les Armes de France ſeroient ôtées de deſſus toutes les portes de la Ville & des édifices publics, pour y ſubſtituer celles de l'Empereur & de l'Empire, en qui ſeuls

on

on prétendoit reconnoître dans la ſuite le droit de protection ſuperieure. Raveſtein Gouverneur de Genes, qui pendant ce tumulte s'étoit trouvé abſent de la Ville, ſe préſenta en vain à quelques jours delà à la tête d'une Troupe, pour remedier aux déſordres: Le nouveau Magiſtrat, bien loin de le recevoir, ne ſongea qu'à s'affermir, & fit marcher un corps de Troupes pour s'emparer de Monaco, enſuite s'étant avancé contre le Château de Caſtellat, qui n'étoit pourvû d'aucuns Munitions de guerre, il s'en rendit Maître, après avoir fait paſſer au fil de l'epée la Garniſon françoiſe qui le gardoit.

De toutes les diſgraces que Loüis XII. avoit eſſuyé depuis le commencement de ſon Regne, celle-ci lui parut la plus ſenſible; & il ne pût enviſager la hardieſſe & l'inſulte de la part d'un Etat auſſi inferieur, ſans ſe ſentir excité à en tirer une prompte vengeance, quelques occupations qu'il eût d'ailleurs; il demanda pour cet effet

aux

aux Cantons un ſecours nouveau de quatre mille hommes, qui lui fût envoyé ſous la conduite de pluſieurs Chefs experimentez, parmi leſquels ſe trouva Loüis d'Erlach, ſi diſtingué dans la ſuite par ſes actions de valeur. Auſſi-tôt que la Flotte du Roy fût en état de former ſon attaque par Mer, il ſe rendit en perſonne à la tête de ſes Troupes nouvellement levées, & les ayant jointes à un corps de huit mille hommes des ſiens, il marcha droit à Monaco, dont il fît lever le Siege: de-là s'étant approché de la Ville de Genes, dans le deſſein de la châtier, il la réduiſit après quelque réſiſtance à lui demander grace. Ce fût le 19. Avril que ce Prince y fît ſon entrée, environné des Suiſſes, & portant lui-même le glaive nud à la main pour marque de ſa juſte ſeverité. Ce ſpectacle jetta tant de terreur parmi le peuple, que l'on n'entendit de toutes parts que des gemiſſements & des lamentations: les plus audacieux d'entre les Rébelles ſe préſen-

Les Troupes des Cantons aident Loüis XII. à réduire la Ville de Genes en 1507.

ſenterent en ſupplians, & le Roy fût ſi touché des preuves de repentir & de conſternation, que toute cette grande Ville lui donna, qu'il ſe contenta d'impoſer à la Bourgeoiſie une ſomme de trois cents mille Ducats, après avoir fait trancher la tête à Juſtiniano, qui avoit eu l'inſolence de ſe faire élever à la dignité de Duc ſouverain dans les premiers mouvements de la ſédition: Il fût ordonné en même temps que la monnoye de Genes ſeroit dorénavant marquée au coin du vainqueur, pour ſervir de monument éternel de ſon rétabliſſement dans le pouvoir légitime. Ce Triomphe ne fût pas ſans retour de reconnoiſſance envers les Troupes des Cantons; le Roy voulut qu'on leur donnât la payé double pour tout le temps de cette expedition, & y ajoûta à pluſieurs marques de diſtinction, dont il honora les Chefs, celle de les admettre à ſa table pendant le ſéjour qu'il fît dans cette Ville réduite à ſon obéïſſance.

Dans

Dans le cours de la même Année l'Empereur Maximilian s'étant proposé de se rendre à Rome, pour y recevoir la Couronne de la main du Pape, quoique d'autres motifs le portoient à entrer dans l'Italie, invita les Cantons de lui fournir une escorte de six mille hommes, pour rendre complet le nombre des Troupes qui devoient l'accompagner dans un voyage de cérémonie, qu'une simple déferance pour le Saint Siege, avoit fait mettre en usage à la plûpart de ses prédecesseurs. Sa demande ne fût faite d'abord que par une Lettre, dans laquelle après s'être plaint du procedé violent de la France contre les Genois, & des secours donnez par les Cantons pour y contribuer malgré tout ce qu'il avoit fait pour les en détourner, il leur marquoit qu'il avoit d'autant plus lieu d'esperer d'en être assisté dans le voyage qu'il avoit projetté de faire à Rome, que cet objét regardoit également les interêts de Dieu, les droits de la nature & les dévoirs

de

de l'honneur. Cette Lettre préceda de quelques jours l'arrivée des Ambaſſadeurs, que Maximilian envoya à la Diete tenuë à Schaffouſe, & qui furent George Evêque de Trente, le Comte Ulric de Montfort, Ciprian Cervatiner Chancelier, Jean de Königseck, Jean Schaad, & Jean de Landenberg. Le ſuccés répondit peu à l'empreſſement de cette démarche, & la Diete ſe contenta d'y faire une réponſe de Politeſſe, mais peu ſatisfaiſante. Cette Ambaſſade fût ſuivie de prés de celle de pluſieurs Etats & Prince de l'Empire, entre autre de l'Electeur de Mayence, de l'Evêque de Wirtzbourg, & de la Ville de Francfort, qui s'étoient joints pour ſolliciter les Cantons à rappeller leurs Troupes de la Lombardie, & à leur défendre toute entrepriſe contre les Amis & Alliez de l'Empire. Quoique les Députez des Cantons aſſemblez, paruſſent ſe contenter de faire aux uns & aux autres une réponſe qui ne renfermât que de la con-

à leur ſervice, les bornes que leur ſituation pouvoit exiger par rapport à la France. Jamais affaire ne fût débattuë avec plus de vivacité de part & d'autre, & il fallut toute la fermeté des premiers; pour faire voir que la crainte des embarras d'Etat, auſquels on pouvoit s'expoſer, devoit arrêter ſans balancer les progrés d'un engagement, qui à peine avoit reçû ſes premieres diſpoſitions. Si l'Empereur, dont le prétendu voyage de Rome fût rompu par cet événement, ſe trouva ſurpris d'un changement auſſi précipité, ſa Politique voulut qu'il diſſimulât tout le reſſentiment qu'il en pouvoit avoir, renvoyant à un temps plus favorable le projét, qu'il ne perdit point de vûë d'alterer l'Alliance des Cantons, avec Loüis XII.

Les Cantons refuſent des Troupes pour le voyage de l'Empereur à Rome.

Cette ſituation devint favorable à la France, & le Roy en profita pour ſe maintenir dans l'union avec cette République, ſi néceſſaire à la conſervation du Duché de Milan, juſqu'au commencement de l'An-

l'Année 1510. malgré les atteintes qu'on y avoit voulu porter. Ce temps devint fatal aux deux Parties; les intrigues de l'Empereur Maximilian, l'ambition de Jules II. que les Cantons, par des maximes mal entenduës, chercherent à favoriſer, joint à quelques ſujéts de mécontentement, qu'ils prétendirent avoir reçu de la part de Loüis XII. par rapport à la paye de leurs Troupes, qu'ils avoient demandé avec trop de hauteur, fixerent à cette Année une époque de variation, que la fidelité de l'hiſtoire ne ſçauroit paſſer ſous ſilence.

Matthieu Schinner, Evêque de Sion, elevé depuis au Cardinalat, fût l'auteur de la désunion, que le Pape Jules II. avoit médité depuis long-temps, pour ſe défaire d'un voiſin trop redoutable dans la perſonne de Loüis XII. & parvenir à fermer à jamais aux François l'entrée dans l'Italie, ou ſes deſſeins ambitieux ſeroient toûjours traverſez, ſi le Milanez n'é-

toit rendu à ſes anciens poſſeſſeurs. L'Evêque de Sion, à qui un caractere ſouple, intriguant, actif avoit gagné la confiance d'un grand nombre de perſonnes de conſideration dans la Suiſſe, s'étoit rendu dés l'Année précedente à Rome; les facilitez qu'il propoſa au Pape, pour parvenir à ſon deſſein, lui firent trouver tout l'accés favorable qu'il s'étoit promis; & il devint bien-tôt le confident commun des deux Parties. Muni d'un projét de Traité, il ſe rendit à Schwitz, où les Cantons avoient indiqué une Aſſemblée de Députez, pour être plus à portée de lui à ſon retour d'Italie. Il leur remit d'abord un Bref, dans lequel Jules II. n'avoit oublié aucune des expreſſions capables de flatter un peuple dévoüé à tout ce qui pouvoit avoir quelque apparence de pieté; le titre ſpécieux de Défenſeurs du St. Siege & de Nation zelée pour les interêts de l'Egliſe, y ſervoit de préambule aux plaintes & aux invectives contre les entrepriſes de

Loüis

Loüis XII. tant ſûr le Milanez que ſur le Royaume de Naples, où les Droits des Eccleſiaſtiques avoient été ſi ſouvent violez par le paſſage & la licence des Troupes: Cet Ecrit finiſſoit par une exhortation tendre & vive de ne point dégenerer de la pieté de leurs Peres, en faiſant connoître au S. Siege que ſon Alliance leur étoit plus chére, qu'aucune autre par des motifs auſſi ſuperieurs. Les ſoins & les ſollicitations preſſantes, que Schinner ajoûta de ſon côté, eurent tout le ſuccés promis à Rome; & les Députez s'étant rendus à la Diete générale tenuë à Lucerne, le Traité, qui conſiſtoit dans les Articles ſuivants, y fût ſigné dés le 4. de Mars de la même Année.

Il fût convenu: *Que les Cantons auroient une attention fidéle à défendre la perſonne du Pape Jules II. & les interêts de l'Egliſe contre tous ceux qui y voudroient donner atteinte. Qu'au cas que le Pape fût attaqué dans les Pays dépendants de l'Egliſe, ou dans ſes Sujéts, les Cantons*

Traité que font les Cantons avec le Pape en 1510. par les intrigues de l'Evêque de Sion.

tons ſeroient obligez de lui envoyer un ſecours de dix mille hommes, qui ſeroient deſtinez à leur defenſe, ſans pouvoir être employez ailleurs, pourvû toutefois, qu'ils ne ſe trouvaſſent pas pour lors engagez eux-mêmes dans une guerre, pour la défenſe de leurs propres Etats. Que pendant le temps que dureroit cette Alliance, les Cantons ne pourroient faire de Traité avec aucune Puiſſance, qui fût contraire aux interêts du Saint Siege. Que le Pape réciproquement ne pourroit traiter ſans l'agrément des Cantons, & ſans qu'ils y fuſſent compris. Qu'au cas que les Cantons entraſſent en guerre avec quelque Prince, le Pape ſe ſerviroit de la ſeverité des Armes ſpirituelles contre leurs Ennemis. Que la penſion annuelle pour chacun des douze Cantons ſeroit de mille florins du Rhin. Que la ſolde ſeroit de ſix livres par Mois, le traitement des Officiers ſuivant l'uſage ordinaire, & que l'on payeroit la moitié de la ſolde d'un Mois aux Soldats, lorſqu'ils ſeroient congediez. Que les payements ne ſe feroient point

par

par les mains des Officiers, mais par le Pape lui-même, ou ſes prépoſez. Que le nombre des Troupes fourni par les Cantons ne paſſeroit pas les ſix mille hommes demandez : Et que l'Alliance ſeroit pour cinq Années ; bien entendu que les penſions commenceroient à être acquitées auſſi tôt que la ſignature du Traité ſeroit faite.

Cette Alliance, qui fût l'ouvrage d'une ambition ſans borne, & à laquelle on donna depuis le nom de Ligue ſainte, fût la cauſe de tous les troubles, dont l'Italie ſe vit agitée ſi long-temps. Le Pape ſongea d'abord à en tirer les premiers fruits pour réduire le Duc de Ferrare à ſon obéiſſance ; l'Evêque de Sion eut ordre de ſe rendre pour cet éffet à la Diete de Lucerne, où il arriva le 23. Juillet de la même année ; la demande qu'il fit aux Cantons de faire marcher les ſecours promis contre ce Prince vaſſal de l'Egliſe, ne trouva point d'obſtacle, & au lieu des ſix mille hommes, que le Traité venoit de fixer, on en leva juſqu'à

huit mille, que Schinner fît aſſembler dans les environs de Martigni, au Pays de Valais. Ce fût de là que ce Prélat après avoir delivré le premier payement à ces Troupes au nom du Pape, & s'étant mis à leur tête, il avança vers la frontiere pour leur faire paſſer le mont S. Bernard; mais le Duc de Savoye, que Loüis XII. avoit attiré dans ſes interêts, ayant eu la précaution de fermer des paſſages, que la nature à rendu ſi peu praticables par eux-mêmes, cette Armée Auxiliaire ſe vit contrainte de ſe replier ſur ſa gauche, pour chercher une entrée dans l'Italie le long de la Treiſs, qui ſe jette dans le Lac Majeur. Les Troupes de France qui avoient élevez des retranchements aux bords de cette riviere avant que d'être forcez à défendre ce poſte, envoyereut au-devant des Suiſſes, pour leur repreſenter, qu'étant commandées pour ne point ouvrir le paſſage dans l'Italie de ce côté-là, elles ne croyoient pas devoir craindre aucun Acte d'ho-

d'hoſtilité de leur part, dans le temps que le Roy étoit au plus fort de ſon Alliance avec leur République: il ne fût pas difficile à l'Evêque d'oppoſer avec ſuccés à un avis ſi ſalutaire, tout ce qu'il voulut, pour le faire rejetter à des gens prévenus par les motifs d'un faux zéle, & engagés dans un projét ſi peu meſuré dans leurs veritables interêts: ainſi ſe livrant à la vivacité d'un Conducteur, dont le principal objét étoit l'ambition perſonnelle, ils reſolurent d'attaquer les retranchemens, pour paſſer outre: il les forcerent ſans peine, & en obligeant ceux qui les défendoient de ſe retirer devant eux, ils arriverent à la hauteur de Vaeris, où il falloit encore emporter un poſte retranché, s'ils vouloient aller plus avant. Soit qu'ils fuſſent frappez des difficultez qu'ils prévoyoient ſans nombre, à meſure qu'ils avanceroient dans le Pays, où qu'ils craigniſſent d'être déſavoüez de leurs Superieurs en continuant ainſi à occaſionner une rup-

La marche des Troupes Suiſſes au ſecours du Pape préparé

rupture entiere avec la France, ou qu'enfin la vivacité outrée de l'Evêque de Sion leur fût devenu ſuſpecte, les Chefs de ces Troupes, après avoir eu une entrevûë avec les Géneraux François, changerent tout à coup, & ramenerent leur monde dans les Cantons dés la my Septembre.

une rupture avec la France.

Il eſt aiſé de juger combien Jules II. ſe ſentit offenſé du procedé des Troupes de la Nation, dont le ſecours, qu'il étoit à la veille de voir arriver, l'eût mit en état de donner la Loi à l'Italie: il en voulut rendre garante toute la République; & le Bref que l'Evêque de Sion remit de ſa part aux Députez, quelque temps aprés, peu ſemblable au précedent, ne les menaçoit de rien moins que de ſon indignation, s'ils ne travailloient inceſſament à reparer les torts que la legereté de leurs Troupes avoient fait aux interêts de l'Egliſe. Le temps avoit fait faire aux Cantons des réflexions plus ſerieuſes ſur l'engagement où ils étoient entrés avec

avec le Pape ; on ne crût pas devoir répondre à cet écrit, & on ſe reſerva le ſoin de lui envoyer dés le commencement de l'Année d'enſuite une Ambaſſade à Bologne, pour juſtifier la conduite de l'Etat, & ménager des diſpoſitions plus conformes à la ſituation des affaires. Les Ambaſſadeurs ne trouvérent point que le reſſentiment de Jules II. fût ralenti, depuis qu'il eut envoyé ſon Bref. L'Audience qu'il leur accorda, ſe paſſa en reproches de l'avoir ainſi amuſé par un ſecours imaginaire, & de permettre qu'au mépris de ſon Alliance, les Etats Eccleſiaſtiques, & l'honneur du Saint Siege fuſſent devenus la proye des ennemis de l'Egliſe. Le recit qui fût fait dans l'Aſſemblée des Cantons d'une reception auſſi peu favorable, ne produiſit que des regrets ſur la facilité que l'on avoit eu à traiter ; on en rejetta toute la haine ſur l'Evêque de Sion ; & ce Prélat qui perdit dans un jour la confiance générale dans toute ſa

Patrie,

Patrie, dont il avoit ſçû trop ſe prévaloir, fût d'une ſi grande peur de devenir la victime, que s'étant déguiſé & défiguré même le viſage pour n'être point reconnu ſur ſa route, il traverſa le Pays des Griſons le plus vite qu'il pût, & ſe rendit à Rome, ou ſon Protecteur, pour récompenſer ſes ſervices, l'éleva bien-tôt après à la dignité de Cardinal ſous le titre de ſainte Potentienne.

Cependant les entrepriſes du Pape Jules s'étant fortifiées, en ſe reconciliant avec la République de Veniſe dans le cours de l'Année 1511. une grande partie des Etats d'Italie étoient à la veille de ſuccomber, ſi l'Empereur Maximilian & Loüis XII. qu'une cauſe, qui leur devenoit commune, avoit réünis pour quelque temps, ne ſe fuſſent joints pour en arrêter le progrés. Sans rappeller les excés ou l'on ſe porta de part & d'autre dans cette occaſion, & qui ſervirent peu à édifier l'Egliſe, on ſe renfermera dans les faits, qui regardent

gardent uniquement le ſujét, que l'on ſe propoſe de traiter ici.

Il paroiſſoit que les Cantons, après la fauſſe démarche qu'ils avoient faite par leur dernier Traité, qui eut ſi peu de ſuite, s'étoient déterminez à devenir Spectateurs des troubles de l'Italie, & à n'y prendre d'autre part que celle qu'y pourroient avoir leurs Troupes Auxiliaires, qui étoient au ſervice du Roy, en vertu de leur précedente Alliance. Ils continuoient à ſoûtenir ſon projét, par le refus qu'ils firent d'un côté, de renouveller l'union héréditaire avec la Maiſon d'Autriche; & de l'autre, de retourner au ſecours du Pape, lorſque la certitude d'un accident arrivé dans la derniere marche de leurs Troupes en Italie, & dont ils ne pûrent être éclaircis que long-temps après, fît naître de nouveaux mouvements. Un parti de l'Armée du Roy avoit enlevé ſur la route de Lugano les Courriers des Cantons de Berne, de Schwitz & de Fribourg, celui de

Les Généraux François en Italie donnent occaſion à la

Rupture des Cantons avec le Roy Loüis XII.

de Berne, après avoir été traité indignement, avoit trouvé le moyen d'échapper des fers, & les deux autres furent executez avec infamie. Les trois Cantons offenſez regarderent cette Action comme un attentat fait contre le Droit des Gens; ils prétendirent en avoir raiſon, & dans la ſituation des affaires, on ſe fût contenté d'un deſaveu, qui eut calmé les eſprits; mais au lieu de quelque ſatisfaction, n'ayant reçû de la part du Général des Troupes de Loüis XII. que des reponſes pleines de hauteur & de mépris, rien ne pût les retenir dans le parti que la République ſembloit avoir pris de ſe tenir dorénavant dans le repos. Les deux Cantons de Schwitz & de Fribourg, qui ſe regardoient comme les plus outragez dans cette affaire, furent les premiers à ſe mettre en Campagne malgré la rigueur de la ſaiſon; Leurs Troupes ſous la conduite de Jean Heyd de Fribourg, eurent bien-tôt atteint la contrée de Bellentz & de là reſtant

avan-

avancées en ordre de Bataille, elles arriverent à la riviere de Treiſs, dont le pont venoit d'être rompu par les François qui s'étoient portées à l'autre bord, & ſe préparoient à leur diſputer le terrein; Il fallut ſe déterminer à paſſer l'eau à la nage, & les principaux Officiers ayant donné l'Exemple, le paſſage fût forcé, ceux qui dévoient le déffendre mis en fuite, & l'on conſtruiſit ſur le champ un pont pour ſervir aux autres qui alloient ſuivre ſans faute, dés qu'ils apprendroient ce premier ſuccés.

En éffet ceux de Berne, qui ſe tenoient prêts à marcher, n'en furent pas ſi-tôt avertis, qu'ils ſortirent ſous leurs Drapeaux juſqu'au nombre de quatre mille hommes dés le 27. de Novembre; ils avoient pour principaux Chefs Gaſpard Wyller, Jean de Weingarten, & Leonard Hupſchi; la diligence qu'ils firent pour traverſer preſque toute la Suiſſe, dans le temps le plus fâcheux de l'Année les rendit bien-tôt dans le camp de Vare-

ſa, où les premiers les attendoient: Les ſecours fournis par les autres Cantons les joignirent dans peu, & ſe trouvant forts de plus de dix mille hommes, ils pouſſérent juſqu'à la hauteur de Galeran vers les confins du Milanois, où Gaſton de Foix, qui commandoit en Chef les Troupes de France s'étoit avancé, pour couvrir les poſtes qui alloient être les plus expoſez. Ce Général, avant que d'engager de plus grandes hoſtilitez, voulut tenter des voyes d'accommodement; il offrit aux Troupes Suiſſes la paye d'un Mois de Solde avec quelques autres ſatisfactions, ſi elles vouloient ſe retirer des frontieres du Duché de Milan. Cette propoſition fît naitre d'abord quelque diverſité d'opinions parmi leurs Chefs, mais les motifs de reſſentiment les eurent bien-tôt réünis, & ayant trouvé une iſſuë pour pénetrer plus avant dans le Pays, ils ſe joignirent l'Année d'aprés aux Troupes de la Ligue, qui avoit entrepris de rétablir dans le Milanois,

nois, la Maiſon de Sforce dans la perſonne de Maximilian fils, & plus proche Succeſſeur de Loüis, qui étoit priſonnier en France. La jonction des Suiſſes avec les Princes conféderez fût ſuivie dans le cours de l'Année 1512. de tous les malheurs, que la France ne pût éviter dans la Lombardie; l'avantage qu'elle eut dans la Bataille de Ravenne, que Jacques de la Paliſſe gagna après que Gaſton de Foix fût tué, ne ſervit qu'à augmenter les ombrages dans cette partie de l'Italie, & à détacher de ſes interêts ceux qui avoit parû lui être les plus dévoüez: Robert Urſin, Pompée Colonne, André Savelli, & Pierre Margano, dont le crédit avoit juſqu'alors ſoûtenu la poſſeſſion de Loüis XII. ſe déclarerent ouvertement contre lui; le renouvellement de l'union héréditaire que les Cantons conclûrent dans le même temps avec l'Empereur Maximilian, donna d'un autre côté un ſi grand appui à la Ligue, que la plûpart des Villes du

Milanois, oubliant la fidelité qu'ils avoient jurée à leur nouveau Maître, ouvrirent les portes à ſes ennemis.

Le plus fort de la guerre s'étoit jetté du côté de la Ville de Novarre, dont le Duc Maximilian venoit de s'emparer avec un nouveau ſecours de huit mille hommes, qui étoit arrivé depuis peu de la Suiſſe ſous les ordres de Sebaſtian & Loüis de Diesbach, de Benoît de Weingarten, de Jean Friſching, & de pluſieurs autres. La conſervation de cette Ville parut importante à la France, parce que ſans elle il n'étoit plus poſſible de ſe maintenir dans le Pays d'Aſt & d'Alexandrie, qui faiſoient le reſte de ſes conquêtes en Italie; elle s'avança avec toute la diligence pour livrer Bataille, avant que cette Armée detachée pût être renforcée. Le Siege de Novarre commandé par Jacques Trivulce en perſonne, où les Suiſſes ſoûtinrent pluſieurs aſſauts, en repouſſant toûjours les Aſſaillans, donna le temps à leurs autres

Guerre ouverte entre la France & les Cantons

autres Troupes de venir à leur ſecours, & d'engager une affaire générale. Ils ſortirent par les brêches que le Canon avoit faite à la Ville, les Aſſiegans s'étant retirez de leur côté, pour ſe ranger en Bataille; ce fût le 6. Juin 1513. que ſe paſſa cette Action, qui décida du ſort du Milanois, à la perte de la France, & qu'il eut été aiſé d'empêcher, ſi ſes Généraux, ſans ſe prévaloir de l'abſence du Roy, occupé à des affaires plus difficiles, qui regardoient ſon propre Royaume, euſſent eu aſſez de dexterité pour adoucir un reſſentiment auquel ils avoient donné eux-mêmes occaſion, & qu'ils euſſent ſçû prévenir un égarement, qu'on ne rappelle qu'avec peine, & dont les ſuites furent ſi funeſtes.

Bataille de Novarre gagnée par les Troupes des Cantons en 1513.

L'animoſité avec laquelle on combattit de part & d'autre, rendit pour quelque temps la victoire incertaine, mais les Troupes Suiſſes étant parvenuës à pénetrer dans le centre, où commandoit Jacques Trivulce, il s'y mit un ſi grand

déſordre que les deux aîles ne purent manquer d'être entamées à leur tour, tout plia à la fin & prit le parti de la retraite, après avoir laiſſé dix mille morts ſur le champ de Bataille, vingt cinq pieces de Canon, tous les bagages & les munitions de guerre; la perte qu'y firent les Troupes des Cantons ſe monta à deux mille hommes, y compris les bleſſez.

Paul Jove, Guichardin & d'autres Hiſtoriens, qui ont approché de ce tems-là, aſſurent que la conduite & la valeur que ces Troupes firent voir dans cette journée, peuvent être comparées aux plus grandes expeditions des Grecs & des Legions Romaines. Rien ne réſiſta depuis au torrent qui ſuivit une Armée victorieuſe; Les Ducs de Savoye & de Montferrat, les Villes de Verceil, d'Aſt, de St. Germain, de Saluz, & tous les Etats circonvoiſins furent contraints d'acheter la Paix avec des ſommes conſiderables: Octavian Fregoſe rentra dans Gênes à la tê-

te

te de trois mille hommes, ſous les ordres du Marquis de Peſcaire; & Proſper Colonne ayant joint d'un autre côté, les Troupes des Cantons avec le ſecours envoyé par le Vice-Roy de Naples, on réduiſit dans peu la Ville de Milan à ſuivre l'exemple des autres, & à recevoir Maximilian Sforce pour ſon legitime Souverain.

Les Cantons reçurent bien-tôt des Lettres de félicitation de la part de Jules II. & de l'Empereur Maximilian au ſujét de la victoire remportée; ces deux Puiſſances contre leſquelles la Nation, ſi elle fût rentrée dans ſes maximes naturelles, devoit être le plus en garde, n'oublierent rien pour fomenter les troubles & profiter de l'agitation où les éſprits s'étoient jettez: on en vit les éffets dans le cours de la même Année par le projét qui fût concerté, de faire irruption dans une des Provinces du Royaume; la Bourgogne, comme la plus à portée, en devint l'objét, une partie de leurs Troupes ayant quitté le Duché de Milan, où il n'y

avoit plus rien à craindre, s'étant renduë dés la fin du Mois d'Août dans le cœur de la Franche-Comté, où elles furent jointes par celle du Duc de Wirtemberg, que l'Empereur avoit fait marcher à cette expedition; on y ajoûta une nouvelle levée de seize mille hommes, que les Etats de la République fournirent de plus, chacun à proportion de ses forces, & l'on donna plein pouvoir aux Chefs nommez pour commander, d'accepter les conditions d'une Paix honorable, au cas qu'on la leur offrît pour les Pays dépendans de la France. Toute l'Armée, qui se montoit à trente mille hommes, ayant penetré sans peine jusqu'à quelques journées de la Ville de Dijon dont on avoit résolu de former le siege, ceux qui avoient le commandement convinrent de l'ordre qui seroit observé dans leurs Troupes; celles de Berne, de Bâle, de Fribourg, de Soleure, & de Schaffouse, furent destinées à faire l'Avant-Garde, après quoi devoit

Expeditions des Suisses contre la Province de Bourgogne.

voit marcher l'Artillerie; le centre fût formé par ceux de Zurich, d'Appenzell, de St. Gall, de Baden, de la Turgovie & des Griſons. Ceux de Lucerne, d'Ury, de Schwitz, d'Underwald, de Zug, de Glaris, avec les Valeſiens & autres Alliez furent placez à l'Arriere-Garde, avec cette condition que la primauté des rangs ſeroit alternative tous les jours de la marche, tant pour prévenir la jalouſie du commandement, ſi oppoſée aux entrepriſes militaires, que pour tenir les Troupes toûjours en haleine, & les accoûtumer à une ſubordination plus étenduë.

Ce fût dans cette diſpoſition que la Ville de Dijon vit arriver à la vuë de ſes remparts, l'Armée d'une Nation enflée de ſes derniers ſuccés, & qu'un retour de reflexions ſur des Alliances mal entenduës, n'avoit point encore ramenée à l'idée de ſes veritables interêts. Le Duc de la Tremoüille Gouverneur de la Bourgogne, qui s'étoit jetté dans cette Ville avec les Trou-

pes qu'il avoit ramaſſées à la hâte, après avoir fait abbattre les Fauxbourgs pour degager la place, ſe préparoit à en ſoûtenir le Siege; mais voyant en moins de quatre jours des brêches conſiderables formées aux principaux endroits, & à la veille de ſoûtenir des Aſſauts d'une Armée auſſi déterminée, il crut devoir propoſer aux Chefs un accommodement, auquel le Duc de Wirtemberg & les Députez de l'Empereur, qui avoit ſuivi cette expedition, s'oppoſerent en vain: l'Accord fût ſigné le 14. Septembre, & l'on convint de part & d'autre les Articles ſuivans. *Que le Roy entreroit dans la Ligue de Jules II. & que les Villes, Châteaux, Pays & Habitans, apartenans à l'Etat de l'Egliſe, ſeroient reſtituez inceſſament. Que l'on comprendroit dans cet Article les Alliances & Unions, que les Cantons avoient avec l'Empereur & les Pays de la Maiſon d'Autriche, confins de la France, de même que le Duc de Wirtemberg, les Terres & Sujets de ſa Domination.*

Le Traité de Dijon fait par le Duc de la Tremoüille avec les Troupes Suiſſes en 1513.

tion. Que l'on remettroit entre les mains des Troupes des Cantons les Duché de Milan, Cremone & Aſt, avec leurs Dépendance, & que le Roy, aprés avoir fait retirer ſans délai les Garniſons qu'il pouvoit encore avoir dans les Citadelles de Milan & Cremone, renonceroit à toutes ſes prétentions ſur les dits Pays. Que les Troupes Suiſſes ne pourroient être employez ni ſoudoyées à la pourſuite des droits ſur le Duché de Milan, ſans le conſentement de toute la République, ou de la plus grande partie des Cantons. Qu'en dédommagement de la preſente expedition, on payeroit aux Troupes la ſomme de quatre cents mille Ecus, dont la moitié ſeroit delivrée dans la quinzaine, l'autre au jour de la St. Martin prochain dans la Ville de Zurich: qu'outre cela il en ſeroit payé huit mille au Duc Ulric de Wirtemberg, & deux mille à la Nobleſſe de ſa ſuite. Et qu'à l'égard du reſtant des payements dûs par la France aux Troupes de la Nation, les Cantons ſeroient en droit d'en former la demande à laquelle on ſatisferoit.

De

De Mezieres, Bailli de Dijon & Neveu du Duc de la Tremoüille fût donné en ôtage pour ſervir de garantie à l'Execution du Traité avec quatre des plus notables Bourgeois de la Ville.

Après cette expedition, les Suiſſes rentrerent dans leur Pays, & le Pape Jules étant venu à mourir ſur ces entrefaites, il ſembloit que les plus grandes difficultez ſe trouvoient applanies, pour reconcilier enſemble les deux Nations qui entraineroient dans leur querelle une partie des Etats de l'Europe.

Leon X. qui ſuccéda au Pontificat avec des ſentiments, en apparence plus pacifiques, offrit dès le commencement de l'Année 1513. les ſoins de ſa mediation, pour procurer la tranquillité à l'Italie & il ne faut pas douter qu'il n'eut réüſſi dans ſon projét, ſi les Cantons n'euſſent trouvé dans l'inexecution du Traité de Dijon un nouveau motif de continuer la mésintelligence, de Mezieres, à qui, Ville de Zurich avoit été aſſignée

pour

pour priſon, avec tous les égards dûs à un ôtage de ſa naiſſance & de ſon caractere; laſſé de faire cette fonction, avoit trouvé le moyen, en trompant la vigilance de ſes Gardes, de s'évader & de retourner en France où il n'en reçût aucun reproche. Les ſommes promiſes par le Traité, n'avoient point été acquittées dans les termes convenus. Les amis ſecrets, que le Roy s'étoit conſervé dans la République, avoient travaillé ſans relâche à lever du monde, qu'ils faiſoient paſſer dans ſes Armées, contre le gré des Cantons; tous ces Griefs leur parurent trop forts pour entendre à aucune propoſition d'accommodement, que le Duc de Bourbon s'étoit chargé lui-même de procurer en ſe rendant dans la Bourgogne, pour être plus à portée de la negociation. Le Duc de Savoye, qui avoit un égal interêt de ſe ménager de part & d'autre, voulut être de la partie, & prêta pour cet éffet trois perſonnes de conſideration de ſes Etats,

qui

qui furent Caſtellart, la Baſtie, & Benvillar; leurs talents joints à la circonſtance de ſe trouver apparentez dans les Cantons, promettoient à ce Prince d'en faciliter le ſuccés, mais rien ne fût encore capable de calmer les éſprits aigris, & toutes les démarches de ces trois Députez devinrent inutiles.

On ſe prépara bien-tôt à former des deux côtez de nouvelles entrepriſes & il ne tint point aux autres Puiſſances que la guerre ne devint generale dans l'Europe à cette occaſion. Leon X. renouvella pour cinq Ans avec la République le Traité fait par ſon Prédeceſſeur. Les conditions de cet Accord ſe trouverent encore plus avantageuſes pour les Cantons, & il y fût ſtipulé entr'autres, que les Villes de Parme & de Plaiſance ſeroient remiſes au Duc de Milan. Ce fût le Cardinal de Sion, que le Pape venoit de revêtir du caractere de Legat, qui termina cette affaire. Le Roy d'Angleterre pouſſé par des mouvements de jalouſie con-

tre

tre la France, quelque peu à portée qu'il fût de ſeconder directement les Cantons, chercha de même à entrer en Alliance avec eux, & le projét qui en fût dreſſé dés le Mois de Juillet, eut eu ſon éfet, ſi le Traité que Loüis XII. ſe hâta de faire au ſujét de la Ville de Tournay, & le mariage avec la Princeſſe n'en euſſent arrêté les progres. l'Empereur & le Roy d'Eſpagne ne s'oublierent point dans une occurrence, qui leur parut trop favorable; Chriſtophle de Limpourg, Général de la Ligue de Suabe, Ulric de Habsperg, Ulric de Blumeneg, & Guillaume de Reichenbach, accompagnez de Lopez de Seria, & du Cardinal de Sion, ſe préſenterent le 6. Octobre à la Diete de Zurich pour propoſer un nouveau plan de Confédération au nom de leurs Maîtres. Les Cantons perſuadez que le tems ſeul pouvoit moderer des deſſeins qui ne tendoient à rien moins qu'à attaquer la France de tout côtez, dont le contrecoup les regardoit

de

de prés jugerent à propos de temporiſer, & on fit reponſe à ces Ambaſſadeurs, que les circonſtances, où ſe trouvoit la République, ne lui permettoient pas de prendre ſa reſolution ſur un projét ſi peu attendu, avant le commencement de l'Année ſuivante.

Les choſes étoient dans cet Etat ſur la fin de 1514. lorſque les Cantons crurent avoir ſujét de porter leurs ſoupçons ſur la foi même de Maximilian Sforce; la conduite ſecrette de Fläckli, de Schwitz & de Falcken, Avoyé de Fribourg, qui avoit été nommez pour réſider à la Cour de ce Prince, devint ſuſpecte à la Diete, & par un réſultat général, ils furent rappellez de leur Commiſſion pour être remplacés par Albert de Stein de Berne, & Henri Eerben d'Uri, auſquels on ordonna de veiller de prés ſur les démarches du nouveau Duc de Milan, de cultiver la bonne intelligence, qui devoit regner entre les Troupes de la République & celles du Milanois, & de contribuer

Le Duc de Milan rétabli par les Suiſſes devient

buer en tout à conserver le Duché inviolablement sous la protection des Cantons. Il n'y eut point de détail, où le Duc Maximilian ne fût obligé d'entrer, pour justifier la droiture de ses intentions, & se maintenir dans une Alliance, sans laquelle il étoit toûjours à la veille d'éprouver la fortune de son pere: La Déclaration que ce Prince fût forcé de donner, étoit conçuë en des termes si pleins de menagement & de souplesse, qu'elle ressembla plûtôt à un Acte de soûmission d'un Inferieur, qu'à l'explication d'un Souverain Allié.

lui-même suspect aux Cantons

Tels furent les désordres, dont l'ésprit de ressentiment & d'ombrage agita la Suisse jusqu'à la mort de Loüis XII. qui arriva au commencement de l'Année 1515. la Politique de ce Roy, mal guidée sur la fin de son Regne, lui avoit fait trop entreprendre à la fois; Ses Ministres & les Géneraux de ses Armées, abusant d'un autre côté de son autorité, avoient irrité plusieurs Etats voisins de la France,

ſous prétexte d'y faire reſpecter leur Maître ; & le Royaume ne pouvoit manquer de ſe voir expoſé encore à de plus grands embarras, s'il eut continué à être gouverné par les mêmes maximes.

REGNE DE FRANCOIS I.

LE Duc de Valois, premier Prince du ſang, ayant ſuccedé à la Couronne, ſous le nom de François I. ſe propoſa de ſuivre une route differente du Gouvernement précedent : Sa premiere attention ſe porta à donner avis aux Cantons de ſa nouvelle dignité, par une Lettre dattée de Paris du 2. Janvier, qui fût le lendemain de la mort de Loüis XII. il leur marquoit avec des expreſſions d'amitié, *combien il ſoubaitoit d'éteindre le ſouvenir du paſſé, par une Paix durable & une Alliance, qui ne pût jamais être alterée.* La Diete n'y voulut point répondre par écrit, & ſe contenta de faire dire à celui qui avoit apporté

porté la Lettre du Roy, que la République n'oublioit point le Traité de Paix conclû devant la Ville de Dijon, qu'au cas que le Roy fût intentionné de l'obſerver, on n'en pouvoit attendre que le rétabliſſement de la bonne intelligence avec la Couronne; mais que s'il n'étoit point diſpoſé à l'executer, en vain il ſe donneroit des ſoins & feroit des démarches pour demander la réunion; que le peu d'égard que l'on avoit fait eu en France à ce Traité, ne devoit pas flatter ceux qui viendroient de ſa part, de trouver en Suiſſe la ſûreté dont ils avoient beſoin, pour faire des propoſitions, & qu'on ne les garantiſſoit pas même de ce qui pouvoit leur arriver de fâcheux par la ſuite.

Cette réponſe dictée par le dépit & le reſſentement, dont les traces n'étoient point encore effacées, ne rebuta pas François I. dans le deſſein de regagner l'amitié des Cantons, pour ſe mettre en état de rentrer dans le Duché de

Milan, où les interêts de ſon Prédeceſſeur étoient tombez dans une entiere décadence. Il rechercha le Duc de Savoye, pour l'engager à employer ſon entremiſe auprés de cette Nation, où la bonne correſpondance que ce Prince entretenoit, depuis quelque temps, lui promettoit un meilleur ſuccés. Foreſta Abbé de Payerne, de Ment & Lambert, perſonnages diſtinguez par leurs mérite, furent nommez pour ſe rendre à la Diete de Berne, qui les admit à l'Audience dés le commencement du Mois de Mars; ils repreſenterent que leur Maître ayant l'honneur d'être Oncle du Roy d'à préſent, & ſon attachement ſincere pour la République lui faiſant reſſentir, plus qu'à perſonne, de quelle conſequence il étoit pour elle de ſe reconcilier avec le plus puiſſant & le plus ancien de ſes Alliez, il ne pouvoit ſe refuſer à des motifs auſſi preſſans pour les porter à mettre en oubli tout ce qui s'étoit paſſé ſous le dernier Regne; que pour par-

Entremiſe du Duc de Savoye pour reconcilier les Cantons avec François I.

parvenir à une fin auſſi déſirable, il n'épargneroit aucun des ſoins les plus empreſſez, & s'offroit même de ſe rendre auprés d'eux en perſonne pour leur en faire ſes plus vives ſollicitations.

L'affaire fût remiſe à l'Aſſemblée générale indiquée pour le Mois de May, où Lambert, un des trois Députez de Savoye, qui étoit reſté dans la Suiſſe pour continuer la négociation, revint à la charge, il ajoûta, à ce qu'ils avoient déja dit, qu'il étoit venu de nouvelles inſtructions de la Cour de France, par leſquelles le Roy aſſuroit, que ſon déſir de s'allier avec les Cantons étoit ſincere, & tel qu'il leur avoit témoigné le premier jour de ſon avénement à la Couronne; que dans cette vûë il étoit prêt de faire acquiter les quatre cents mille Ecus dans les termes dont on conviendroit, & qu'à l'exemple de Loüis XI. il s'offroit d'entretenir pour toûjours à ſon ſervice juſqu'à quatre mille hommes de leurs Troupes, de prendre la dé-

fenſe des Cantons contre & envers tous, & de faire délivrer exactement les penſions publiques & particulieres, ſuivant la teneur des Traitez. Qu'il demandoit en retour, la concluſion d'une Paix, qui rejettât toutes les intrigues qui pourroient la bleſſer, & qui garantit ſes Etats & ſes Sujéts des troubles qui avoient été les fruits de la deſunion. Qu'à l'égard du Duché de Milan, du Comté d'Aſt, & de la Seigneurie de Gênes, il ne croyoit pas que perſonne voulût lui diſputer ſon Droit héréditaire, & qu'au cas qne les Cantons fuſſent diſpoſez de ſe lier avec lui, pour ſoûtenir la juſtice de ſes prétentions, ils trouveroient le Duc de Savoye ſon Oncle, muni d'un plein pouvoir de conclure un Traité ſur ce ſujét, indépendamment de celui de la Paix qu'il leur propoſoit. Qu'au ſurplus, il pouvoit ſe flatter d'avoir raſſuré ſon Royaume par l'Alliance qui venoit d'être formée entre lui & le Roy d'Angleterre, à la faveur

du

du mariage de la Reine, veuve de Loüis XII. avec le Duc de Suffolk, par la pacification qui ſe traitoit actuellement avec la Maiſon d'Autriche, en vûë d'un mariage propoſé entre l'Empereur & ſa Mere la Ducheſſe de Valois, & par la réſidence que faiſoient depuis quelque tems à la Cour des Ambaſſadeurs de l'Empire & d'Eſpagne, pour cultiver l'union, qui devoit dorénavant ſe maintenir entre toutes ces Puiſſances.

Nouveau ſujet de défiance dans les Cantons qui retarde leur Paix avec François I.

Les Cantons ſurpris d'apprendre un ſi grand changement dans une bonne partie de l'Europe, dont ils n'avoient encore rien appris d'ailleurs, voulurent ſe donner le temps de la réflexion, pour éclaircir la verité des faits; ils furent bientôt perſuadez que cet Envoyé, par une mauvaiſe ſubtilité, y avoit ajoûté de ſon Chef des particularitez qui n'avoient aucun fondement; on entra dans une nouvelle défiance ſur tout ce qui pourroit être negocié, & l'artifice, dont Lambert avoit voulu ſe ſervir,

étant venu à la connoiſſance du Public, il pût à peine échapper à la fureur du peuple de Lucerne, où il faiſoit ſon ſéjour ordinaire, & qui lui auroit fait un mauvais parti. Ainſi cette démarche, loin de tendre à un acheminement pour la Paix, ne ſervit qu'à indiſpoſer de plus en plus les éſprits.

L'Empereur, de même que le Roy d'Eſpagne, ne manquerent pas de profiter de cette occaſion, & en tirerent tout l'avantage qui pouvoit convenir à leurs interêts préſens; ces deux Princes trouverent tant de diſpoſition à être écoutez des Chefs de la République, qu'il n'y eut point d'intervalle entre le projét du Traité & la concluſion qui en fût faite au ſujét de la défenſe du Duché de Milan, & qui devoit ſubſiſter pendant la vie de ces deux Monarques. Depuis cet Accord l'on ne vit dans tous les Etats de la Suiſſe que des mouvemens & de nouveaux préparatifs à la guerre; outre les Troupes que la République avoit

déja

déja dans les differentes Villes du Milanez, elle donna une nouvelle levée de quinze mille hommes, qui ſe mirent en marche dés le 14. Juin, pour ſe joindre dans les environs de Verceil, où étoit le rendez-vous général. Ce fût dans ce Camp, où ſe rendirent les Plenipotentiaires du Pape, du Roy d'Eſpagne, & de Maximilian Sforce, que l'on ſigna le Traité de la Ligue, auquel tout ce qui avoit été fait juſques-là n'avoit ſervi, pour ainſi dire, que de préliminaire: Ce Traité renferme des circonſtances aſſez particulieres, par rapport à la Politique de l'Italie, pour en donner ici le précis. Il fût convenu:

Que le terme d'Aſſociation, dont on s'étoit ſervi auparavant dans les Actes, concernant leurs Alliances, ne ſeroit plus mis en uſage, & que l'on y employeroit uniquement celui de la Ligue. Que dans la ratification qui en ſeroit faite, on ſe contenteroit de l'appoſition du Sçeau des Cantons, quoique le Pape, l'Empereur, le

Les Suiſſes entrent dans le Traité de la Ligue d'Italie.

Roy d'Eſpagne, & le Duc de Milan y ajoûtaſſent de leur côté le ſerment dans les echanges, comme ils l'avoient déja fait : Que les Cantons ne ſupporteroient aucun des frais de la guerre ; mais que pourvû qu'ils ne fuſſent pas occupez eux-mêmes à la defenſe de leurs Pays, ils continueroient de fournir leurs Troupes, que la Ligue ne pourroit employer que dans la Bourgogne, dans l'Italie & dans la France. Qu'ils s'efforceroient, comme il convenoit à des fils obéïſſans & dévoüez au Pape, à l'Egliſe & au St. Siege, de defendre ſa perſonne & ſon Etat, & de maintenir ſa Puiſſance & ſon autorité en tout ce qui pourroit concerner les Droits & Prérogatives de ſa dignité. Que le Pape de ſon côté les ſoûtiendroit dans ſa protection paternelle, comme ſes fils & ſes Alliez. Que quoique en vertu de la préſente Ligue, il ne fût permis à aucune des Parties d'entrer dans un nouvel engagement, ſans le ſçû & conſentement des autres, il ſeroit néanmoins libre aux Cantons de ſtipuler à cet égard une réſerve par

rapport

rapport à leurs Alliez. Que les ſecours fourni par la République ne ſeroient acquitées tous les Mois ſur le pied du Capitulat de Milan. Que les Cantons ne permettroient pas qu'il ſe fît aucunes levées chez eux, pour être envoyées au ſecours des ennemis de la Ligue. Que l'on entendoit comprendre dans le Traité les penſions promiſes de la part du Pape & de l'Etat de Florence, de même que celles de l'Empereur, & du Roy d'Eſpagne, dont les payements ſe feroient de la maniere dont on eſt convenu. Que les Parties compriſes dans la preſente Ligue, ſeroient tenuës de proteger Julian de Medicis, frere du Pape, & Général des Troupes de l'Egliſe, auſſi bien que Laurent de Medicis ſon Neveu, leurs Succeſſeurs & Héritiers à perpetuité. Que Parme & Plaiſance reſteroient en propre au Domaine du Pape, & qu'outre le Comté d'Aſt, que l'on donneroit au Duc de Milan, en dédommagement de ces deux Etats, la Ligue feroit encore la conquête des Villes de Bergame & de Creme ſur

les

les Venitiens, avec leur dépendances, pour être réünies au Milanez. Que pour la continuation de la guerre, il ſeroit faite une aſſurance des ſommes deſtinées au payement des Troupes de la République; ſçavoir, vingt mille Ducats de la part du Pape, ſix milles de celles de l'Empereur, & ſoixante mille tant du Roy d'Eſpagne que du Duc de Milan & de la Ville de Gênes. Que les Troupes de la Ligue reconnoîtroient pour leur Généraliſſime Raimond de Cardonne, Vice-Roy de Naples, auquel les parties étoient convenuës de remettre la conduite de la guerre & l'autorité ſuprême, ſe réſervant au ſurplus toutes Alliances & Confederations précedemment faites entre elles.

Ce fût là le dernier piege que l'éſprit de deſunion tendit à la Suiſſe; cependant la Ratification du Traité ſçellée aux Armes de Lucerne & d'Uri arriva avant la fin de Juillet dans le Camp que les Troupes de la République avoient jugé à propos de former du côté de Novarre; il s'y étoit joint depuis

puis un renfort de Cavallerie Italienne & Eſpagnole, que Proſper de Colonne, au nom du Général de la Ligue, avoit amené avec lui, en venant prendre poſſeſſion du Commandement d'une Armée, où l'eſperance des ſuccés, que l'on ſe promettoit, faiſoit regner la joye & l'ardeur de combattre, lorsqu'on eut des avis certains que François I. aprés s'être aſſuré de l'amitié du Roy d'Angleterre renouvellé ſous main l'Alliance avec les Vénitiens, qui depuis quelques temps cherchoient à faire la balance en Italie, reçû la foy & hommage de Charles Prince d'Eſpagne, pour les Comtez de Flandres & d'Artois, & établi un Conſeil pour gouverner ſes Etats en ſon abſence, s'avançoit avec une Armée conſiderable pour paſſer les Alpes, & combattre les forces qui s'oppoſeroient au deſſein qu'il avoit formé de reconquerir le Milanez.

François I. ſe propoſe d'aller lui-même en Italie.

Le Roy, avant que de penetrer en Italie, crut devoir attirer dans ſon

ſon parti Octavian Fregoſe Duc de Gênes, que la ſituation forcée de ſon Etat, plûtôt qu'un avantage réel avoit fait entrer dans les vûës de la Ligue. On n'eut pas de peine à l'en détacher, à condition que la Ville & le Château de Gênes recevroient Garniſon Françoiſe, que Fregoſe, en renonçant au titre de Duc, ſe contenteroit de celui de Gouverneur pour le Roy, avec le pouvoir de conferer toutes les Charges de l'Etat. Que le Roy de ſon côté lui entretiendroit cent Cuiraſſiers, pour la Garde de ſa perſonne; qu'outre l'ordre Royal de St. Michel, il lui aſſureroit une penſion annuelle pour ſa vie; qu'il ne feroit point rétablir les fortifications de Codiffe, & rendroit à la Ville de Gênes tout ce que Loüis XII. pouvoit lui avoir ôté; que par deſſus ces avantages, il offroit de gratifier ſon Frere Frederic Fregoſe Archevêque de Salerne, de benefices & de penſions en France; & qu'au cas que la Ville de Gênes tombât ſous la Domina-

Le Duc de Gênes favoriſe le Roy dans ſon projet.

mination de ſes ennemis, il le dédommageroit par des places, dont il lui feroit préſent dans le Royaume.

Cet Accord ayant privé la Ligue d'un Allié, qui par la ſituation de ſes Etats devoit former un des plus grands obſtacles, que François I. pût rencontrer dans l'execution de ſon projét, l'Armée de France n'heſita plus de traverſer les Monts: elle étoit forte de plus de quarante cinq mille hommes, la plûpart aguérris & accoûtumez à la fatigue des Armes; la Cour n'avoit rien oublié pour la munir d'une bonne Artillerie, & de tout ce qui étoit néceſſaire à une grande expedition: le Roy qui voulut s'y trouver en perſonne, s'étant réſervé pour commander le centre avec les Ducs de Vendôme, de Lorraine & d'Albanie, les Comtes de St. Paul, de Guiſe, de Lautrec, de l'Eſcut, & le Bâtard de Savoye, il fit marcher l'Avant-Garde ſous les ordres du Connétable Charles de Bourbon, accompagné du Duc de Chatelle-

rau,

rau, des deux Marêchaux de la Paliſſe & de Trivulce, de Charles de la Tremoüille Prince de Talmont, des Comtes de Sancerre, de Bonnivet, d'Imbercourt, de Teligny, de Pierre de Navarre & du Duc de Gueldres, qui avoit amené un ſecours de dix mille hommes d'Infanterie. L'Arriere-Garde fût conduite par le Duc d'Alençon, à qui on joignit un grand nombre d'Officiers d'experience, parmi leſquels ſe trouverent le Chevalier Bayard, d'Aubigni, Montmorenci, & Buſſi d'Amboiſe.

Un Détachement de quatre mille Suiſſes s'étoit poſté à la verité dans les gorges par où l'Armée de France devoit deboucher par de-là Saluces; mais des ordres ſuperieurs lui étant venus de la part de ceux qui commandoient les Troupes de Lucerne, d'Uri, de Schwitz, d'Underwald, de Zug, de Glaris & d'Appenzel, dont les ſuffrages l'avoient emporté dans le Conſeil, qui avoit été tenu à ce ſujet, il quitta ſes poſtes pour rejoindre le

gros

gros de l'Armée dans le cœur du Milanez, où il avoit été réſolu d'attendre le Roy, pour lui livrer combat.

Les paſſages n'étant plus gardez, il fût aiſé aux Troupes de France de deſcendre dans les plaines du Piémont, où le Roy avant que d'aller plus avant, voulut par un mouvement de ſa generoſité naturelle, tenter un dernier moyen pour faire rentrer la Nation dans des ſentiments de Paix, que des démarches réiterées de ſa part n'avoient pû encore obtenir. Il ſe ſervit de l'entremiſe de Charles Duc de Savoye, qui envoya Longuecombe, ſon homme de confiance dans le Camp des Suiſſes, pour leur repreſenter l'extrêmité du malheur, où ils alloient être expoſez, en obligeant le Roy de leur livrer Bataille avec une Armée auſſi formidable: qu'ayant reconnu les diſpoſition de ce Prince à leur égard, il pouvoit les aſſurer qu'il étoit encore temps de profiter des voyes de reconciliation,

Le Roy avant que de combattre les Suiſſes, tente un accommodement avec eux.

K

tion, qui leur avoient été propoſées & de préferer les conditions d'une Paix durable, aux vaines eſperances dont la Ligue cherchoit à les flatter. La maniere touchante avec laquelle l'Envoyé expoſa aux Chefs des Troupes Suiſſes, la part ſincere que le Duc ſon Maître prenoit à leur ſituation, ayant gagnée la confiance de pluſieurs d'entr'eux, il fût réſolu de fixer un jour auquel on s'aboucheroit de part & d'autre.

Ce fût le 8. de Septembre qu'Odet de Lautrec, & René Bâtard de Savoye, joignirent dans la Ville de Galeran les Députez des Troupes Suiſſes, pour traiter d'un accommodement, comme les Griefs des deux parties avoient été mis en avant plus d'une fois, & que le Roy ſe trouvoit diſpoſé de donner toutes les ſatisfactions en faveur de la conquête du Milanez, qui faiſoit ſon unique objét, il fût aiſé de dreſſer les inſtructions, ſur leſquelles on convint des Articles ſuivants.

Que

Que l'on donneroit à Maximilian Sforce le Duché de Nemours en dédommagement des Etats de Milan; que le Roy y ajoûteroit une penſion annuelle de douze mille livres, l'entretien d'une Compagnie de cinquante hommes pour ſa garde, & lui feroit épouſer une Princeſſe de ſa Maiſon. Que préalablement à l'execution de cet Article, les Cantons ſeroient tenus de rapporter les originaux des Lettres d'Alliance, qu'ils avoient faites ci-devant au ſujet du Duché de Milan. Que le Roy pour dédommager les Cantons des frais de cette guerre, payeroit la ſomme de trois cents mille Ecus, dont la moitié ſeroit délivrée dés-à-preſent, & le reſte à la fin de l'Année. Qu'en échange des Châteaux de Lugano, de Locarno, de Tbum, d'Eſchethal, & de ce que les Griſons poſſedoient dans le Milanez, il ſeroit pareillement acquitté la ſomme de trois cents mille Ecus au premier jour de Juin de l'Année ſuivante. Que les quatre cents mille promis par le Traité de Dijon, ſeroient payez dans l'eſpa-

Traité de Galeran entre le Roy & les Troupes des Cantons en 1515.

ce de quatre Années, à commencer aux Fêtes de Noël prochain. Qu'outre la ſignature du Roy, qui devoit garantir l'acquittement de ces ſommes, il leur donneroit encore pour caution le Duc de Lorraine, & la poſſeſſion des Villes & Seigneuries ci deſſus marquées, avec tout le Domaine utile à l'exception toute fois de la Ville & Territoire de Bellinzone. Que l'on oublieroit tout ce qui avoit été fait par Galeas Viſconti, & les Seigneurs du Milanez, qui avoient pris le parti de la Ligue dans le cours de cette guerre. Qu'au cas qu'il ſe trouvât des priſonniers de part & d'autre, ils ſeroient rendus ſans frais ni rançon. Que lorsque le Roy ſeroit attaqué dans ſon Royaume, dans le Duché de Milan, Comté d'Aſt, & Seigneurie de Gênes, les Cantons lui accorderoient des levées, pourvû qu'ils ne fuſſent pas eux-mêmes occupez alors à défendre leur propre Pays, & que le Roy réciproquement envoyeroit aux Cantons une bonne Artillerie, lorsqu'ils ſeroient en guerre avec d'autres Puiſſances, lui-même n'étant

pas

pas occupé à défendre ſes Etats. Que tout le temps de cette Alliance qui dureroit pendant la vie du Roy, & dix Ans après ſa mort, chaque Canton recevroit une penſion annuelle de deux mille livres, & qu'au ſurplus les articles ſtipulez par Loüis XII. au ſujét du Milanez, ſeroient maintenus dans leur force. Que les deux Parties ſe reſervoient reſpectivement dans ce Traité le Siege de Rome, l'Empire, la Maiſon d'Autriche, le Duc & la Maiſon de Savoye, le Duc de Wirtemberg, le Marquis de Montferrat, la Maiſon de Medicis, & tous leurs anciens Alliez à l'exception du Roy d'Eſpagne ſeul, que l'on ne prétendoit point y comprendre.

On avoit lieu de ſe flatter qu'un Accord fait à la vûë de deux Partis prêts à ſe combattre, & qui ſentoient un interêt égal à ſe reconcilier, ne trouveroit plus d'obſtacle dans ſon execution. Chaque Deputé, de retour à l'Armée, le communiqua aux Chefs des Troupes de ſon Canton, & au premier abord touts parurent diſ-

poſez à accepter une Pacification, ſur laquelle ils ſe perſuaderent que leurs Superieurs ne pourroient jamais leur faire des reproches. Les Troupes de Berne, au nombre de plus de ſept mille hommes, voulurent donner l'exemple aux autres, & ſe ſeparerent de l'Armée dés le lendemain de la ſignature du Traité, celles de Fribourg, de Soleure, de Bienne, & les Valeſiens les ſuivirent de prés, malgré tout ce que ceux d'Uri, de Schwitz & de Glaris, s'efforcerent en vain de leur faire enviſager au ſujét de l'honneur & de l'interêt de la Nation, qu'ils prétendoient y être compromis. La démarche des premiers ébranla beaucoup ceux de Zurich & de Zug, & ils alloient entraîner le reſte de l'Armée, ſans les mouvements extraordinaires que ſe donna le Cardinal de Sion pour les retenir dans le Camp.

Le Cardinal de Sion engage une partie des Troupes Suiſſes à reſter armées malgré le Traité.

Ce Prélat rappella dans cette occaſion toute la vivacité, & tous les reſſorts de l'intrigue, qu'il avoit mis ſi ſouvent en uſage, pour exhor-

horter à la fermeté ces Troupes par des motifs, dont elles ne furent que trop ſuſceptibles pour leur malheur. Les Lettres preſſantes qu'il envoya d'un autre côté en diligence aux principaux Officiers qui étoient déja en pleine marche avec les Troupes de Berne, pour regagner les frontieres du Milanez, y trouverent aſſez d'accés pour faire revenir ſur leurs pas Gabriël de Diesbach, & Jean Schindler, deux Chefs dont la valeur & l'experience au fait de la guerre, pouvoit être d'un grand ſecours à une Armée affoiblie de plus d'un tiers depuis la ſéparation qui venoit de ſe faire.

François I. ne pût ignorer la diviſion de l'Armée des Suiſſes, qui lui préſentoit tout l'avantage; il ſe hâta d'en profiter avant qu'il ſurvint quelqu'autre evénement; & ayant marché à grandes journées au travers de l'Alexandrin, il arriva à la hauteur de Marignan, qui ſervit bien-tôt de Champ de Bataille. L'ardeur d'engager un com-

bat fût égale du côté des Suiſſes, à la temerité qu'ils eurent d'en courir les riſques contre une Armée auſſi ſuperieure, ne pouvant compter dans la leur qu'environ treize à quatorze mille combattans. La crainte ou ſe trouva le Cardinal de Sion, que des Troupes ſi inferieures en nombre ne ſe laiſſaſſent entraîner à quelque propoſition de Paix, au moment qu'il en faudroit venir aux mains, lui fît concerter avec Arnauld de Winckelried d'Underwald, Capitaine de la Garde du Duc de Milan, & d'autres Officiers de ſes amis, un ſtratagême, dont il ne pourroit point avoir le démenti; ce fût de détacher des Corps d'Uri, de Schwitz, & de Glaris, une Bande de déterminez pour faire irruption dans le Camp des François, & d'engager ainſi, à l'inçu des Chefs, une affaire générale, dont ils ne ſeroient plus en état de ſe dédire.

La ruſe eut l'effet que le Cardinal impatient de voir la déciſion, s'étoit propoſé; les premiers poſtes

ſtes harcelez par cette Troupe d'Aſſaillans, ayant donné l'allarme au reſte de l'Armée, on en vint bientôt à la mêlée; l'effort que firent les Suiſſes pour s'emparer de l'Artillerie, rendit long-temps le combat douteux; mais le plus grand de l'Armée de France étant venu au ſecours, ils ſe virent contraints de plier avec une perte conſiderable, & de ceder le Champ de Bataille à l'entrée de la nuit, qui ne leur permit plus de continuer le combat.

Le Roy gagne la Bataille de Marignan contre les Troupes Suiſſes en 1515.

L'affaire recommença le lendemain, qui fût le 14. de Septembre, avec la même fureur de part & d'autre; ceux qui commandoient l'Artillerie Françoiſe, ayant obſervé que l'on avoit pointé trop haut le jour précedent, n'oublierent pas d'y remedier, & la plus grande perte que les Suiſſes ſouffrirent cette fois-là, fût cauſée par les décharges redoublées du Canon. La déroute ne manqua pas de ſuivre un feu continuel, malgré les violentes attaques, que les Trou-

pes de la République porterent à differentes fois ſur le centre de l'Armée Françoiſe, & dont elles furent toûjours repouſſées avec perte. La Bataille ayant duré depuis la pointe du jour juſqu'à l'heure de Midi, les Suiſſes accablez, furent enfin forcez de battre la retraite, & ſans ſe donner le temps de reſpirer, on leur vit prendre la route des confins du Milanez. Le Cardinal de Sion, qui avoit paru aſſez long-temps dans les rangs pour animer le combat par ſa préſence, ne pût ſoutenir les reproches qu'il entendoit, à meſure que la victoire ſe déclaroit pour le Parti contraire, la crainte le ſaiſit ſi fort, avant que l'affaire fût finie, qu'il crut devoit chercher ſa ſûreté par une fuite précipitée, & qu'il n'oſa de long-temps depuis ſe montrer dans le Pays.

Le nombre des morts dans cette ſanglante journée fût à peu prés égale de part & d'autre, & il s'en trouva, au rapport de Schwinckhart, au de-là de dix mille ſur la place;

place; ceux d'entre les principaux Capitaines, que les Suiſſes regretterent le plus, furent Jacques Meiſs, Jacques Eſcher, Jacques Schwend, Antoine Clauſer, Jean & Nicolas Keller de Zurich, Hugo de Hallweil & Loüis Friſching de Berne, Imhoff & Puntiner d'Ury, Nicolas Wirtz d'Underwald, & Jean Bar de Bâle. Le témoignage que les Géneraux François rendirent, après l'action, à la valeur de ces Chefs & de leur Troupes, fît connoître à quel prix il leur fallut achêter la victoire; Jacques de Trivulce, dont le fils fût fait priſonnier dans le premier combat, avoüa en ſon particulier, qu'à voir l'impetuoſité & la force redoublée de cette Nation, dans les attaques ou il commandoit, il avoit crû avoir affaire à une Armée de Geans.

La perte ne fût pas moins ſenſible du côté de la France par le nombre des perſonnes de diſtinction, qui y périrent. Le jeune Duc François de Bourbon, le Duc de Chatellerau, les Comtes de Sancerre

cerre & d'Imbercourt, avec pluſieurs autres, furent tuez dans la premiere journée, & l'on trouva le lendemain parmi les morts le Prince de Talmont, Buſſi d'Amboiſe, de Roye avec de Ventadour, qui fût bleſſé dangereuſement. Ce fût ainſi, que la deſtinée de la République voulut, qu'un Roy, à qui un cœur plein de generoſité & d'amitié, avoit fait épuiſer toutes les reſſources des négociations, vint lui-même, la force à la main, pour la ramener à ſes véritables ſentiments, & lui faire voir avec quelle perte elle avoit ſervi de joüet juſqu'alors à l'ambition des Princes, dont les Alliances, bien loin de devoir être mis en paralelle avec l'appui qu'elle trouvoit du côté de la France, ne pouvoit tendre qu'à la jetter dans le précipice.

Les Suiſſes rentrez dans leur Pays après cette diſgrace, dont il n'y avoit point encore eu d'exemple depuis leur établiſſement, eurent le temps de faire de ſérieuſes réflexions ſur le paſſé, & de prendre

dre des meſures pour ſe garantir de pareils malheurs à l'avenir. L'Aſſemblée d'une Diete générale fût indiquée pour le 24. de Septembre dans la Ville de Lucerne: Les premieres ſéances ſe paſſerent à faire le rapport de tout ce qui étoit arrivé dans le cours de cette malheureuſe guerre; ceux dont les Troupes étoient reſtées dans le Camp de Marignan, tomberent enſuite ſur les reproches que la République devoit faire aux trois Cantons & à leurs Alliez, qui s'étoient ſeparez de l'Armée à la veille de livrer combat; ceux de Schwitz, y inſiſterent le plus, & leur parti s'étant groſſi dans l'Aſſemblée, elle fût ſur le point de ſe voir entraînée par le nombre des ſuffrages, à ſe rejetter dans de nouveaux embarras, & à former un Réſultat, qui tendit à redoubler les levées pour une ſeconde expedition; & à chercher la revanche dans le Milanez.

La Diete des Cantons ſe determine à la Paix par l'entremiſe du Duc de Savoye.

Ce parti, qui fît naître beaucoup d'animoſité, fût balancé juſqu'au

qu'au 6. d'Octobre, jour auquel la Diete avoit reſervé la réſolution finale, alors les Députez ayant repris des ſentiments plus convenables à la ſituation de l'Etat, il fût arrêté que leurs interêts ſeroient confiez au Duc de Savoye, qui choiſiroit entre les Villes de Lauſanne & de Genêve, celle qui lui conviendroit le plus, pour s'aſſembler & parvenir à une Paix, à laquelle les Cantons ne pouvoient plus ſe refuſer.

Le Duc Charles de Savoye s'étant rendu avant la fin du Mois en perſonne, dans la derniere de ces Villes, qui lui parut le plus être à ſa bienſéance, il y trouva déja arrivez les Ambaſſadeurs du Roy & ceux des Cantons, qui avoient été choiſi pour traiter une affaire auſſi intereſſante; celui de Berne qui avoit le plus à cœur de rendre à ſa Patrie ſon ancienne tranquillité, avoit fait choix de Guillaume de Diesbach, de Jacques de Wattenweil leur Avoyez, & de Nicolas Schaller leur Chancelier d'Etat, tous

tous trois également distinguez par une fermeté & une eloquence capable de renverser les faux raisonnements de ceux, à qui il pouvoit encore rester quelque démangeaison pour continuer la guerre contre le Roy. Dans des dispositions aussi favorables, il fût aisé de combattre la resistance que l'on trouva de la part des Cantons de Zurich, d'Uri, de Schwitz, de Bâle & de Schaffouse, & le plan d'une Alliance perpetuelle, qui fût dressé dans le Congrés de Genêve, se trouva agreé dans la Diete générale, tenuë dans la Ville de Zurich dés les premiers jours de Decembre.

Il étoit arrivé, depuis la retraite des Suisses de la Lombardie, un événement qui ne contribua pas peu à avancer leur pacification avec la France. Leon X. à la vûë des prodigieux succés de François I. & sous prétexte de quelque offense reçuë de l'Empereur Maximilian, s'étoit hâté de se reconcilier avec le Roy. La Suisse ne pouvoit ignorer

norer une démarche de cet éclat de la part d'un de ſes plus zelez Alliez, & ſon exemple lui fournit un motif auſſi preſſant que la ſituation de ſes propres affaires pour oublier tous les engagements de la Ligue, dont le Pape avoit été declaré le Chef.

Il s'en expliqua bien-tôt lui-même avec les Cantons par un Bref datté du 7. Janvier 1516. dont le ſtile n'avoit plus rien de reſſemblant à ceux qu'ils en avoient reçus précedemment. Il leur marquoit dans celui-ci, qu'ayant reconnu des diſpoſitions favorables pour le St. Siege dans la perſonne de François I. & trouvant dans les ennemis de ce Roy une continuation de deſſein à troubler l'Italie, il avoit crû devoir commencer à ſe détacher de la Ligue; que par les ſentiments de l'amitié paternelle, qu'il avoit pour eux, il les félicitoit ſur l'Accord pacifique qu'ils venoient de conclure, & les exhortoit de le maintenir inviolablement.

Ce

Ce Bref fût accompagné d'un pour le Cardinal de Sion en particulier, qui avoit retrouvé quelque accés dans ſa Patrie, à la faveur de ce changement; quelque ſérieux que fuſſent les termes de cette Lettre Apoſtolique, pour porter le Prélat à contribuer de ſon côté à la tranquillité de la Suiſſe, il ne pût ſe détacher de la prévention qu'il avoit ſaiſie au ſujét des Droits de l'Empereur & de la Maiſon de Sforce ſur le Duché de Milan; il parut de ſa part des écrits ſi violens & ſi recherchez ſur ce ſujét, que le Roy, qui en eut connoiſſance, avoüa lui-même qu'il craignoit au moins autant les diſcours animez & ſéduiſans de cet homme d'Egliſe, que les lances pointuës de la plûpart de ſes ennemis.

En éffet, des traits réïterez de la plume de Schinner, trouverent encore malgré tout ce qui venoit de ſe paſſer, un reſte d'égarement dans pluſieurs éſprits, & les replis de ſa Politique, allérent ſi loin

pour le parti de l'Empereur, qu'ayant ſçû engager ſecrettement le Roy d'Angleterre dans ſes interêts, auquel il fît dépoſer dans la Ville de Conſtance une ſomme de cent cinquante mille florins du Rhin, il n'eut pas de peine de mettre plus de quinze mille hommes ſur pied, par le moyen des amis, qu'il cultivoit dans les cinq Cantons, où l'on avoit toûjours trouvé le plus d'éloignement pour la Paix; ces Troupes, auſquelles ſe joignirent pluſieurs de celles des Griſons & de Turgovie, levées ainſi en ſecret, furent joindre dés le commencement du Mois de Mars, l'Armée Imperiale ſur les confins du Tirol, commandée par l'Empereur en perſonne, ayant avec lui le Marquis de Brandebourg, le Duc de Bar, le Cardinal de Sion, Marc-Antoine de Colonne, & pluſieurs Princes de l'Empire.

Avec des forces auſſi ſuperieures Maximilian pènetra aiſément juſques dans le cœur du Milanez, & il

& il étoit prêt de former le ſiege de la Capitale lorsque Jacques de Trivulce, qui y commandoit pour le Roy, s'aviſa d'une ruſe, qui lui réüſſit: il chargea un des Suiſſes, qui ſe trouvoient dans Milan, d'une Lettre adreſſée à Jacques Stapffer & Gaſpar Göldli de Zurich, les deux Chefs des Troupes de cette Nation, qui venoient de ſe joindre à l'Armée de l'Empereur, dans laquelle leur parlant du prétendu deſſein formé entre lui & eux contre les Troupes Imperiales, & dont la lettre ſuppoſoit qu'ils étoient inſtruits, il leur donnoit avis que tout étoit prêt de ſon côté pour en voir l'execution dans deux jours: le Meſſager avoit ordre de ne point dérober ſa marche pour ſe laiſſer prendre plus aiſément, & la lettre avoit été cachée dans un de ſes ſouliers, pour que ceux qui le foüilleroient, fuſſent d'autant plus perſuadez de l'importance de la choſe: la contenance peu aſſurée que ce faux porteur d'avis affecta en entrant vers la nuit dans le

Camp des Allemands, le rendit ſuſpect à la premiere garde, on le foüilla ſur le champ & on lui trouva l'écrit, qui fût porté à l'Empereur.

L'inquiétude d'un événement, qui devoit être auſſi tragique, ne laiſſa plus de repos à ce Prince, depuis qu'il eut fait la lecture de cette lettre artificieuſe, les ordres furent donnez dans le moment, pour faire marcher l'Armée juſques vers Bergame, où les Suiſſes étonnez d'une terreur auſſi panique, dont ils ne pouvoient point penetrer la ſource, ſe détacherent de l'Armée de Maximilian, qui n'eut garde de faire aucune reſiſtance pour les retenir; une grande partie rentra dans le Pays; un Corps de prés de dix mille hommes que Gaſpar de Stein avoit levé par ſon crédit, pour ſervir à cette expedition, alla ſe rendre ſous les ordres de Jacques de Trivulce, & à la faveur d'un contre-temps, que la ſubtilité de ce Général fît naître pour conſerver le Milanez au Roy,

il

il ſe repandit un ſi grand calme dans tous les Etats de la Suiſſe, que l'on y attendit avec impatience le jour marqué pour la concluſion du Traité avec François I.

Ce fût le 29. de Novembre 1516. que René de Savoye, grand Senéchal & Gouverneur de Provence, Loüis de Fourbinier Seigneur de Solliers, & Charles du Pleſſis, tous trois Ambaſſadeurs du Roy, s'étant rendus dans la Ville de Fribourg avec les Députez des Cantons, après que les cinq, dont il à été parlé, ſe furent réünis aux autres, avec les trois Ligues Griſes, le Pays de Valais, St. Gall & Müllhauſen, on ſigna ce Traité, que l'on nomma la Paix perpetuelle, & qui ſert de baſe & de fondement à toutes les Alliances qui ont été faites depuis: il porte en ſubſtance.

Que ceux d'entre les Ligues Suiſſes; qui auroient des pretentions contre le Roy, les feroient décider par devant les Arbitrez nommez de part & d'autre. Qu'en conſideration des La Paix perpetuelle entre le Roy & les Cantons en 1516.

Treize Cantons & leurs Alliez, le Roy pardonnoit à tous ſes Sujets & Dépendans du Duché de Milan, qui pourroient avoir ſuivi le parti de Maximilian Sforce. Qu'il confirmoit aux Marchands & Sujets des Ligues, tous les privileges & franchiſes particulieres, que les Roys ſes Predeceſſeurs pourroient leur avoir accordées. Qu'il feroit payer, dans les termes convenus, les quatre cents mille Ecus pour les dédommager des frais faits au Siege de Dijon, & trois cents mille pour le dédommagement de la guerre d'Italie. Outre cela, une penſion de deux mille livres à chaque Canton, autant pour le Pays de Valais, & deux mille livres par An, à diſtribuer par les Cantons à leurs Coalliez. Que les Châteaux de Lugano, de Lucarno & le Meyenthal avec leurs dépendances, ſeroient reſtituez aux dites Ligues, ſi mieux n'aiment prendre trois cent mille Ecus, auquel cas la Ville & le Chateau de Bellinzone ſeulement, avec ſes appartenances, demeureroit aux trois Cantons d'Ury, de Schwitz & d'Underwald.

wald. *Que nulle des deux Parties ne ſouffrira les ennemis de l'autre en ſes Terres, Pays & Seigneuries, & ne leur donnera aucun paſſage. Que le Roy ne ſouffrira pas qu'aucun de ſes Sujéts porte les Armes contre les Ligues, leurs Confederés, Sujéts, Terres, Pays, & Seigneuries: & que pareillement leſdites Ligues ne devront en nulle maniere, ni leurs Sujéts, conſentir ni ſouffrir d'aller au ſervice des Princes & Seigneurs, qui voudroient endommager le Roy en ſon Royaume de France, en ſon Duché de Milan, Seigneuries de Gênes, Comté d'Aſt, ou en d'autres ſes Terres & Pays de çà ou de-là les Monts. Le Roy ſe réſervant de ſon côté le Pape Leon X. le St. Empire, les Roys d'Eſpagne, d'Angleterre, d'Ecoſſe, de Navarre & de Dannemarc, les Ducs de Savoye, de Lorraine & de Gueldre, l'Etat de Veniſe, la maiſon de Medicis, le Duché de Florence, & l'Evêque de Lubec. Et les Cantons reciproquement, le Pape Leon, le St. Siege, l'Empereur, le St. Empire, & la Maiſon d'Autri-*

che, les Ducs de Savoye & de Wirtemberg, Laurent de Medicis & ſa Maiſon, la Ville & l'Etat de Florence, de Vergie Grand Marechal de Bourgogne, & leurs autres Alliez.

Le reſte des Articles contient des réglements de précaution au ſujét des differents qui pourroient ſürvenir, & ſur leſquelles les Parties s'obligent de prononcer, ſans compromettre les Jurisdictions réciproques: ils rappellent dans un détail encore plus étendu, ce qui avoit été ſtipulé dans l'Alliance de Loüis XII. en 1503. par rapport à l'Aſſemblée des quatres Arbitres, préſcrites pour terminer les conteſtations qui pourroient s'élever, & ſur leſquelles on ſeroit obligé de porter jugement.

La République, pour donner plus de poids à ce Traité, voulut qu'il fût ſçellé en préſence du Roy, par deux Cantons, ce furent Pierre Falck de Fribourg, & Schwartzmurer Land-Amme de Zug, tous deux connus par des qualitez ſuperieures, qui ſe rendirent à la Cour

Cour de François I. pour s'acquitter de cette cérémonie: ils ne purent assez se loüer à leur retour, des marques de bonté & de générosité dont ils avoient été comblez par ce Prince, la Reine Mere, le Dauphin & le Duc d'Alençon; ils en reçurent des présens considerables, mais ils n'eurent pas la satisfaction, l'un & l'autre d'en joüir long-tems; le premier étant mort l'Année d'ensuite dans son voyage de Jerusalem, & enterré dans l'Isle de Rhodes, & l'autre à Berne dans la même Année, non sans soupçon d'avoir été empoisonné.

Les mouvements qui s'éleverent l'Année d'ensuite en Italie, au sujét du Duché d'Urbin, dont Leon X. chercha à dépoüiller le Duc François-Marie, Neveu du dernier Pape, furent regardez par les Cantons comme des objéts si étrangers, depuis leur Paix rétablie avec la France, que quelques instances que pût faire la Cour de Rome auprés d'eux pour les engager à y prendre part, ils ne vou-

lurent jamais entrer en aucune négociation : tous les ſoins que ſe donnerent pour cet éffet Jean de Diesbach & Gaſpar de Sylinen de Lucerne, pour lors Capitaine Commandant de la Garde du Pape, devinrent inutiles; il fût même ordonné que le premier tiendroit les Arrêts pendant tout le temps que dureroit la guerre d'Urbin, pour le mettre hors d'état de faire des levées, & que tous les paſſages d'Italie fuſſent gardez, pour empêcher qu'aucune Troupe ne pût traverſer les Alpes. A l'égard de Sylinen, comme ſon caractere ne permettoit pas que l'on ſe ſaiſit de ſa perſonne ſans offenſer Leon X. il trouva aſſez de facilité pour mettre ſur pied de quoi compoſer ſept Drapeaux, & de les faire paſſer par des routes ſecrettes juſqu'à Rimini ; mais il ne profita pas long-temps des fruits de ſes travaux. Les Troupes d'Eſpagne, qui s'étoit declarée pour le Duc d'Urbin, le ſurprirent dans ce poſte, taillerent en pieces

Attention des Cantons pour maintenir la Paix perpetuelle.

pieces une partie de ſon monde, & le laiſſerent lui-même mort ſur la place; Ce fût Marc Royſten de Zurich, que le Pape nomma pour lui ſucceder dans ſon commandement.

L'idée qu'eurent les Cantons de leur pacification avec François I. leur devint ſi précieuſe, qu'ils profitérent avec empreſſement de l'occaſion qui ſe préſenta d'obliger le Duc de Savoye, qui y avoit ſervi de Médiateur. Ce fût en 1517. lorsque ce Prince ſe trouva à la veille de rompre avec le Roy ſon Neveu au ſujét de Chambery, où il voulut faire l'établiſſement d'un Evêché : la France trouvant que ce projét ne pouvoit être executé ſans porter préjudice aux Diœceſes de Lion & de Grenoble, s'y oppoſa fortement; & l'affaire étoit déja portée à quelque extremité, lorsque le Duc, pour éviter les ſuites fâcheuſes d'une rupture preſque certaine, eut recours à l'entremiſe des Cantons.

La

La Diete envoya une Députation ſolemnelle à François I. qu'elle trouva dans le Château d'Argenton; le ſouvenir récent du retour ſincere de cette Nation, fît écouter favorablement tout ce qu'elle repréſenta au Roy pour l'engager à ne point avoir de reſſentiment contre un voiſin, avec qui la République avoit un interêt particulier de maintenir la confiance. La bonté naturelle de ce Prince, jointe au motif d'obliger un Etat reconcilié, fît rendre ſon amitié au Duc de Savoye, qui ſe déſiſta de ſa prétention, & qui pour reconnoître un office d'ami auſſi ſignalé, ſe rendit dés le milieu de Novembre de la même Année en perſonne dans la Ville de Berne, pour en exprimer à la Diete ſes ſentiments de reconnoiſſance, & lui demander la continuation des effets d'un auſſi bon voiſinage.

Le Trône de l'Empire étant venu à vaquer ſur ces entrefaites par la mort de Maximilian, & l'Election du Roy d'Eſpagne ayant fait éva-

évanoüir toutes les éſperances que François I. avoit conçu de parvenir à la dignité Imperiale. Il ſongea à empêcher du moins, que le nouvel Empereur, à la faveur de l'union héréditaire, qui étoit entre la Maiſon d'Autriche & les Cantons, n'entrât dans de plus forts engagements, avec la République, qui lui ſeroient d'autant plus funeſtes, que la renommée lui avoit appris, que Charles, quoiqu'à la fleur de ſon âge, marquoit déja avoir toutes les diſpoſitions aux deſſeins ambitieux, qui lui donnerent tant d'occupation dans la ſuite, le Roy ne pouvoit travailler avec ſuccés à ce projét, que les Cantons n'euſſent remedié auparavant à des embarras ſurvenus dans les affaires de leur Gouvernement.

Il s'étoit formé depuis quelque temps une nouvelle Ligue dans la Suabe, dont Loüis de Baviere de Landshut fût déclaré Chef, pour reduire le Duc Ulric de Wirtemberg, proſcrit par le feu Empereur.

reur. Les intrigues de pluſieurs Officiers de la Nation, laſſez d'une vie oiſive, dans laquelle ils étoient rentrez depuis les guerres d'Italie, fournirent au Prince opprimé un ſecours de ſeize mille hommes, dont la marche hors du Pays, dérobée à la vigilance des Cantons, ſe fit ſous la conduite d'Eberhart de Reiſchach, Thomas de Wellenberg, Conrad de Rumlang, Rheinhard & Georges Göldlin, Gottfrid de Landenberg, Jacques Stapffer, Georges de Hinwyl, Rodolphe Rahn, Pfäfflin Zieglr, Loüis Höſch, Georges Landolt de Marbach, Gaſpar de Mullenen, Jean Rodolphe Hetzel, & de quelques autres Capitaines de Zurich & de Berne. Les forces de la Ligue ayant prévalu malgré ce renfort, & les Troupes de la Nation étant revenuës au Pays, ceux qui les avoient conduites contre le gré & à l'inſçu de la République, reſſentirent tous les éffets de ſa ſeverité: pluſieurs d'entre eux furent depoſez de leurs charges dans

les

les Conſeils, l'on en bannit quelques-uns avec la confiſcation de leurs biens; & Eberhard de Reiſchach regardé comme l'Auteur principal d'un mouvement ſi contraire aux maximes de l'Etat, fût condamné à avoir la tête tranchée.

Leon X. à qui la guerre préparée contre les Turcs, ſervoit d'un motif apparent pour former de nouveaux deſſeins, avoit demandé ſur la fin de 1519. une Aſſemblée de Députez des Cantons dans la Ville de Coire, où le Légat Antoine Pucci n'oublia rien pour engager la République à fournir des ſecours proportionnez au danger, dont il aſſûroit que la Chrétienté étoit menacée. La Diete générale tenuë à Lucerne le 8. Fevrier d'enſuite, où le rapport en fût fait, s'étant contenté, en ſe renfermant dans des termes peu déciſifs, de faire des proteſtations d'un ſincere attachement pour tout ce qui pouvoit concerner les interêts de l'Egliſe, la démarche du Pape fût redoublée dans le cours de la même

Année,

Les ſoins que ſe donnent le Pape & l'Empereur pour empêcher une Alliance entre le Roy & les Cantons

Année, quoique ſous un motif different. Pucci expoſa les progrés que la nouvelle doctrine de Luther avoit déja faits dans pluſieurs contrées de l'Allemagne, où l'on ne pouvoit ſe diſpenſer de reprimer ceux qui étoient devenus Rebelles au St. Siege, avec aſſurance, que les forces demandées en pareil cas, ne regardoient ni l'Empereur, ni le Roy, ni aucune Puiſſance en particulier, qui pût intereſſer le Gouvernement des Cantons. On conſentit de tenir prêt un ſecours de ſix mille hommes, dont la deſtination ſe feroit de la maniere & dans les bornes qui conviendroient à leurs engagements.

D'un autre côté, Charles depuis ſon Election à l'Empire avoit écrit dés le commencement de 1520. deux Lettres conſécutives aux Cantons, l'une dattée de Saint Jacques en Galice, & l'autre de Fleſſingue dans la Zéelande, peu de temps avant que d'aller recevoir la Couronne Imperiale, par leſquelles il les

les invitoit avec les termes les plus flatteurs de renouveller la Confédération héréditaire, d'empêcher qu'aucun Prince frappé par la proscription de l'Empire, ne trouvât de l'appui dans leurs Etats, & de concourir avec lui à soûtenir l'honneur de la Nation Allemande, dont ils faisoient partie, & qui devoit les porter à préferer son Alliance à celle de François I.

L'Assemblée des Députez, que l'on avoit convoquez pour examiner le contenu de ces deux Ecrits, se trouva partagée sur la maniere dont on y répondroit : ceux de Zurich, de Bâle & d'Underwald furent d'avis que l'on envoyât sur le champ au nouvel Empereur l'Ambassade, que le Cardinal de Sion & le Prince de Transilvanie étoient venus demander en son nom, pour se concilier d'avance l'amitié d'un Monarque, qui par l'étenduë de ses Royaumes alloit être plus puissant qu'aucun de ses Prédecesseurs, qui étoient montez sur le Thrône Imperial.

Cependant le nombre des voix l'emporta de beaucoup, & il fût réſolu que l'on ſe contenteroit de répondre par écrit, qu'il n'y avoit encore rien de conclu au ſujét de l'Alliance que François I. propoſoit aux Cantons, & que quand il en ſeroit queſtion, on pouvoit s'aſſûrer, qu'il ne s'y regleroit rien, qui pût être contraire à l'Empire, à l'Union Héréditaire, & à leurs propres libertez: & qu'à l'égard du Duc de Wirtemberg, dont les Lettres de l'Empereur entendoient ſans doute parler, on devoit être perſuadé que les maximes du Gouvernement ne permettroient pas aux Cantons de ſortir des bornes de la prudence, & de s'attirer des affaires, qui ne les regardoient point, en épouſant la querelle d'un Prince proſcrit, dont la diſgrace leur étoit indifférente.

Cette reponſe, qui devoit faire connoître à Charles V. dés l'entrée de ſon regne, de quelle maniere les Cantons prétendoient ſe conduire avec lui, & le refus qu'ils

firent

firent enſuite de faire une Députation à la premiere Diete Impériale, qu'il convoqua à Worms; & pour laquelle il les avoit fait avertir en vain, le fit réſoudre de ſon côté, à leur envoyer une Ambaſſade diſtinguée dés l'entrée de l'Année 1521. elle étoit compoſée de Hugo de Landenberg, Evêque de Conſtance, de Henry Duc de Mecklebourg, de Maximilian de Berg, de Wolff de Hombourg, de Jacques de Sturzel: ils demanderent à être admis à la Diete le ſeptiéme jour d'Avril, où ils repréſenterent, que l'Empereur voulant apporter toutes ſes attentions à rétablir la Paix dans l'Empire, & à garantir les Etats de la Chrétienté, il ne pouvoit croire que les Cantons, ſi recommandables par leur prudence, vouluſſent entrer dans des liaiſons étroites avec des Princes, dont l'ambition cherchoit à troubler l'Europe; qu'il vouloit au contraire ſe perſuader qu'un Gouvernement auſſi ſage que le leur, ſe donneroit bien de

garde de s'allier au préjudice de la Nation Allemande, dont ils faiſoient une partie ſi diſtinguée; & puiſque pluſieurs Etats de l'Empire le ſecondoient avec leurs forces pour le maintenir dans ſa dignité Imperiale, il éſperoit que les Cantons, excitez par leur exemple, voudroient bien auſſi lui accorder un ſecours de dix mille hommes entretenus à ſes frais, avec l'aſſûrance de recevoir de ſa part la confirmation de leurs libertez, le maintien du Traité de Bâle, de l'Union Héréditaire, & de tous les engagements réciproques, qui étoient entre eux.

La fermeté des Cantons ne ſe dément point à la vûë d'un expoſé auſſi preſſant, fait de la part d'un Prince, dont l'ambition ſe développoit de jour en jour; Aprés une déliberation de quelques ſemaines, qui donnerent le temps d'en inſtruire le Miniſtere de France, on fit réponſe que la République ſe propoſoit ſans doute de remplir les engagements ſtipulez par

le

le Traité de Bâle, & l'Union Héréditaire, auſquels elle ne prétendoit jamais donner atteinte; mais qu'à l'égard des nouvelles Alliances, elle étoit libre de contracter celles qui conviendroient à ſes interêts & qui ſeroient à ſon gré: Que dans celles qu'elles avoit faites cidevant, l'attention ne lui avoit point échappé d'y reſerver le Siege de Rome, le Saint Empire & ſes anciens Alliez.

Que pour ce qui concernoit le ſecours de dix mille hommes qu'on lui demandoit, elle ne trouvoit point qu'il lui fût convenable de l'accorder, aprés celui qu'elle venoit de faire marcher au ſervice de Leon X. depuis lequel temps elle avoit défendu trés-ſeverement à tous ſes Sujéts de ſe livrer à aucune Guerre étrangére.

Il falloit que la conduite, pleine de ſageſſe & de réſolution, que les Cantons firent paroître dans des occurrences auſſi délicates, perçât au travers de tous ces embarras, pour faire jour au Traité d'Allian-

ce, que le Roy ſouhaitoit depuis quelques Années de conclure avec eux. Ainſi tous les Etats de la République étant réünis, à l'exception du ſeul Canton de Zurich, que la nouveauté des opinions ſur les affaires de la Foi inſinuée par les Prédications d'Ulric Zwingle avoit déja rendu inflexible ; Les Députez s'aſſemblerent dans la Ville de Lucerne avec de Lameth & de Granges, Ambaſſadeurs du Roy, où ils ſignerent le 5. May 1521. l'Alliance ſuivante, à laquelle le Traité de Paix perpetuelle concluë cinq Années auparavant, n'avoit ſervi que de diſpoſition préliminaire.

On y ſtipule une défenſe reciproque, tant pour la perſonne, que pour les Terres & Sujets des Parties contractantes, pour tout le temps de la vie du Roy, & trois Ans après ſa mort. Que le Roy étant attaqué dans ſon Royaume, Duché de Milan, Comté d'Aſt & Seigneurie de Genes, tant en de-çà qu'au de-là des Monts, il pourra faire des levées de Troupes dans

dans les Cantons, dont le nombre ne ſera jamais moins de ſix mille hommes, & n'excedera pas celui de ſeize mille, ſans le conſentement des Cantons. Que les Capitaines & Officiers ſeront choiſis par le Roy, & agréez par leurs Superieurs. Que ces levées étant faites, rien ne pourra empêcher les Troupes de ſortir du Pays, & ſuivre leurs Officiers dix jours apres que la demande en ſera formée. Que lesdits Officiers & Soldats reſteront au ſervice du Roy tant que la Guerre durera. Et au cas que leurs Superieurs fuſſent eux-mêmes en Guerre, & hors d'état de laiſſer partir lesdites levées ſans danger, alors ils ne ſeront point obligez de les envoyer au Roy; & ſi elles étoient déja en France, il leur ſera libre de les rappeller ſans fraude ni dol, & le Roy ſera obligé de les leur renvoyer ſans délai. Que les Troupes des Cantons ne ſeront point partagées ni renvoyées dans les Garniſons en temps de Guerre pour la défenſe des Villes, Châteaux & Forteresſes. Qu'elles ne ſeront point employées à ſervir ſur Mer, mais toû-

jours ſur terre, pourvû toute fois que le Roy ſoit attaqué par ſes ennemis. Que pour lever toute difficulté au ſujét de la paye, chaque Soldat recevra par Mois quatre florins & demi, ou la valeur ſur le pied des éſpeces qui auront cours dans les Pays où ces Troupes ſe trouveront, à compter l'Année par douze Mois. Que cette ſolde commencera au jour que lesdites Troupes ſortiront de chez elles. Que quand même le Roy ne ſe ſerviroit pas des levées faites pour ſon ſervice, ils ſuffrira qu'elles ſoient ſorties du Pays, & qu'elles ayent été reçûës, pour toucher la ſolde de trois Mois. Que la paye des Capitaines, Lieutenants, Enſeignes, & autres Officiers ſera la même qu'elle à été ſous les précedents Regnes. Que lorſque les Cantons ou leurs Alliez ſeront attaquez par quelque Guerre, le Roy à leur demande ſera obligé de leur fournir deux cents Maîtres, & douze pieces de Canon, avec tout ce qui y eſt néceſſaire à ſes fraix & dépens, ſi mieux ils n'aiment deux mille Ecus par Quartier, au lieux des deux

cents

cents Maîtres ; & que pour ſubvenir aux frais de leur Guerre, il leur ſera toucher dans la Ville de Lyon, la ſomme de vingt-cinq mille Ecus par quartier pendant tout le temps qu'elle durera : & que dés que ladite Guerre ſera terminée, les Cantons rendront les douze pieces de Canon, au cas qu'elle n'euſſent pas été perduës. Que ſi durant la Guerre les Cantons ſe trouvoient hors d'état de ſe fournir du ſel, il leur ſera permis d'en achêter en France pour leur beſoin. Que nulle des Parties ne pourra conclure la Paix avec ſes Ennemis ſans y comprendre l'autre, & qu'elle ne retireront ni ne protegeront les Sujets l'une de l'autre, de même ne ſouffriront pas que leurs communs Ennemis ſe retirent & trafiquent dans le Pays de leurs dépendances. Que le Roy pour marque de ſon amitié, outre la ſomme de deux mille Livres deſtinées pour chaque Canton, y ſera tenir encore celle de mille Livres pour chacun d'eux pendant tout le temps que durera cette Alliance, & qui ſera annuellement acquittée

avec les Penſions accoûtumées. Que celles de leurs Alliez ſeront augmentées de moitié, laquelle augmentation ſe délivrera au temps marqué pour le payement des penſions ordinaires. Que de la part du Roy ſeront reſervez dans la préſente Alliance le Traité fait avec le Pape Leon X., le St. Siege, l'Empire, les Roys d'Angleterre, d'Ecoſſe & de Dannemarck, les Ducs de Lorraine, de Savoye, de Holſtein & de Gueldre; les Républiques de Veniſe, de Florence, la Maiſon de Medicis, les Marquis de Brandebourg & de Montferrat. De celles des Cantons, l'Alliance faite entre eux & le Pape Leon, le St. Siege, l'Empire, la République de Florence, la Maiſon de Medicis, le Duc de Savoye, la Maiſon d'Autriche, & leurs autres Alliez, comme le Duc de Wirtemberg, & Octavian-Marie Sforce, Evêque de Lodi, à condition que nulle des Parties attaque les Alliez de l'autre, & au cas que quelqu'un desdits Alliez voulût attaquer le Roy dans ſon Royaume, Terres & Seigneuries, ou les Cantons, qu'alors

lors la Partie non attaquée, ſera obligée de ſecourir l'autre, ſans aucun égard ausdites reſerves.

Quelques avantages que renfermât ce Traité, & quoiqu'il parût à toute la République, qu'il eût ramené ſes interêts à leur ſituation naturelle, il ne pût être à couvert de la cenſure du Canton de Zurich, que les admonitions cordiales des autres s'efforcerent en vain d'engager à y entrer. Les Chefs qui gouvernoient cet Etat, alterez par les vives & éloquentes déclamations de Zwingle; qu'ils regarderent comme un Oracle, mais dont ils ne développerent jamais l'artifice, ne purent s'empêcher de mettre ſous les yeux du peuple des traits d'une critique contre cette Alliance, par des écrits qui parurent, & qui ne lui donnerent aucune atteinte.

Ils prétendirent faire voir des conſéquences dangereuſes à tirer de l'Article qui regarde les reſerves des Alliez, en ce que s'il arrivoit qu'un Canton entrât en Guerre contre

Obſervations du Canton de Zurich ſur ce Traité, où il n'a point de Part.

contre le Roy, comme on en avoit eu l'exèmple, les autres seroient obligez de prendre le parti du Prince Allié, ou de souffrir de sa part des reproches sur l'inéxécution d'un engagement reciproque. Ils ajoûtoient que le Roy étant fort jeune, & l'Alliance devant subsister tout le temps de sa vie, il sembloit que les Cantons Alliez n'avoient cherché à préscrire aucunes bornes à l'étenduë du service de leurs Troupes. L'obligation où ces Troupes devoient être de se voir employées contre tous ceux qui pourroient devenir Ennemis du Roy, leur paroissoit avoir une extension sujette à faire naître des embarras, où la prudence la plus mesurée ne manqueroit pas d'échoüer; ils ne pouvoient concilier la reserve que les Cantons stipuloient nommément en faveur du Duc de Wirtemberg avec les Lettres de Renonciation à toute Alliance, que l'on avoit envoyées à ce Prince, & avant même qu'elles fussent retirées; ils se recrioient enco-

encore plus ſur le nombre des levées de Troupes, que le Traité aſſûroit avec tant de facilité à François I. aprés avoir refuſé ci-devant à l'Empereur, des ſecours qui ne devoient être deſtinez que pour lui ſervir d'eſcorte dans ſon voyage de Rome.

La France ne fût pas ſeule à ſe plaindre d'une conduite ſi peu de ſaiſon, & oppoſée aux principes de ménagement, que la République étoit au moins en droit d'exiger de tous ſes membres, pour la garantir des éclats préjudiciables à l'union, qui devoit être à préſent ſon unique objét. Les Cantons de leur côté également ſcandaliſez, d'une démarche ſi peu ſéante, aprés avoir refuté avec beaucoup de ſolidité des objections qui ne pouvoient avoir lieu que dans un ſens forcé & contraire à leurs véritables ſentiments, ſe mirent peu en peine d'une critique infructueuſe, & laiſſerent ceux de Zurich dans leur éloignement: On ne fût occupé que du ſoin de faire ratifier

le

le Traité ; & la Diete tenuë à Berne au Mois de Juillet de la même Année en ayant confirmé tout le contenu, elle nomma une Ambaſſade pour aller remettre l'Acte entre les mains du Roy, & y faire apposer ſon Sçeau.

Le Traité eſt ratifié par le Roy dans la Ville de Dijon.

Sebaſtien de Diesbach, ſi connu par ſon éloquence & ſes autres qualitez, qui le rendirent recommandable à ſa Patrie, ſe trouva à la tête des Députez qui joignirent François I. dans la Ville de Dijon. Ce Prince avoit envoyé à une journée au-devant d'eux le Grand-Maître de ſa Maiſon, pour leur témoigner l'empreſſement qu'il avoit de les recevoir & de conſommer un ouvrage qui devoit être le garant de la tranquillité de leurs Etats. Ils ne trouverent rien à leur arrivée à ſa Cour, qui ne répondît à des diſpoſitions auſſi favorables ; & tout s'étant paſſé avec une entiere ſatisfaction de part & d'autre, le Roy ajoûta aux autres marques de ſa généroſité, celle de leur accorder le retour de ſes bonnes graces

ces en faveur d'Octavian Sforce, Evêque de Lodi, & de Loüis Borromée, Comte d'Arena, qui avoient mérité ſon indignation. Ils obtinrent encore, qu'il ſeroit pourvû à la ſubſiſtance des vieux Invalides, qui ſe trouvoient dans ſa Garde-Suiſſe, & qu'ils auroient le même traitement que ceux de la Garde-Ecoſſoiſe. L'Ambaſſade ſe termina par accorder, ſuivant les inſtructions qu'elle avoit reçuë de la Diete, une levée de ſix mille hommes au-delà de celle qui étoit ſtipulé dans le Traité, pour ſervir à la ſûreté de la perſonne du Roy & de ſon Royaume.

Les ſecours accordez par ce Traité ſont deſtinez pour faire la guerre à Charles V.

François I. ne fût pas long-temps à ſçavoir, quelle deſtination il ſeroit des ſecours ſi conſiderables. Quoiqu'il n'y eût point encore de rupture entre ce Prince & l'Empereur Charles V. il étoit aiſé de voir que leur ambition ſe trouvant au même degré, & leurs interêts étant mêlez par rapport à pluſieurs prétentions, il naîtroit bien-tôt entre eux une occaſion de ſe déclarer

une

une Guerre ouverte. Comme il ne s'agiſſoit plus que d'en trouver une cauſe apparente & immédiate, on la ſaiſit de part & d'autre ſans balancer, dans l'objét de la conteſtation qui ſurvint cette même Année entre la Maiſon de Chimai & celle d'Aimieres, au ſujét de la Jurisdiction Territoriale qu'elles prétendoient avoir l'une & l'autre ſur la Ville d'Hieres dans les Ardennes. Le Tribunal des Pairs du Duché de Boüillon, auquel le droit de décider finalement ſur les differens de cette nature, étoit dévolu, avoit prononcé en faveur du Prince de Chimai; mais la protection qu'Aimieres trouva à la Cour de l'Empereur, avoit non ſeulement fait ſuſpendre l'execution de l'Arreſt, mais étoit même parvenu par une prétention juſqu'alors inconnuë de faire évoquer la conteſtation par la voye d'Appel, devant le Conſeil des Etats du Brabant.

Robert de la Marck, Duc de Boüillon, qui ſe ſentit bleſſé par-

là

là dans ſes droits de ſuperiorité, n'heſita point de prendre fait & cauſe pour maintenir ce qui avoit été jugé définitivement par ſa Juriſdiction, dont il ne devoit pas connoître d'Appel dans les conteſtations de cette nature : ce fût une occaſion favorable pour lui, de rentrer en grace auprès du Roy, & dont il n'eût pû ſe flatter ſans un évenement extraordinaire : la Cour lui promit de l'appuyer, & il n'en fallut pas d'avantage pour l'enhardir au point qu'il adreſſa à la Diete, qui fût tenuë ſur ces entrefaites à Worms. Une déclaration de guerre en forme contre Charles V. les Actes d'Hoſtilitez ſuivirent de prés, & s'étant mis à la tête de quatre à cinq mille hommes, il entra dans le Duché de Luxembourg, pour former le Siege de la Ville de Vireton. Ce fût la l'occaſion prochaine & la ſource de tous les demêlez, que ces deux grands Monarques eurent enſemble, & qui ſe perpetuérent encore long-temps après leurs Regnes.

Les Cantons pouvoient encore cette fois-là s'attendre à de nouvelles ſollicitations, contre leſquelles ils devoient être en garde pour maintenir leur Alliance avec le Roy. On avoit remarqué un eſprit de partialité de la part de Leon X. en faveur de Charles V. dés le commencement de ſon élevation à l'Empire ; ſoit que ce penchant fût naturel ou guidé par la politique, François I. crût devoir le faire expliquer par l'entrepriſe que firent ſes Troupes ſur la Ville de Reggio, comme une ancienne dépendance du Duché de Milan, & que le Pape ſoûtenoit être Fief de l'Egliſe : Leon X. que d'autres motifs avoient retenu juſqu'alors, n'attendit que les voyes de fait, pour ſe déclarer ouvertement. Ennius Evêque de Verulan fût envoyé en qualité de Nonce à la Diete de Lucerne dés le 18. de Juillet, pour en faire des plaintes au nom de ſon Maître, & demander un ſecours de 6000. homes, pour répouſſer les éfforts de la France.

Démarche inutile du Nonce auprès de Cantons.

L'im-

L'importance de la demande fournit un prétexte à en differer la réponſe juſqu'au premier jour d'Aouſt, lorsqu'on lui fît entendre en pleine Diete, que les Cantons, de l'agrément du Roy leur Allié, avoient envoyé ci-devant un ſecours au Saint Pere, dont une partie avoit été congediée, & l'autre retenuë pour la ſûreté de l'Etat de Bologne; que le Pape s'étant déclaré depuis contre François I. qui de ſon côté ne cherchoit point à lui faire du tort, mais ſeulement à défendre ſes droits, il devenoit impraticable que la République lui fournît des Troupes Auxiliaires; qu'elle ſeroit au reſte toûjours diſpoſée à entremettre ſes ſoins, pour concilier la Paix: que les Troupes de la Nation, actuellement dans le Milanez au ſervice de la France, avoient reçu des ordres ſevéres de la part du Souverain, de ne point inſulter les Etats de l'Egliſe, & qu'en revanche on devoit eſperer que celles qui étoient reſtées à la ſolde

du Pape, ne ſeroient pas auſſi employées à attaquer les Terres de la Domination du Roy.

Ennius, peu ſatisfait d'une réponſe à laquelle il ne trouva point de replique, chercha à ſe retourner ſur un nouveau ſujét de plainte, dont il fît le détail le cinquieme jour du même Mois dans l'Audience qui lui fût accordée. Il expoſa que Leon X. uni par tant de raiſons avec la République de Florence, ne pouvoit voir ſans douleur le droit des gens violé dans la perſonne de pluſieurs Negocians Florentins, qui avoient été arrêtez depuis peu dans la Ville de Lyon par ordre du Roy, & qu'il ne mettoit point en doute que les Cantons ne vouluſſent être ſenſibles à l'affront fait à un Etat qui leur étoit également allié.

On ſe contenta de répondre que la République à qui les interêts de ſes amis ſeroient toûjours chers, envoyeroit inceſſamment une Députation au Roy, pour le prier d'accorder la liberté aux perſonnes

nes & aux effets des Marchands Florentins, & qu'elle éſperoit qu'un Prince auſſi genereux, auroit égard à ſon interceſſion, qui en effet fût reçuë favorablement. Que quoique les Cantons par des motifs indiſpenſables, ne puſſeut point accorder de ſecours à Leon X. ils ne prétendoient pas pour cela, que leur Alliance avec lui fût alterée, d'autant plus que leur Traité ne ſuppoſoit une aſſiſtence effective, qu'au cas que le Domaine du Saint Siege ſe trouvat attaqué, ce qui ne leur paroiſſoit point dans l'occaſion préſente. Que c'étoit au ſurplus contre leur gré, qu'un ſi grand nombre de leurs Militaires avoient cherché d'aller ſervir en Italie, & que lui Ennius, de ſon côte, ſe donnât de garde de pratiquer dans les Etats de la Suiſſe aucunes levées pour paſſer les Alpes, & par là devenir la cauſe que les Troupes d'une Nation, entraînées dans les differens partis, vinſſent un jour à s'entredétruire.

Le Nonce après s'être retranché ſur beaucoup de proteſtations qu'il fît dans l'Aſſemblée, crût pouvoir ſe vanger contre des refus réiterez par un Bref du Pape qu'il tenoit tout prêt à la main, & qu'il avoit ordre de remettre à la Diete, en cas que ſa négociation ſe trouvât ſans ſuccés. Cet Ecrit contenoit les termes les plus forts, qu'une indignation préparée avoit pû fournir, & il finiſſoit par des menaces de faire entendre aux peuples ſoûmis à la République, à quoi il s'expoſoient en ſe dévoüant au ſervice d'un Prince ennemi du Saint Siege. Les Cantons peu allarmez ſur les ſujéts de cette démarche, reſterent dans leur premiere reſolution.

Vaines ſollicitations de l'Empereur auprès des Cantons

Ils ne furent pas plus ébranlez par les vives inſtances que fît Charles V. dans le cours du même Mois à la Diete de Zurich, par la celebre Ambaſſade compoſée de Rodolph Comte de Sultz, Gouverneur du Tiroi, du Cardinal de Sion, de Maximilian de Berg, de

Wolff

Wolff de Hombourg, de Jacques Sturzel, & de Jerôme Brunner, Préfet Imperial de Keyſersberg. Ce fût en vain qu'ils repréſentérent, que l'Empereur après avoir menagé un Paix durable, pour toute la Chrétienté par le Traité qu'il avoit conclu avec le Pape, & par d'autres meſures qu'il avoit priſes dans l'Europe, ne pouvoit voir ſans étonnement, que François I. ennemi de la tranquillité publique, venoit de faire une irruption dans la Navarre, & avoit pénetré juſques dans la Caſtille: que pour allumer le feu de la guerre par tout, il formoit des deſſeins ſur la Comté de Bourgogne, de même que ſur d'autres héritages de la Maiſon d'Autriche, & que d'un autre côté pour chagriner le plus reſpectable de ſes Alliez, il s'étoit emparé de la Ville de Reggio, pour arracher au Saint Siege une partie de ſon Patrimoine, que ſa qualité de Protecteur de l'Egliſe, comme Chef de l'Empire, ne lui permettoit point de laiſſer envahir. Qu'à

la vûë de ces entrepriſes, dont l'injuſtice devoit frapper tout l'univers, il n'avoit pû ſe diſpenſer de former une Alliance avec Leon X. pour rétablir le Duc François Sforce dans le Duché de Milan, dont il étoit le légitime héritier. Que la Suiſſe par ce changement retrouveroit le ſucceſſeur d'un ancien Allié, qui poſſedant cet Etat à juſte titre, lui feroit avoir les mêmes avantages dont la France pouvoit la flatter, & affermiroit par là l'Union Héréditaire, quelle avoit avec la Maiſon d'Autriche. Que, ſi contre ſon attente, il ne pouvoit point obtenir des Cantons le ſecours que le Pape venoit de leur demander, ni celui qu'il déſiroit pour lui-même, il croyoit du moins être fondé d'exiger d'eux, qu'ils n'accordaſſent aucune aſſiſtance de Troupes à François I. & qu'ils ſe conduiſiſſent conformément aux liens qui les tenoient attachez aux interêts de l'Empire.

Les Cantons jugérent à propos de ne point entrer dans le détail

des

des Griefs, dont les Ambaſſadeurs leur venoient de faire le récit, & ſe renfermant dans des termes généraux, ils y firent réponſe dés le 17. d'Aouſt ; Que leur République ayant une ancienne Confédération avec l'Empereur, elle ne voyoit point à quelle fin on pouvoit lui propoſer un nouveau Traité ; Que le refus qu'elle avoit fait d'accorder au Pape les ſix mille hommes demandez par ſon Nonce, étoit fondé ſur des conſiderations d'Etat, dont elle n'étoit comptable envers perſonne, & que c'étoit là une affaire dont il ne falloit plus parler ; Qu'elle étoit ſenſible, comme elle devoit l'être, à la témerité de pluſieurs de ſes Sujéts, qui, contre les défenſes rigoureuſes du Souverain, avoient paſſé les frontiéres pour aller au ſervice des Puiſſances, dont l'union lui tenoit plus au cœur qu'à aucun Etat de la Chrétienté.

Quelque fermeté qu'il y eût de la part des Cantons à ne point entrer dans des liaiſons, qui pou-

voient donner atteinte à leur Alliance avec François I. & quelque ſoin qu'ils euſſent d'empêcher leur Sujéts de ſe rejetter dans les expeditions perilleuſes de l'Italie, en ſuivant les partis oppoſez à la France, il fût impoſſible de détruire une ſource de préjugez qui entraîna un grand nombre de particuliers des differentes contrées de la République dans le ſervice du Pape Leon. Outre le ſecours ouvert que lui fournit le Canton de Zurich, qui ſe monta à près de trois mille hommes, malgré ce qui venoit de ſe paſſer à la Diete tenuë dans ſa Capitale, il ſe forma une Aſſociation ſecrette entre pluſieurs anciens Officiers, qui s'étant aſſûrés par de gros engagements tous ceux qui ſe préſentoient, trouvérent le moyen de les faire ſortir du Pays avec tant de précaution, que le Souverain ne pût être averti de leurs paſſages par les Alpes, que lorsqu'il ne fût plus temps d'y remedier. Ce furent le Capitaine Gunthelm de Berne, Jacques Marti

ti de Lucerne, Gaſpar Imhoff d'Ury, Gaſpar Imfeld & Antoine Adacher d'Underwald. Les Capitaines Balſinger de Zug, Beldi de Glaris, & Bärenwäger d'Appenzell, dont le Cardinal de Sion avoit ſçû ſe conſerver la confiance & l'amitié, au travers de toutes les contradictions qu'il trouva plus d'une fois dans ſa Patrie.

Le Prélat voulut encore cette fois-là être le Chef de ces Troupes échappées de leurs Etats, contre le gré du Souverain; après qu'il eut fait la revûë générale de ce Corps d'Armée, qui pouvoit faire environ ſix mille hommes, il les fit camper à la vûë de Bergame, où celles du Pape avoient reçu ordre de les aller joindre. Ce fût de cette Ville qu'Albert de Stein, qui y commandoit pour la France une Garniſon compoſée de Troupes avoüées par les Cantons, écrivit dans les termes les plus preſſans à ceux qui étoient ſous les ordres du Cardinal, pour les obliger à retourner ſur leurs pas, s'ils ne vouloient

loient point trouver de ſa part le refus des vivres & du paſſage dont ils auroient beſoin pour aller plus avant: rien ne fût capable de rebuter des gens, dont le deſſein étoit formé par l'entêtement & par des motifs qui tenoient des premieres impreſſions, qu'on avoit eu ſoin de leur donner; ils ſurmontérent tous les obſtacles d'une marche pénible, & après avoir joint les forces de Proſper de Colonne & du Marquis de Peſcaire, devenuës par-là ſuperieures à celles de France, une partie du Milanez changea encore de Maître par la perte de pluſieurs de ſes places, où Theodore de Trivulce & le Général de l'Eſcut tombérent entre les mains de l'Ennemi.

Pendant que les affaires de François I. tomboient ainſi en décadence dans le Duché de Milan, la fortune s'étoit déclarée pour ſes Armes ſur les frontiéres de Picardie & de l'Artois, ou il ſe trouvoit en perſonne, & où l'on avoit employé preſque toutes les Troupes Suiſſes,

Suiſſes, qui venoient de lui être accordées par ſon Traité d'Alliance; elle ſe diſtinguérent dans toutes les rencontres, qui s'offrirent dans le cours de cette expedition, & l'Hiſtoire de ces temps-là ne ſçauroit aſſez loüer les actions de valeur des Chéfs qui les commandoient, parmi lesquels elle fait mention de Jean de Diesbach & du jeune Capitaine Jean Friſching, qu'on laiſſa en quartier d'hiver dans Abbeville, à la tête de leurs Troupes Nationnales, pour être à portée d'ouvrir plûtôt la Campagne d'enſuite.

La mort de Leon X. étant arrivée ſur ces entrefaites à la fin de Décembre de l'Année 1521. Le Pape Adrian, qui lui ſuccéda au Pontificat, perſuadé que les Cantons trouvant dans les clauſes de l'Alliance faite avec ſon Prédeceſſeur, un motif de s'en détacher, il leur ſeroit aiſé de faire revenir de l'Italie celles de leurs Troupes, qui s'y étoient renduës clandeſtinement, crût devoir ſe ſervir dans

cette

cette occaſion, d'une maxime oppoſée à la conduite de celui qui avoit gouverné avant lui: Dans le Bref qu'il leur adreſſa, après les avoir loüez ſur l'attachement de fils zelez pour l'Egliſe, & de défenſeurs des libertez du St. Siege, il les exhortoit de ne plus deſtiner leurs Armes à répandre le ſang des Chrétiens, & de les employer dans la ſuite contre les Infidéles, dont il étoit temps de repouſſer les efforts. Cet Ecrit datté de Sarragoſſe en Eſpagne du 15. Avril 1522. avoit été précedé de la Démarche que fit à la Diete tenuë à Zurich, le Nonce Ennius, dés le 8. Janvier de la même Année, au nom du Conclave, & avec une nouvelle Ambaſſade de l'Empereur, qui eut à ſa tête Guillaume Evêque de Strasbourg.

Ils repreſentérent que les vûës du St. Siege & de l'Empereur avoient été de concourrir à une pacification générale dans l'Europe, en réünifſant toutes leurs forces contre les Turcs, dont la Chrétienté

avoit

avoit tant à craindre ; mais que les mouvements ambitieux de François I. les arrêtant dans un projét ſi déſiré, ils ſe voyoient contraints de tourner leurs Armes du côté de l'Italie, pour rétablir le Duc Sforce dans l'héritage de ſes Peres ; que dans cette conſideration, la République ne pouvoit moins faire que de refuſer ſes ſecours contre l'Egliſe & le Chef de l'Empire, puiſqu'en vertu même de ſes reſerves dans le Traité fait avec le Roy, elle étoit diſpenſée de l'aſſiſter contre les interêts de ces deux Puiſſances: & qu'au ſurplus le St. Siege, l'Empereur, le Roy d'Angleterre & le Duc de Milan, étant ſur le point de s'unir enſemble, ils avoient plein pouvoir d'y comprendre les Cantons, à des conditions qui ne leur feroient point regretter celles qui s'offroient à eux de la part d'un Allié ſi dangereux dans l'Europe.

La Diete renvoya ſa déliberation juſqu'au dernier jour du Mois, où s'étant raſſemblée de nouveau dans

la Ville de Baden, elle déclara à ces Miniſtres, qu'ils ne pouvoient ſans doute ignorer la force des engagements dans leſquels douze Cantons étoient entrez avec François I. pour la défenſe de ſes Etats, dont les principes d'honneur ne leur permettoient point de ſe déſiſter, en refuſant les ſecours convenus. Que pour ce qui regardoit leur Traité d'Union avec l'Empereur, ils comptoient bien en obſerver les Articles, pourvû que l'attention fût réciproque de ſa part. Ferdinand Roy de Hongrie, que Charles V. avoit déclaré ſon Lieutenant Général dans l'Allemagne, s'étoit joint aux Etats de Nuremberg, pour venir à l'appui de ces premieres inſtances; ſon Reſcrit datté du 8. Fevrier de cette Année, inſiſtoit particulierement ſur l'obligation où étoient les Cantons, comme faiſant partie de la Nation Germanique, de conſulter les raiſons d'équité & de bienſéance, qui devoient les porter à ne point épouſer la querelle d'un Prince étran-

étranger, & ſe livrer à la faveur de quelques avantages paſſagers pour troubler les Etats de l'Empire. Ces Lettres furent ſuivies des Mandements particuliers adreſſez aux Cantons de Bâle & de Schaffouſe, à l'Abbé & Ville de St. Gall, à celles de Creutzlingen, de Rottweil & de Mülhauſen, entrées depuis quelque temps dans la Confédération Helvetique, par leſquels on les avertiſſoit ſérieuſement de ſatisfaire à leur quôte-part pour le contingent ordonné par la Diete Imperiale.

La réponſe dictée dans l'Aſſemblée generale des Cantons, convoquée à la mi-Mars dans la Ville de Zurich, contint en ſubſtance: Que tout ce que les Cantons avoient fait juſqu'à préſent en faveur de François I. pour la conquête du Milanez, étoit fondé ſur l'Alliance qu'ils avoient avec ce Roy, que nulle raiſon de bienſéance ne pouvoit les engager de s'en départir; comme rien n'avoit pû les empêcher ci-devant d'y établir

Maximilian Sforce contre le gré de la France; que quand aux égards qu'ils devoient avoir pour l'Empire, on pourroit s'assurer qu'ils n'en négligeroient aucun, pourvû qu'ils s'accordassent avec les maximes de l'équité.

A la faveur de ces dispositions, où la France paroissoit n'avoir rien à désirer, il fût aisé aux Ambassadeurs du Roy, qui se rendirent peu de temps après à la Diete de Lucerne, d'obtenir tout ce qu'ils demandérent. Ce furent René de Savoye, à qui François I. venoit de conferer la charge de Grand-Maître de France, l'Evêque de Senlis, & les deux Vicomtes de la Palisse. On leur accorda, outre seize mille hommes de nouvelles levées, l'usage de toute l'Artillerie que la République avoit laissée dans les differents postes de la Lombardie: les Cantons expediérent en même temps des Lettres fort pressantes à ceux de Zurich & aux Grisons, pour les exhorter à ne point tenir dans cette conjoncture une

Nouveaux secours accordez à la France par les Cantons

une conduite oppoſée à la leur, & firent publier une Ordonnance dans tous leurs Etats, par laquelle il étoit défendu trés-ſévérement de ſe jetter dans le ſervice du parti contraire à la France, & de ſe débaucher les Troupes d'un Canton à l'autre.

Avec des précautions auſſi ſages, on eut bientôt mis ſur pied ce nouveau ſecours, qui paſſa les Alpes à l'entrée du Printems : il fût recommandé aux Officiers ſuperieurs de faire executer le Reglement, dont on les rendit dépoſitaires ; il contenoit entr'autres, que dés que les Troupes de la Nation auroient joint celles du Roy allié, elles feroient ſerment de le bien ſervir & avec honneur contre tous : qu'on les empéchât, autant qu'il ſeroit poſſible, d'incendier, de détruire les Egliſes & les moulins, d'inſulter les femmes, les enfans & les vieilles gens, & de ne rien entreprendre qui fût contre l'équité.

Odet de Foix, qui n'attendoit que la jonction de ces Troupes,

pour agir du côté de Crémone & de Pavie, ſe fît bien-tôt jour pour arriver devant la Ville de Milan, dont il avoit réſolu de faire le Siége; mais cette entrepriſe n'ayant point réüſſi, il ſe vit obligé de revenir ſur ſes pas, après y avoir perdu deux de ſes meilleurs Généraux Marc-Antoine de Colonne & Camille de Trivulce, emportez par le Canon de la place. Les Imperiaux, pour occuper le Général François-éloigné de la Capitale, s'étoient poſtez à la Bicoque prés de la Ville de Pavie, & l'avoient fortifié aſſez bien pour ne pas craindre d'y être attaquez. Le Maréchal de Foix en ſentit toute la difficulté, & ſa réſolution étoit priſe d'employer une partie de la Campagne à obſerver les mouvements de l'Ennemi, juſqu'à ce qu'il eut trouvé ſon avantage; lorsque quelques-uns des Chefs des Troupes Suiſſes, à la tête desquels ſe trouvérent Albert de Stein & Arnold de Winckelried, dont l'impatience & l'ardeur de combattre, ne pou-

pouvoient goûter ce projét d'inaction le preſſerent ſi fortement, que quelques raiſons qu'il pût oppoſer, il fallut enfin ceder à leur importunité, dans la crainte de voir une ſeparation de leurs Troupes, dont les inconvéniens ſeroient plus fâcheux que les riſques d'un combat, quelque peu avantageux qu'il lui parût, dans la ſituation où ſe trouvoit l'Armée ennemie. On réſolut donc de donner bataille dés le lendemain 22. du Mois d'Avril, & on en forma ſur le champ la diſpoſition.

Le Marêchal voulut commander lui-même l'Avant-Garde, il donna le centre à la conduite du Marêchal de Chabannes, du Bâtard de Savoye, & de Galeas de St. Severin; le Duc d'Urbin fût mis à la tête de l'Arriére-Garde, où étoient les Venitiens; Pierre de Navarre avec un gros détachement devoit prendre les devant, pour reconnoître la ſituation du terrain & l'ordre de Bataille des Imperiaux. Les Suiſſes, ſous le com-

mandement de Montmorency, étoient deſtinez à attaquer ſéparément avec un Corps de huit mille hommes. De l'Eſcut, à la tête de pluſieurs Compagnies Françoiſes & Italiennes mêlées enſemble avoit ordre de s'emparer, avant l'action, du Pont dont il falloit être Maître pour arriver à l'Armée Imperiale; & Pont-dormi étoit commandé d'avancer avec pluſieurs Eſcadrons à quelque diſtance de l'Avant-Garde pour écarter tout ce qui pouvoit incommoder la marche.

Soit que les Suiſſes ſe ſentiſſent piquez d'honneur de ſe voir deſtinez à combattre ainſi ſeparez du reſte de l'Armée, ou qu'ils cruſſent que le Général, en dépit de leur vivacité, qui en effet fût ſi hors de ſaiſon, les avoit ainſi placez pour les ſacrifier à ſon reſſentiment, ſous prétexte de leur fournir une occaſion de diſtinguer leur valeur, ſans la voir confondre avec les autres, ils n'eurent point de ceſſe que l'affaire ne fût engagée de leur côté: après avoir diſ-

poſé

poſé leurs rangs ſur cent hommes de front, ſuivant l'ancien uſage de cette Nation dans les Batailles rangées; on ne vit plus que des mouvements impétueux de leur part pour commencer à donner: les cris du Soldat inſolent, contre la prétenduë timidité de ceux de leurs Officiers, qui avoient trouvé à propos d'éviter le combat, furent ſuivis du premier choc, que ces Troupes échauffées donnérent ſur l'aîle droite de l'Ennemi, avant que d'en avoir reçu l'ordre.

George de Fronsberg, qui ſe trouvoit à leur tête, ſe vit forcé de plier, & étant revenu à la charge, ce ſecond mouvement donna lieu à l'affaire générale, qui fût une des plus malheureuſes que les Troupes de France & leurs Alliez euſſent eſſuyée juſqu'alors. Il en reſta prés de ſept mille hommes ſur le Champ de Bataille; le Roy y perdit parmi le nombre de Officiers de diſtinction, le Comte de Montfort fils aîné de Lautrec, Miolans de Savoye, Graville frere

du Vidame de Chartres, Roquelaure, la Guiche, de Tournon, de Launois, & quantité d'autres. Outre trois mille hommes qui y périrent du côté des Suiſſes, on compta juſqu'à dix-ſept Capitaines des plus diſtinguez, la plûpart du Canton de Schwitz & des Bailliages communs. Ceux dont la perte fût plus ſenſible à la République furent le Baron de Hohenſax, Albert de Stein, dont le fils unique Brandolff fût auſſi tué quelques Années après au ſervice de la France, Rudolph Nägelin, Jean Augsburger, Rudolph de Mullenen, Guillaume de Bonſtetten, Jacques de Butickon, Antoine de Diesbach, Antoine Fuchs, Immer Berger, Antoine Fiſcher, Loüis Schwinckhart, le valeureux Arnold de Winckelried d'Underwald, Jacques Metinger, Henry Stor, Bonaventure Bar, & Leonard David de Bâle.

Après la journée de Bicoque, ce ne fût qu'une ſuite de malheurs pour les Armes de France en Italie,

lie, Lodi ſe rendit au Marquis de Peſcaire, ſans que Bonnewal qui y commandoit fît mine de vouloir ſe défendre; Cremone tomba de même ſans coup férir; les Venitiens ſe détacherent de l'Alliance; Gênes ſecoüa le joug de nouveau, & Pierre de Navarre fût fait priſonnier. Le Marêchal de Foix ne pût ſoutenir la vûë de tant de diſgraces & aima mieux s'expoſer à quelques reproches en ſe rendant à la Cour, que de reſter dans un Pays, où tout lui répreſentoit l'image de ſa défaite; il réjetta beaucoup la perte de la Bataille ſur le manque d'une ſomme de quatre cents mille Ecus, qui lui devoit arriver pour la ſubſiſtance de ſon Armée, & que les ordres ſecrets de la Reine Mere avoient empêché d'être délivrez; on en fît un crime d'Etat à Saint Blançay, qui gouvernoit pour lors les Finances, & il en perdit la vie.

L'Empereur ne voulut pas manquer de profiter de cette occaſion, pour faire ſentir à la République

ce qu'il avoit eu ſoin de lui inſinuer plus d'une fois par ſes Ambaſſadeurs; dans l'écrit datté du 20. May, qu'il adreſſa à la Diete generale des Cantons, après leur avoir communiqué le partage qu'il venoit de faire avec le Roy Ferdinand ſon frere, du Patrimoine de la Maiſon d'Autriche, il leur marqua combien il étoit ſenſible à la perte conſiderable qu'ils avoient faite dans la derniere Bataille donnée en Italie; que ce malheureux ſuccés devoit bien leur faire voir, lequel des deux Partis combattoit pour la juſtice; que s'ils vouloient conſiderer la foibleſſe des prétentions de François I. il ſe perſuadoit qu'on les verroit bientôt détachez des interêts de ce Roy, pour appuyer la cauſe du Chef de l'Empire, puiſqu'il s'y agiſſoit d'un haut Fief Impérial, dont la diſpoſition ne pouvoit être reſervée qu'à lui ſeul.

Quelque touché que fût François I. d'une déroute à laquelle il avoit peu lieu de s'attendre, bien loin

loin de s'en decourager il fît faire de nouvelles propoſitions à la Diete pour réparer cette perte. Les Députez du Canton de Zurich eurent beau jeu cette fois-là à faire valoir les motifs de leur éloignement pour ce ſervice; ils furent d'avis que l'on mandât au Bâtard de Savoye en termes trés-ſerieux, qu'il s'abſtint de pratiquer des levées dans le Pays, & qu'il ne ſongeât plus à expoſer leurs peuples aux dangers de devenir parjures, en quoi ils vouloient parler du manque de ſubordination, dont les Troupes venoient de donner une preuve ſi réprehenſible dans la derniere affaire d'Italie, où ſans attendre le commandement ſuperieur, on les avoit vûs non ſeulement forcer, pour ainſi dire, la réſolution à livrer Bataille, mais même engager l'action par les ſeuls mouvements de leur impatience, au mépris de l'autorité qu'elles avoient reconnuë. Ceux du Canton de Schwitz ſe déclarerent à peu prés dans les mêmes termes, & ceux

des

des Pays inferieurs d'Underwald s'y joignirent avec d'autant plus de ſenſibilité, que le ſouvenir de la perte qu'ils avoient faite dans cette malheureuſe journée de l'illuſtre Arnold de Winckelried, l'honneur de ſa Patrie, étoit encore trop recent.

Les Cantons ordonnent de nouvelles levées pour le Roy.

Un ſentiment, meſuré ſur des motifs plus intereſſants, l'emporta dans l'Aſſemblée, & on convint d'abord dans celle de Lucerne, conſommée enſuite par le Réſultat general formé le 23. Juillet dans la Diete tenuë à Berne, qu'il ſeroit donné un nouveau ſecours de ſix mille hommes au Roy, à condition que l'on nommeroit ſpécialement les Capitaines qui ſeroient prépoſez pour commander aux Troupes de chaque Canton en particulier, & que dans les levées, qui ſeroient faites dorénavant, on auroit une attention ſinguliere à n'admettre que des hommes, qui promiſſent de la valeur & de la vertu, à l'excluſion de tous valets & gens employez aux plus vils ouvra-

ouvrages de la campagne. Les Cantons crurent ne pouvoir moins faire pour fortifier l'Alliance avec un Roy qui devenoit la gloire de ſon ſiécle, & dont ils avoient reçu depuis peu une nouvelle marque de diſtinction, par l'honneur qu'il voulut leur faire, en les invitant de tenir ſur les Fonts de Batême un troiſiéme fils, qui lui étoit né, & auquel on donna le nom de Duc d'Angoulême: ce furent Jean Zuokäs, Avoyé de Lucerne, & Jacques Troger Amman d'Ury, qui repreſentérent la République dans cette auguſte cérémonie, dans laquelle ils offrirent au jeune Prince deux grandes Médailles d'or aux Armes des Cantons.

Pendant qu'une partie des Etats de la Suiſſe étoit occupée dans le cours de l'Année 1523. à introduire le changement de la Religion parmi leurs peuples, & que les autres apportoient tous les ſoins pour en garantir les leurs, François I. attentif uniquement à reconquerir le Milanez, avoit déja

fait

fait marcher vers les Alpes une nouvelle Armée de trente mille hommes d'Infanterie, & de quatre mille Chevaux, ſous les ordres de Guillaume de Bonnivet ſon Amiral; les Troupes de la Nation s'y étoient jointes beaucoup au de-là du nombre dont on étoit convenu, & malgré la contagion, qui affligea l'Armée dés l'entrée de cette campagne, dont elles eurent leur bonne part, on ne leur vit prendre aucunes meſures qui puſſent inquieter le nouveau Général.

La France avoit reçû depuis peu un déplaiſir auquel elle ne devoit point s'attendre; ce fût la défection de Charles Connêtable de Bourbon, qui prit le parti de ſortir du Royaume & de ſe jetter dans le ſervice de Charles V. par le dépit qu'il eut de ſe voir préferer dans le Gouvernement des affaires, le Duc d'Alençon & le Marêchal de Châtillon, que ce Prince regardoit fort inferieurs à ſa grande capacité, independamment de ſon rang. Il avoit été determiné à une réſolution

tion auſſi extréme par la perte d'un Procés, qu'il prétendoit lui avoir été menagée dans le Conſeil, par le Chancelier du Prat, appuyé de la Reyne Mere, pour le fruſtrer d'une ſucceſſion qui devoit tomber dans ſa branche, & dont les droits lui paroiſſoient inconteſtables. Quoiqu'il en ſoit, le Prince mécontent porta ſes premieres attentions à donner avis de ſa démarche aux Cantons, dont il préſumoit en vain pouvoir ſe concilier la bienveillance: il leur marquoit par ſa lettre, qu'ils ne devoient point être étonnez d'un changement auſſi imprévû; que ce qu'il venoit de faire n'étoit point ſans raiſon, & qu'ayant toûjours été porté d'inclination à obliger la République dans tout ce qui avoit dépendu de lui, elle pouvoit être perſuadée qu'il ne s'éloigneroit jamais des ſentiments d'amitié & de confiance qu'il avoit pour elle.

La Diete eut moins d'égard à l'écrit du Connêtable, auquel on ne fit pas même de réponſe, qu'à *Les Cantons ne reconnoiſſent plus le*

la

Connétable depuis sa rebellion

la priere des Etats de Bourgogne & de Marguerite d'Autriche Princeſſe d'Orange, qui à ſon occaſion ſe voyoient à la veille d'être déſolez par les Troupes de France, dont les partis avoient déja brûlé pluſieurs Villages, ſituez ſur leurs frontiéres, pour les châtier d'avoir donné paſſage à ce Prince rebelle. Les Cantons convaincus de la verité de leur expoſé, par lequel ils firent voir, qu'ils ne pouvoient point avoir eu connoiſſance du paſſage précipité du Connêtable au travers de leurs Pays, bien loin d'y avoir connivé, n'oubliérent rien pour appaiſer la colére du Roy, & obtinrent la neutralité pour ces Provinces allarmées, en faiſant tomber un reſſentiment, dont les ſuites pouvoient réjaillir également ſur les deux parties.

Cependant les forces du Roy réünies ſur les confins du Milanez, commencoient à ſe mettre en mouvement vers la Seſſia, & on pouvoit compter de voir bien-tôt une action.

action. Les Troupes Imperiales, qui étoient de l'autre côté, faiſant plus de vingt-cinq mille hommes, ne cherchoient que l'occaſion de combattre, & ils la trouvérent au paſſage de cette riviére, que l'Armée de France voulût tenter ſous leurs yeux; le Connêtable de Bourbon, auquel les premiers feux de ſa revolte donnérent plus d'intrépidité, ſe trouvoit à leur tête, & quelque éffort de valeur que firent les Troupes de l'Amiral pour traverſer les ponts qu'il avoit fait conſtruire, on les repouſſa ſi vivement, qu'elles ſe virent contraintes de tout abandonner pour prendre la fuite: le Connêtable ſe mit à la pourſuite des fuyards, & il en ſeroit peu réchappé, ſi le Corps des Suiſſes, qui eût le temps de ſe r'allier, ne ſe fût préſenté pour lui faire face en Bataillon quarré, & ne l'eût obligé de regagner la riviére.

Contenance des Trou pes Suiſſes dans l'affaire de la Seſſia.

Ce fût en chemin faiſant dans ſon rétour, que ce Prince ayant vû le Chevalier de Bayard bleſſé

à mort, & expirant entre les mains de ſon Ecuyer, il s'arrêta pour lui dire, qu'il ſe ſentoit touché de la perte d'un Officier de ſa valeur, à quoi le Chevalier rappellant le peu de forces qui pouvoient encore lui reſter, répondit, qu'il le prioit de n'être point ſenſible à la mort d'un homme, qui avoit trouvé la fin de ſes jours, par les voyes de l'honneur; mais que lui-même plaignît ſa propre deſtinée, de ſe voir les Armes à la main contre ſon Roy, au mépris de ſon ſerment, & à la honte de ſa Patrie.

On attribua le mauvais ſuccés de cette affaire à la bleſſure que l'Amiral reçût au bras dés le commencement de l'action, qui l'obligea de ſe retirer & de laiſſer le commandement au Comte de St. Paul. Les Cantons y perdirent juſqu'à treize des plus braves de leurs Capitaines, parmi leſquels on compta Adam Guder de Berne, ſi eſtimé par ſon experience militaire, & le fameux Alexandre Groſsman de Thun, qui trouva ſa ſépultu-

pulture à Novarre à côté de celle du Capitaine de Weingarten. Ainſi fût encore renduë inutile cette tentative que fît la France ſur le Duché de Milan, & les maladies contagieuſes s'étant miſes dans ſes Troupes retirées ſur la frontiére, elles ſe virent forcées de repaſſer les Monts, en prenant leur route par Turin, après avoir confié leur Artillerie aux Suiſſes, qui regagnérent leur Pays par la Vallée d'Aoſt. Ces derniers avoient été ſi fort affligez à leur tour par la contagion, que des douze mille hommes qui s'étoient trouvez à l'entrée de cette expédition, il n'en revint au plus que quatre mille, qu'un reſte de langueur mit hors d'état de ſervir dans la ſuite.

Ambaſſade de François I. pour demander des nouveaux ſecours aux Cantons.

Toutes ces diſgraces ne furent pas capable de rebuter François I. du deſſein de ſe rendre Maître de cette partie de l'Italie; il fallut de nouveau demander aux Cantons les ſecours néceſſaires, quelque peu diſpoſez qu'ils duſſent être à épuiſer ſans ceſſe leurs Etats de

leurs meilleurs Sujéts, pour réparer des pertes qu'un grand Royaume auroit eu de la peine à ſoûtenir, de Lamet, de Boisrigaut & Morelet furent employez à la négociation, qui ſe fit à ce ſujét, & ils ne furent point ſurpris de trouver la douleur & l'amertume, qui leur euſſent ôté toute éſperance de réüſſir, ſi le retour des trois Députez de Berne, de Fribourg & de Soleure, qui ſur ces entrefaites s'étoient rendus auprés du Roy dans la Ville de Lyon, pour ſolliciter l'élargiſſement du Prince d'Orange, qui leur fût aiſé d'obtenir, n'eut adouci & ramené les éſprits à des diſpoſitions plus favorables: Ce Prince les avoit aſſuré, que ne pouvant attribuer les malheurs paſſez, qu'au dérangement dans ſes Finances, & à d'autres déſordres de l'Etat, il avoit réſolu de ſe mettre lui-même à la tête de ſes Armées, ou ſa préſence ne permetroit pas que les Troupes manquaſſent de rien, ni que les Généraux fiſſent naître des contre-tems, dont

dont on n'avoit que trop ſouvent éprouvé les ſuites fâcheuſes; que pour garantir ſa promeſſe, il étoit prêt de mettre en dépôt dans la Ville de Berne les pierreries de ſa Couronne, qu'il leur fît voir, & dont la valeur pouvoit ſe monter à plus de dix-huit cent mille florins. On fût touché au récit que firent les Députez, des manieres affables & des offres pleins de généroſité d'un ſi grand Roy; l'eſperance de le voir lui-même commander l'Armée fût ce qui flatta le plus les Cantons, & ils ne tardérent point d'ordonner les levées convenuës.

François I. aſſuré de ces Troupes Auxiliaires, qui ſe mirent en marche, dés le Mois de Septembre de l'Année 1524. paſſa de ſon côté par le Piémont avec l'Armée la plus leſte que l'on eût encore vûë dans ces contrées-là, & arriva à quelques journées de Pavie avant la fin d'Octobre. Il avoit avec lui Henry d'Albret Roy de Navarre; les Ducs d'Alençon, de Lorraine,

d'Albanie & de Longueville ; les Comtes de St. Paul, de Vaudemont, de Laval & de Tonnere ; les Marêchaux de Foix, de Chabannes & de Montmorency, le Bâtard de Savoye Grand-Maître de France, l'Amiral de Bonnivet, qui fût le principal Auteur de cette entrepriſe, Loüis de la Tremoüille, Antoine Marquis de Saluce, Antoine de la Rochefoucault, Chabot de Brion, d'Eſcal, de Bonneval, de Fleuranges, & toute l'élite de ſa Nobleſſe.

Ses forces conſiſtoient en deux mille Lanciers, huit mille hommes, dont on avoit fait choix dans le reſte de ſes Troupes, autant de ceux que les Ducs de Gueldres & de Cleves avoient fait marcher à ſon ſecours, ſix mille Suiſſes & quatre mille Italiens, dont le nombre groſſiſſoit tous les jours. Il s'en falloit de beaucoup que l'Armée Imperiale ne fût auſſi forte ; les douze mille hommes de nouvelles levées, qu'elle attendoit du fond de l'Allemagne, ne s'étoient point encore

mis

mis en marche faute d'argent; elle ne pouvoit plus compter d'être ſecouruë par les Venitiens, qui ſur les ombrages que la trop grande Puiſſance de Charles V. leur avoit donnez, avoient jugez à propos de r'entrer dans la neutralité; l'épuiſement où ſe trouvoit le Milanez par une ſuite de guerre, avoit mis tout le Pays hors d'Etat de fournir à la ſubſiſtance des Troupes, comme il avoit fait auparavant; & le Roy d'Angleterre d'un autre côté, bien loin d'avancer de nouvelles ſommes, que l'on ſollicitoit auprès de lui, preſſoit actuellement pour ſe faire rendre celles qu'il avoit fait dépoſer, dans la Ville de Conſtance les Années précedentes pour entretenir la guerre contre la France.

Ces circonſtances favorables promirent au Roy des ſuccés que ſes Armées n'avoient encore pû trouver dans le Duché de Milan; & comme il crut avoir bien des Troupes de reſte, pour combattre une Armée auſſi foible que celle de

Charles V. il commença d'envoyer un gros détachement vers le Royaume de Naples, ſous les ordres du Duc d'Albanie, pour être en Etat de porter deux coups déciſifs à la fois, & faire la conquête de tout ce qu'il pouvoit prétendre en Italie à la faveur d'une double victoire, dont il ne pouvoit douter. Sa premiere entrepriſe regarda Pavie, dont il voulut faire le Siege malgré tout ce que la Tremoüille, & les deux Maréchaux de Foix & de Chabannes lui repréſentérent pour l'engager à quitter ce deſſein, & à chercher un Camp avantageux, où il ſeroit aiſé de laſſer les Ennemis, qui manquoient de tout, & les obliger à quitter d'eux-mêmes la partie.

Le Conſeil de l'Amiral, de Montmorency & de Philippe Chabot, ſe trouvant plus conforme à l'ardeur qu'eut le Roy de voir quelque action d'éclat, l'emporta ſur un avis, dont on ne connut la conſéquence que dans la ſuite. Le Siege ne fut pas plûtôt formé, après

après que l'on eut envoyé Theodore de Trivulce, avec Chandieu, pour veiller à la ſûreté de la Ville de Milan, que Ferdinand d'Avalos & le Connétable de Bourbon, qui commandoient l'Armée de l'Empereur, tentérent à le faire lever, & firent tous les préparatifs néceſſaires pour livrer un combat général, avant que le Roy pût raſſembler toutes les Troupes, qu'une trop grande ſécurité lui avoit fait répartir dans les differents poſtes du Milanez. Les Suiſſes & Griſons faiſant un corps ſéparé, & placés à une diſtance de la Ville du côté par où l'ennemi pouvoit s'avancer, avertis de ſa marche par des mouvements dont ils s'apperçurent, s'offrirent d'attaquer les Impériaux à meſure qu'ils les verroient défiler, ce qui auroit pû ſe faire avec beaucoup d'avantage par la ſituation du terrain : on daigna peu les écouter, & il fallut ſuivre l'ordre de ſe replier ſur la Ville, & ſe joindre au gros de l'Armée, où l'on ſe prépara bien-tôt à

Bataille de Pavie & la prise du Roy. recevoir les Impériaux. Ce fût le 24. Février 1525. jour de la naiſſance de Charles V. que ſe donna la Bataille de Pavie, ſi fatale à la France, par la perte entiere du Milanez, & la priſe de ſon Roy, que tous les efforts des plus valeureuſes Troupes, qui étoient au tour de ſa Perſonne, où les Italiens & les Suiſſes eurent beaucoup de part, ne purent jamais garantir du ſort qu'il eut de ſe rendre priſonnier entre les mains du Vice-Roy de Naples, auquel le Comte Nicolas de Salms, à la tête de pluſieurs Eſcadrons déterminez avoit fait jour pour pénetrer juſques dans le centre des Gardes qui environnoient ce Prince. Il reſta ſur le Champ de Bataille, parmi un grand nombre d'Officiers diſtinguez, les deux Marêchaux de Chabannes & de Foix, l'Amiral de Bonnivet, la Tremoüille, qui avoit vieilli dans les guerres juſqu'à l'âge de ſoixante & quinze, Galeas de St. Severin, François de Lorraine, le Duc de Norfolck, le Comte de Tonnere,

re, de Chaumont, de Buſançois, avec le Bâtard de Savoye, qui mourut quelques jours après de ſes bleſſures. De ceux qui commandoient les Allemands au ſervice du Roy, on y trouva le Comte de Naſſau, celui d'Ortenberg, un Baron de Fleckenſtein, deux de la Maiſon de Binaw, le brave Capitaine de Langenmantel avec cinquante autres Officiers de moindre Nobleſſe.

Les Suiſſes y perdirent la plûpart de leurs Chefs, & entre autres l'illuſtre Jean de Diesbach, à qui ſon Canton avoit confié le commandement général. Leurs Troupes furent ſi mal traitées dans cette ſanglante journée, qu'il en reſta plus de ſept mille, y compris les priſonniers, parmi leſquels ſe trouvérent Jacques de Cré, Jacques & Jean Rudolphe d'Erlach, tous deux bleſſez dangereuſement; Jean Jacques de Wattenweil, & François de Armbroſter, tous Capitaines de valeur & d'experience. On fit de même pluſieurs priſonniers

niers de diſtinction ſur les François, entre lesquels ſe trouva Henry d'Albret, Roy de Navarre, avec le Comte de St. Paul, Loüis de Nevers, de Fleuranges, fils de Robert de la Marck, qui commandoit les Suiſſes, le Maréchal de Montmorency, de Laval, Brion, de Lorges, de la Rochepot, Montejan, la Roche du Maine, du côté des Allemands, les Comtes de Lupffen, & de Brandeck.

Pluſieurs événements particuliers arrivez peu de jours avant la Bataille, devoient donner des preſſentiments ſiniſtres ſur une affaire auſſi déciſive. Deux mille hommes qui eurent ordre de ſe retirer de Savonne, pour joindre l'Armée devant Pavie, avoient été chargez ſi vigoureuſement par des Troupes détachées, que le Gouverneur d'Alexandrie fit ſortir de ſa place, pour les couper dans leur marche, que la plûpart furent taillez en pieces, & le reſte mis en fuite. Pirrus de Bozzola, qui gardoit le Châteaux de Saint Angeli

Angeli avec deux cents Chevaux, & huit cents hommes d'Infanterie Italienne, avoit été ſerré de ſi prés par une Troupe d'Eſpagnols, ſous les ordres de Ferdinand d'Avalos, que dans la crainte d'eſſuyer les dernieres extrémitez, il ſe rendit priſonnier avec Aeinlio Cauriano, les trois fils de Phœbus de Gonzague, & toute ſa Garniſon, à laqu'elle on fît prêter ſerment de ne point porter les Armes contre l'Empereur à plus d'un Mois de-là. Toutes les petites places qui ſe trouvérent ſur la route de l'Armée Imperiale, à la reſerve ſeule de celle de Saint Colomban, s'étoient de même renduës; & dans la derniere ſortie que la Garniſon de Pavie venoit de faire ſur les Aſſiégeans, un Corps de deux mille Valeſiens, auſſi biens que les Troupes commandées par Loüis Palavicini, avoient été repouſſez avec une perte conſiderable.

Il eſt aiſé de penſer à quel fond de réflexions la Reine Mere, que le Roy avoit laiſſée Regente du Royau-

Royaume, ſe vit abandonnée, lorsqu'elle apprit la nouvelle d'un coup auſſi malheureux pour la France. Entre les autres meſures que la ſageſſe de ſon Conſeil lui fit prendre pour s'en relever, & dont le détail s'éloigneroit trop de nôtre ſujét, elle n'oublia point de rechercher auprès des Cantons de nouvelles preuves de leur attachement, malgré la douleur qu'ils devoient reſſentir eux-mêmes, en voyant les forces de la République s'énerver de jour en jour par des éfforts capables de lui ôter toutes les reſſources dont elle auroit beſoin, ſi l'Ennemi commun venoit à l'attaquer à ſon tour. Les aſſurances que l'Ambaſſadeur de Morelet donna de la part de cette Princeſſe, au ſujét des payements de ſolde arriérez, & de tout ce qui étoit dû d'ailleurs en vertu de l'Alliance, trouvérent tant d'accés à la Diete, qu'après quelques réflexions ſérieuſes, que l'on fit ſur la conjoncture préſente des affaires, il fût répondu unanimement, que

les

les Cantons quoi que ſenſibles aux diſgraces réïterées de leurs Troupes & de celles du Roy leur allié, ne croiroient jamais que leurs engagements en dûſſent ſouffrir la moindre alteration, & que quand même le triſte état où devoit ſe trouver le Royaume, par l'épuiſement de ſes tréſors, qu'il falloit deſtiner à la délivrance du Roy, ne permettroit pas d'acquitter ſi tôt les dettes de la Nation, elle alloit faire ſes derniers éfforts pour de nouveaux armements.

Le reſte de l'Année, de même qu'une partie des deux ſuivantes, fût occupé à chercher, du côté la France, les moyens de remedier à ſes maux, & de travailler par la voye des négociations à faire rendre la liberté au Roy, pendant que la République des Suiſſes, livrée aux diviſions, qui furent le ſeul fruit que l'on tira du fameux Colloque tenu à Baden ſur les matieres de la Foy, vit prendre à la plûpart des Etats de ſa dépendance, le parti de ſe dreſſer eux-mêmes,

mes, ſous l'autorité de leurs Magiſtrats, des ſiſtêmes de Religion differents, qui ne laiſſérent pas d'influer dans la ſuite, dans l'œconomie générale du Gouvernement, auquel l'éſprit des préjugez, qui n'auroit jamais dû rien avoir de commun avec l'adminiſtration des affaires d'Etat, donna plus d'une fois des atteintes.

Le Roy cependant ſorti de ſa captivité, ſongea dans le cours de 1527. à faire marcher le nouveau ſecours de dix mille hommes, que les Cantons avoient accordé à l'Ambaſſadeur de la Regente. Ce Miniſtre les avoit aſſûré, que pour introduire une plus grande regle dans la conduite de leurs Troupes, on en feroit la revûë tous les Mois, qui ſerviroit en même temps de terme au payement exact de leur ſolde, ce qui n'avoit point encore été pratiqué juſqu'alors; que la premiere de ſes montres ſe feroit dans les contrées d'Aelen, de St. Maurice & de Martinach, & qu'enſuite elles joindroient l'Armée de

France,

France, qui étoit actuellement en marche, forte de ſoixante mille hommes d'Infanterie, & de près de cinq mille chevaux, qui devoit être renforcée par dix mille Venitiens, campez dans les plainez de Lodi.

Les Troupes de la République furent bien-tôt prêtes à paſſer de nouveau en Italie, ſous la conduite de pluſieurs des anciens Chefs, qui étoient échappez aux dangers précedents, & d'autres, que l'envie d'avoir part aux expéditions d'un ſi grand appareil y attira ſans peine. Les plus diſtinguez parmi ceux dont l'hiſtoire à fait paſſer les noms juſqu'à nous, furent Nicolas de Graffenried, Guillaume de Diesbach, Jacques de Roverea, Chevalier de Cré, Jacques Mey, les deux freres Roch, & Pierre de Diesbach, François Armbroſter, qui depuis fût tué devant Alexandrie, Wolffgang de Weingarten, Gaſpar Effinger, George Hubelmann ſurnommé de Bach, Pierre Carle, & Loüis Spichte.

Les intrigues d'André Doria venoient presque dans le même temps d'avoir leurs ſuccés dans la Ville de Gênes, qui ſe remit ſous la protection du Roy, & s'engagea d'entretenir huit Galéres équippées à ſon ſervice, moyennant trente-ſix mille Ecus par Mois. Toutes ces forces prêtes à agir, reſtérent néantmoins dans l'inaction, & il ne ſe paſſa rien de remarquable, ſi l'on excepte le choc que les Troupes d'Ury, & celles de leurs voiſins, conduites par Jacques Troger, & Nicolas Muhenheim furent obligées de ſoûtenir ſur les confins, & au point d'entrer dans l'Italie; pluſieurs Drapeaux des Griſons s'y étoient joints ſous les ordres de Jacques de Medicis Caſtellan de Muſs; Antoine de Leve, & Gaſpar de Fronsberg, ſe mirent en devoir de leur diſputer le paſſage prés de Caran, & ils y réüſſirent, tant par la ſuperiorité de leur monde, que par des ruſes, contre leſquelles les autres ne purent être en garde; ainſi,

ainſi, répouſſez avec une perte de huit cents hommes, parmi leſquels Muhenheim reſta ſur la place, ils furent contraints de paſſer ailleurs, pour pénetrer dans la Lombardie.

En 1528. la politique de François I. ayant changée de face, il porta ſes vûës ſur la conquête du Royaume de Naples; où il ſe perſuadoit d'ailleurs de trouver plus de facilité à faire ſubſiſter une grande Armée, que dans le Duché de Milan, que des guerres ſoûtenuës depuis ſi long-temps avoient mis aux abois. De Lautrec, qui malgré le mécontentement qu'il avoit donné, s'étoit maintenu dans la faveur par le crédit de la Comteſſe de Château-Briant ſa ſœur, fût nommé pour commander en Chef; ſes premiers ſuccés répondirent à l'attente du Roy: Boſquo, Alexandrie & Pavie tombérent en chemin faiſant; & pour ſe vanger de la Bataille perduë devant cette derniere Ville, il y fit mettre tout à feu & à

ſang, après y être entré par la brêche, pour inſpirer plus de terreur aux Habitants, & exciter ſes Troupes par ſa préſence aux actionsd'une cruauté auſſi injuſte, que celles qui y furent exercées: de-là pouſſant toûjours l'Ennemi en avant, il traverſa toute l'étenduë de l'Italie, ſe rendit maître en moins de trois ſemaines de preſque tous les Etats deNaples, & diſpoſa de toutes choſes pour former le Siege de la Capitale. Les Lettres, par leſquelles les principaux Officiers des Troupes Suiſſes de l'Armée rendirent compte à leurs Superieurs de la rapidité de cette expédition, & dont on conſerve les Originaux, en contiennent un détail aſſez circonſtancié, pour en donner ici le précis.

Les deux freres Pierre & Jerôme de Diesbach, Brandolph de Stein, Jacques Roverea nommé de Cré, & George Hubelman marquoient dans celle qu'ils écrivirent au Canton de Berne, que la fortune s'étoit déclarée ſi fort pour eux qu'ils avoient tout lieu d'éſperer

de

de rétablir les pertes qu'on avoit eſſuyées ci-devant: que l'Ennemi n'oſoit paroître nulle part, depuis qu'ils s'étoient emparez de toute l'Abruſſe, & d'une grande partie des Villes & Fortereſſes de la Poüille. Qu'en dernier lieu, ils venoient de faire la conquête de la forte place de Melphe, & de ſon Château, où trois mille Eſpagnols & Allemands avoient été paſſez au fil de l'épée & le Prince emmené priſonnier. Que depuis le Mois d'Avril le Siége étoit formé devant la Ville de Naples dont la reddition ne leur paroiſſoit point éloignée par les maladies qui y regnoient, & par le peuple infini qui s'y étoit réfugié, & qui la feroit ſuccomber par le manque des vivres. Que dans un combat naval, que le Neveu d'André Doria avoit livré depuis quelques jours à la Flotte de l'Empereur, & qui avoit duré huit heures entiéres; tout l'avantage étoit demeuré du côté du Roy, y ayant eu deux Galéres Eſpagnoles d'enlevées, &

Hugo de Moncade, le Vice-Roy, avec un grand nombre d'Officiers y ayant péri. Que deux de ces mêmes Galéres, avoient été coulées à fond & que parmi les priſonniers, il ſe trouvoit Alphonſe Marquis d'Avalos, Aſcagne de Colonne, ſans compter pluſieurs perſonnes de diſtinction, avec le grand Etendart des Cuiraſſiers Eſpagnols; & qu'il ne leur reſtoit plus que le Siege de Gayette à faire dés que la Ville de Naples auroit ſuccombé, pour être en poſſeſſion de tout le Royaume.

Des progrés ſi étonnants eurent bien-tôt un revers qui jetta la France dans une nouvelle conſternation: La contagion, qui régnoit dans la Ville, ſe communiqua au Camp des Aſſiégeans, dans le plus fort des chaleurs de l'Eté, la diſette des vivres s'y joignit, par l'appréhenſion où furent les gens de la campagne de gagner le mal, en fourniſſant à l'Armée de quoi ſubſiſter, le Général lui-même ne put ſe garantir de l'air contagieux, dont

il

il fût attaqué, & qui, joint au dépit qu'il eut de voir tenir cette place ſi long-temps, l'emporta en peu de jours. De l'Armée la plus brillante, & qui ſe montoit à plus de trente mille hommes, il en périt vingt mille par les maladies dans l'eſpace d'un Mois; cinq mille, qui cherchérent leur retour par le Pays d'Averſa, y périrent, la plûpart aſſommez par les Habitants, où précipitez dans la Mer, Marc-Antoine de Saluce fût de ce nombre. Des quatre mille Suiſſes, détachez des autres pour ſervir à cette expédition, il n'en r'entra qu'environ quatre cents au Pays, & de tous les Chefs qui les commandoient, on ne revit que les Capitaines Jacques Mey, George Hubelman, Ambroiſe Imhoff, Jacques Hetzel, & Simeon Færber.

Ce deſaſtre entraîna les ſuites ordinaires de la fortune; André Doria, guidé par les ſeules vûës d'interêt, quoique grand d'ailleurs par d'autres qualitez qui le rendi-

rent ſi cher à ſa Patrie, n'attendit pas long-temps pour s'offrir à Charles V. & faire r'entrer la Ville de Gênes ſous ſon obéïſſance, après avoir donné la chaſſe à Charles de Rochefoucault, Général des Galéres, ce qui lui valut, l'inveſtiture de la Principauté de la Poüille. Les Troupes de France, reſtées dans la Lombardie, eurent à leur tour les maladies contagieuſes & le Comte de Saint Paul ayant été fait priſonnier par Antoine de Leve auprés de l'Andriano, elles ſe virent forcées, ſans attendre de nouveaux ordres, de répaſſer les Alpes, & d'abandonner un climat, où tout paroiſſoit avoir conſpiré contre les deſſeins de François I.

Tel étoit l'état où ſe trouvoient les interêts de ces deux Monarques, ſi ſouvent balancez entre eux, & preſque toûjours décidez au déſavantage d'une Nation alliée, lorsque le Roy ſongea à faire la Paix qui fût ſignée à Crepy en 1529. à la ſatisfaction de toute l'Europe. Charles V. quoiqu'il ne voulut

pas

pas paroître la ſouhaiter de ſon côté, étoit d'autant plus engagé à la conclure, qu'il commençoit dès-lors à ſe préparer à la guerre qu'il avoit à ſoûtenir dans l'Allemagne.

On convint dans ce Traité, que ceux qui avoient été faits à Madrit & à Cambray, ſubſiſtéroient en leur entier; & parce qu'il s'agiſſoit dans cette derniere Guerre des Etats de Milan, ſur leſquels François I. ne pouvoit point céder ſon droit, comme appartenant à ſes enfans, il fût ſtipulé, que l'Empereur, dans l'éſpace de deux ans, donnéroit ſa fille en mariage à Charles, Duc d'Orleans, fils aîné de France en lui aſſignant le Milanez pour ſa dot; & en cas qu'il ne pût pas donner cette Princeſſe, il lui promettoit la fille de Ferdinand ſon frere, avec les Pays-Bas. Toutes les places qui avoient été priſes, depuis que la Treve fût rompuë, devoient être renduës de part & d'autre, & la Ville de Stenai fût remiſe entre les mains de François Duc de Lorraine, après qu'on

eut démoli les Fortifications. La France ne trouva point ſon avantage dans l'Article qui concernoit la reſtitution des places, puiſques pour la ſeule Ville de Montdevis, dont le Marquis du Guaſt avoit fait la conquête, elle fût obligée de rendre à l'Empereur, Albe, Quieray, Antignan, Saint Damien, & pluſieurs autres Villes avec une grande étenduë de Pays dont les Troupes du Roy s'étoient emparées par la même voye.

Les Années qui ſuivirent cette Paix, n'apportérent aucune tranquillité dans les Cantons, & au lieu d'être laſſez par les mouvements qu'ils s'étoient donnez pour ſéconder la France dans ſes differentes expéditions, on les vit s'abandonner eux-mêmes aux troubles interieurs de leurs Etats diviſez au ſujét de leur créance. François I. qui ſentoit, avec raiſon, de quelle conſéquence il étoit pour ſes interêts de maintenir l'union entre eux, s'étoit offert de les calmer dés l'Année 1525. en les avertiſſant

tiſſant du danger qui les menaçoit, ſi ſur un ſujét, où le Gouvernement ne devoit point prendre part, ils ſe livroient à une dés-union ſi contraire aux véritables maximes de leur République. Ulric Zwingle, porté par les mêmes motifs que Luther avoit déja entraîné par ſes dogmes une grande partie de la Suiſſe, à ſe ſéparer de l'Egliſe Romaine: & quoique dés le commencement la Ville de Lucerne ſe fût déclarée pour maintenir l'autorité du Pape, & que l'Evêque de Conſtance eût fait tous ſes efforts, pour garantir les peuples de ſa jurisdiction, de l'eſprit de nouveauté; ceux de Zurich, ſe trouvant de ce Dioceſe, ne laiſſérent pas de publier un Décret, par lequel il fût ordonné, que toutes les images ſeroient ôtées des Egliſes, & la Meſſe abolie d'un commun conſentement le 13. Avril de cette Année là.

Il étoit difficile que la République ne regardât cette affaire comme une des plus intereſſantes dans

l'Etat,

l'Etat, & pour l'examiner d'abord avec toutes les meſures & les temperaments de la douceur, les douze autres Cantons, où pluſieurs particuliers des plus diſtinguez, avoient pris parti, convinrent de tenir à ce ſujét une Aſſemblée à Baden, à laquelle aſſiſtérent les Députez des Evêques de Conſtance, de Bâle, de Coire & de Lauſanne. Eccius, Faber, & Murnerus, d'une part, Zwingle & Oecolampade de l'autre, devoient y tenir une diſpute de controverſe, pour agiter les points conteſtez en préſence de pluſieurs Magiſtrats nommez par le Souverain, pour ſervir de témoins: mais les deux derniers ne croyant pas trouver aſſez de ſûreté dans la Ville qui avoit été choiſie pour tenir la conférence, refuſérent de s'y rendre en perſonne, & offrirent ſeulement de répondre par Ecrit. Deux Ans après, ceux de Berne propoſérent aux Evêques le même rendez-vous, pour former une diſpute ſolemnelle ſur les Dogmes; & après avoir

publié

publié quelques Décrets touchant la foy, & aboli l'authorité du Pape, dans l'étenduë de leur Jurisdiction, ils reſolurent même à la perſuaſion, & à l'exemple de ceux de Zurich, de renoncer à leur Confédération avec la France.

Cinq de ces Cantons, ou le Pape & Ferdinand élû depuis peu à la dignité de Roy des Romains, avoient inſinué des ſentimens d'animoſité, s'étoient portés juſqu'à aigrir cette conteſtation par des invectives, & rendirent inutiles tous les Offices de Médiateur & de ſincére Allié, dans la perſonne de François I. qui ſe joignit en vain à ceux de Glaris, de Soleure, de St. Gall, & d'Appenzell, pour tacher de pacifier leurs Compatriotes; On ne pût jamais les empêcher d'en venir aux Armes, & la Bataille fût donnée le 11. Octobre de l'Année 1531. dans un lieu fort éroit à quelque diſtance de Capel; Ceux de Zurich y furent vaincûs, & Zwingle luy-même, qui combattoit dans les premiers

miers rangs avec beaucoup d'intrepidité, demeura ſur la place.

Les Zurichois, au rapport de l'Hiſtorien de Thou, auſſi bien que les autres, qui étoient de leur parti, prirent pour un miracle, de ce que ſon corps ayant été jetté au feu par les Ennemis, le cœur ne pût jamais être conſumé par les flammes, quoy qu'il ſoit conſtant, qu'il y a de perſonnes qui ſe trouvent avoir quelque partie de leur corps, ſur laquelle le feu ne peut agir, & que l'Hiſtoire produite l'Exemple de Pyrrhus, Roy des Epirotes, dont l'orteil du pied droit ne pût jamais être brulé avec le reſte du corps. Mais juſqu'ou l'Eſprit des préjugéz ne porte-t'-il pas la haine où l'amour, lorsqu'il s'agit des differens de Religion, où chaque parti a ſoin d'interpréter les moindres évenemens à ſon avantage? Quoy qu'il en ſoit, ceux de Zurich ne ſe laiſſérent point abattre par cette premiere disgrace, & ceux de Berne, de Bâle, & de Schaffouſe leur

ayant

ayant envoyé du ſecours, ils voulurent tenter le ſort d'une ſeconde Bataille, où ils furent encore vaincus, quoy que la perte de part & d'autre ſe trouvât conſiderable.

Cependant les deux partis reflechirent ſur leur triſte Etat, & ſe reprochérent à eux mêmes une fureur auſſi inſenſée; Ainſi ils n'eurent bien-tôt plus beſoin d'entremiſe pour ſe reconcilier enſemble, aux conditions, que ceux de Zurich & leurs Confederés romproient l'Alliance qu'ils venoient de conclûre avec le Landgrave de Heſſe, un des Chefs de la Ligue de Schmalkalde, & la Ville de Strasbourg, & que reciproquement les cinq autres Cantons renonceroient à l'amitié qu'ils avoient contractée avec le Roy Ferdinand; Cet évenement laiſſa une ſi grande impreſſion dans les Eſprits; que la plûpart des differents au ſujet de la Religion qui arrivérent depuis, quelques conſiderables qu'ils fuſſent, ne furent point capables

pables de troubler à cet excés l'union & la tranquilité de cette ſage République.

Presque tous les Etats d'Italie à l'Exemple des Suiſſes, ſe reſſentirent du cours de ces Guerres, pour varier dans l'eſſentiel de leur Gouvernement, où du moins pour adopter des maximes qu'ils auroient rejettées dans une ſituation moins forcée; Les Venitiens au travers d'une conduite chancellante ne laiſſérent pas de marquer un Eſprit de partialité pour la France, ſoit qu'ils crûſſent devoir empêcher, qu'elle ne ſuccombât tout à fait après tant d'adverſitéz, ou qu'ils fuſſent perſuadés, qu'il étoit de leur interêt d'affoiblir l'Empereur, dont la domination s'étendoit de jour en jour; Ainſy après avoir travaillé pour rétablir d'un côté le Duc de Sforce, & de l'autre, pour faire élargir les enfans de François I. rendu au Pape Ravenne, & reſtitué à l'Empereur les Villes dont ils s'étoient emparez dans la Pouille, ils crurent, que le

le ſeul parti qu'ils avoient à prendre, étoit de ſe tenir tranquilles, & de veiller, aux evénements, qui pourroient naître de nouveau.

Les Genois après avoir chaſſé les Frégoſes, & recouvré leur liberté, commençoient à reſpirer, en voyant rétablir leurs pertes par la valeur d'André Doria, que l'amour pour ſa Patrie, & les ſervices conſidérables qu'il luy rendit, peuvent en quelque façon juſtifier ſur ſa conduite à l'égard de la France, qu'il quittât s'y inopinément, & dans la preſſante ſituation de ſes affaires; Cet Etat cependant, qui devoit jouïr des fruits de ſa liberté, fit voir en ſe livrant dans la ſuite à l'Eſpagne, & par ſes changements continuels, qu'il n'étoit embaraſſé que ſur le choix de la ſervitude & de la dépendance.

La République de Sienne, après avoir ôté à la Maiſon de Petruci l'adminiſtration de l'Etat, avoit repris ſon Gouvernement populaire, elle conſervoit encor une inimitié ſecrette contre les Floren-

tins, depuis que ceux de Piſe aſſiſtés des forces de Gênes, de Sienne & de Lucques, avoient pris les Armes contre eux pour maintenir leur liberté; Mais ſon courage ſe r'anima à quelque temps delà, lors que le zéle de Jean Baptiſte Palmieri un de ſes Citoyens découvrit une conſpiration faite dans l'Etat par les intrigues du Pape, & des Florentins; La politique de Charles V. voulût qu'il aſſiſtât alors les Siennois, mais leur fortune changea bien-tôt de face, l'Empereur ayant fait ſa Paix avec Clement VII. & rétabli ſelon ſes déſirs le Gouvernement de la Ville de Florence, dont il venoit de faire la conquête. Ceux de Sienne, qui par un coup ſi peu attendu ne pouvoient douter de la perte prochaine de leur liberté, virent leur fermeté dans un moment abbatuë, & ſentirent bien, qu'ils alloient déſormais dépendre d'un Prince, qui, réglant ſa volonté & ſes deſſeins au gré de la fortune, ne manqueroit pas de leurs faire

eſſuyer

eſſuyer la deſtinée, dont ils firent depuis une funeſte experience.

Quoy que la France de même que la Suiſſe paruſſent être rentrées dans le calme, le Roy ne laiſſa pas de craindre, que les artifices du parti de Charles V. ne le réjettaſſent dans de nouveaux embarras par rapport à cette Nation, dont il étoit important de maintenir l'Alliance pendant qu'il ſe propoſoit d'être Spectateur des Troubles, dont il voyoit l'Empire à la veille d'être agité par les deſſeins formés dans la Conféderation de Smalcalde. Il nommât à cet effet de Langey pour Ambaſſadeur auprès des Cantons ; Ce Miniſtre, dont la haute réputation étoit connuë dans tous les Etats où il avoit negocié, trouva à la Diéte de Baden tenuë en 1534. tout l'accés qu'il pût ſouhaitter pour les intérêts de ſon Maître ; Après y avoir expoſé les ſoins qu'il venoit de ſe donner auprès de pluſieurs Princes & Etats de l'Empire, & en dernier lieu à Augsbourg dans le Con-

grés de la Ligue de Suabe, pour leur inſinuer, combien François I. ſouhaittoit la tranquilité de l'Allemagne au ſujet des affaires de la foy, il fît connoître, que le Roy n'avoit en vuë pour y parvenir, que le rétabliſſement du Duc de Wirtemberg, & la tenuë d'un Concile, où il ne ſe paſſeroit rien contre les intérêts des Cantons, qu'il regarderoit toûjours pour ſes Amis les plus ſeurs, & qu'il n'abandonneroit jamais: qu'au reſte il étoit chargé de les aſſurer des diſpoſitions où ſe trouvoit le Roy, de ſatisfaire à tout ce qui pouvoit être dû de leurs anciennes prétentions.

Ces offres donnérent occaſion de ſtatuer ſur la demande du Capitaine Guillaume Arſen de Fribourg, auquel il étoit dû conſiderablement par des réſcriptions qu'il avoit recûës ſur différens Tréſoriers, pour la ſubſiſtance de ſa Troupe, & dont les payements n'étoient point encor acquittez; On ſe ſervit de la voye indiquée

dans

dans le Traité d'Alliance, pour parvenir à une déciſion. De Lamet & de Boisrigaut ſe rendirent à Payerne, pour faire la fonction de Juges, conjointement avec ceux des Cantons, & la partie plaignante eût la ſatisfaction d'obtenir tout ce qu'elle prétendoit.

Dans le cours de cette même Année le Duc de Savoye voulant profiter des diviſions qui regnoient dans Genêve au ſujet des matieres de la foy, chercha les moyens de faire valoir les Droits que ſa Maiſon pouvoit avoir ſur cette Ville, le Canton de Berne & ſes Alliés, dont elle reconnoiſſoit la protection, prirent fait & cauſe pour la maintenir dans ſa liberté, & les rémonſtrances que l'on fît au Duc, n'ayant point eu de ſuites, on ne balança pas de luy déclarer la Guerre par un Manifeſte datté du 6. Janvier 1536. François I. trouva dequoi flater ſes deſſeins dans la rupture entre la Savoye & ceux de Berne. Ces derniers étoient déja au plus fort de leur expédi-

tion contre le Duc Charles, lorsque le Roy envoya une Ambaſſade à leur Armée dans le Camp d'Unache, pour les avertir, qu'il avoit donné ordres au Comte de Saint Paul, de s'avancer avec un Corps d'Armée du côté de Montmelian, pour ſe jetter dans la Morienne, & s'emparer de tout ce qui étoit au de-là de Chambery & de Rumilly; qu'il avoit lieu d'eſperer, que ſes Troupes recevroient de leur part toute l'aſſiſtance qui devoit ſe trouver entre des Amis qui avoient le même intérêt, & dont les projets devoient être concertés.

Les Troupes de France ſe joignent à celles des Cantons contre le Duc de Savoye.

On accepta ſans peine une propoſition qui ne pouvoit point déplaire à un Etat offenſé du procedé de ce Prince, & il fût répondu, que le Roy ne pouvant ignorer les motifs que ceux de Berne pouvoient avoir de faire la Guerre à la Savoye, ou leurs ſuccés avoient déja répondu à la Juſtice de la cauſe, ils vouloient bien laiſſer au Roy toutes les Conquêtes qu'ils avoient faites

faites du côté de Rumilly & de Chambery, puisqu'il s'y agissoit de ses prétentions, & que pour eux ils alloient se jetter sur le Pays de Gex & vers la Bresse, pour dépoüiller le Duc à la fois de tous ses Etats, ce qui arriva bien-tôt par le moyen de cette double irruption.

Les Griefs qu'eût François I. de son côté contre la Maison de Savoye, ne parurent que trop fondés; Ce Roy se plaignoit des Lettres de félicitation, que le Duc avoit écrites à Charles V. & à ses Généraux sur sa prise devant Pavie, des intrigues qu'il avoit formées dans la Suisse pour detourner cette République, de son Alliance avec luy, de la difficulté qu'il fit naître pour prêter sa Ville de Nice, où devoit se faire son entrevuë avec le Pape Clement, & d'avoir refusé le passage à Loüis Sforce, qui étoit convenu de s'y trouver; Enfin de ne luy avoir jamais voulu faire Justice sur ce qui pouvoit luy revenir de sa succes-

ſion maternelle, dont les Droits étoient inconteſtables. Ceux de Berne & de Fribourg, dans le Traité qui termina enſuite cette Guerre, ſe conſervérent quelque Pays, dont leurs Armes avoient fait la Conquête enſemble; Ils y joignirent depuis l'acquiſition des Domaines de Michel, dernier Comte de Gryers, qui, après s'être ruiné par les Troupes qu'il entretint tant pour luy même que pour ſoutenir le Duc de Savoye, ſe vit forcé à la fin de vendre à ces deux Cantons ſes Terres conſidérables, qu'ils ont partagées entr'eux.

La Guerre ayant recommencé depuis entre l'Empereur & la France, les Troupes Suiſſes que le Roy avoit conſervées à ſa ſolde, le ſervirent utilement dans toutes les Campagnes que l'on fit ſur les frontiéres de la Picardie, & particuliérement dans celles, où elles eurent tant de part à la délivrance de Peronne, qui fût ſur le point de tomber entre les mains des Impériaux; Ce coup préſerva le Royaume,

yaume, & rendit inutiles tous les progrés que Charles V. avoit faits juſqu'alors de ce côté-là. Il fût formé presque dans le même tems un projét dans le Conſeil du Roy, qui manqua de cauſer de l'attention dans la République des Suiſſes, quoy qu'il eût été convenu depuis pluſieurs Années, que la Comté de Bourgogne, par des égards à ſa Conféderation avec les Cantons, joüiroit d'une parfaite neutralité, quelque rupture qu'il y eût d'ailleurs pour les autres Pays qui reconnoiſſoient les Loix de l'Empire. François I. avoit réſolu de s'emparer de cette Province, parce que le Comte de Naſſau, qui en étoit Gouverneur, ſe trouvant un des Généraux de l'Empereur, avoit été le plus ardent à faire des irruptions dans la Picardie, & à y exercer les plus grands actes d'hoſtilité.

Le ſouvenir du Traitté ne permit pas cependant d'aller plus avant ſans en faire part à la Diéte, & l'Ambaſſade que le Roy y envoya

au Mois de Septembre 1536. eût ſoin d'expliquer à Baden toute la force des motifs que ce Prince pouvoit avoir pour donner des marques de ſon reſſentiment à la Comté de Bourgogne. Les Cantons qui avoient un intérêt eſſentiel de maintenir le credit de la Protection qu'ils avoient accordée à un Pays voiſin & Ami de tout tems, n'oubliérent rien par leurs ſollicitations auprès du Roy, pour lui faire quitter ce deſſein, & s'épargner à eux-mêmes le déplaiſir d'en venir à des explications ſur un Article auſſi intereſſant & convenu par leurs anciens Traittés; Ainſi l'Affaire n'eût point d'autres ſuites, & cette Province menacée demeura paiſible.

Cependant Charles V. cherchoit à faire quelque diverſion contre la France du côté des Cantons, & pour y parvenir, il crût devoir ſe juſtifier d'abord auprès d'eux ſur les reproches qu'on lui faiſoit à l'occaſion de l'aſſaſſinat commis en la perſonne de Céſar Fregoſſe, & d'An-

d'Anthoine Rinçon, que le Roy avoit envoyé en qualité d'Ambaſſadeurs, l'un à Veniſe & l'autre à Conſtantinople. L'Empereur ſoupçonné d'avoir authoriſé ce meurtre, étoit devenu odieux dans la République, & quelque ſoin que prit Baptiſte de Genua ſon Envoyé à la Diéte tenuë à Baden, en 1542. pour détruire dans les eſprits l'idée facheuſe, que cet attentat contre le Droit des Gens avoit donnée, il n'y pût jamais réüſſir, non plus que dans la demande qu'il fît au nom de ſon Maître pour obtenir des ſecours contre les Turcs d'un côté, qui étoient prêts d'entrer dans la Hongrie, & de l'autre, contre la Flotte de Barberouſſe, qui menaçoit l'Italie d'une deſcente prochaine. Les Deputés des Electeurs & Etats de l'Empire, qui ſe préſentérent à la même Diéte, n'y furent pas receüs plus favorablement, & l'on renvoya bien loin la propoſition au ſujet de la taxe du Contingent qu'ils voulurent renouveller contre les Pays

de

de Zurich, de Bâle, de Schaffouſe, & de Saint Gall; de même que la Lettre de Charles V. où ce Prince par un retour d'artifice, & dans la veüe d'affoiblir les ſuſpicions odieuſes contre ſa perſonne, en inſinuoit lui même contre François I. en le taxant d'être de concert avec le Divan, pour declarer la Guerre aux Puiſſances de la Chrétienté.

Les Cantons trouvérent aiſément un contrepoids à ces ſollicitations, dans ce que le Roy leur ancien & conſtant Allié leur fît entendre par Guillaume Maillard & George Wull de Soleure, auxquels il fût permis de prendre la qualité de ſes Deputés en l'abſence de ſon Ambaſſadeur de Boisrigaut, qu'une maladie ſurvenuë avoit obligé de reſter à Lyon auprès du Cardinal de Tournon. Il s'agiſſoit d'engager la République d'écrire aux Chefs & aux Officiers des Troupes de la Nation, qui étoient dans l'Armée de Piémont, où tout le fort de la Guerre avoit paſſé, pour

leur

leur recommander, de redoubler leur vigilance & leur zéle pour le ſervice du Roy, en faiſant voir dans les occaſions qui pourroient ſe préſenter, que leur valeur répondoit à la fidelité & à la force des engagemens de l'Etat. Tous les Cantons, dont les levées avoient marché à cette expédition, ſe prêtérent à cette demande avec empreſſement, & on en vit les éffets dans les Campagnes ſuivantes.

Le Siége de Montdevis emporté par le Marquis du Guaſt, malgré la défenſe opiniâtre de la Garniſon Suiſſe qui y étoit, en fit l'ouverture. Carignan étant tombé enſuite, François I. crût dévoir ôter le Commandement à de Boutiéres, & y envoya le Comte d'Enguien, dont la valeur ſoutenuë par la fortune qui l'avoit ſuivie juſqu'alors, lui promettoit des ſuccés plus heureux. Ce jeune Prince chercha d'abord à attirer l'Ennemi à une affaire déciſive, & ayant mis ſon Camp à Carmagnole, il fit mine de

de vouloir reprendre Carignan, que les Impériaux ne pourroient pas manquer de ſe mettre en Etat de ſecourir. La choſe arriva comme il l'avoit ſouhaitté, la ſituation de ſon Camp, le deſſein de former le Siége, que l'on crût certain, & la ſuperiorité des Troupes de Charles V. ne firent point balancer ſon Général d'accepter le combat. Il oppoſa à l'Aile droite de l'Armée de France le Prince de Salerne à la tête de dix mille Italiens, ſoutenus des huit cents chevaux que le Duc de Florence venoit de lui envoyer; De Madruce fût mis au centre avec dix mille hommes d'Infanterie Allemande, & Raymond de Cardonne fût placé pour faire face à l'Aile gauche avec ſix mille tant d'Eſpagnols qu'Allemands. Le Marquis du Guaſt lui-même ſe mêla dans ce dernier poſte qu'il fit ſoutenir par tout le fort de la Cavallerie ſous ſes ordres, & ceux du Prince de Sulmone, fils de Charles de Lanoi Vice-Roy de Naples; Les pre-

premiers rangs des Troupes Allemandes & Eſpagnoles étoient bordés chacun de dix groſſes pieces de Canons, qui en devoient rendre l'attaque impracticable. Le Duc d'Enguien de ſon côté rangea ſa petite Armée ſur deux Ailes; La droite compoſée de trois mille hommes d'élite de l'Infanterie Françoiſe, fût commandée par de Termes, elle étoit ſoutenuë des deux côtés du Corps de la Cavallerie legére. Les Suiſſes au nombre de près de ſix mille hommes formoient le centre avec le gros de la Cavallerie, & le Prince voulût être à leur tête. Un Corps de quatre mille Italiens, auquel on joignit ceux des Griſons, & un Détachement de huit cents Arquebuſiers formoit la gauche ſous les ordres de DeMontLuc.

Les deux Armées ainſy diſpoſées ſe trouvérent en préſence à la pointe du jour le 23. Avril 1545. & après s'être canonés juſques vers les onze heures, les Impériaux ſe voyant d'un grand tiers plus forts, com-

commencérent l'attaque. L'affaire balança long-tems du côté où commandoit de Termes, parce que ſon Cheval ayant été tué ſous lui, il fût fait priſonnier des l'entrée du Combat; Mais le Comte d'Enguien étant venû au ſecours avec les ſiens, il fît plier les Ennemis, & força le Marquis du Guaſt à quitter le Champ de Bataille. Le Corps des Eſpagnols & Allemands commandé par Raymond de Cardonne, étoit cependant aux priſes avec les Italiens de l'Armée de France & les Griſons, & ces derniers étoient ſur le point de ceder, lorsque le Prince revenu ſur ſes pas à la tête des Suiſſes commandés par Fleuri, & de ſa Cavallerie, les r'allia ſi bien, que toute l'Armée Impériale fût diſſipée avec une perte conſidérable; Au plus fort du combat on entendoit redoubler le cris de Montdevis dans les Troupes Suiſſes, pour marquer à leurs Ennemis, combien ils étoient animés à ſe vanger de la cruauté qu'ils avoient

avoient exercée ſur une grande partie de la Garniſon de cette Ville, que les Eſpagnols contre la foy de la Capitulation, paſſerent au fil de l'Epée, aprés qu'elle fût ſortie par la brêche;

Les Imperiaux perdirent dans cette Bataille prés de cinq mille hommes; De Madruce & le Comte Vulcain de Furſtenberg ſe trouvérent parmy les morts; De Cardonne & Mendoze furent faits priſonniers; La perte du côté de l'Armée de France ne ſe monta pas à trois cents hommes, mais on regretta beaucoup Charles du Dros Capitaine Général des Troupes Griſonnes, de la Mole Officier diſtingué, Deſcro Chef des Troupes Italiénne, & le Baron de Hohenſax, qui commandoit une partie de celle des Cantons. Les derniéres Années d'un Regne occupé par des Guerres continuelles, & d'une grande dépenſe, avoient ſi fort affoiblis les revenus du Roy, & jetté tant de confuſion dans ſes finances, que mal-

gré tout ce que pût faire le Comte d'Enguïen, pour obtenir la ſolde de Bataille qui eſtoit duë aux Troupes de la Nation, pour l'affaire qui venoit de ſe paſſer, il s'écoula un temps conſiderable, avant que l'on fût en état d'y ſatisfaire.

Les choſes reſterent long temps dans cet état, pendant que François I., aprés s'être de nouveau reconcilié avec Charles V. employoit toutes ſes forces contre l'Angletterre, pour reprendre les Pays que la France avoit perdus dans le Boulonnois, & ſur les côtes maritimes. Cette diverſion donna le loiſir à l'Empereur, d'avancer ſon projét en Allemagne, & d'y reduire les Etats qui s'étoient ligués contre ſon authorité. Le Traitté que ce Prince venoit de conclûre avec le Pape par les ſoins du Cardinal de Trente, fortifia ſon parti, & procura en même temps une nouvelle occupation aux Cantons, pour ecarter les Intrigues, qui pourroient ſe faire dans la

Re-

République au préjudice de leur union avec la France.

En effet, les Deputés de la Ligue de Smalcalde en 1545. aſſemblés à Ulme, aprés avoir tenté en vain d'engager le Sénat de Veniſe à refuſer le paſſage ſur ſes Etats aux Troupes d'Italie, qui eſtoient deſtinées pour l'Allemagne, crurent devoir faire la même demarche auprés des Cantons, auxquels ils repreſentérent le danger extréme qui les menaçoit, en leur rapellant les anciens démelez avec la Maiſon d'Autriche, & la juſte crainte où ils devoient être de ſuccomber à ſa Puiſſance. Leurs attentions ſe porterent de même vers les Ligues Griſes, & les Etats du Tirol, qui n'avoient déjà que trop d'inquiétude ſur l'arrivée des Troupes d'Italie, & ils n'oubliérent rien pour le porter à s'oppoſer à leur paſſage. Ce fût pour appuyer ces tentatives, que Schertel, Général des Villes Confédérées eût ordre en même temps de paſſer avec un Corps

d'Armée juſqu'au pied des Alpes, où les Imperiaux aſſembloient leurs Levées pour tomber ſur elles, & les défaire avant qu'elles euſſent le temps de ſe joindre.

Le Pape d'un autre côté avoit eû la précaution, avant que de publier ſon Traitté avec Charles V. d'adreſſer aux Cantons un Bréf, dans lequel, aprés s'être fort étendu ſur les Eloges qui étoient deûs à leur pieté, à leur attachement pour la foy, & à la ſageſſe de leur union, & leur avoir communiqué le deſſein de l'Empereur, auquel il eût ſouhaitté de ſe joindre, diſoit il, pour le ſeconder dans la deffenſe de la Religion, par les motifs de ſon dévoir, & par les égards qu'il avoit pour la Majeſté de l'Empire, il les conjuroit d'être favorables à l'un & à l'autre, & de ne point ſe dementir dans cette occaſion des bons ſentiments, dont ils avoient toûjours donné des preuves aux Souverains Pontifes & aux Empereurs, en contribuant par leurs ſecours

à ſoutenir une cauſe ſi équitable.

Ce Bref, que l'on reçeût ſans y faire reponſe, fût ſuivi d'un autre en 1546. & remis à la Diéte par le Nonce Jerôme Franco, Reſident à Lucerne, par lequel Paul III. voulant s'expliquer plus ouvertement, marquoit aux Cantons, qu'il y avoit encore dans la Ligue faite entre Luy & l'Empereur, des places à remplir pour ceux qui y voudroient avoir part, qu'ils pouvoient delibererentr'eux, s'ils ne trouveroient point à propos, d'y être auſſy compris. Que les preuves qu'il avoit de leur pieté luy donnoit lieu de l'eſperer, & qu'il ne doutoit pas non plus qu'ils ne fuſſent diſpoſés à ſe ſoumettre aux Decrets du Concile, dont l'ouverture êtoit faite. Cet écrit êtoit accompagné de la copie du Traitté fait entre le Pape & Charles V. qui contenoit en ſubſtance.

Demarche inutile du Pape auprés des Cantons pour les attirer dans ſon nouveau Traité avec Charles V.

„Que l'Empereur mettroit inceſ-
„ſamment une Armée ſur pied, &
„fourniroit tout ce qui êtoit neceſ-

„faire pour la Guerre. Qu'il agi-
„roit par la voye des Armes, pour
„faire r'entrer dans le ſein de l'E-
„gliſe & reduire à l'obeïſſance du
„St. Siége les Allemands, qui fo-
„mentans les nouvelles erreurs, re-
„fuſoient de ſe ſoumettre au Con-
„cile que l'on avoit commencé
„pour calmer les differens qui s'é-
„toient élévés au ſujet de la Reli-
„gion. Que cependant il n'en vien-
„droit à la force ouverte, qu'a-
„prés avoir employé tous les au-
„tres moyens pour les ramener à
„la raiſon par la douceur. Qu'il
„ne conclûroit avec eux aucun
„Traitté qui pût porter préjudice
„à l'Egliſe où à la dignité du St. Sié-
„ge. Que le Pape de ſon côté, ou-
„tre le cent mille Eſcûs qu'il avoit
„desja conſignés, en depoſeroit en-
„core cent mille autres à Veniſe,
„pour être deſtinés aux frais de cette
„Guerre. Et en cas qu'elle fût ter-
„minée avant que ces ſommes euſ-
„ſent été employées, Elles luy ſe-
„ront renduës. Qu'independemment
„de cet argent il fourniroit dix
„mille

„mille hommes d'Infanterie, & cinq „cent Chevaux pour ſix mois, en „nommant les Chefs & les Offi„ciers qui les commanderoient. „Qu'en conſidération de cette en„trepriſe l'Empereur pourroit s'ap„proprier pendant le cours de cet„te Année la moitié des revenûs „des biens de l'Egliſe en Eſpagne, „& en vendre même juſqu'à la con„currence de cinq cent mille écus, „à la charge d'engager en forme „d'hypothecque, des Terres de ſon „Domaine, pour la valeur de la „même ſomme.

Le langage different, qu'une diverſité de politique faiſoit tenir à l'Empereur au ſujet de la cauſe de cette Guerre, en inſinuant aux uns, qu'il ne l'entreprenoit que pour maintenir la dignité de l'Empire, & aux autres, qu'il eſtoit forcé par ſon dévoir à ſoutenir les intérêts de la Religion, ne pouvant être du goût de Paul III. il l'avoit engagé à ſe hâter de rendre leur Traitté public, affin que lors que l'on connoîtroit une fois

le veritable ſujet de cette Expedition, il ne fût plus permis à Charles V. de feindre où de retarder un ouvrage pour lequel on avoit tant d'empreſſement à Rome.

Il ne fût pas difficile aux Deputés des Cantons, de deméler les motifs, & les veuës ſecrettes de ces deux Puiſſances, & dans la Diéte, qui fût tenuë à ce ſujet à Baden, les advis d'une partie de l'Aſſemblée voulurent que l'on repondit à cette invitation : Que les Cantons ne feroient rien au préjudice de l'Alliance qu'ils avoient avec la maiſon d'Autriche, & que bien loin d'avoir conſenti que pluſieurs de leurs Sujets ſe fuſſent jettés dans le Service des Confédérés en Allemagne, ils étoient reſolûs de les rappeller ſin ceſſamment. L'autre partie, qui l'emportât, ſoutenoit, qu'ils n'étoient point obligés de ſe tenir à cette Alliance, l'ors qu'il s'agiſſoit de la Religion, & que l'Empereur, qui juſqu'alors avoit ſçeu ſi bien le diſſimuler, n'avoit

voit pû enfin le cacher plus long-temps, après que le Traité, qu'il venoit de conclûre avec le Pape, eût eclaté. Ce fût ainſy, que la varieté des Religions dans les Etats de cette République, que la France avoit crû pouvoir devenir un obſtacle à ſes intêréts, balança cette fois cy les ſuffrages, & écarta en ſa faveur toutes les liaiſons étrangéres, au point, que les Troupes de cette Nation n'eurent aucune part aux demelés de l'Empire;

Quoy que les Infirmités de François, qui augmentoient de jour en jour, luy deuſſent annoncer la fin prochaine de ſon Regne, il concût encore de nouveaux projets de Guerre dans le cours de l'Année 1547. qui fût la derniére de ſa vie; De Lyancourt ſon Ambaſſadeur parût à la Diéte de Baden, tenuë au Mois de Fevrier, pour demander un nouveau ſecours de quinze mille hommes; L'état où ſe trouvoit le Roy, & qui ne pouvoit point être ignoré

dans les Cantons, joinct à differents embarras domeſtiques ne leur permit pas de hâter leurs deliberations ſur ce ſujet, mais ils rejetterent en même temps tout ce que Ferdinand de Gonzague, Gouverneur du Milanez, leur avoit propoſé pour conclûre un Traitté qui regardât la conſervation de cet Etat. Le retour de Venceslas Sonnenberg de Lucerne, & de Peterman de Frybourg, que la Republique avoit envoyés à la Cour, les engagea encore plus d'obſerver les circonſtances ou ſe trouvoit l'Europe, & d'uſer de circonſpection;

Le rapport que firent ces deux Deputés de la ſanté deſeſperée du Roy, determina la reponſe qui fût faite à ſon Ambaſſadeur, par laquelle on Luy fit entendre, que la reſolution ſur de nouvelles Levées auſſy conſiderables, demandoit un delay juſqu'à la Diéte Générale qui ſe tiendroit à Soleure, & qu'à l'égard des propoſitions faites par le Gouverneur de Milan,

lan, on pouvoit s'aſſurer, que l'union avec la France ſeroit toûjours trop precieuſe à la Republique, pour qu'elle donnât la moindre occaſion de l'alterer; Ce fût ainſy que l'attachement des Cantons pour les intérêts de ce Roy demeura inviolable juſqu'à ſa mort, qui arriva dans les premiers jours du mois d'Avril 1547.

REGNE DE HENRI II.

LEs Suiſſes trouvérent un préſage de leur union continuée avec la Couronne, dans l'honneur que leur fît Henry II. dés le commencement de ſon Regne, de les inviter d'être Parrains d'une Princeſſe qui Luy étoit née depuis peu. La politique voulût, que l'on choiſit parmy ceux de Zurich, de Schwytz, d'Underwald & de Soleure, les Ambaſſadeurs qui devoient s'acquiter de cette fonction, parce que l'on avoit remarqué quelqu'eloignement de la part de ces quatre Cantons dans les

les derniéres tenuës au ſujet des affaires de la France ; L'acceuil que le Roy & la Reine leur firent à leur arrivée à la Cour, ſe trouva accompagné de toutes les marques de diſtinction & de Generoſité ; Celui de Zurich eût l'honneur de porter la Princeſſe à l'Egliſe, & la Ceremonie du retour fût reſervée à celuy de Schwytz ; Dans l'Audience de Congé que Henry II. leur donna, on ne manqua pas de les inviter au renouvellement d'Alliance, à laquelle Boisrigaut, Lyancourt, Lavau, & Menaige, qui eûrent ordre d'aller reſider dans les Cantons, travaillérent peu de tems après avec ſuccés.

Renouvellement de l'Alliance avec Henry II.

Le Traitté ſe trouvâ en Etat d'être ſigné dés le 6. Octobre 1549. *Il confirme le Paix perpetuelles, & augmente la Penſion des Cantons ; Les Articles qui concernent la conjonction des Troupes Suiſſes dans les Batailles, le Droit de leur Juriſdiction, la fixation de leur ſolde, y ſont rappellés dans toute leur étenduë ; Il y eſt ſtipulé outre celà, que le Traitté dureroit la*

vie

vie du Roy, & cinq ans après ſa mort; Qu'en cas que le Roy fût attaqué dans les Pays & Terres qu'il poſſedoit pour lors, il pourra lever pour la deffenſe de ſon Royaume, tel nombre de Gens de pied qu'il Luy plaira, toute fois non moins de ſix mille, & non plus de ſeize mille, à moins que le Roy ne ſe trouvât en perſonne contre ſes Ennemis, auquel cas il Luy ſera loiſible de lever tel nombre de Capitaines & de Soldats qu'il voudra; Que ces Levées ſeront ſpecialement deſtinées pour recouvrer les Etats de Boulogne, & que lors que les Troupes de la Nation ſeront licentiées, on leur payera dequoy s'en retourner dans leur Pays, ce que l'on nomma la Solde de retour; Les Puiſſances reſervées dans le Traitté furent du côté du Roy, le Sainct Siége, l'Empire, les Rois de Portugal, d'Ecoſſe, de Dannenmarc, de Pologne, & de Suede, la Republique de Veniſe, les Ducs de Lorraine, & de Ferrare; Du côté des Cantons, le Pape Paul III. le Sainct Siege, le Sacré Collége, le Sainct Empire, les droits de la Maiſon d'Autri-

che

che & de celle de Bourgogne, la République de Florence, & la Maiſon de Medicis.

Quelques ſoins que ſe donnaſſent les Ambaſſadeurs de Henry II. pour engager ceux de Zurich & de Berne, d'avoir part au renouvellement de cette Alliance, il leur fût impoſſible d'y reuſſir; Ces deux Cantons, où la Religion avoit entiérement changé de face, avoient pris de ſi grands ombrages de la ſeverité qu'on exerçoit en France contre ceux de leur parti, que l'on ne pût jamais les concilier; Il n'en fût pas de même des Griſons, étonnez de ne ſe voir compris dans ce Traitté d'Alliance, que ſous le Titre général d'Alliéz des Cantons, ils demandérent à être ſpecialement nommés.

L'Affaire ne fût pas ſans conteſtation juſqu'à ce que les Etats voiſins s'étants portés pour Mediateurs, on parvint à reunir les trois Ligues, pour obtenir du Roy une Lettre annexe, qui ſervit

vît d'Interprétation au Traitté à leur égard ; Comme c'eſt depuis, & en conſequence de cette Lettre, qui à la même force que le Traité même, qu'il à toûjours été fait mention expreſſe des Griſons, dans les Actes paſſez reciproquement entre les Parties, & dans ceux qui ſont emanés de l'Authorité des Rois, au ſujet des Priviléges qui regardent la Nation en général ; On à crû dévoir l'inſerer icy telle qu'elle ſe trouve dans les Archives, datée du 12. Juin 1550.

Les Griſons veulent être nommés dans le Traité.

HENRI, PAR LA GRACE DE DIEU, Roy de France, à tous ceux qui ces preſentes Lettres verront, Salut ; Ayant apris par Nôtre bienaimé Jean Jacques de Gaſtian, Gentilhomme de Nôtre Maiſon, & Nôtre Ambaſſadeur vers Meſſieurs les Griſons Nos Amis & Alliez, que quelques uns des ſuſdits Alliez avoient conçu Nôtre Traitté fait avec les Cantons, autrement qu'il n'eſt en luy même ; Nous faiſons ſçavoir, que par

les

les preſentes nous voulons éclaircir les points, & manifeſter Nôtre Intention comme il s'enſuit; Quoy que Meſſieurs des trois Ligues Griſes n'ayant été ſpecifiés dans la ditte Alliance, autrement que ſous le nom des Alliéz des Cantons, Nous avons voulu & voulons cependant, qu'ils joüiſſent des mêmes Privileges que les Cantons, & ſoyent reputés comme trois Cantons, pendant tout le temps que durera cette preſente Alliance; Que dans cette vûë chacune des trois Ligues Griſes reçoive annuellement la Penſion de deux mille Livres, & l'Augmentation de mille Livres ſtipulée par Nôtre dernier Traitté, & que de même que les autres Cantons elles ayent leur part dans les ſommes de ſecours, que Nous leur envoyerons en vertu des Alliances, & particuliérement dans l'Artillerie & les deux cent Maitres, lors que nous en ferons requis, ſelon la Teneur des Traittés; Les Capitaines & Soldats des trois Ligues des Griſons ſeront ſur le même pied que ceux des autres Cantons, lors que Nous Nous en ſervirons; Et ſi Nous fai-

faiſions une Levée dans les Cantons, leſdites Ligues y contribueront à proportion, & jouïront auſſi de tous les avantages ſtipulés au ſujet des Levées, comme faiſant trois Cantons; Et parce que leſdites trois Ligues compoſent un Pays particulier & de differens langages, Nous conſentons qu'elles ayent un Regiment à part, lors que Levées que nous demanderons, paſſeront le nombre de ſix mille hommes; Nous avons promis & promettons d'obſerver & faire obſerver tout le contenu dans les preſentes, & ne permettrons qu'il y ſoit contrevenu &c.

La Suiſſe ainſi alliée de nouveau avec la France, trouva bien-tôt du côte de Henry II. les mêmes égards que ſous le précedent Regne; Le Roy aprés avoir recomancé la Guerre contre Charles V. s'étoit avancé à la Tête de trente mille hommes, dans la Baſſe Alſace, pour être à portée d'aſſiſter les Princes de l'Empire, qui l'avoient invité de venir à leurs ſecours; La crainte où ſe trouva cette Province, d'être déſolée ſi des Troupes auſſi nom-

breuſes y faiſoient un long ſejour, & montoient plus haut, devint cõmune à la Republique, dont pluſieurs Etats par leur voiſinage ne pouvoient ſe paſſer d'en tirer leur ſubſiſtance; La Diête tenuë à Baden au Mois de May 1552. ſe prêta ſans peine aux inſtances que luy firent ſur ce ſujet les Deputés des Villes de Strasbourg, de Colmar, de Schletſtat, & de la Regence d'Enſisheim.

Premiers Effets de l'Alliance de Henry II.

L'on nomma une Ambaſſade nombreuſe pour aller à Saverne ou le Roy étoit campé, & luy repreſenter l'inquiétude des Cantons, qui au lieu de recueïllir les premiers fruicts de ſa Confédération, ſe voyoient à la veille de partager les malheurs d'un Pays voiſin, ſi ſon Armée, qui devoit groſſir inceſſamment, s'avançoit plus loin, & alloit épuiſer des contrées qui faiſoient la reſſource d'une partie d'entr'eux; Le Senat de Bâle, comme le plus intereſſé dans l'affaire, fit prendre les devants à ſa Deputation, compoſée de Bernard Méyer, le Bourguemeſtre Regent, de

Jean

Jean Rodolph Fæſch, de Gaſpar Krugen, & de Henry Falkner ; Il furent ſuivis de ceux que les Deputés d'Alſace choiſirent eux mêmes dans les Cantons, ſçavoir de Jean Eſcher, Chancellier de Zurich, de Jean Bircher l'ancien Avoyer de Lucerne, de Jean Cunen, & de Dietrich in der Halden, les deux Chefs des Cantons d'Ury & de Schwytz ; Leurs inſtances eûrent tout le ſuccés qu'ils pouvoient ſe promettre à la faveur de la nouvelle Alliance ; Le Roy, que l'Accord des Princes d'Allemagne avec l'Empereur avoit determiné de quitter les frontiéres de Rhin, au lieu de monter dans la haute Province, fit prendre à ſon Armée la route du Duché de Deux-Ponts, & calma ainſi les allarmes de pluſieurs Etats de cette Republique.

Le Roy avoit actuellement ſix mille Hommes de la Nation dans ſes Troupes, outre les cinq mille que l'on avoit fait marcher pour les joindre aux forces de l'Electeur de Brandebourg, qui devoit faire une

diverſion conſiderable du côté de la Baſſe Allemagne ; Toute l'Année 1552. fût occupée à garantir les frontiéres du Royaume, & à obſerver les mouvements de l'Armée Imperiale, juſqu'à ce qu'on la forçat de lever le Siége de Metz vers la fin de Decembre ; Les Suiſſes qui étoient dans l'Armée de l'Electeur, s'étant réjoincts aux autres, aprés que ce Prince ſe fût reconcilié avec l'Empereur, eûrent part à toutes ces Expeditions, & le Roy fût ſi content de leur ſervice, qu'il ſongea dés l'Année ſuivante à en augmenter le nombre ; La demande de dix mille hommes de nouvelles Levées fût faite par ſon Ambaſſadeur de Baſſe-Fontaine, le 12. Juin 1553. Ce ſecours dévoit être deſtiné particuliérement au maintien de la Neutralité du Comté de Bourgogne, que Charles V. étoit à la veille de rompre, & où il ſe préparoit de faire marcher des Troupes, ſous le commandement d'Albert de Brandebourg ; L'Envoyé de Henry II.

outre

outre cette Propoſition, étoit chargé de repréſenter à la Diéte, combien ſon Maître ſe trouvoit offenſé du procedé de la Régence d'Enſisheim, qui contre les promeſſes faites avoit enlevé quelques Soldats François, ce qui ne manqueroit pas de porter le Roy à envoyer un Detachement dans cette contrée, pour avoir raiſon de ces Actes d'Hoſtilité ; Il demanda en même temps, que l'on n'accordât ny ſéjour ny audience dans les Cantons aux Miniſtres du Duc de Florence, qui ſans aucun ſujet venoit de ſe declarer contre le Roy.

Les Droit des Nations ne permit point à la République, de répondre favorablement au dernier de ces Griefs, & à l'égard des autres, la ſageſſe de la Diéte y trouva le remede, que la France pouvoit ſouhaiter, en faiſant connoître d'un côté à la Regence d'Enſisheim, que la tranquilité commune vouloit, que ceux des Troupes du Roy, qu'elle avoit fait priſonniers, fuſſent relâchez auſſi-tôt

ſans rançon, ce qui fût executé; Et de l'autre, en ſe faiſaint donner par ceux qui gouvernoient dans le Comté de Bourgogne de nouvelles aſſurances, de cultiver une Neutralité qui ne leur dévoit pas être moins chére qu'aux Cantons, & de ne reçevoir aucunes Troupes Imperiales; ce qui eût auſſi ſon effect, & diſpenſa la France d'être chargée de ces nouvelles Levées, que la teneur du dernier Traitté eût fait marcher indubitablement, puiſque le Roy ſe trouvoit luy même à la Tête de ſes Armées.

Quoy que les deux Cantons de Zurich & de Berne, excités par les motifs dont nous avons parlé, ne fuſſent point entrés dans l'Alliance de Henry II. Celuy de Berne ne laiſſa pas de trouver auprés du Roy tous les égards qu'il pouvoit ſouhaiter dans une affaire qui l'intereſſoit d'autant plus, qu'elle regardoit la dignité de ſon Etat, & le maintien du Droit de protection, qu'il accordoit depuis long-temps à ceux

Le Roy maintient les Droits des Etats de Neufchâtel en faveur du Canton de Berne.

à ceux de Neufchâtel & de Vallengin; Aprés la mort de François d'Orleans, Duc de Longueville, les Etats de Neufchâtel avoient reconnu pour leur Souverain & legitime Maître, le Duc de Nemours, de même que la Marquiſe de Rœtelen au nom de ſon Fils, comme les plus proches Heritiers du ſang; Cette Deciſion avoit été formée contradictoirement avec la Reine Doüairiére d'Ecoſſe, qui s'étoit préſentée en qualité de Mére du feu Duc de Longueville; Et les Sujets auſſi bien que le Canton de Berne ne pouvoient douter, qu'elle ne dût avoir ſon execution; Il parût cependant bien-tôt, de la part de cette Reine, une tentative extraordinaire, par le conflict de Juriſdiction qu'elle forma au Parlement de Paris, où elle fit aſſigner les nouveaux Inveſtis, pour y être jugez definitivement; Le Canton Protecteur regarda avec étonnement cette Procedure irreguliére, ſur laquelle la Mére du Duc de Nemours lui fit ſes plaintes, fon-

dées ſur ſon Droit de Combourgeoiſie.

Il fût reſolû dans le Senat, que l'on envoyeroit un Deputé au Roy, pour luy repréſenter les conſequences d'une pareille entrepriſe, & combien elle étoit contraire à la prérogative, dont la Regence de Neufchâtel ſe trouvoit ſeule en Poſſeſſion de ſe donner pour Souverain celuy, à qui cette dignité étoit deuë par le Droit de ſa naiſſance; On y joignit les differens Actes, par leſquels la Reine d'Ecoſſe avoit reconnû un Tribunal competent dans le Magiſtrat de Neufchâtel, puiſqu'elle s'y étoit adreſſée, de même que les autres Prétendants à cette Principauté, pour en reçevoir l'Inveſtiture par un Jugement ſolemnel; On ne manqua pas de reclamer la teneur des Alliances précedentes, & en particulier celle de la Paix perpetuelle, qui ne devoit ſouffrir aucune alteration pour toute la République en général, de même que pour les Etats qui luy étoient alliez

alliez ; Le Deputé du Canton fût chargé d'une Inſtruction particuliére pour le Connêtable, dans lequel la Nation avoit toûjours trouvé des marques d'éſtime & de confiance ; Avec ces diſpoſitions il ne fût pas difficile d'être ecouté favorablement d'un Roy qui ne demandoit qu'à être inſtruit, pour ne point permettre que l'on blêſſat le Droit des Gens ;

Tout le credit, dont la Reine d'Ecoſſe s'étoit flattée mal à propos, pour traverſer une deciſion formée, tomba par l'ordre que Henry II. fit expedier pour interdire au Parlement la connoiſſance de cette affaire, en la laiſſant à ſa Juriſdiction naturelle, tant pour ce qui y avoit déjà été reglé, que pour tout ce qui pourroit la concerner à l'advenir ; Le Roy y ajoûta une lettre pour ceux de Berne, par laquelle il leur marquoit, que les régardant toûjours pour les anciens Amis de ſa Couronne, il ſeroit prêt en tout temps de redreſſer tout ce qui pourroit arri-

ver de contraire aux Alliances, & que dans la conteſtation dont il s'agiſſoit, il y avoit mis ſi bon ordre, que le Canton, de même que les Etats qui étoient ſous ſa Protection, ne devoient jamais être inquietez dans la jouïſſance de leur Droit.

Le Roy aſſuré de la tranquilité d'une partie de ſes frontiéres, par la Neutralité que l'entremiſe des Cantons avoit trouvée dans le Comté de Bourgogne, tourna presque toute la force de ſes Armes du côté de la Picardie, où les Imperiaux avoient fait pluſieurs Conquêtes; L'un des trois Corps d'Armée que ce Prince y fit marcher, étoit compoſé en partie des Troupes Suiſſes, ſous les Ordres du Connêtable, & leur nombre s'y trouva aſſez fort pour en former vingt-cinq Drappeaux complets, ſans y comprendre les nouvelles Levées qui arrivoient de jour en jour; Parmy les Officiers de marque, qui ſervirent le Roy dans cette expedition, celuy qui

Les Troupes Suiſſes à l'Armée du Roy en Picardie

ſe

ſe diſtingua le plus, fût Hercules de Salis, qui parvint au grade de Général, & laiſſa après luy ſon Fils Rodolphe, qui ne ſe devoüa pas moins que luy à ce ſervice pendant pluſieurs Années;

On penêtra à la verité bien avant dans le Pays ennemy, & pluſieurs Places le long de la Meuſe furent emportées, mais ce qui devoit le plus flatter le Roy pour faire de plus grands progrés, fût la retraite de Charles V. ce qui produiſit un éffet bien contraire à ſes eſperances; Philippe II. devenu Roy d'Eſpagne par l'abdication de ſon Pere, r'anima ſi fort ſes affaires chancellantes dans les Pays-Bas, qu'aprés avoir repris à la France une grande partie de ſes conquêtes, ſon Armée s'étoit avancée juſqu'a St. Quentin, dont elle forma le Siége ſous le commandement du Duc de Savoye;

Le Connétable, dans le deſſein de ſecourir la Place, fît faire un mouvement à l'Armée en plein jour, & à la veüe de l'Ennemy, qui ſe mit

mît bientôt en devoir de profiter d'une faute devenüe irreparable par la neceſſité, où il ſe trouva de livrer Bataille dans des circonſtances, où tout dévoit l'engager à l'éviter; L'Armée Eſpagnole ſuperieure à la ſienne, ſur tout en Cavallerie, le chargea ſi brusquement, que n'ayant point eû temps de ranger ſes Troupes, ny d'écarter la quantité d'equipages, dont elles étoient embaraſſées, il fût envelopé de toutes parts, & vît presque toute ſon Infanterie taillée en pieces; Cette journée fût une des plus funeſtes à la France, par la quantité de monde qui y perit; Il demeura plus de ſix cents Gentilshommes ſur le Champ de Bataille; Jean de Bourbon, Duc d'Enguien fût trouvé parmy les morts, au lieu que les Ennemis n'y perdirent pas cent hommes des leurs; La valeur des Troupes Suiſſes devint inutile dans le fort de la melée, où le deſordre fût extrême, & on peut dire, que tout le reſte de leurs vieilles bandes fût entié-

entiérement defait dans cette malheureuſe affaire, où le Connêtable luy même fût fait priſonnier avec ſon Fils; Les Ducs de Montpenſier & de Longueville, Louïs de Gonzague depuis Duc de Nevers, le Maréchal de St. André, le Rheingrave Collonel des Allemands au ſervice du Roy, & plus de trois cens Gentils-Hommes; La conſternation fût ſi grande en France, que l'on ne doute point, que Philippe II. n'eût fait la conquête d'une partie du Royaume, & même de la Capitale, ſi des raiſons d'Etat, que Charles V. luy même trouva peu à ſon goût, ne l'euſſent empeché de profiter de ſa victoire, en bornant à la priſe de Sainct Quentin tout le fruit d'une ſi grande victoire; Parmy les reſſources que le Roy chercha pour remedier à ce malheur, celle d'une Levée de douze mille Hommes dans les Cantons, luy parût une des plus eſſentielles, & il y trouva toutes les facilitez qu'une Alliance fidéle & à l'épreuve des

plus

plus triſtes évenements, pouvoit luy promettre.

On ne peut paſſer icy ſous ſilence l'Action pleine de genéroſité du Canton de Berne en faveur du Duc de Longueville, un des priſonniers de l'Armée de France, & Fils de Jaqueline de Rohan, Marquiſe de Rœtelen, nouvellement miſe en poſſeſſion de la Comté de Neufchâtel; Cette Princeſſe ayant expoſé au Senat de Berne le ſujet de ſon affliction, & le peu de ſecours qu'elle trouvoit dans ſa Famille, & auprés de ſes Amis, pour fournir à la rançon de ſon Fils; L'Etat, outre un prêt de trente mille Ecûs, qu'il luy fît, écrivit deux Lettres de recommendation, l'une au Roy Philippe, l'autre au Comte de Horn, auquel le Duc de Longueville étoit echeu dans le partage, que les Generaux Eſpagnols avoient fait des priſoniers, pour luy procurer tous les adouciſſements, avec la prompte délivrance qui s'enſuivit.

Il s'étoit elevé peu d'Années avant

avant la Bataille de St. Quentin, une nouvelle Guerre en Italie, dans laquelle Henry II. crût devoir prendre part pour ſatisfaire à des engagements d'Etat, qu'il n'étoit point de ſon interêt de negliger, puiſqu'il s'y offroit une occaſion d'abaiſſer la Grandeur de l'Eſpagne; L'Ambition du Pape Jules III. & ſon deſſein de ſe venger contre Philippe II. & les Florentins, fût l'ame de cette entrepriſe; Mais ne pouvant la ſoutenir ſans le ſecours de la France, ſes intrigues avoient aſſez prevalû dans le Conſeil du Roy, par le moyen du Duc de Guiſe & du Cardinal ſon Frére, pour faire entrer ce Prince dans la Ligue avant la fin de l'Année 1555. Les Troupes de France occupées depuis quelque temps à la conquête du Piémont, eûrent ordre de pénétrer plus avant dans l'Italie; Elles y eurent d'abord aſſez de ſuccés, pluſieurs Places & des Provinces entiéres s'étant ſoumiſes à leurs approches; Tout flattoit déja le Roy, de ſe voir

Expedition de la Ligue d'Italie malheureuſe aux Troupes de France & de Suiſſe.

voir donner l'Inveſtiture du Royaume de Naples, que le Pape luy avoit promiſe par cette Alliance, qui devint bien-tôt funeſte aux François; L'Inſuffiſance où ſe trouvoit le Pape de fournir ce qu'il dévoit, la conduite pleine d'experience du Duc d'Albe, joincte au credit des Colonnes ayant relevé le party du Roi d'Eſpagne, les forces de la Ligue ſe diſſipérent peu à peu, aprés pluſieurs Echecs, auxquels elle ſuccomba à la fin;

Celuy qu'elle reçeût prés de la Ville de Sienne en acheva la déroute; Il s'y trouva un Corps d'environ trois mille Hommes, tant Suiſſes, que Griſons & Valleſiens, qui fût entiérement défait; Antoine de Salis, qui avoit amené ces Troupes en Italie, pour fortifier celles du Roy, y fût tué luy même avec un nombre de braves, aprés avoir ſoutenu une diſette générale cauſé par l'enlevement des Barques qu'il attendoit avec des proviſions néceſſaires à ſa ſubſi-

ſubſiſtance, & le payement de deux ſoldes entiéres, dont elles étoient chargées;

On ne pouvoit point ignorer à la Cour, la ſenſibilité où devoient être les Cantons ſur des pertes redoublées, & des malheurs, qu'il ſembloit que le Gouvernement ne cherchoit pas avec aſſez de ſoin de prévenir; L'Ambaſſadeur de Baſſe-Fontaine n'oublia rien pour calmer les eſprits dans la Diéte de Baden, qui ſuivit de prez ces diſgraces; Il aſſûra les Deputés, que pourvû que les Cantons vouluſſent ſe maintenir dans une bonne intelligence entr'eux, & diſſiper la desunion que des Puiſſances étrangéres cherchoient à fomenter dans la Republique, il ſeroit aiſé au Roy de reprendre le deſſus en Italie, & d'y faire trouver à leurs Troupes des avantages qui leur feroient oublier tout le paſſé; Que les affaires y avoient bien changé de face, depuis les derniers malheurs, puiſque la Ville de Sienne ſe trouvoit preſente-

ment munie de tout ce qu'il falloit pour ſoutenir une longue deffenſe, & pour fournir même une Armée entiére; Que Pierre Strozi, & le Comte de la Mirandole, auxquels le Cardinal Farneſe ne refuſoit aucuns de ſes ſoins, travailloient ſans relâche aux interêts de la Ligue, & qu'il ne falloit plus que les nouveaux efforts des Alliez, auſſi zelés qu'ils l'étoient, pour ſe promettre les ſuccés, que des accidens avoient eloignés juſqu'à preſent;

Cependant on ne fût point obligé de renouveller les ſecours, parce que les projéts de la Ligue s'evanouirent par les lâches & perfides pratiques des Caraffes, qui cherchérent ſous main de traiter avec l'Eſpagne, dont Henry II. ne fût point faché au fond, ſes interêts demandants alors de rappeller ſes Troupes dans l'interieur du Royaume; Ainſi le Duc de Guiſe en ramena une partie par la Mer, & laiſſa la conduite du reſte au Duc d'Aumale ſon Erére, qui

le fit paſſer en France par le Bolonois, le Ferrarois, par les frontiéres des Griſons, & les Pays des Suiſſes.

Le ſéjour que fit un Corps d'Armée de France dans la Vallée d'Aoſte, ſous les ordres du Maréchal de Briſac, pour conſerver cette conquête au Roy, manqua de jetter quelque alteration dans la Republique de Vallais, alliée des Cantons; Les Peuples d'Aoſte s'étoient addreſſés aux Valleſiens quelque temps avant que d'être menaçez de l'invaſion des Troupes Françoiſes, pour ſe mettre ſous leur protection, eſperants, que l'appuï d'un Etat non ſeulement neutre, mais Amy de la France, les garantiroit du ſort que devoient ſubir les autres Provinces du Duc de Savoye, contre lequel Henry II. ne pouvoit plus ſuſpendre les marques de ſon juſte reſſentiment;

On ſe mit en dévoir dans le Vallais, de proteger ce Pays par une aſſiſtance effective; Et ſur des de-

mandes redoublées de la part de ceux d'Aoſte, on ne balança point de mettre ſur pied des Troupes nombreuſes, qui devoient ſe tenir prêtes à marcher à leurs ſecours ; Quoy que l'on fût dans un temps, où l'on paſſoit légérement d'une réſolution priſe, à des voyes de fait ; Les Chefs des Valleſiens retenûs par les égards pour l'Alliance faite avec le Roy, crûrent dévoir tenter une démarche auprés de ſon Général, avant que de ſe porter plus loin ; Ils luy repreſenterent, que les Droits de protection, qu'ils avoient accordé au Comté d'Aoſte, ne leur permettoit point d'abandonner à un ſort plein de diſgrace, un Pays qui leur étoit par deſſus celà engagé pour une ſomme de ſoixante mille Florins du Rhin, par une convention anterieure à toutes les entrepriſes de la France.

Inquietude precipitée de ceux du Pays de Vallais.

Le Maréchal preſſé de ſe declarer ſur le parti qu'il avoit à prendre, à la veuë des Milices conſiderables, qui n'attendoient que le

le ſignal pour paſſer plus avant, ſe renfermant dans les réponſes générales, que la prudence luy pouvoit ſuggerer, par rapport aux interéts de ſon Maître, leur fît entendre, qu'il s'en rapporteroit volontiers au ſentiment des Cantons leurs alliez, dont il ſouhaitoit même, que les Deputez ſe rendiſſent dans le Vallais, pour être plus à porté de remedier à une conteſtation qu'il ne devoit point prévoir dans ſon commandement, & dont le Roy étoit étonné, dans le temps où il ne penſoit qu'à maintenir la teneur du Traitté fait avec eux, & à faire jouïr leurs frontiéres d'une parfaite Neutralité.

Quoy que les Cantons ne creuſſent pas devoir faire une Deputation dans les formes, la République de Vallois ſe perſuada aſſez que toute l'affaire alloit être conduite par leur entremiſe; Les ſentimens de jalouſie, dans leſquels entra là-deſſus cet Etat, produiſirent tout l'éffet que l'on

eût pû ſe promettre par la voye de la Negociation, à laquelle on ne pouvoit point raiſonnablement ſe refuſer ; La Milice du Pays fût congediée ſur le Champ, & les Valleſiens aimérent mieux ſe deſiſter d'eux mêmes, d'une prétention peu ſoutenable, que de s'expoſer à être blamés par leurs propres Alliez, de ſe livrer ainſi à une precipitation, & à des Conſeils impetueux ſi hors de ſaiſon ; Le Marêchal de ſon côté donna de ſi bons ordres pour maintenir la diſcipline de ſes Troupes, que l'on n'en eût aucun ſujet d'ombrage n'y d'inquietude ſur les confins ;

Si le Roy dans le projét qu'il ſuivit, d'extirper de ſes Etats tout ce qui étoit oppoſé à la Catholicité, ne crût pas pouvoir accorder la demande que luy firent les quatre Cantons Proteſtants de Zurich, de Berne, de Bâle, & de Schaffouſe, en faveur des Vaudois dont ce Prince avoit reſolu d'exterminer les reſtes, leur interceſſion

ceſſion appuyée de quelques Seigneurs de la Cour fît aſſez d'effet pour ſuſpendre l'eſpace d'une Année entiére, le derniéres ſevérités que l'on préparoit contre des Gens auſſi obſtinez dans l'erreur ; Ces quatre Cantons, où differentes Opinions adoptées par le Magiſtrat, avoient formé autant de Religions dominantes, & dont la principale conformité ſe trouvoit dans le point de la ſeparation d'avec l'Egliſe, avoient pris ſi fort à cœur l'affaire des Vaudois, quoy qu'ils ne pûſſent auſſi avoir les mêmes interêts avec eux que par ce ſeul endroit, que ſur les perſuaſions de Guillaume Farelle, & Theodore de Beze, deux ſçavans Profeſſeurs de l'Academie de Lauſanne, ils s'étoient determinés d'envoyer des Deputés au Roy, pour le prier de reçevoir en pitié des voiſins, qu'ils regardoient comme leurs Fréres, quelque diverſité qu'il y eût au fond dans leurs principes ;

Effets que produit l'Interceſſion des quatre Cantons pour les Vaudois.

Henry II. étonné de l'étenduë du zéle que marquoient ces Etats

pour un Peuple, qui ſembloit leur dévoir être indifferent, aprés avoir temoigné par un écrit adreſſé à ces Cantons, combien il étoit ſenſible à la part qu'ils prenoient à ce qui regardoit ſes interêts, congédia les Députez avec cette réponſe verbale ; Que rien ne manqueroit de ſon côte pour procurer au reſte des Vaudois le repos & la conſolation qu'ils devoient tant ſouhaiter eux-mêmes, pourvû que l'honneur de Dieu & ſa conſcience ne s'y trouvaſſent point compromis, & qu'il eſperoit ; que reçognoiſſants enfin leur aveuglement, ils ne trouveroient plus d'obſtacles de luy donner les mêmes marques d'obéiſſance, que ſes autres ſujets ; Le ſuccés de cette demarche ne s'aſſeura pas à beaucoup prés les Vaudois, mais en éloignant l'execution d'un nouveau Jugement qu'ils attendoient de jour en jour, ils eurent le temps de prendre des meſures pour mettre à couvert leurs meilleurs effects, & de ſe refugier

fugier chez leurs Protecteurs, particuliérement dans le Canton de Berne, ou l'on vit dans la ſuite établir la poſterité de pluſieurs d'entr'eux.

Les differentes diſgraces qui accompagnérent la fin de ce Regne, avoient aſſez enhardis quelques voiſins de la France, & ſur tout l'Eſpagne, pour faire des irruptions dans les Provinces les plus frontiéres ; Celle du Comté de Bourgogne malgré ſa Neutralité, y fût expoſée plus que les autres, par la facilité qu'y trouvoient les Ennemis d'entrer de là dans l'interieur du Royaume ; Nicolas de Bollweyler, un des plus puiſſants Seigneurs de l'Alſace meditoit depuis long-temps une entrepriſe ſur cette Province en faveur des Eſpagnols, & s'étoit enfin mis en état de l'éxecuter, à la tête de quatre mille Hommes tant Infanterie que Cavallerie, il paſſa le Rhin au deſſus de Briſac, de là s'étant advancé du côté de Rottweil, & tirant vers le Duché de Wirtemberg, on ne doutoit point, qu'il ne mar-

chât pour joindre l'Armée Impériale en Hongrie, comme il avoit ſoin de l'aſſeurer luy même; A la faveur de ce prétendu deſſein il n'eût pas de peine à groſſir le nombre de ſes Troupes, & il ne fût pas arrivé à la hauteur de Strasbourg, aprés s'être replié ſur ſa gauche, que ſa petite Armée ſe trouva forte de plus de huit mille Hommes; On connût bien-tôt le veritable deſſein de ce Chef devoué aux interêts de Philippe II. lorſque ſe trouvant à portée de cette derniere Ville, il fit repaſſer à ſes Troupes le Pont du Rhin, & aprés avoir traverſé les voges, il ſe jetta dans le Pays Meſſin, où il mit tout à feu & à ſang; De là ayant fait un mouvement, auquel on devoit s'attendre encore moins, il penetra dans le fond de la Franche-Comté, & s'avança juſqu'à Bourg en Breſſe, où il ſe propoſoit d'attirer le fort de la Guerre, où de favoriſer au moins par cette diverſion les armes du Roy d'Eſpagne du côté de la Flandre;

On

On ſentit à la Cour toutes les conſequences d'une entrepriſe auſſi hardie, & les ordres ſuivirent de près, pour faire marcher de ce côté là des Troupes nombreuſes, quelque beſoin que l'on eût de les employer ailleurs; Mais on ne fût point à la peine de recourir à un expedient qui ne pouvoit manquer d'affoiblir les forces du Royaume; L'Empreſſement des trois Cantons de Berne, de Frybourg, & de Soleure, comme les plus Intereſſez par leur voiſinage, à maintenir la Neutralité de la Franche-Comté, ſe chargérent ſeuls d'arrêter les progrés de cette irruption ſi peu attenduë; Ils jettérent de bonnes Garniſons dans les forteresſes de Gex & d'Yverdon, ordonnérent de fortes Levées dans l'étenduë de leurs Etats, & tout ſe trouva prêt en trés peû de tems pour marcher dans cette Province, qui par la convention faite entre la France, la Maiſon d'Autriche & eux, devoit reſter dans le calme, quelque entrepriſe que

Trois Cantons ſecondent la France en maintenant la Neutralité dans la Franche-Comté.

les

les Princes en Guerre pûſſent former ſur les autres frontiéres ; Nicolas de Pollweiler ne ſe crût pas en état de faire tête aux forces de ces trois Alliez, qui ſe préparoient à paſſer le Mont Jurat, pour l'aller combattre ; Il ſe retira en diligence, & r'entra dans l'Alſace avec ſes Troupes, qui à la veuë d'un auſſi foible ſuccès, l'abandonnérent en partie ſur ſa route ;

Ce fût ainſi que les Cantons, chacun par raport à ſes engagemens particuliers, concoururent à ſeconder les interêts du Roy allié juſqu'à ſa mort, qui arriva au Mois de Juillet 1559. Le peu de durée qu'eût le Regne de François II. qui lui ſucceda, ne permit point que l'on fit une nouvelle Alliance avec la Suiſſe, mais donna le temps aux differents partis, qui ſe formérent en France, & dont la Religion fût le prétexte, de préparer une longue Guerre Civile, & d'affaires difficiles, où le Succeſſeur de ce Roy eût beſoin de toute l'aſſiſtance des Troupes Helvetiques, pour rêtablir l'authorité affoiblie ; REG-

REGNE DE CHARLES IX.

L'Eſpace de plus de trois Ans, qui ſe paſſa depuis le commencement de ce Regne jusqu'au renouvellement d'Alliance que ce Roy conclût avec la République des Suiſſes, ne changea rien dans les diſpoſitions où elles étoient pour la France ; ſes Troupes avoient continué d'y ſervir ſous des Drapeaux avoués de leurs Chefs, & on les vit ſe ſignaler dans des occaſions d'Etat ; Le party formé contre l'Authorité Royale, & à la tête duquel ſe trouvoit le Prince de Condé, étoit venu au point d'entrainer pluſieurs Provinces dans la Rebellion, & de les y maintenir par les differents Corps d'Armées, que des Seigneurs & des Generaux de valeur y commandoient ; La Guyenne, le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, la Haute & Baſſe Normandie ſervirent tour à tour de Theatre à la Guerre, & aux cruautez qui s'y com-

commirent en haine de la Religion; Des Siéges formés de part & d'autre, & des Actions de peu de conſequence, quoi que animées par l'eſprit de reſſentiment, n'avoient point encore decidé en faveur du Roy, jusques vers la fin de l'Année 1562. Lorsque les Chefs des Rébelles, après avoir cherché vainement à amuſer la Cour par des propoſitions d'accommodement, r'aſſemblerent presque toutes leurs forces dans la Normandie, où ſe donna la fameuſe Bataille de Dreux, qui fût ſi fatale au parti; L'Armée du Roy y eût tout l'advantage de la victoire, & le Prince de Condé luy même ſe trouva au nombre des priſonniers qu'elle y fît.

Les Suiſſes ſe ſignalent à la Bataille de Dreux.

Toutes les Troupes Suiſſes que l'on avoit levées ſur la fin du precedent Regne, & qui pouvoient former un Corps de près d'onze mille hommes, ſe trouvérent à cette Action, commandées par le Connêtable; On ne peut mieux rapporter la valeur avec laquelle elles s'y diſtinguérent, qu'en diſant

ſant avec l'Hiſtorien de Charles IX. qu'elles remportérent la gloire, d'avoir mieux combattu ce jour là, que les Legions Romaines dans les quatre cens vingt cinq Batailles qu'elles avoient gagnées; Entre ſeize Officiers de merite qu'elles perdirent dans ce rude Combat, on regretta particuliérement Jaques Fuchsberguer, & l'Advoyer Schwaller de Solleure, tous deux connûs par leur experience, & des talens ſuperieurs dans le Commandement;

Il n'avoit pas ténu aux Chefs de la Sedition en France, qu'ils ne tiraſſent du ſein même de la République des Suiſſes, de quoi oppoſer a ces Troupes Auxiliaires; & une partie de l'Année qui preceda la Bataille de Dreux, fût employée par le Prince de Condé, à engager ceux de Berne & les autres Cantons Proteſtants, de lui fournir des ſecours ſuffiſants pour ſe maintenir dans le Dauphiné & le Lyonnois, où des circonſtances particuliéres le pouvoient flatter

de

de faire les plus grands établiſſe-ments en faveur de ſon parti ; Des Adrets qui comandoit dans Lyon pour ce Prince, n'avoit rien oublié par des ſollicitations reiterées, pour y obtenir des Milices ; On y avoit joinct les inſtances d'un des plus diſtingués de ſes Citoyens, le Fils de Petermann d'Erlach, attaché depuis quelques Années à l'Amiral de Coligny, qui ſe préſenta en perſonne au Senat de Berne ; Si l'on y fût touché du recit tragique qu'il eût ſoin de faire de la ſituation où ſe trouvoient les Proteſtans en France, rien ne fût capable, d'y faire oublier les anciens engagements avec la Couronne ; & à l'exemple de ce Canton, les autres, quelque envie qu'ils euſſent de voir proſperer ceux qui leur étoient communs dans la créance, refuſerent conſtamment les ſecours qui leur furent demandez avec tant de vivacité, & ſous les promeſſes les plus avantageuſes ;

Les Cantons Proteſtans non alliez refuſent des Levées contre le Roy.

Le reſultat du Canton, qui parût

parût à ce ſujet, portoit en ſubſtance : Que le Traitté de la Paix perpetuelle, qui devoit ſervir d'un Reglement invariable entre la France & la République, n'ayant point reçu d'atteinte par les demarches du Roy, on ne pouvoit, n'y ne vouloit accorder aucunes Levées, quelque deſtination qu'on pût leur donner, pour ſoutenir ceux avec leſquels ils avoient un égal interêt en fait de Réligion ; Ce refus, auquel le Prince de Condé & les Chefs de ſon parti s'attendoient peu, deconcerta ſi fort leurs affaires, que n'ayant plus d'eſperance dans les contrées voiſines du Rhône, ils voulurent chercher de l'appuy du côté de l'Angleterre & de la Bretagne, en ſe cantonnant dans la Normandie, ce qui fût la cauſe de leur perte.

Une deciſion conforme aux maximes d'Etat, ne pût empécher cependant, qu'un nombre conſiderable de Volontaires ne ſe jettât de lui même & à l'inſçû du Magiſtrat, dans le parti du

Prince ſoulevé; Il y paſſa des perſonnes de conſideration, parmi lesquelles on compta, outre les quatre de Diesbach, Nicolas, Joſt, Benoît & Gabriel, Burchard Nägeli, Jean Anthoine Tillier, & Conrad Schutzen, qui eûrent l'addreſſe de faire défiler aſſez de monde jusqu'à Geneve, pour en former huit Drappeaux complets, avec lesquels ils ſe rendirent à Lyon; Quoi que ce ſecours non avoué fût trop foible pour contrebalancer l'autre, la Cour ne laiſſa pas d'en enviſager les ſuites, & ne perdît point de temps pour en ſolliciter le rappel aupréz du Canton;

Coignet & Mandoſſe chargez des affaires du Roy en Suiſſe, ſe préſenterent devant le grand & petit Conſeil de Berne, où ils demandérent le huitiéme Aouſt, au nom de leur Maître, que puisque l'authorité n'avoit point agréé la ſortie de cette Milice, on expediât des ordres ſevéres, qui l'obligeaſſent de r'entrer dans la Patrie, &

de

de ne point aider les Sujets Rebelles d'un Roy, avec qui toute la République étoit en paix; Les égards & les motifs de conſideration l'emportérent ſur tout ce qu'un zéle amér de Religion eût pû oppoſer à la demande de ces deux Miniſtres; Louis de Mullenen fût auſſytôt depeché à Lyon, avec des ordres du Canton pour faire revenir ces Troupes, que l'on vît rentrer dés la mi-Septembre, avec ceux qui les y avoient conduits ſi legérement; Ces derniers n'echapperent au châtiment qu'on leur avoit préparé, & ils fûrent interdits des charges qu'ils pouvoient avoir dans le Senat;

Cependant le Roy êtant devenu Majeur, on ſongéa à renouveller l'Alliance avec la Suiſſe; Le Maréchal de la Vieuville, l'Evêque de Limoges, & de St. Laurent, trois Miniſtres d'un merite diſtingué fûrent chargez de conduire cet ouvrage; Les mêmes onze Cantons & leurs Alliez, qui s'étoient unis avec Henry II., ſignérent ce

Renouvellement de l'Alliance avec Charles IX.

Traitté qui fût conclû à Frybourg le 7. Decembre 1564. pour toute la vie de Charles IX. & ſept Ans après ſa mort; Les parties y ſtipulent aux mêmes termes que dans le precedent; Tout ce qui peut regarder les penſions des Cantons, la force des Levées dans les differentes occaſions, la Solde des Troupes, & leur deſtination dans les expeditions de Guerre, le Droict de Jurisdiction, & le maintien des Priviléges accordés par les Roys Prédeceſſeurs; Il y eſt dit outre celà : *Que le Roy ſera tenu de faire payer aux Troupes de la Nation la Solde d'un Mois, pour une Bataille qui aura été gagnée par leur aſſiſtance;* Ce qui fût depuis appellé la Solde de Bataille;

On avoit tenté en vain de faire entrer dans ce Traitté les Cantons de Zurich & de Berne, qui ne crurent pas dévoir varier ſur le motif qui les avoit eloignez déjà cy-devant; Ainſi la demarche que firent les trois Ambaſſadeurs du Roy,

Roy, de ſe rendre pour cet effect à Berne, devint inutile ; Le Senat s'étoit à la verité aſſemblé pour deliberer ſur l'Alliance, & les ſuffrages y avoient été plus d'une fois aſſez balancez, pour que l'on eût pû ſe flatter de quelque ſucces, ſi la vehemence du diſcours, & le credit de Jean Wæber, un des plus fameux Miniſtres de leurs Egliſes, n'en eût deconcerté toutes les diſpoſitions ;

Cet homme, qui joignoit à une Eloquence naturelle, tout ce que l'exterieur pouvoit avoir de pathetique, ayant demandé, qu'il luy fût permis en qualité de Paſteur, d'expliquer en plein Senat les devoirs du Souverain envers Dieu dans cette occaſion, y parla d'une maniere ſi preſſante en rappellant dans les termes les plus forts les engagements, dans lequel les Chefs du Peuple étoient entrés avec le Seigneur, du jour de la Reformation, à l'exemple de Joas & des autres Rois d'Iſraël, que toute l'Aſſemblée, dont une

partie ſe trouvoit déjà dans les mêmes ſentimens, ſe laiſſa aiſement entrainer à des perſuaſions, où l'Orateur n'avoit rien oublié pour flatter avec artifice la dignité & la maxime du Gouvernement ; il avoit eû ſoin de diſtribuer en même temps dans le Public un Imprimé, qui renfermoit le précis de ſon Diſcours, avec les traits les plus touchants ſur le danger où ſe trouvoit la Religion, ſi l'Etat s'uniſſoit d'interêts avec une Puiſſance, dont le principal objét étoit de la deſtruire ;

Ainſi le Citoyen & le Magiſtrat également frappez, toute la negociation échoua ſans peine ; Le Canton ſe contenta de repondre à l'Ambaſſade, que, quoy que ſa ſituation préſente ne luy permît pas d'entrer dans aucune liaiſon particuliére, la France pouvoit s'aſſeurer, qu'il ſe tiendroit fidélement à tout ce qui êtoit convenu de part & d'autre par la Paix perpetuelle, contre laquelle il ne permettroit jamais, qu'il ſe paſſât

rien

rien dans ſes Etats ; A l'égard de celuy de Zurich, quoy qu'il fût le premier ſelon le rang, comme il avoit depuis long-temps pour maxime, de parler le même langage que ceux de Berne, dans ce qui regardoit ſes interêts avec la Couronne, il ne fût point dans la peine de reçevoir des ſollicitations, & ſon ſilence concerté tient lieu de refus;

Il s'étoit paſſé plus d'une Année entiére depuis la concluſion de ce nouveau Traitté, lors qu'il s'éleva tout à coup dans les Griſons à ce ſujet des mouvements qui demandérent toute la prudence des Cantons, pour être appaiſer ; Les Partiſans du Roy d'Eſpagne avoient ſemé dans les trois Ligues des bruits deſavantageux à l'occaſion de cette Alliance, en perſuadant les Peuples, qu'elle étoit directement oppoſé à l'Union Héreditaire, & à tout ce qui avoit été ſtipulé en faveur du Milanez ; Il n'en fallût pas d'avantage pour echauffer des eſprits peu éclairez, on vit prendre auſſi-tôt les armes aux Habi-

tans de la Campagne, & les deſordres ſuivirent de prez par les incendies & la deſtruction de quelques Châteaux ; effets toûjours trop ſubits de ces tumultes populaires ;

On trouva neceſſaire d'aſſembler une Diéte générale à Baden, dés le Mois de Février, en préſence de Bellievre, Ambaſſadeur ordinaire du Roy ; Il y fût reſolû, que les Cantons de Zurich, de Lucerne, de Schwytz, & de Glaris, comme les plus intimément alliez avec les Griſons, y envoyeroient ſans tarder, une Deputation ſolemnelle, pour leur faire connoître dans l'Aſſemblée des trois Ligues, l'interêt eſſentiel qu'ils avoyent à pacifier ces Troubles, & l'artifice dont des Voiſins jaloux de leur bonheur, s'étoient ſervis mal à propos pour les exciter ; L'Ambaſſadeur de St. Laurent s'étoit joint aux Deputés des quatre Cantons ; Aprés quelque vivacitéz qui ſe reſſentoient encore de l'émeute, on parvint à ramener le Peu-

Peuple de ſes preventions, tout y prit le calme, & l'Alliance y eût ſon cours ;

Tout paroiſſoit être devenu tranquille en France depuis le Traitté d'accommodement ſigné en 1563. par le Chef du parti Huguenot, & la Cour ſe promettant une Paix durable dans l'interieur du Royaume, la Reine Mére avoit jugé à propos de faire voir à Charles IX. une grande partie de ſes Etats, en le faiſant paſſer par les Provinces de Champagne, de Bourgogne, du Lyonnois, de Provence, de Languedoc, & de Guyenne, pour de là aller juſqu'à Bayonne, & s'aboucher avec ſa Fille Iſabelle, Femme de Philippe II. Roy d'Eſpagne; La tendreſſe Maternelle ne fût pas le ſeul motif de cette entrevue, qui donna occaſion à la Reine Mére, de conférer plus d'une fois avec le Duc d'Albe ; On prétendit, qu'elle l'engagea à une Alliance ſecrette entre les deux Rois, dont le bût devoit être l'extirpation entiére des Proteſtans de Fran-

ce ; Ceux cy crurent d'abord avoir penetré le miſtére de cette Negociation ; On exagera l'objét & les circonſtances, comme il arrive d'ordinaire, & il ne fût pas difficile de reveiller un parti qui ne manquoit point de reſſources pour donner de nouvelles occupations à la Cour ; On paſſa quelque temps dans des ombrages de part & d'autre, qui produiſirent enfin un éclat ; Les mêmes Chefs ſe liguérent de nouveau contre l'authorité, & joignirent à leurs anciennes plaintes pluſieurs Griefs, dont on n'avoit point encore parlé auparavant ;

La Cour dans cet état ne pouvoit plus s'attendre qu'à des mouvemens fâcheux, où l'on ne ſe propoſoit rien moins, que d'enlever à la Reine Mére la perſonne du Roy, ſous prétexte, qu'elle le tenoit dans la captivité, dans un âge, où rien ne devoit plus l'empecher de gouverner par luy même ; Ce deſſein devoit s'executer le jour de la St. Michel 1567. lorsque le Roy, qui étoit dans ſon Châ-

Château de Monceaux, y tiendroit le Chapitre de ſon Ordre; L'avis que l'on eût de ce complot, obligea la Cour de ſe retirer dans la Ville de Meaux, mais le peu de ſeureté qu'elle y alloit trouver à la vuë d'un parti qui groſſiſſoit de jour en jour, lui fit bien-tôt voir, que la Capitale ſeule, qui êtoit toûjours reſté devouée au Roy, pouvoit le mettre à couvert du danger d'être enlevé; La difficulté êtoit d'y arriver ſous les yeux de pluſieurs Corps de Cavallerie, ſoutenu d'une nombreuſe Nobleſſe, que le Prince de Condé avoit poſtez ſur la route pour executer ſon projét;

Retraite heureuſe du Roy de Meaux à Paris, ſous l'eſcorte de ſix mille Suiſſes.

La deſtinée de la France avoit permis, que la nouvelle Levée de ſix mille Suiſſes, que le Roy par ſon Alliance avoit demandée aux Cantons, fût arrivée un jour devant dans le voiſinage de Meaux, ſous la conduite du Colonel Pfeiffer de Lucerne; On regarda cet évenement comme un coup du ciel, & quoique ces Troupes euſſent

ſent à peine reſpiré de la fatigue d'une longue marche, le Chef qui les conduiſoit, ayant repondu de leur fermeté dans ce que l'on voudroit leur commander de plus perilleux dans le ſervice; on reſolût de remettre la perſonne du Roy ſous leur eſcorte; Ce Prince marche a ainſi au millieu du grand Bataillon quarré que formérent ces ſix mille hommes; Leur contenance aſſeurée, & le bon ordre dans lequel ils ſoutinrent la marche juſques dans Paris, ôta au Prince de Condé toute envie de les entamer; & tout ce qu'il pût faire, ce fût de harceler de temps à autre les huit cens Chevaux de la Garde du Roy, qui ſe trouvant à la ſuite de ce formidable Bataillon, étoient plus propres à embaraſſer qu'à combattre; Le Roy ventra de cette maniére dans Paris, aux acclamations des Peuples, qui ne purent donner aſſez de marques de leur cordialeté à ces nouveaux Hôtes, dont on avoit eû dés le lendemain de leur arri-

vée

vée des preuves, qui dans toutes leurs circonſtances ſont un monument éternel de la bravoure & de la fidelité de leur Nation;

Rien ne fût égal aux expreſſions, dont le Roy ſe ſervit dans la Lettre qu'il adreſſa aux cinq Cantons Catholiques, d'où ce ſecours luy étoit venu ſi à propos; Il leur marquoit, combien il conſerveroit le ſouvenir d'un evénement, qui luy avoit été menagé par la Providence, & dont le ſuccés avoit ſi parfaitement repondu à l'empreſſement & au zéle d'auſſi chers Alliez; Ce qui regardoit le Colonel Pfeiffer perſonnellement, n'y fût point oublié. Le Roy ne pouvoit aſſez loüer la capacité & la vigilance que ce Chef avoit fait voir dans tout le détail de cette marche, qui devoit être miſe en paralléle avec une victoire complette; Les aſſurant qu'un Officier d'un merite auſſi diſtingué, ne ſeroit pas moins recommendable auprez de ſa perſonne & à ſa Cour, que dans ſa propre Patrie.

Le

Le Canton de Frybourg chercha à ſe diſtinguer dans cette rencontre par un trait d'émulation, dont on ne pût manquer de luy ſçavoir gré; Quoy qu'il fût luy-même à la veille d'avoir des occupations du côté de ſes frontiéres, par rapport aux démêlez qui avoient pris naiſſance entre la Savoye & ceux de Berne, on vit arriver en France preſque dans le même temps un Corps de quatre mille hommes de ſes meilleures Troupes, & toutes aguerries, ſous les ordres de Jean Heid, actuellement un des Avoyez de ſon Canton, qui voulût leur ſervir de Colonel dans cette expédition, pour reprendre enſuite ſes fonctions de Suprême Magiſtrat. Il y avoit eû dans les premieres Guerres de la République plus d'un exemple, qui authoriſoient cet uſage, & qui imitoient en quelque façon ce que l'on vît pratiquer autre fois par les Dictateurs Romains; On peut dire même, qu'il en reſte encore des traces aujourd'huy dans la plû-

part

part de ceux qui commandent les Troupes de cette Nation, qui au ſortir des travaux d'une Campagne, où de leur Année de ſervice, ſe rendent dans leurs différents Cantons, pour y prendre ſéance dans les Conſeils, & adminiſtrer la Juſtice; Aprés quoy ils viennent reprendre avec le Commandement de leurs Troupes, tout ce qui regarde l'exercice & l'art Militaire.

Quoy qu'il en ſoit, les Guerres Civiles en France avoient repris au plus fort, & le Prince de Condé, de même que l'Amiral n'avoient rien oublié pour former de nouvelles intrigues dans les Cantons, qui ne leur réüſſirent pas mieux que la premiere fois; Felix de Bouriac, Grand Bailly de Valentinois, leur Principal Agent étoit chargé par ſes inſtructions de trois objéts différents, dont un ſeul pouvoit ſatisfaire le parti; il devoit engager les Proteſtans de la Suiſſe, de fournir des ſecours que l'on pût opoſer avec ſuccés à ceux que les Catholiques avoient envo-

Vaine tentative des Chefs du parti Proteſtant auprès des Cantons

yés

yés en France ; En cas de refus ils avoit ordre, de demander à tous les Cantons alliez, qu'ils rappellaſſent leurs Troupes, que nul engagement ne pouvoit authoriſer à ſervir à la deſtruction du Royaume ; & qu'enfin, ſuppoſé qu'il ne pût obtenir n'y l'un n'y l'autre, il ſollicita du moins la Diéte, d'envoyer une Députation au Roy, pour leur menager par la voye de la Mediation, un accord, qui pût concilier le repos des Peuples avec l'authorité Royale.

Toutes ces demandes parûrent également hors de ſaiſon aux uns & aux autres, quoy que dans des vûës différentes, & on vit ſuivre le cours de cette Guerre avec toute la vivacité, quoy qu'elle fût de peu de durée. Les occaſions où les Troupes Suiſſes ſe diſtinguérent cette fois-cy, furent la Bataille de St. Denis, ſous le Connétable, & la priſe de Mâcon ſous les ordres du Duc de Nevers. A cette derniére affaire il ſe trouva juſqu'à ſix mille hommes effectifs de cette Nation

Nation dans l'Armée, qui n'étoit composée que d'environ quatorze à quinze mille. Dans l'une & dans l'autre les Généraux y trouvérent des actions de valeur qui contribuérent à la victoire ; Plusieurs chocs que souffrit le parti Protestant, joint au dégoût d'une grande partie de la Noblesse, dont les terres étoient desolées, pendant qu'elle portoit les armes contre son Roy, determinérent bientôt le Prince de Condé à un second accommodement, qui fût accompagné d'un Edit de pacification, mais qui n'étouffa point les sentimens de jalousie, n'y les dispositions à troubler le repos de l'Etat ;

A peine une Année de tranquilité avoit donné le temps de se reconnoître, que le Royaume se vît agité de nouveaux Troubles, & le calme en apparence n'avoit servi qu'à fortifier la Rebellion par des secours que les Princes mécontents avoient sçeu se menager dans les Pays étrangers ; Le Duc Pala-

tin de Deux-Ponts s'êtoit mis en marche à la tête de douze mille hommes, pour aller au ſecours des Proteſtans en France ; mais le grand traject qu'il eût à faire pour joindre leur Armée, occupée contre les Troupes du Roy au de là de la Loire, ne luy permit pas d'y arriver à temps pour la ſeconder dans deux affaires, qui décidérent preſque de ſon ſort ; Une fût le Combat de Jarnac, où le parti avec un nombre conſiderable de ſes meilleures Troupes, perdit ſon Chef ; L'autre celuy de Moncontour, où preſque toute ſon Infanterie fût taillée en piece ; Celles des Troupes Suiſſes, que le Roi n'avoit point congediées aprés la derniére expedition, ſe trouvérent à ces deux fameuſes journées, & ſe virent dans peu fortifiées par un nouveau renfort de vingt-ſix Drapeaux, que Jean Heid r'amena une ſeconde fois en France, où il les fit employer tant au Siége de la Rochelle, qu'aux autres exploits qui precedérent la Paix, concluë au Mois d'Août 1570. Les

Les dernieres Années du Regne de Charles IX. ne fûrent pas moins agitées que les précedentes, par une quatriéme Guerre Civile qui s'éleva en France à la ſuite de la journée de la Saint Barthelemi : On leva de nouvelles forces dans la République des Suiſſes, ſur les demandes de l'Ambaſſadeur de Bellievre, & ce ſecours, qui paſſa ſix mille hommes, fût particuliérement deſtiné à reduire les places qui étoient reſtées entre les mains des Proteſtants, dont la Rochelle fût la plus conſiderable ; Le Siége de cette Ville, où l'on trouva la plus opiniatre reſiſtance, fût penible & ruineux pour les Troupes ; & il en couta au Roy plus de douze mille hommes, avant que le Duc d'Anjou, qui pendant cette expedition fût appellé à la Couronne de Pologne, pût la reduire par compoſition ; Les Recrues ordinaires envoyées des Cantons ne ſuffirent pas à beaucoup prés pour rétablir les Drapeaux de la Nation, qui avoient ſouffert ſi conſidera-

blement, qu'il fallût les renouveller preſque en entier pour les mettre en état de ſervir.

Ces derniers mouvemens avoyent donné l'allarme aux quatre Cantons Proteſtans, de Zurich, de Berne, de Bâle & de Schaffouſe, au point que l'on y arma de tout côté, & que l'on redoubla les Gardes ſur les frontiéres, ce qui procura une nouvelle occupation à l'Ambaſſadeur; Il crût ſe dévoir rendre à la Diéte générale de Baden, où il expliqua les motifs preſſants que le Roy avoit eû, d'en venir aux derniéres extremitez, en ſe defaiſant de la perſonne de l'Amiral, & de ſes adhérans, dont le deſſein tendoit moins à ſe maintenir dans une Religion, pour laquelle on leur avoit donné tant d'aſſeurances, qu'à ſapper l'authorité Royale par des intrigues & des practiques préjudiciables à l'Etat; Qu'au reſte ce qui ſe paſſoit en France, ne dévoit regarder aucun Etat voiſin, & que, quand même le Roy feroit ſentir les éffets de ſa

ſeverité contre les Rebelles, dans les Provinces les plus reculées du Royaume, on ne croyoit pas, que des Cantons, amis de la Couronne, & qui n'y devoient entrer pour rien, vouluſſent prendre des ombrages ſur une affaire qui leur devenoit abſolument étrangére;

Si l'expoſé de ce Miniſtre fût ſans replique, par rapport à l'objét du Gouvernement, il ne pût empêcher, que le Canton de Berne en particulier ne donna des marques de ſa protection aux Enfans de l'Amiral, qui ſe refugiérent dans ſa Ville, & qu'il ne ſollicitât quelque temps aprés auprés du Duc de Savoye l'elargiſſement de la Mére, que ce Prince tint priſonniére dans ſes Etats, & à laquelle il ne rendit pas pour celà la liberté; ſes demarches, auſſi bien que celles du Canton de Bâle, pour le même ſujet, fûrent regardées à la Cour comme les éffets d'une compaſſion naturelle, qu'une conformité de Religion n'avoit pû refuſer à des malheurs, mais qui

n'étoient point incompatibles avec les Traittés qui devoient ſubſiſter entre les Etats.

REGNE DE HENRY III.

RIen ne promettoit encore le calme à la France, lorsque ce Roy à ſon retour de Pologne ſucceda à ſon Frére en 1574. comme il s'en falloit bien que l'on ne trouvât dans ce Prince tout ce qu'on avoit eû lieu d'en eſperer, la diviſion dans l'Etat eût bien-tôt fait de nouveaux progrés; au lieu de deux partis qu'on y avoit vûs, il s'y en forma trois; celuy des Huguenots, dont le Roy de Navarre ſe fit déclarer le Chef; celuy de la Ligue ſoutenu par la Maiſon de Guiſe; & celuy du Roy; on n'ignoroit point dans les Cantons toutes les diſpoſitions qui ſe trouvoyent en France à la continuation des Troubles, mais on n'y connoiſſoit d'autre objét que celuy de l'Alliance, qui devoit encore durer ſept Ans, à compter du jour de la mort de

de Charles IX. ; Ainſi les differens interêts qui agitoient le Royaume, y fûrent regardés comme autant de factions, auxquelles ils ne crûrent jamais pouvoir prendre part.

Ce fût dans ce point de vuë, que dés le commencement de ce Regne les Etats Alliez de cette République, firent paſſer en France une Deputation ſolemnelle, compoſée de la plûpart des Chefs, pour feliciter Henry III. ſur ſon avénement à la Couronne, & l'aſſeurer des diſpoſitions où l'on étoit, de maintenir les engagemens reciproques ; quoy que les Cantons de Zurich & de Berne ne s'y trouvaſſent point également intereſſez ; ils ne laiſſerent pas d'y joindre ſes Deputés, & l'on y vit de la part du premier le Bourguemaître Kembli, & de l'autre Louis de Mullenen, l'ancien Avoyé, ce qui fût un préſage de la r'entrée prochaine du Canton de Berne dans l'Alliance générale, comme on le verra dans la ſuite ; La nouvelle de la reception & de l'accueil favora-

Deputation des Cantons Alliez envers Henry III.

ble, que les Deputés avoient trouvé auprés de la perſonne du Roy, avoit devancé à la verité leur retour dans le Pays ; Mais l'Ambaſſadeur de Hautefort, voulût attendre leur arrivée pour communiquer à la Diéte en leur préſence la reponſe de ſon Maître, qui par ſes expreſſions pleines de cordialité, & les témoignages d'une ſincere amitié, ne pouvoit que confirmer ce qu'ils avoient vëus par eux mêmes, & entendus de ſa propre bouche.

Le parti Proteſtant ayant de nouveau cherché à ſe fortifier par des ſecours étrangers qui devoient venir en France ; Le Comte Palatin Jean Caſimir, s'étoit donné des mouvements extraordinaires pour mettre ſur pied des Troupes nombreuſes en ſa faveur ; Ce Prince ne ſe contenta pas pour cet éffet d'agir dans ſes propres Etats, il y voulût entrainer des Levées qu'il ſe propoſa de tirer particuliérement du Canton de Berne ; & ſous les apparences d'un interêt commun

de

de Religion, il ſe ſervit d'une ruſe qui lui reüſſit; Comme il étoit dans une étroite liaiſon depuis long temps avec ce Canton, par rapport à la créance, ſur laquelle ils concertoient enſemble la plûpart des operations qu'ils avoient à faire pour la maintenir, il envoye vers le Senat de Berne le Docteur Pierre de Beuterich, pour l'inviter à écrire une lettre aux Princes & Etats de la Confeſſion d'Augsbourg, par laquelle ils pûſſent ſe flatter d'une demande d'Aſſociation; Cet homme, qu'un eſprit adroit & inſinuant rendoit propre à plus d'une affaire, étoit chargé d'une commiſſion plus ſecrette, & à laquelle la démarche publique ne devoit ſervir que de prétexte; l'accés facile qu'il eût dans les premieres Maiſons de la Ville, lui fit bientôt trouver le moyen d'avancer dans le projét, auquel il avoit ordre de travailler ſous main.

Intrigue du Comte Palatin dans le Canton de Berne en faveur des Proteſtans de France.

Pluſieurs rendez-vous cachés, & des menées, dont le Senat pût d'autant moins être inquiet, qu'il ne

l'en ſoupçonnoit point, conduiſirent en trés peû de jours la choſe ſi loin, que les plus diſtingués parmi la Nobleſſe ſe trouvérent aſſeurés d'un aſſez grand nombre de Volontaires, pour en former treize Drapeaux complets, tant dans la Ville de Berne, que dans le Comté de Neufchâtel, & le Territoire de Biel; Le lieu de l'Aſſemblée fût marqué aux bords du Lac, & quoi que l'on fût dans une ſaiſon fort rude à la fin de Novembre, rien ne pût empêcher cette Troupe de paſſer des frontiéres peu practicables, & aux riſques de perir dans les precipices couverts de neiges; Les conducteurs de cette Milice echapée du Canton, à l'inſçû & contre le gré de cette Republique, fûrent Louis & Gabriel de Diesbach, Louis & Peterman d'Erlach, Jacques de Bonſtetten, Albert de Mullenen, Jean Rudolff de Graffenried, Bernhard Tillman, Ulric Koch, Bénoit Nägeli, & Anthoine Mey, tous Officiers diſtingués par leur ſervice, & chéris dans leur Patrie.

Cette

Cette équipée produiſit tout l'éclat auquel on devoit s'attendre ; Les Cantons Catholiques ſe joignirent au ſoin zélé de l'Ambaſſadeur, pour en avoir raiſon ; On prétendoit, qu'un auſſi grand mouvement n'avoit pû ſe faire ſans la connivence des Chefs, qui gouvernoient, & dans les reproches qui fûrent faits à ceux de Berne, on ne manqua pas de rappeller l'idée des malheurs précedens, où les Troupes de la Nation s'étant laiſſées entrainer dans differens partis, on les avoit vuës ſouvent venir aux priſes enſemble, au grand ſcandale de la République ; Rien ne fût oublié du côte de Berne, pour rendre ſa juſtification complette ; Aprés avoir fait arrêter ſur le Champ Benoît Nägeli, un des Chefs, qui devoit aider à conduire ce ſecours, & que quelques embarras Domeſtiques avoient empeché de partir en même temps que les autres, le Senat les fit ſuivre en diligence par une Députation compoſée de Nicolas de Diesbach,

bach, de Jerôme Manuel, de Jean Rudolff d'Erlach, & de Pierre Koch, quatre membres de l'un & de l'autre Conſeil ; on y joignit un Heraut d'Armes, qui dés qu'on les auroit approchés, devoit leur annoncer par un ſignal, que le Souverain leur ordonnoit de r'entrer dans le Pays.

On atteignit ces Troupes prez de Cornau, de la dependance de l'Evêque de Bâle, mais la ſommation, qu'on leur fit au nom de l'Etat, devint inutile. Beuterich, qui pour achever ſon ouvrage, avoit jugé à propos de marcher de compagnie avec les Chefs de cette Milice, ayant laiſſé approcher les Deputez, leur ôta dans un moment toute eſperance de reüſſir dans leur commiſſion ; Il leur fit obſerver, que cette Troupe étant hors des frontiéres, & ſe trouvant actuellement ſur un Territoire independant du Canton, elle étoit à l'abri des ordres qui luy pouvoient venir de ſa part ; Comme il avoit eû ſoin de

de prévenir les éſprits de ceux avec qui il marchoit, d'une maxime auſſi hardie, avant que de s'avancer vers la Deputation pour porter la parole, ils refuſérent tous d'un accord unanime d'obeïr à un commandement, qu'ils crûrent ne dévoir plus reconnoître depuis qu'ils avoient perdu de vuë les confins de leur Patrie; Leur marche continua avec plus d'aſſeurance, juſqu'à ce qu'ils ſe fuſſent joincts au renfort que conduiſoit Jean Caſimir, avec lequel ils partagérent dans la ſuite le ſort des Armes du parti Proteſtant, après qu'on eût reſolû dans les Etats tenûs à Blois, en 1576. de luy declarer la Guerre.

C'eſt dans cette occaſion, auſſi bien que dans quelques autres de la même nature, que ceux qui cherchent avec exactitude la ſuite de l'Hiſtoire, doivent avoir recours à une obſervation qui eſt vraye dans toutes ſes circonſtances; Les Troupes de la République des Suiſſes, que les Hiſtoriens

riens placent ſans diſtinction dans l'un & dans l'autre parti, avant & pendant les Troubles de la Ligue, doivent être enviſagées ſous deux aſpects differents, pour ne point s'y méprendre; Celles que l'on y vit joindre les Drapeaux qui reconnoiſſent l'Authorité Royale, furent les ſeules qui formérent dans tous les temps ces ſecours accordés par les Traittés, avouées par les Cantons Alliez avec la France, aſſemblées ſans brigue, & ſous les yeux du Souverain, traverſant ouvertement les Etats de la République, pour ſe rendre en France, & ſe rangeant dans les Armées deſtinées à combattre ſous les ordres du Roy, & de ſes Généraux; On étoit bien eloigné dans ces temps de diſcorde, de trouver de telles marques caracteriſées de Troupes Alliées, dans celles qui combattirent de temps à autre dans l'Armée oppoſée aux interêts du Roy: Ce n'étoient que des Levées clandeſtines, que la temerité de quelques

ques Particuliers hazardoit à dero-
ber à la connoiſſance des Cantons
non Alliez, au risque d'encourir
leur disgrace ; Ouvrage toûjours
menagé par des Cabales ſecrettes,
& toûjours reprouvé par les Chefs
de ces mêmes Cantons, quoi que
hors de l'Alliance.

Quoi qu'il en ſoit, le Roy avoit
confié à de Gordes un Corps d'Ar-
mée, dont une bonne partie étoit
compoſée de Troupes Suiſſes; Ce
Général devoit agir dans le Dau-
phiné, ou les Proteſtants avoient
repris de nouvelles forces; Mont-
brun un des Chefs du parti y étoit
à la tête d'une Armée ſuperieure;
Il joignit celle du Roy dans les en-
virons de Die, & luy livra Batail-
le, où tout l'avantage reſta au der-
nier ; Presque tous les Suiſſes y
fûrent taillez en pieces, ſeize de
leurs plus braves Capitaines reſté-
rent ſur la place, avec le Colo-
nel Frölich, qui merita les regrets
de toute ſa Nation.

Defaite des Suiſſes au ſervice du Roy à la Bataille de Die.

Le Traitté de Verac, qui parût
mettre fin à bien des mouvemens,

dura

dura peu, le mécontentement des Princes, de nouvelles factions de la part de plusieurs Grands du Royaume, rejettérent l'Etat dans de nouveaux Troubles, & tant de divers interêts ayants abouté à r'animer cette fameuse Ligue, dont le Cardinal de Bourbon fût declaré le Chef, la Cour occupée à appuyer le parti du Roy, parmi les autres ressources songea à renouveller l'Alliance avec les Cantons, qui étoit prête à finir, lorsque le Royaume se trouva au plus fort de ses embarras.

L'Alliance des Cantons se renouvelle avec la France.

Ce fût dans l'Année 1582. que se fit ce renouvellement dans la Ville de Soleure avec toute la Solemnité; On y vit quatre Ministres de la part du Roy, qui le signérent; Sçavoir: François Mandelot, Comte de Châlons, Châvallier des Ordres, & Gouverneur du Lyonnois; Jean de Bellicourt, Seigneur de Hautefort, premier Préſident de Grenoble; Henry de Fleury, Ambassadeur ordinaire auprés des Can-

Cantons ; & Liverdois, Reſident du Roy dans les Griſons ; Rien n'eſt plus intereſſant, & en même temps plus glorieux pour cette Nation, que les motifs exprimés dans le préambule de ce Traitté.

Henry III. y declare : *Que le Gouvernement de ſon Royaume ſe trouvant ſoutenu par la proſperité, & par tout ce qui peut faire voir ſa Puiſſance, il ne lui reſte pour l'affermir de plus en plus, que de s'allier de nouveau avec une République, dont on ne ſçauroit trop admirer la ſageſſe dans la conduite de ſes Etats, n'y trop loüer la fermeté dans ſes entrepriſes ;* De là paſſant à l'avantage reciproque de cette Alliance, il fait voir : *Que celle-cy ayant toûjours été mieux obſervée envers la France, que par aucun Roy n'y Monarque, les Cantons y avoient trouvé en même temps le moyen de ſe rendre plus redoutables à leurs Ennemis, outre les autres commodités, qui ſont les fruits de la boñe intelligence entre des voiſins.*

Ce Traité renferme un détail &

une ſpecification exacte de tous les articles convenus dans les précedents ; Sa durée devoit être pour toute la vie de ce Roy, & huit Ans aprés ſa mort; La clauſe, par laquelle les parties s'étoient promiſes une union conſtante, s'y trouve expliquée dans toute ſon énergie, en ce qu'elles s'engagent, *de ne point ſe dédire de cette Alliance, pour raiſon d'aucun Traité où Contract ſtipulé de la part d'un Canton en particulier, qui pourroit luy donner quelque ſujet de s'en deſiſter, à moins qu'il n'y fût fondé ſpecialement par le Traité de la Paix perpetuelle.*

Quelque éloignement qu'on eût trouvé dans le Canton de Berne pendant les deux derniers Regnes, & quoique les motifs qui avoient allienés les eſprits, paruſſent devoir être encore les mêmes, des conſiderations d'Etat y prévalurent les ſoins de l'Ambaſſadeur de Fleury, qui s'étoit rendu dans leur Ville, pour haranguer le Senat, achevérent de le determiner à entrer dans l'Alliance ; Ce Canton cherca

chercha à ſe juſtifier, pour ainſi dire, auprés de luy même, d'une demarche, à la quelle il avoit parû ſi oppoſé, en ſe faiſant accorder par des articles particuliers un nouvel avantage en faveur des Hôpitaux de Berne, pour leſquels on lui promit de fournir une ſomme de quatre mille Livres ; mais des raiſons plus intereſſantes fûrent le veritable mobile de cette négotiation; Henry III. étant d'un temperament peu aſſeuré, & hors d'eſperance d'avoir des Enfans, la Couronne de France ne pouvoit regarder que le Roy de Navarre, comme le plus proche du ſang; Ce Prince ſe trouvant engagé dans le Calvinisme, & étant actuellement à la tête du parti Proteſtant, on ſe flattoit ſans peine, que ceux de ſa créance ſeroient bientôt traitez avec plus de ménagement, & que l'on changeroit en même temps de conduire en faveur de ceux, qui, quoi que hors du Royaume, ſe croyoient obligéz de prendre leurs interêts ; A ce

Motifs du Canton de Berne pour entrer dans l'Alliance.

motif il s'en étoit joint un autre, que le Canton de Berne ne pût refuſer aux ſentimens de reconnoiſſance;

Charles Duc de Savoye, qui venoit de ſucceder à la fleur de ſon âge aux Etats de ſon Pére, voulant faire valoir dés le commencement de ſon Regne ſes pretenſions ſur l'Etat de Genéve, qui étoit entré depuis peu dans une étroite Alliance avec le Canton de Berne, s'étoit ſervi du prétexte de Religion, pour y faire révivre les anciens Droits de ſa Maiſon; Comme ſon Pére avoit été un des premiers à ſe declarer pour l'execution des Decrets du Concile de Trente, il avoit fait occuper de Troupes les places qui confinent le plus au Pays de Genéve, pour forcer les Gens de la Campagne à s'y ſoumettre, pendant que des Citoyens infidéles travailloient à former une conſpiration dans la Ville, pour la luy livrer;

Le Magiſtrat, qui au premier mouvement de ce Prince étoit entré

tré en défiance, ayant decouvert ſes pratiques ſecretes, n'avoit point à la verité menagé les traits de ſa ſeverité contre quelques uns de ſes Sujéts, qui perdirent la vie; Mais ce n'étoit point aſſez pour ſe munir contre le deſſein du Duc, qui augmentoit de jour en jour ſes forces dans le voiſinage, & preſque à ſes portes; Le recours vers le Canton de Berne parût être la voye la plus aſſeurée pour ſe garantir du danger dont cet Etat étoit menacé; On en reçût bien-tôt une aſſiſtance réelle, & en peu de jours on vit former des Camps de part & d'autre, qui annonçoient un Guerre ouverte; Les Cantons de Lucerne, d'Ury, de Schwytz, d'Underwald & de Zug, auxquels le motif de Réligion, qu'ils ſuppoſérent être celuy du Duc, fit faire une demarche precipitée, n'heſitérent point de ſoutenir ſes interêts, en ſorte que quelques uns de leurs Drapeaux s'étant joincts aux ſiens, on ſe trouvoit à la veille

de voir la République ſe dechirer elle même, & donner par là plus de jeu à l'ambition d'un Prince voiſin ;

On ne perdit point de temps à la Cour de Henry III. pour détourner cette rupture, à laquelle il ne manquoit plus que les Actes d'Hoſtilité, où l'on ne s'étoit point encore livré ; Les Miniſtres, que le Roy avoit dans la Suiſſe pour le renouvellement de l'Alliance, offrirent la médiation de leur Maître ; Ceux des Cantons, qui n'avoient point pris parti dans cette affaire, en ayants fait autant de leur côté. Le Senat de Berne avoit conſenti à une Aſſemblée de pacification, où ſe trouvérent avec les trois Ambaſſadeurs, de Mandelot, de Hautefort, & de Fleury ; De la part de celuy de Zurich, Jean Keller & Jean Æſcher ; De Glaris, Fridli Schuler ; De Bâle, Bonaventure de Brunn, & Remy Fäſch ; De Frybourg, François Rudella ; De Soleure, Urs Schwaller ; De

Schaf-

Schaffouſe, Conrad Meyer; & d'Appenzel, Jean Bodmer; Toute l'animoſité tomba au premier abord de cette negociation ; Les Deputés de Zurich & de Frybourg fûrent chargez de ſe rendre dans les deux Camp, pour y publier l'accord des Mediateurs, & Berne ſe livra pour le reſte des conteſtations, à l'arbitrage des deux Avoyez de Frybourg, Jean Heyd, & François d'Affry, de même que d'Urs Schwaller, un des Chefs de Soleure ;

Telle étoit la diſpoſition des Cantons, ſe trouvant tous rëunis dans l'Alliance, à l'exception de celuy de Zurich, & leurs nouveaux ſecours envoyez en France, ſe prêtérent dans toutes les occaſions qui s'offrirent jusqu'au Traitté que le Roy conclût à Nemours avec les Guiſes ; Outre les vieilles Bandes, qui étoient reſtées en France, & pour lesquelles dés l'Année 1571. on avoit déjà établi un Colonel Général dans la perſone du Comte de Meru, on y

avoit vû arriver quatre Corps de Troupes diſtinguez, ſous la conduite des Capitaines de Herteſtein de Lucerne, de Galati de Glaris, de Greder de Solleure, & de Füchslin de Bremgarten ; Ces Chefs ſe regardoient comme à la tête d'autant de Legions toûjours prétes à ſe joindre à telle Armée que le Roy jugeroit à propos, ſoit que l'on voulût les faire ſervir ſéparément, où les laiſſer enſemble; auquel cas la primauté du rang ſe reigloit ſur celle que le Canton de chacun d'entr'eux tenoit dans la République ; ce qui ſervit depuis de modelle dans les Troupes de la Nation, aprés qu'on en eût formé des Regiments à l'inſtar de ceux de France;

Le Roy de Navarre, qui dans plus d'une occaſion avoit été témoin de la valeur de ces Troupes, eût ſouhaitté d'en avoir auſſi dans l'Armée, que pluſieurs Grands du Royaume l'ayderent à lever pour diſſiper la Ligue, qu'il regardâ avec raiſon comme le ſeul obſta-

cle

cle à la tranquilité publique; On luy avoit ouï dire quelques Années auparavant à Henry III. qu'il ſe faiſoit fort de penetrer juſques dans le cœur de l'Eſpagne pour ſapper la Ligue par ſes fondemens, ſi en ſe degageant de toute idée de défiance, on vouloit qu'il ſe mît à la tête d'une Armée qui fût compoſée de Suiſſes, de Cavallerie Allemande, & de François de l'une & de l'autre Religion; Mais l'eſprit de Cabale, qui travailloit ſous des apparences capables d'impoſer aux peuples, n'avoit point encore permis, que l'on ouvrit les yeux ſur les veritables interêts de l'Etat; Tout ſe rebrouïlla de nouveau, les demarches que le Roy de Navarre fit auprés de quelques Cantons, pour avoir du ſecours contre les Guiſes, devinrent cette fois-là inutile, parce qu'on y reçût en même temps une Lettre du Roy, datée du 12. Novembre 1586., par laquelle ce Prince marquoit à ſes nouveaux Alliez, qu'ayant tout ſujet de ſe

defier du Navarrois, la demande qui leur venoit de ſa part, leur devoit être également ſuſpecte.

Les choſes reſtérent dans cet état juſqu'à l'Année ſuivante, où ſe donna la Bataille de Coutras, qui fût peu favorable à l'Armée Catholique, commandée par le Duc de Joyeuſe ; celle de la Ligue eût ſa revanche peu de temps aprés, lors que les Troupes du Roy de Navarre fûrent battuës au Bourg d'Auneau prés de Chartres : Tout ſe trouva alors dans la confuſion, ſans qu'il fût aiſé de diſtinguer celui des deux partis, qui combâttit veritablement pour les interêts du Roy ; On fit de nouveau efforts dans les Cantons Catholiques pour mettre ſur pied un Corps de quatre mille hommes, qui marchâ au ſervice du Roy ſur les inſtances de Balthaſar de Griſſach ; Ce ſecours extraordinairement levé reveilla les ombrages de Religion dans les trois Cantons Proteſtans de Zurich, de Berne, & de Bâle ; Les ſollicitations du Roy de Navarre faites par de Clair-

Clairvant y trouvérent plus d'accés, le Droit prochain de ſucceder à la Couronne, que la Ligue prétendoit diſputer à ce Prince, joint à une valeur ſinguliére, & à toutes ſes autres qualités perſonnelles, avoit à peine donné le temps de déliberer dans ces trois Etats ſur ſa demande ; chacun d'eux lui accorda un Regiment complet, dont le commandement fût donné à des Officiers d'experience.

Trois Cantons Proteſtans ſe declarent pour le Roy de Navarre.

On vit à la tête de celui de Zurich, Marc Æſcher, Melchior Schweyzer, Felix Scheuchzer, & Henry Aſper ; Berne confia le ſien à la conduite de Bernard Tillmann, & d'Ulric de Bonſtetten, deux Colonels d'un merite diſtingué, & leurs donna pour Capitaines, Sebaſtien & Jaques de Diesbach, Jean Rodolph Tillier, les deux de Müllenen, Conrad Rubeli, Michel Bäldi, & Jean Jaques Daub de Murten ; Celui de Bâle étoit commandé par Emanuel Rycheneer, & ſous lui on compta entre autres Officiers de marque, Jaques

Nöeti-

Nöetiger, & Conrad Martin d'Arberg: Le ſort malheureux qu'eurent ces Troupes, ne fit que trop voir à ces trois Cantons, que quoi qu'elles fuſſent déſtinées au fond pour la bonne cauſe, & dont tout bon François leur devoit ſçavoir bon gré, deux d'entr'eux s'étoient eloignez de l'éſprit de leurs engagements, en ſe determinant ainſi par des motifs, qui, quelques legitimes qu'ils fuſſent, ne pouvoient jamais être adoptez ſans bleſſer l'Alliance.

Ces trois Régimens pour ſe rendre en France, avoient pris leur route par l'Alſace & la Lorraine, ne pouvants paſſer par la Franche-Comté, alors infectée de la peſte; les Chefs avant que d'entrer dans la Champagne, crûrent devoir écrire à Henry III. pour l'aſſeurer que ce ſecours, bien loin d'être venu pour l'offenſer, ſe préparoit uniquement pour combattre ceux qui troubloient le repos de ſes Etats, & qu'il devoit lui même regarder pour ſes Ennemis:

L'atten-

L'attente d'une réponſe qui ne vint point, l'incertitude de la route qu'il falloit tenir pour joindre l'Armée du Roy de Navarre ſans danger, toutes les Provinces étant preſque occupées par les Troupes de la Ligue, prolongérent leur ſéjour dans la Lorraine, qui leur devint bientôt fatal: La jonction d'autres Troupes venuës d'Allemagne ſous les ordres de Dhona, ayants renchéris les vivres dans le Pays, les maladies ſe mirent dans le Camp, & enlevérent une partie des Soldats; Les Officiers n'en fûrent point exempts à leur tour, & on y vit perir en trés peu de temps les deux Rodolph & Nicolas de Müllenen, le Colonel Tillmann, Gabriel & Sebaſtien de Diesbach, Paul de Louternauw, Jean Rodolph Stürler, & Jonas Wunderlich, tous perſonnages à regretter dans leur Patrie.

La conſternation devint ſi grande, que l'on fût ſur le point de retourner ſur ſes pas, ſi ceux qui étoient venus les joindre de la

part

part du Roy de Navarre, ne leur euſſent ſervi de guides pour penetrer juſques vers la Loire, où étoit le fort de la Guerre; De nouveaux embarras cauſez par la Cavallerie Allemande, ne leur permirent point d'arriver à l'Armée, à laquelle ils étoient deſtinez; On profita de ces contre-temps, & comme le Regiment de Berne faiſoit la principale partie de ce ſecours, étant compoſé de vingt & un Drapeaux, on n'oublia rien pour le detacher des autres par les offres d'une Capitulation avantageuſe, que l'on eût ſoin d'executer ſur le champ; Le reſte de ces Troupes ſe debanda, & il en revint un trés petit nombre dans le Pays, dont la plûpart fûrent accablez de maladies; Le Canton de Zurich eût ſans doute quelque ſujet de blâmer la conduite des ſiens dans cette expedition; quoi que les motifs de ſa ſeverité ne vinſſent point alors à la connoiſſance du public. Les trois Capitaines Schwytzer, Scheuchzer,

&

& Aſper fûrent mis dans les fers à leur retour, & par un jugement du Senat portérent peu de jours aprés leur tête ſur l'echaffaut; l'abſence garantit les autres du ſupplice;

Les agitations où ſe trouvoit le Royaume, continuoient toûjours, & ſe firent bientôt ſentir dans la Capitale plus qu'ailleurs, par la journée des Barricades, où la reſiſtance des Troupes Suiſſes, que l'on avoit melées avec les Gardes du Roy, dans les differens Quartiers de la Ville, devint inutile contre le torrent des Ligueurs, qui s'eſtant demaſqués cette fois-là, ne laiſſérent plus lieu de douter, que leur veritable deſſein ne fût, d'attaquer l'Authorité même, ſous l'apparence de maintenir la Religion; Cette Levée de Bouclier n'ayant plus permis au Roy de reſter dans Paris, il ſe retira precipitament à Chartres, où les Troupes de la Nation ſecondérent celles de ſa Maiſon pour veiller à la ſeureté de ſa perſonne, avec le même

même zéle qu'on avoit trouvé dans la retraitte de Charles IX. Des quatre Corps dont nous avons parlé cy-deſſus, & qui dés ce temps là avoient pris forme de Regiments, celuy de Glaris commandé par Galaty, ſe trouva le plus employé dans ces dangereuſes occaſions, & les Memoires differens de ce temps là ne varient point ſur la valeur & l'activité que le Chef fit voir dans les divers mouvements qui y arrivérent, & où ſa préſence étoit neceſſaire;

Si Henry III. aprés les preuves d'un deſſein qui ne pût plus être caché, chercha à ruiner la Ligue, en ſe defaiſant du Duc & du Cardinal de Guiſe ſon Frére, qui en étoient les ſoutiens, & qui furent expediés aux Etats de Blois, il s'en falloit bien qu'elle ſe crût deſtruite; On luy vit renaitre de nouveaux Chefs excitez par des Puiſſances étrangéres, qui continuérent à fomenter les Troubles dans l'Etat, juſqu'à la fin de ce Regne, qui arriva le premier Aouſt 1589.

L'epui-

L'épuiſement de pluſieurs Provinces du Royaume, deſolées par les Guerres inteſtines, & la ſouſtraction de quelques autres de l'obéïſſance, avoient cauſé une ſi grande foibleſſe & confuſion dans les revenus du Roy, qu'à peine pouvoit on ſuffire au payement de la ſolde ordinaire des Troupes: On avoit mis, il y avoit long-temps, comme en oubli, tout ce qui s'appelloit ſolde de Bataille, & penſions ſtipulées; Depuis plus de quatre Ans les Cantons n'ayants ouï parler de rien, & ne pouvants ſe refuſer aux plaintes qui leur en venoient de toutes parts, il fût reſolû dans la Diête tenuë le 19. Janvier, d'envoyer à ce ſujet une Deputation au Roi; Elle étoit compoſée de Balthaſar Irmi de Bâle, de Jean Heid de Lanten de Frybourg, & de Jean Jaques de Staal de Soleure, qui trouverent la Cour à Nevers.

Tout y étoit comme abſorbé à la vuë des deſordes, & quoi que le Roi parût avoit perdû beaucoup

de ſa tranquilité paſſée, comme s'il preſſentoit dés lors la fin tragique, que la fureur de la Ligue lui préparoit, il ne laiſſa pas de donner aux trois Deputés une audience affable, mais qui ne pût encor être ſuivie d'aucun éffet; Il les aſſûra, que ces retardements ayants été les ſuites forçées d'une longue Guerre Civile, & ruineuſe à l'Etat, ſes premiers ſoins ſe porteroient à ſatisfaire pour tout le paſſé, des Alliez auſſi ſecourables, ce qui ne pouvoit point être éloigné, puiſqu'il étoit à la veille de voir r'entrer tout le calme; que dans cette vuë il alloit envoyer des ordres à ſon Ambaſſadeur de Sancy, pour faire remettre aux Cantons un Etat de delegations ſur le Domaine des Villes de Lyon & de Rouen, qui ſeroient exactement acquittées; Ce fût ce même Harlay de Sancy, qui, dans cet intervalle de temps profitant des diſpoſitions où ſe trouvoient les Cantons, ayant apris la defaite du Duc d'Aumale par les Troupes du Roy, amena en France

ce un Corps de douze mille hommes, la plûpart Suiſſes, pour l'ayder à faire le Siége de Paris; Il ne demanda dans la ſuite d'autre recompenſe d'une Action auſſi importante, que l'honneur de les comander, ce qu'on lui accorda, en lui donnant la charge de Colonel Général. Quoi qu'il en ſoit, la mort du Roi ſuivie de prés, empêcha l'execution du projét des payements, tout reſta ſuſpendu, de nouveaux ſoins occupérent le Gouvernement, & la Nation toûjours guidée par l'objét de l'Alliance, s'attacha au ſort du Prince, à qui la Couronne étoit legitimément devoluë.

REGNE DE HENRY IV.

JAmais Prince ne trouva tant de contradictions pour monter ſur un Thrône qui lui appartenoit par les Droit de la Naiſſance; La Ligue toûjours formidable fit de nouveaux efforts pour lui en fermer l'entrée; Elle étoit ſoutenuë par le Pape, le Roi d'Eſpagne, les

Ducs de Lorraine & de Savoye ; Et la Capitale du Royaume étant demeurée dans la Rebellion, l'audace du partie oppoſé à l'authorité étoit devenuë ſi grande, que le Duc de Mayenne, qui en fût declaré le Chef, n'heſita point de proclamer le Cardinal de Bourbon ſous le nom de Charles X. Henry IV. de ſon côté ne pouvoit compter que ſur la moindre partie de ſes Sujets, parmi leſquels ſe trouvoit un petit nombre de Prélats ; Mais en revanche il étoit aſſeuré de preſque toute la Nobleſſe, de pluſieurs Villes conſiderables, & des vieïlles Troupes, que la juſtice de ſa cauſe, & la confiance en ſa valeur rangérent auſſi-tôt ſous ſes ordres.

Sancy, qui étoit retourné à ſon Ambaſſade dans la Suiſſe, avant la mort de Henry III. en reçût bien-tôt la nouvelle de la part de ſon nouveau Maître, avec une lettre adreſſée aux Cantons, & dattée du Camp de Poiſſy du 8. Août, par laquelle ce Prince leur donnoit

Henry IV. écrit aux Cantons

part

part du malheur arrivé à la France, & de ſon avénement à la Couronne; Il leur marquoit, que dans la conjoncture où il ſe trouvoit, rien ne pouvoit le r'aſſeurer d'avantage que le retour d'amitié qu'il devoit attendre de la part d'auſſi anciens Amis, & où le Royaume n'avoit jamais manqué de trouver des reſſources depuis leur Alliance; Cet écrit qui fût lû & remis à la Diête de Soleure, devoit en même temps ſervir de Lettre de Créance aux deux Ambaſſadeurs de Lubert & de Sillery, qui alloient reſider auprés d'eux, & concerter enſemble ce qui regarderoit dans la ſuite les interêts de Sa Majeſté; La ſituation preſſante où ſe trouvoit la France, avoit abregé les negociations pour lui procurer du ſecours; Ainſi aprés que l'on eût fait quelques arretez avec le Canton de Berne, au ſujet des Sommes que cet Etat avoit pretées à Henry IV. quelques Années auparavant, on avoit travaillé avec tant d'activité, que les trois Regimens qu'on

De l'entrée de ſon Regne.

leva dans la Suiſſe, joignirent aſſez-tôt l'Armée Royale, pour ſe trouver à toutes les actions, où il fallût que le Roy payât de ſa perſonne, s'il vouloit vaincre le parti des Rebelles qui luy diſputoit la Couronne.

Nouveaux Secours que la Nation envoye en France.

Le premier de ces Regimens fût celuy de Berne, auquel on donna pour Colonel Louis d'Erlach, & pour principaux Capitaines, Benoit d'Erlach, Immer de Diesbach, Jean Rudolph Tillier, avec deux Officiers de diſtinction du Canton de Glaris, ſçavoir Wichsler & Schuler; Le ſecond de Soleure eût pour Chef Jean Laurent Aregger, l'ancien Avoyé, & ſous luy commandérent les deux Valier, Urs Sury, Schwalben, Saler, & Joſt Greder; Le troiſiéme fût fourny par les Griſons, & joignit les autres ſous le Colonel Hartmann de Hartmannis, avec les Capitaines Jean Rudolph de Schawenſtein, André & Härtli de Salis; Jean Baſelgue, & N. Raguet; Ce fût ce même Hartmann que Henry IV. hon-

nora

nora dans la ſuite de Lettres Patentes confirmatives de Nobleſſe, dattées de 1596. Dans leſquelles ſe trouvent r'appellez ſes ſervices ſignalez, tant à la journée de St. Denis, qu'à la Bataille d'Yvry, & au Siége de Paris; Rien n'avoit pû retarder la marche precipitée de ces Troupes, & comme elles étoyent compoſées de Gens d'élite, bien armées & pourvuës de tout ce qui étoit neceſſaire pour un ſi grand traject, elles s'étoient renduës ſans eſſuyer aucun accident, à l'Armée du Roy, avec laquelle on leur vit partager dans la ſuite les dangers & la gloire.

Les Chefs de la Ligue s'étoient donnés en vain des mouvemens dans la Suiſſe pour empécher ce ſecours; On y avoit vû arriver de la Motte, un des confients du Duc de Mayenne, & cet Agent, quelque effort qu'il fit dans la Diéte de Lucerne pour eblouïr les eſprits par les motifs ſpecieux de Religion, y trouva un eloignement ſoutenu pour tout ce qui pouvoit regar-

der les interêts de ſon Maître ; Le peu d'accés qu'il trouva auprés de la Republique en general, pour ſe faire ecouter, ne le rebutant point, il continua ſes intrigues auprés de pluſieurs particuliers dans quelques-uns des petits Cantons, & y debaucha bien du monde, que l'on vit enſuite combattre dans l'Armée des Ligueurs ; Ce fûrent encore là des Troupes Suiſſes furtivement levées, & ſervants contre le gré de leurs Souverains ; En quoy il eſt aiſé de prendre le change dans le recit des evenements, lors qu'on ſe diſpenſe de les developer, en ne les raportant point à leur veritable origine.

Cependant le Roy, auquel outre ces ſecours, s'étoient joints la plûpart des Grands du Royaume, ſe préparoit à aller combattre l'Armée des Rebelles, ſuperieure à la ſienne en nombre, & occupée à ſoumettre une partie de la Normandie ; Il les joignit dans les environs de Dieppe, où ſe donna la Bataille d'Arques, qui quelque glo-

Les Troupes ſe Suiſſes.

glorieuſe qu'elle fût à Henry IV. ne decida point encore du ſort des deux partis ; Dans la diſpoſition que ce Prince avoit faite de ſes Troupes, avant que d'engager l'affaire, outre pluſieurs Compagnies Suiſſes detachées, auxquelles il avoit fait prendre poſte au haut du retranchement qu'il s'agiſſoit de ſoutenir, ſous les ordres du Maréchal de Biron, il avoit placé dans le milieu de la tranchée le Regiment de Soleure, commandé par Laurent Aregger, pendant que celuy de Glaris conduit par le Colonel Galaty avoit ordre de deffendre l'Artillerie, contre laquelle on préſumoit que le Duc de Mayenne porteroit toutes ſes forces, parce que c'étoit de là, qu'il devoit s'attendre à être le plus maltraitté.

diſtinguens à la Bataille d'Arques le 21. Septembre 1589.

La choſe ne manqua pas d'arriver comme le Roy l'avoit prevüe, pendant qu'un Corps de Lansquenets ſoutenû des Gens d'Armes du Duc chercha à entamer le centre, où ſe trouvoit le Régiment de Soleure, on vit fondre tout à coup

le Comte d'Egmond à la tête des Eſpagnols & des Troupes Vallones, ſur celuy de Glaris qui ſoutenoit l'Artillerie; Le Roy voyant tourner de ce côté-là tout le fort de la Bataille, y accourût en diligence à la tête de ſa Nobleſſe, & toute l'elite de ſa Cavallerie; du plus loin qu'il pût ſe faire entendre par Galaty: „Je viens moy même, „luy dit-il, mon Compére, où „mourir, où acquerir de l'hon„neur avec vous dans cette jour„née; Ces paroles prononcées par un Heros & adreſſées à un Officier auſſi devoué & plein de valeur, r'aſſeurérent la bonne contenance d'une Troupe ſecondée par tout ce qu'il y avoit de plus brave dans l'Armée du Roy; l'Attaque du Comte d'Egmont fût repouſſée avec une perte conſiderable, & l'Armée de la Ligue diſſipée ſe vit contrainte de prendre la fuite.

Le Grain Maitre des Requêtes Hiſt: Contemporain.

La nouvelle de cette victoire remportée trouva peu de créance dans le Peuple de Paris; Les Gens ſenſez

ſenſez oſoient à peine la debiter pour veritable, & l'eſprit du Phanatisme continuant à fournir de nouvelles forces au Chef de la Ligue, il ſe prépara à avoir ſa revanche aprés que l'hyver eût donné un nouveau cours aux differens mouvements de la Cabale; Dés l'entrée du Printems on revît les Armées en Campagne de part & d'autre; Le Siége de Dreux, que Henry IV. feignit de vouloir entreprendre, attira bientôt le Duc de Mayenne de ce côté-là, dans le deſſein de le faire lever, & ce fût ce qui donna occaſion à la Bataille d'Yvry, le 14. de Mars 1590. Cette journée fût plus fatale à la Ligue que tout ce qui s'étoit paſſé juſques là; Les Troupes du Roy y combattirent avec leur valeur ordinaire, preſque toute la Cavallerie du Duc fût taillée en pieces, le Comte d'Egmont, un Prince de la Maiſon de Brunnswic, & quantité d'Officiers de marque, tant Allemans que Wallons, reſtérent ſur la place; Les Regiments Suiſſes,

Bataille d'Yvry en 1590. gagnée par l'Armée de Henry IV.

ſes, qui agirent toûjours ſous les yeux du Roy, firent tout ce qu'on pût attendre de leur zéle & de leur fidelité.

Toute l'Armée de la Ligue avoit plié, à l'exception d'un gros Bataillon compoſé de Suiſſes, que la République regarda toûjours comme gens ſans aveu, & qui ayants pris parti dans les Troupes du Duc de Mayenne, avoient formé entr'eux une Milice reglée & rangée ſous des Drapeaux; On étoit prêt à les charger dans leur contenance, lorsque le Roy, qui dans la deroute de l'Ennemy avoit crié : „ *Sauve le François, & main* „ *baſſe les Etrangers*, arrêta l'ardeur de ſes Troupes, & par une generoſité, qui eut pour objét la Nation en général, dont il chercha à ſe concilier de plus en plus l'amitié, il ne voulût jamais permettre qu'on les entamât; Il leur fit rendre méme enſuite leurs Drapeaux, & informa les Cantons par une Lettre gratieuſe des égards, que ſon amitié envers une Répub-

lique

lique alliée luy avoit inſpirée dans cette occaſion pour leurs Sujets, quoi qu'il les eût trouvé armez contre ſa perſonne ; On fût ſenſible, comme on le devoit être, à cette action de clemence, qui ne fit que fortifier les bonnes diſpoſitions de part & d'autre ;

Les affaires de la Ligue tombérent en decadence depuis cette defaite, quelque effort qu'elle fit d'un côté par le ſecours conſiderable que luy amena le Duc de Parme, pendant que le Pape employant les armes ſpirituelles, fulmina des cenſures contre tous ceux qui reconnoitroient Henry IV. pour Roy : Les Troupes étrangéres s'affoiblirent en partie d'elles mêmes par les maladies, & en partie par les differens echecs qu'elles reçûrent, & ſur tout dans l'entrepriſe ſur les Villes de Houdan & de Mantes, où les Suiſſes que le Roy avoit établis pour la deffenſe de ces places, les repouſſérent avec tant de ſuccés, qu'elles perdirent toute eſperance d'y entrer jamais ; Et à l'égard

l'égard des tentatives de Rome, la fermeté des Parlements, & des autres Tribunaux du Royaume, les rendirent vaines, en r'amenant les éſprits aux veritables principes du Gouvernement;

La converſion du Roy, qui ſuivit de prés, acheva de guerir les préjugez, & ce Prince fût enfin reçû dans la Capitale de ſes Etats en 1594. A cet exemple pluſieurs Villes & Provinces conſiderables reconnurent l'authorité; Mais le parti du Duc de Mayenne ſe ſoutenant encore dans le Dauphiné & dans la Bourgogne, où il s'étoit rendu en perſonne aprés le peu de reſſources qui luy reſtoit dans le Royaume; Henry IV. marchâ à la tête d'une partie de ſes Troupes pour reduire ces Pays; La Bourgogne devint le Theatre de la Guerre qui dura peu; Le Combat de Fontaine-Françoiſe plus memorable par les actions de valeur qu'on y vit faire au Roy, que par le nombre des Combattans, la terminâ bientôt, & forcâ enſuite ce Chef dechû de tous ſes

vains

vains projéts, à avoir recours à la clemence de ſon Souverain: Ainſi expira la Ligue, qui avoit rendu la France ſi méconnoiſſable.

Cette expedition avoit tenté Henry IV. d'entamer la Franche-Comté, alors ſous la Domination des Eſpagnols, quil regarda comme les fauteurs de tous les troubles, qui affligeoient depuis ſi long-temps ſes Etats; pluſieurs places s'étoient déjà ſoumiſes à l'approche de ſes Troupes, & il étoit prêt de ſe rendre Maître de toute cette Province, lorsque trois Deputez du Pays, qui fûrent Nicolas de Wattenville, Baron de Verſoix, Gilbert de Cenſur, un des principaux membres du Parlement de Doll, & Bénoit de la part du Comte de Champnite, Commandant pour le Roy d'Eſpagne, ſe préſentérent à la Diête des Cantons, pour les faire reſſouvenir des engagements, où ils étoient entrez pour maintenir la neutralité dans la Franche-Comté; Ils leur repréſentérent, que la convention faite à cet

Henry IV. a egard aux Cantons au ſujet de la Neutralité de la Franche-Comté.

égard

égard, étoit d'autant plus bleſſée dans cette occaſion, que les deux Regiments de la Nation de Caſpar Galaty, & de Balthaſar de Griſſach, ſe trouvoient au nombre des Troupes du Roy deſtinées à faire la conquête de leur Province, qu'ayant crû juſqu'à preſent, pouvoir jouïr du repos, en vertu de leur Traitté, ils reſſentoient avec la plus vive douleur les Actes d'hoſtilité exercées par les Troupes d'une République, qui les avoit toûjours protegé depuis leur aſſociation avec tant de generoſité;

Quelque ſatisfaction que l'on eût dans les Cantons, à la vüe des proſperitez du Roy, il ne fût pas poſſible de ſe refuſer à une demande auſſi preſſante, & où tout parloit en faveur d'une Province, qui devoit être à l'abri de ce contrecoup; On nomma trois Ambaſſadeurs, ſçavoir: Jaques & Ulric de Bonſtetten, avec l'Avoyé de Frybourg Jean Meyer, pour aller faire des repréſentations à Henry IV., qu'ils trouvoient occupé actuellement

ment au Siége d'Apremont, & à la veille de penetrer dans le cœur de la Franche-Comté; Ce Prince, à qui l'equité naturelle & le Droit des Gens ſervirent toûjours de guide dans toutes ſes actions, ſe laiſſa inſtruire de tout ce qui pouvoit établir le ſort tranquile d'un Pays, dont il luy eût été aiſé de faire la conquête, & quelque motif qu'il eût de ſe venger contre une Puiſſance qui avoit cherché à luy porter de ſi grands coups, il ſe determina ſur les inſtances de la Republique, à abandonner cette entrepriſe, en laiſſant la Comté de Bourgogne jouïr de ſon ancienne Neutralité;

Il ſembloit, que le Roy d'Eſpagne dût du moins n'être pas mécontent de la demarche que venoient de faire les Cantons en faveur d'une de ſes Provinces; Mais on vit avec ſurpriſe arriver tout le contraire par une lettre que le Gouverneur de Milan addreſsâ à la Diéte; Cet Ecrit, qui êtoit rempli de reproches, & de ces hauteurs,

que Philippe II. avoit accoutumé ſes Miniſtres, de prendre avec la plûpart des Souverains de l'Europe, marquoit, combien la Cour d'Eſpagne étoient étonnée que les Cantons n'euſſent point agi avec plus de vivacité pour les interêts d'un Pays, dont ils s'étoient declarés eux mêmes les Conſervateurs; On regarda ces reproches comme les éffets du depit, que l'Eſpagne avoit conçu du mauvais ſuccés de ſes entrepriſes ſur la France, & ſans ſe mettre en peine de ſe juſtifier ſur une conduite pleine de ſageſſe, & de menagements dûs à un Allié tel que le Roy, on ne ſongea qu'à le ſeconder dans tout ce qui pût contribuer à affermir ſa Couronne;

Aprés que les deux Monarques eûrent mis fin à leurs animoſitez par la paix de Vervins, en 1598. Henry IV. ſe propoſa de reprendre le Marquiſat de Saluce, que le Duc de Savoye retenoit injuſtement; Ce deſſein étoit formé depuis pluſieurs Années, mais des occupations plus preſſantes l'en avoient empe-

empeché; Dans ce projét rien ne pût favoriſer le Roy d'avantage, que la querelle qui s'étoit élevée quelques Années auparavant entre le Duc & l'Etat de Genéve, & dans laquelle ceux de Berne êtoient entrez par les motifs de leur Confédération; Dans cette vuë on avoit laiſſé ſur les frontiéres de la Savoye un gros Détachement de leurs Troupes, qui empechérent ce Prince de rien entreprendre ſur le Dauphiné, & donnerent le temps à la France de ſe preparer plus ſeurement à cette expedition; Elle eût tout le ſuccés que le Roy s'êtoit promis pour parvenir à ſa fin; Aprés que le Marêchal de Biron ſe fût emparé de Bourg en Breſſe, & aſſeuré les frontiéres de ce côté-la, Henry IV. ſe rendît luy même à la tête de ſon Armée, conquit la plus grande partie de la Savoye, & obligea Charles Emanuel de recevoir la paix par le Traité qui fût ſigné à Lyon en 1601. par lequel en cedant à la France la Province de Breſſe, le Bugey, le Valromay, & le Pays

de Gex, on laiſſa le Marquiſat de Saluce réüni au Domaine de la Savoye.

On approchoit cependant du temps, auquel le Roy s'étoit propoſé de renouveller l'Alliance avec les Cantons, & il ſe trouva peu d'obſtacles à un ouvrage également deſiré de part & d'autre; Hottman de Morfontaine, qui y faiſoit depuis quelques Années la fonction d'Ambaſſadeur ordinaire, y avoit mis d'aſſez grandes diſpoſitions dés le commencement de 1601. pour que l'on fût en état de conclûre; Mais la mort de ce Miniſtre ſurvenuë à Soleure, y apporta quelque retardement; De Sillery & de Vic s'y étant rendûs peu de temps aprés dans la même qualité, tout ſe trouva bientôt prêt, & on ne douta point que le Traitté ne pût être ſigné dans le cours de cette même Année; Il fallût neantmoins encor attendre, parce que le Maréchal de Biron, dont l'ambition cherchoit à ſe diſtinguer par tout, ſouhaita de ſe trouver à la tête de cette negociation, & qui étoit

dés

dés ce temps là au plus fort de ſes liaiſons ſecretes avec le Roy d'Eſpagne & le Duc de Savoye, pour former la conſpiration qui luy fit enfin perdre la tête ſur l'échaffaut; Quoi que ce Général, qui ſe trouvoit alors dans les Provinces nouvellement conquiſes, dont Henry IV. venoit de luy donner le Gouvernement avec celuy de Bourgogne, fût à portée de la Suiſſe; Des raiſons qui pouvoient avoir rapport au deſſein qu'il meditoit, & dont on n'avoit encor aucun lieu de ſe douter, ſuſpendirent ſon arrivée dans les Cantons, juſqu'à l'Année ſuivante; De ſorte que le Traitté ne pût être ſigné que le dernier jour du mois de Janvier 1602.

Rien ne fût égal au faſte dont ce Marêchal voulût accompagner ſon Ambaſſade; L'Entrée qu'il fit dans la Ville de Soleure deſtinée pour l'Aſſemblée, au milieu d'un nombre infini de Seigneurs & de Gentilshommes, ne laiſſa point douter du degré de faveur où il êtoit auprés du Roy, & de ſon credit ſuperieur

Alliance d'Henry IV. avec les Cantons.

en France; Les premiers jours ſe paſſérent dans les demarches d'un Ceremoniel reciproque; On fit une attention particuliére au Discours que ce Chef d'Ambaſſade prononcea en pleine Diête; On y trouva toutes les expreſſions d'Amitié qui pouvoient partir du Maître, au nom de qui il parloit, ſoutenues par une Eloquence également animée & pleine de Nobleſſe; Tout y eût été parfait ſans quelques traits d'oſtentation, que l'on trouva deplacez dans une harangue, qui ne devoit être employée qu'à conſommer un Traité public, & qui laiſſerent dans les eſprits l'idée d'un homme vain & ambitieux, dont la chûte ne ſurprit perſonne dans la ſuite.

Quoy qu'il en ſoit, ce Traité conclû avec les trois Ambaſſadeurs du Roy, & les Deputez de douze Cantons, de même que de leurs Alliez, ne differa en rien des precedents dans l'eſſentiel; Mais Henry IV. ayant ſouhaité que cette Alliance fût d'une plus longue durée

rée que les autres, on convint qu'elle s'étendroit ſur tout le Regne de ſon ſucceſſeur à la Couronne, ſans qu'il fût beſoin de la renouveller; Précaution, qu'une ſuite facheuſe d'embarras trouvez à l'entrée de ſon Gouvernement, luy avoit fait enviſager comme un objet neceſſaire; Du reſte, tout y fût relatif à la Paix perpetuelle;

Des ſujets d'inquiétude du côté de l'Italie, avoient obligés ſept Cantons Catholiques d'entrer depuis quelques Années dans une Alliance particuliére avec l'Eſpagne & la Savoye; Ces interêts multipliez pouvoient occaſionner des contre-temps dans l'execution de leurs engagemens avec la France, & on chercha à les prévenir par un Traité ſeparé, qui fût ſigné de part & d'autre le même jour; Comme il tient lieu d'une explication convenuë entre les parties, & forme un accord ſpecial, on à crû pour une plus grande intelligence devoir le rapporter içy tel qu'il eſt:

Traité particulier avec sept Cantons Catholiques.

Comme entre Nous Henry quatrième, Roy de France & de Navarre: Et Nous les Bourguemaîtres, Avoyez, Capitaines des Pays, Conseillers, Communautés, Bourgeois & Habitans des Cantons & Alliez de l'ancienne Ligue des Hautes-Allemagnes, il s'est fait une étroite Alliance & Amitié, ainsi qu'il paroit par le Traité fait entre Nous, qui cependant contient quelques points, qui se sont trouvés assez obscurs; Nous ledit Roy, & Nous les Cantons Catholiques, sçavoir: Lucerne, Ury, Schwyetz, Underwalden, Zug, Frybourg & Appenzel, avons deputés des Gens de part & d'autre pour les eclaircir, & faire le Traitté suivant, qui aura la même force & vertu que le premier Traitté que Nous avons fait; L'éclairciſſement des points dont il s'agit, eſt tel qu'il s'enſuit:

Premiérement, ce Traitté sera observé & maintenu en tous ses points, comme le précedent, & comprendra tout ce que ledit Roy Henry possède, soit en France, soit en Navarre, ou autre part, comme aussi ce que le Duc de

de Savoye lui a cedé par le Traitté de Lyon le 17. *Janvier* 1601. *Mais ſur la demande des Ambaſſadeurs desdits Cantons, & ſur ce qui a été repreſenté de leur part, le Roy par l'eſtime qu'il fait de leur fidéle amitié, & dans le deſſein de les obliger par la preſente interprétation, a conſenti, qu'ils ſe reſervent la protection ſtipulée de leur part, pour les Duchez de Milan & de Savoye, ainſi qu'ils en ont traitté precedemment avec le Roy d'Eſpagne & le Duc de Savoye; Et à l'egard des autres points, où il n'eſt pas fait mention deſdits Duchez de Savoye & de Milan, leſdits Cantons ſeront obligez ſous leur ſerment, de les maintenir & les faire obſerver, & ſpecialement de ne donner aucun paſſage dans les occaſions aux Ennemis de la France, ainſi qu'ils y ſont tenus en vertu de la Paix perpetuelle, & des autres Alliances contractées avec la Couronne; Leſdits Cantons ſous le pretexte de leur Alliance avec l'Eſpagne & la Savoye, & pour éviter toute ſurpriſe, ne permettront pas, conformément à la Paix perpetuelle, que*

leurs Troupes ſoyent employées contre le Roy & la Couronne de France, n'y contre les Provinces & Etats que Sa Majeſté poſſéde préſentement; Pour à quoi parvenir, tous leurs Colonels, Capitaines, Officiers prépoſez & militaires, avant que de ſortir du Païs, ſeront tenus de leur preter ſerment dans la meilleure forme, d'obſerver ponctuellement, & avec fidelité tout ce qui leur ſera préſcrit à cét egard dans les inſtructions dont ils ſeront munis, ſous peine d'être châtiez ſans remiſſion dans leurs corps, honneurs, & biens; Et s'il arrivoit que quelques uns deſdits Officiers où Soldats, fuſſent contrevenus à leur ſerment, & n'euſſent point obſervé ce qui leur aura été ordonné avec tant de ſoin, les Cantons employeront toute leur ſeverité pour les r'appeller, & leur faire ſubir les peines encouruës par la deſobeïſſance; Si quelqu'un deſdits Colonels, Capitaines, Officiers où autres Militaires, au prejudice des Traitez de la Paix perpetuelle, de l'Alliance & de la preſente interprétation, étoit tombé dans cette contravention

par

par le conſeil, le conſentement, & le credit de quelque particulier dans les Cantons, dans quelque rang qu'il pût être, Sa Majeſté ſera dès lors quitte envers ledit particulier de toutes pretentions qu'il pourroit avoir contr'elle ; En quoi neantmoins on aura ſoin, que les innocens ne patiſſent point pour les coupables, afin que l'union entre les Cantons n'en ſoit point troublée, & que par là on obvie à tous les inconveniens qui en pourroient naitre."

Le Canton de Berne entra à la verité dans le Traité de l'Alliance, mais ce ne fût que le vingt-huit Avril, que Sillery, qui étoit reſté ſeul Ambaſſadeur, en obtint la ſignature, & cette negociation ne fût terminée que ſur la promeſſe d'une lettre annexe, par laquelle cet Etat voulût s'aſſeurer de quelques articles qui l'intereſſoient ſpecialement ; Elle portoit en ſubſtance : *Que tous les Païs & Habitans ſous la Domination de la République de Berne, ſans en excepter ceux qui avoient cy-devant appartenûs à la Savoye, ſeroient compris & entendus dans la Paix par-*

Lettre annexe en faveur du Canton de Berne, au ſujet de cette Alliance.

perpetuelle, de même que dans le preſent Traité, tant pour leurs Immunité que pour le ſecours & l'aſſiſtance reciproque; Que l'accord fait avec le Roy Henry III. de la part des Villes de Berne & de Soleure, demeureroit dans ſa force & vertu; que, s'il arrivoit, qu'il s'élevât des Guerres en France au ſujet de la Religion, le Canton de Berne ſeroit diſpenſé de lui fournir des Troupes, & pourroit même r'appeller celles qu'il auroit alors au ſervice de Sa Majeſté, & que le cas arrivant, le Roi ſeroit tenu de leur procurer, outre les payements qui ſe trouveroient dûs, toutes les ſeuretés neceſſaires pour repaſſer les frontieres; Au moien de quoi les Parties s'engageoient de maintenir le contenu de la Paix perpetuelle, & tous les articles de la preſente Alliance.

On ne fût pas ſans peine, que ce Canton parvint à une ſtipulation auſſi diſtinguée, pluſieurs Aſſemblées du Senat avoient été occupées à dreſſer ce projét avec toute la maturité; Les deux Députez de Soleure, qui fûrent Jean Jaques de

de Staal, & Jean George Wagner, invitez comme bons voiſins, d'aſſiſter aux Conferences qui precedérent les inſtructions, ſur leſquelles on devoit agir à la Cour, y avoient apporté tous leurs ſoins, & une negociation auſſi intereſſante fût confiée à la dexterité de Jaques de Diesbach, également eſtimé dans ſa Patrie par ſon experience, dans les armes, & par ſes grandes lumiéres dans la conduite des affaires publiques : Le Senat voulût le decorer du caractére d'Ambaſſadeur extraordinaire, & en cette qualité il eût l'honneur d'avoir pluſieurs Audiences particuliéres de Henry IV. avant que d'obtenir l'expedition de cette lettre annexe: On ſçût dans la ſuite, que ces delais avoient eû un autre motif que celui de rendre le ſuccés de cette negociation difficile, ils donnérent occaſion au Roy de s'inſtruire des differents interêts des Cantons, & d'entrer dans des eclairciſſements que ſes Miniſtres n'avoient pû encore luy donner, & dont cet Envoyé

voyé ſe trouvoit en état de luy rendre compte d'une maniére à luy laiſſer les impreſſions favorables & conformes à la verité, que ce Prince conſerva pour cette Nation pendant tout le temps de ſon Regne; La ſatisfaction qu'eût Henry IV. de voir renouveller une Alliance, qui par ſon étenduë ſur le Regne à venir, paſſoit toutes celles qui avoient été contractées juſqu'alors avec la Couronne, luy fit concevoir le deſſein d'y ajoûter une ſolemnité extraordinaire; Il ſouhaita qu'elle fût confirmée par un ſerment public, que les deux parties jureroient à la face de ſa Capitale, ce qui n'avoit point encor été obſervé; La propoſition fût reçuë avec empreſſement dans les Cantons; La Diéte aſſemblée à Soleure ſe hâta de nommer ceux qui devoient compoſer cette Ambaſſade, & les Alliez de la République compris dans le Traitté, ſçavoir les Griſons, le Pays de St. Gal, le Vallais, les Villes de Mülhuſen, de Rotweil & de Biel, s'y étant joints, tous

Les Ambaſſadeurs des Cantons ſe rendent à Paris pour jurer l'Alliance.

les

les Deputés au nombre de quarante partirent de la Ville de Soleure, qui fût le rendez-vous ; La Cour avoit envoyé des ordres ſur la route, pour qu'il ne manquât rien à la maniere de les recevoir ; Les Villes de Dijon & de Troyes fûrent celles qui s'y diſtinguérent le plus; A meſure que les Ambaſſadeurs approcherent de Paris, ils virent redoubler les égards marquez par un Roy, qui ſçût toûjours paroître grand & affable dans toutes les actions de ſa vie; Le Duc de Montbazon fût nommé pour aller au devant d'eux à moitié chemin de Charenton, avec un cortége de ſix vingt Gentilshommes choiſis, chaque Deputé en ayant deux à ſes côtez; On marcha ainſi juſqu'à la porte de St. Antoine, où le Prevôt des Marchands à la tête des Echevins, aprés les avoir harangué, ſe joignit à leur entrée dans Paris.

Dés le lendemain, qui fût le quinze Octobre, le Duc d'Aiguillon, accompagné de cinquante perſonnes de la premiére qualité, les

les conduiſit au Louvre depuis l'Hôtel du Chancellier, où ils avoyent été invités à diner ; La reception chez le Roy ne fût pas moins diſtinguée, ils trouvérent à l'entrée de la Cour le Duc de Montpenſier, avec un grand nombre de Chevaliers des Ordres du Roy, & le Comte de Soiſſons, accompagné des principaux Officiers de la Couronne, les ayant reçû au bas du degré, ils arrivérent bien-tôt en preſence du Roy au milieu de ſes Princes du ſang, & d'une Cour nombreuſe ; Aprés que Henry IV. en les abordant leur eût touché dans la main, en ſigne d'Amitié & d'Alliance, il repondit dans les termes les plus obligeans au diſcours que prononcea Jean Rodolph Sager, l'ancien Avoyé de Berne, comme Chef de l'Ambaſſade ; Delà ils fûrent introduits chez la Reine, où ils trouvérent un abord également gracieux ; & aprés que le lendemain on leur eût fait voir le Dauphin, âgé pour lors d'environ un An, & ſur la tête duquel repoſoit déjà

leur

leur Alliance, on fût occupé pendant quelques jours à mettre la dernière main au Traité, & aux autres Actes qui y pouvoient avoir rapport, avant que de parvenir au Serment ſolemnel, dont la Cérémonie ſe fit le vingt du Mois dans l'Egliſe Cathedrale, où le concours des Grands & du Peuple ne laiſſa rien à deſirer pour donner à cette action tout le relief, & l'authenticité.

Les Deputés des Cantons ne purent entendre ſans être ſenſiblement touchez, les expreſſions que le Roy employa dans le diſcours qui precéda la preſtation du Serment; Aprés avoir rappellé les evénements, où la Couronne de France avoit trouvé des reſſources dans l'amitié, la fidelité & la conſtance de cette Nation, il les aſſûra, que ſon retour, en ce qui le regardoit perſonnellement, étoit aſſez ſincére pour qu'il contribuât de tout ſon pouvoir à la maintenir dans les Droits & Priviléges, qu'elle s'étoit acquiſe par ſa va-

leur, & *qu'il ſeroit prêt de marcher en perſonne pour la deffendre dans les occaſions;* Cette cérémonie memorable fût ſuivie d'un repas ſomptueux que l'on ſervit dans le Palais Epiſcopal; On plaça à la même table d'un côté tous les Ambaſſadeurs ſuivant le rang de leurs Cantons, & de l'autre on vit les Princes de Condé & de Conti, le Comte de Soiſſons, le Connétable, les Ducs de Montpenſier, de Nemours, & d'Eguillon, les Comtes d'Auvergne, de Sommerive, & pluſieurs autres Seigneurs de la premiére diſtinction.

Le Roy qui avoit diné dans un appartement ſeparé, parût dans la Salle ſur la fin de ce grand repas; Il êtoit accompagné des Cardinaux de Joyeuſe & de Condi, & la vuë de ce ſpectacle l'ayant porté à doñer plus d'ouverture à ſa cordialité, il ſe joignit luy même aux Seigneurs de ſa Cour pour boire à la ſanté de ces nouveaux Alliez; Tout ſe termina par des acclamations publiques, & par des feux

de

de joye, qui parûrent cette nuit là dans Paris; L'Audience de Congé que le Roy accorda peu de jours aprés à ces Ambaſſadeurs, n'eût rien qui ne repondit parfaitement à l'accueil favorable qu'ils avoient trouvé à leur arrivée, & pendant leur ſéjour à la Cour; La ſageſſe de leur conduite, leurs diſcours meſurés & circonſpects, un air de franchiſe ſoûtenu d'une grande prudence, y laiſſérent de leur côté toutes les impreſſions avantageuſes, que ces qualités réünies & éloignées de toute oſtentation, devoient faire ſur les eſprits; Sillery qui êtoit revenû en même temps en France pour remplir bien-tôt aprés un des premiers poſtes dans le Miniſtére, moins étonné que ceux qui n'avoient point été à portée comme luy, de connoître le caractére de cette Nation, aſſûroit qu'il êtoit plus difficile de ſoutenir le flegme & la ſagacité des Diétes dans les negociations, que d'être en garde contre les artifices des Cours les plus raffinées.

Quoy qu'il en ſoit, on ne tardât gueres de part & d'autre à ſe reſſentir des effects de cette nouvelle Alliance ; Charles Emanuel Duc de Savoye, dont les prétentions paroiſſoient avoir été fixées tant par le Traité de Vervins, que par celuy de Lyon, toûjours prêt à remuer, venoit de former une entrepriſe ſur la Ville de Geneve, dont les ſuites pouvoient inquieter les Cantons, & particuliérement ceux, qui avoient reçû cet Etat dans leur Confederation; Dans le temps que cette Ville ſe voyoit le plus en ſeureté du côté de ce Prince voiſin, & peu de jours aprés que le Préſident de la Rochette l'eût aſſeurée de ſa part des diſpoſitions où il étoit, de conſerver la bonne intelligence retablie entr'eux, on eſſuya l'allarme d'une Eſcalade faite par un Corps de deux mille hommes, qui s'étoient avancez à la faveur d'une nuict obſcure; La Bourgeoiſie reveillée au premier ſignal du Canon, ſe trouva bien-tôt ſous les armes, on repouſ-

Les Genevois aſſiſtés par Henry IV. contre le Duc de Savoye.

ſa

ſa l'attaque dans pluſieurs endroits, plus de cent de ces temeraires, qui étoient parvenus au haut des mûrs, & entrez dans la Place, fûrent paſſez au fil de l'épée, à la reſerve de treize, dont on ſe ſaiſit, & que l'on attacha enſuite à des gibets ſur la partie des remparts qui fait face vèrs la Savoye, à laquelle ce ſpectacle devoit ſervir pendant long-temps de reproches ſur ſa perfidie.

Le Senat de Geneve ſongea à ſe garantir des ſuites d'une rupture hazardée; Zurich & Berne lui accordérent dequoi fournir une Garniſon, mais dont la dépenſe lui devint bien-tôt à charge; L'aſſiſtance que cette Ville trouva auprés de Henry IV. convint plus à la ſituation; l'Ediguieres qui commandoit dans le Dauphiné, eût ordre d'y faire marcher un Detachement de deux mille cinq cens hommes, & d'en aſſeurer la ſubſiſtance; Les Cantons cependant cherchérent les moyens d'empêcher, qu'il ne ſe formât une Guerre ouverte entre les deux Etats; Ceux de Glaris, de

Bâle, de Soleure, de Schaffouſe & d'Appenzell, offrirent leur mediation, & on parvint dans le cours de l'Année 1603. à terminer tous les differens par un Traité de pacification, qui dans les vingt-quatre articles qu'il contient, ſemble avoir mis la République de Geneve à couvert de toutes les anciennes pretentions de la Savoye.

Les Grisons ſe reſſentent de l'Alliance pour calmer leurs Troupes

Les trois Ligues Griſes fûrent redevables à leur tour à cette Alliance, de la tranquillité qu'elles virent retablie parmi leurs Peuples, aprés que tout y fût menacé d'un boulverſement général à l'occaſion du Capitulat que les Chefs du Pays venoient de conclûre avec l'Eſpagne; Le Comte de Fuentes, Gouverneur du Milanez, avoit été chargé de tenter tous les moyens pour engager les Griſons dans un Traité, qui pût balancer en quelque façon celuy qu'ils avoient renouvellé en dernier lieu avec la France; Il chercha bien-tôt à s'en prévaloir par la conſtruction de deux forts, qu'il fît bâtir à l'extremité des frontié-

res,

res, & qui le rendoient Maitre abſolû du paſſage de l'Italie, & du coñerce; Rien ne parût plus contraire à la liberté publique, le mécontentement des peuples éclata, & il fallût avoir recours à dés voyes extraordinaires pour l'apaiſer; D'autres Griefs s'y joignirent de la part des Sujets, les Cantons voiſins firent pluſieurs demarches inutiles pour faire reüſſir leur entremiſe.

Celle de l'Ambaſſadeur de Refuge, qui venoit de ſucceder à de Caumartin rappellé en France pour être Garde des Sçeaux, r'amena une negociation dont on avoit commencé à deſeſperer; Il fit conſentir les Griſons à s'en rapporter à la deciſion des Cantons, dont les veües ne pouvoient tendre qu'au maintien de la tranquilité ſi neceſſaire à la conſervation des trois Ligues; Mais il leur fit voir en même temps le danger, auquel elles s'étoient expoſées par des engagemens pris avec une Puiſſance, dont l'interêt étoit de

fomenter leurs troubles domeſtiques ſous des appas trompeurs, tandis que la France, par rapport à leur ſituation, ne leur préſentoit que les éffects d'une amitié ſincére, & toutes les diſpoſitions à conſerver leur liberté.

Toute la ſuite de ce Regne ne fût qu'une continuation de l'aſſiſtance reciproque entre les deux Nations, pour contenir l'Europe dans la Paix, qui êtoit l'unique objét que Henry IV. s'étoit propoſé aprés tous ſes travaux; Aux premiers mouvements qui paroiſſoient de la part d'un Prince voiſin, pour troubler le repos public, tout ſe reüniſſoit dans les Conſeils de ce Roy, pour appuyer un projét ſi favorable au bonheur des Peuples; Sur les avis que l'on eût de quelque liaiſon ſecrette qu'entretenoit avec l'Eſpagne le Duc de Boüillon, Prince inquiet, & plus ambitieux que ne le demandoit l'étenduë de ſes petits Etats, on n'heſita point d'ordonner quelques Levées dans le Royaume, pour ſe pre-

preparer à tout ce qui pourroit arriver ; on ſe ſouvenoit, qu'un des prédeceſſeurs de ce Prince, dont François I. épouſa la querelle, avoit fait naître l'occaſion d'une longue & ruineuſe Guerre entre ce Roy & Charles V., & tout pouvoit faire ſoupçonner l'Eſpagne de vouloir rendre la pareille cette fois-cy à la France.

Secours nouveaux accordés au Roy par les Cantons.

Les ſecours ſtipulez de la part des Cantons firent la principale partie des préparatifs que le Roy deſtina à cette expedition, qui pouvoit ſervir de prélude à de plus grands evénements ; On léva dans la République deux Regimens, chacun compoſé de trois mille hommes ; Nicolas de Perroman, l'Avoyé de Frybourg, & Gaſpard Galaty ſi connû déjà en France, en fûrent declarez les Chefs, & rien ne fût oublié dans le choix que l'on fit du reſte des Officiers ; Ces Troupes s'êtant avancées à la hâte dés l'entrée du printemps de l'Année 1606. ne fûrent dans la peine d'achever même leur marche ; Le Duc effrayé

de tant de forces qui alloient fondre ſur luy, ayant d'ailleurs trouvé quelques revers dans la politique de la Cour d'Eſpagne, venoit de faire aſſez de demarches, pour que l'on fût content de ſa conduite; Ainſi tout reſta dans le calme, & ces Levées r'entrérent dans le Pays.

Un plus grand deſſein occupa l'eſprit du Roy quelques Années aprés; La mort de Jean Guillaume, dernier Duc de Cleves & de Juliers, en fût le ſujet; Jamais ſucceſſion ne s'étoit trouvée plus litigieuſe que celle de ce Prince; La Maiſon Palatine, celles de Brandebourg, de Saxe, & pluſieurs autres y prétendoient, quoi que ſous des Titres differents; Les Droits de Primogeniture, de Conceſſions Imperiales, de Pactes de Confraternité, de Declarations de Fief maſculin, tout s'y trouvoit melé au point de perpetuer la discution des divers Prétendants; Dans cette ſituation l'Empereur ſe regardant comme Juge naturel & Souverain en cas de litige, au ſujet d'un

d'un Fief relevant de l'Empire, avoit ordonné le ſequeſtre de ces Etats, entre les mains de l'Archi-Duc Leopold; Ce Jugement, en renvoyant ainſi au loin les interêts des Princes qui prétendoient à cette ſucceſſion, les rendit également mécontents, chacun chercha à s'appuyer pour ſe faire raiſon par les voyes de fait, & l'Allemagne ſe vit à la veille d'eſſuyer a cette occaſion une Guerre funeſte ;

Henry IV. dont la plus forte paſſion fût toujours celle de la gloire, voulût prendre part à cette nouvelle querelle, & ſe prépara à deffendre le droit de ceux des Princes qui luy paroîtroit le plus legitime, ſans néantmoins avoir declaré encor en faveur duquel il avoit armé; Dans l'attente de cet evénement il s'étoit aſſeure par ſon Ambaſſadeur à la Diête de Soleure, d'un nouveau ſecours de dix mille hommes, dés le mois de Septembre 1609. & tous les Cantons y avoient conſenti, avec la reſerve de la part de ceux des Proteſtants, au ſujet

de

de la deſtination de leurs Troupes; Le rendez-vous général de l'Armée du Roy fût marqué dans les plaines de Châlons, où l'on en devoit faire la revüe; Elle ſe trouva nombreuſe, & munie d'une grande Artillerie; On y compta entr'autres Troupes de la République, un Corps plus conſiderable qu'auparavant, ſous les ordres de ce même Galaty, qui, quoique dans un âge fort avancé, ne pût jamais voir paſſer les frontiéres aux Milices de ſa Nation, qu'il ne voulût être de la Partie; On étoit prêt de faire marcher toutes ces forces, pour avancer vers les contrées de la Moſelle, & le Roy devoit les joindre luy même pour les commander en perſonne, aprés qu'il auroit confié la Regence de ſes Etats à la Reine, dont il étoit occupé à préparer le Courronement & ſon entrée à Paris, lorsqu'on apprit, qu'une main Sacrilége & Parricide avoit enlevé à la France un des plus grands Monarques, qu'elle eût encore vû ſur ſon Thrône;

La

La part que les Cantons prirent à un ſi grand malheur, répondit aux marques d'amitié & d'eſtime, dont ce Prince les avoit honoré pendant ſa vie; Une Deputation nommée ſe hâta d'aller joindre aux expreſſions de douleur, ſur la perte d'un auſſi grand Roy, les aſſeurances d'un attachement continué, que la République offrit à la Reine, pour une minorité que l'on prévit devoir être penible; Pendant que ſes Troupes ſous la conduite de Henry Duc de Rohan leur Général, étoient employées à penetrer dans le Duché de Gueldres, & à pourſuivre l'expedition projettée par le feu Roy; Ce qui engagea cette longue ſuitte de Guerres, que la France eût à ſoutenir contre la Maiſon d'Autriche, dont Henry IV. avoit reſolû d'abaiſſer la Puiſſance, qui devenoit de jour en jour plus redoutable à l'Europe: Outre ce deſſein particulier, il en avoit formé un général pour tous les Etats de la Chrêtienté, que l'on trouva traçé dans un manuſcript

ſcript parmi ſes papiers les plus ſecrets;

Dans les quinze Dominations, que ce Syſteme établiſſoit dans l'Europe, avec une juſte proportion, & dont les Deputez devoient former un Senat perpetuel pour decider les differends qui pourroient naître parmi les Princes, affin de les maintenir entr'eux dans une Paix conſtante; Ce Roy n'avoit point oublié de donner une place diſtinguée à la République des Suiſſes, qui avec ſes Alliez naturels devoit encor avoir la Franche-Comté, l'Alſace, & le Pays de Trente, comme des Etats incorporez, pour former l'équilibre, tant du côté de l'Allemagne, que de l'Italie; Si ce projét eût rencontré de grands obſtacles dans ſon execution, comme on n'en ſçauroit douter, il prouva du moins, qu'un Prince ſuperieur en lumiéres, avoit trouvé, que la Suiſſe par ſa ſituation, faiſant un objét aſſez conſiderable dans l'Europe, pouvoit concourir efficacement à en affermir la tranquilité.

REGNE

REGNE DE LOUIS XIII.

IL ne fût pas beſoin de renouveller ſous ce Regne l'Alliance avec les Cantons, parce que le precedent Traitté, comme nous avons vû, y avoit compris le Succeſſeur de Henry IV. à la Couronne, pour tout le temps de ſa vie, mais le choix que fit la Reine Regente, d'un nouvel Ambaſſadeur en Suiſſe, dans la Perſonne de Pierre de Caſtille, homme capable de conduire les affaires les plus difficiles, y produiſit bien-tôt un changement, que les deux parties deſiroyent avec une égale ardeur; Ce fût l'acceſſion du Canton de Zurich au Traitté d'Alliance, pour laquelle il avoit marqué juſqu'alors tant d'éloignement.

Acceſſion du Canton de Zurich au Traitté d'Alliance en 1613.

Cet Etat, le plus puiſſant de la Suiſſe aprés celuy de Berne, accoutumé depuis longues Années à voir fleurir le commerce parmi ſes Habitans, exact juſqu'à la rigueur dans le détail de ſa Police, & encore plus attentif à la conſervation de

de ſes Dogmes, dont quelques-uns le diſtinguoient des autres, avoit eu vûë de pouvoir ſe procurer un Gouvernement plus heureux, renfermé en luy même, ſpectateur des demarches de ſes voiſins, & ne voulant avoir d'autre part aux affaires du dehors, que celles que pouvoit luy donner ſa médiation.

Soit que de nouvelles tentatives de la part du Duc de Savoye ſur le Pays de Vaud, l'euſſent perſuadé combien il étoit neceſſaire de penſer uniformément avec le Canton de Berne, pour impoſer à un Prince, dont la France avoit ſujet de ſe plaindre de ſon côté, où que ceux de Berne eux mêmes ſe fuſſent joints à l'Ambaſſadeur, pour agir plus efficacement, le diſcours de ce Miniſtre prononcé à la Diéte generale tenuë à Baden, ſur la fin de l'Année 1612. fit tant d'impreſſion ſur les Deputés de ce Canton, que leur retour à Zurich fût ſuivi quelques mois aprés de ſa réunion; En ſorte qu'il n'y eût aucun Etat de la République, n'y de ſes Confederés, qui

qui ne ſe trouvât alors allié de la France.

Dés le commencement de l'Année 1614. le mécontentement des Princes du ſang, qui eût entr'autres prétextes celui du Mariage projetté du Roy, ayant fait craindre à la Reine une faction dans le Royaume, qui pourroit troubler ſa Regence, ſes premiers ſoins ſe portérent à s'aſſeurer d'un prompt ſecours de la part des Cantons: Le même Ambaſſadeur de Caſtille en fit la demande dans la Diéte qui ſe tint à Soleure à l'entrée du printemps, & on luy accorda la levée ordinaire de ſix mille hommes; Ce Miniſtre ſe voulût ſervir de cette occaſion pour faire voir dans une harangue fort pathetique, qu'il prononça dans la Diéte, à quel point il s'étoit éclairci ſur la ſituation interieure, & les véritables interêts de la Suiſſe: en comparant cette République à celle qui s'étoit formée par les divers peuples de la Gréce réunis; Il leur parla dans le même eſprit qu'avoit fait autre fois

Quintus, l'Ambaſſadeur des Romains dans l'Aſſemblée generale des Grecs ; Aprés avoir retracé l'idée, ſous laquelle un Etat devoit diſcerner ſes veritables Amis, qui ne pouvoient meriter ce titre que par des éffets réels, & non point par de ſimples paroles, telles qu'il les avoient trouvés ſouvent chez des voiſins pleins d'artifices ; Il inſiſta particuliérement ſur l'union & la bonne intelligence qui devoit regner dans les Cantons, que cette harmonie demandoit à être cultivée par le credit des plus conſiderables entr'eux, & que ſe tenant ainſi reünis, ſans donner la moindre entrée à la diſcorde, ils pouvoient ſe perſuader, qu'aucune Puiſſance, quelque formidable qu'elle fût, ne ſeroit jamais en état de leur nuire : Il finit ſon diſcours par les aſſeurer, que la Couronne de France ne s'intereſſant pas moins qu'eux mêmes, à la conſervation d'une liberté, dont ils étoient redévables à la valeur de leurs ancêtres ; Le Roy verroit avec plaiſir, qu'ils renou-

vellaſ-

vellaſſent entr'eux leur ancienne Conféderation, à laquelle ils devoyent rapporter tout le bonheur de la République.

La confiance & les égards redoublérent dans les Cantons pour la perſonne de l'Ambaſſadeur : Les Troupes accordées fûrent levées avec une diligence extrême, & on en forma deux Corps de Regimens, dont le premier fût donné à Gaſpard Galaty, & l'autre à Jaques Vögeli, du Canton de Frybourg ; Ce ſecours ſe trouva employé dans les differens mouvements, que le parti des Huguenots reveillé en France, obligea le Roy de faire du côté de la Loire, de la Seine, & de l'Oiſe, juſqu'à ce que le Royaume fût pacifié par le Traitté de Loudun conclû en 1616. Le ſervice des Troupes Suiſſes reçût cette Année un nouveau luſtre par l'établiſſement que le Roy y fit d'un Régiment de ſes Gardes, pour la ſeureté de ſa perſonne ; Galati qui en fût nommé le Colonel, eût l'honneur de monter la prémiere Garde

Etabliſſemens du Regimens des Gardes des Suiſſes.

à Sa Majeſté dans la Ville de Tours, & cette inſtitution à continué juſqu'à preſent, avec les prerogatives qui diſtinguent ce Corps des autres de ſa Nation; Celuy qui y contribua le plus, fût le Maréchal de Baſſompierre, à qui le Roy dés l'Année 1614. avoit donné la charge de Colonel-Général, & dont la memoire eſt devenuë celebre dans les Cantons, par ſes differentes Ambaſſades, & ſa capacité dans le commandement de leurs Troupes; C'eſt principalement à cette epoque qu'il faut rapporter la ſtabilité du ſervice en France, que l'on augmenta ou diminuat delà en avant ſelon les differens beſoins de l'Etat.

Il s'en préſenta un quelques Années d'enſuite, ſçavoir en 1621. où il fût neceſſaire d'augmenter le nombre de ces Régimens, lorſque le parti Proteſtant s'étant fortifié de nouveau, on luy vit former des projéts, qui ne tendoient à rien moins qu'à faire oublier qu'il y eût une Authorité Souveraine; Les huit Cercles, dans leſquels ils pre-

ten-

tendoient diviſer la France, ſur le modéle de l'Empire d'Allemagne, devoient changer la nature du Gouvernement; & des Généraux deſtinez pour chacun des Cercles, devoient être occupés à fournir par des ſubſides publics, dequoy ſoûtenir la cauſe commune; On ſe hâta de diſſiper un deſſein auſſi ſeditieux, mais il fallût y aller à main armée, & emporter pluſieurs places, dont les Rebelles s'étoient emparés; Les Siéges de Saint Jean d'Angeli, de Clerac, de Sainteſoy, de Bergerac, & ſur tout celuy de Montauban, fûrent les principales entrepriſes des Troupes du Roy, avec leſquelles celles des Cantons cherchérent à partager la fidelité & la valeur.

La France aſſiſte les Griſons contre les Eſpagnols dans la Valteline.

Le Miniſtére ayant changé par la mort du Connêtable de Luynes, il ſe preſenta un objét digne de l'attention du Cardinal de Richelieu, puiſquil s'agiſſoit, en ſecourant les Griſons alliés de la France, d'arracher des mains des Eſpagnols la Valteline, dont ils avoient déjà commencé à

s'emparer ſous le prétexte d'y maintenir la Catholicité ; Cette contrée, qui a environ vingt lieües de long, ſur une trés petite largeur, & que la nature paroit avoir placée pour faciliter le paſſage du Tirol dans le Milanez, appartenoit aux Griſons depuis l'Année 1513. lors qu'ils en firent la conquête dans les démelez qu'ils eûrent avec SforceDuc de Milan : Ce Prince la leur abandonna dans la ſuite, & François I. depuis le confirma dans la poſſeſſion.

Le parti Protéſtant y étoit devenu aſſez fort, pour inſpirer aux Catholiques la crainte d'être opprimez ; Dans cette apprehenſion on y vit bien-tôt des mouvements contraires à la tranquilité publique, & les deux partis ne manquérent pas de Chefs capables d'en ſoutenir l'intrigue & l'eclat ; Ce démelé eût pû ſe calmer par les bons offices des voiſins impartiaux, & on avoit lieu de l'eſperer, lorsque l'entrepiſe de Rodolph Planta, homme determiné, & portant ſes vuës plus loin, donna occaſion aux

aux Troupes Eſpagnoles, de penetrer dans la Valteline, pour être de la partie : Dés lors le mal devint ſans reméde, l'entremiſe des Cantons echoua, ceux des Proteſtants y envoyérent des ſecours, & tout le Pays, de même que le voiſinage, fût bien-tôt le Theatre d'une Guerre ſanglante.

L'invaſion des Eſpagnols allarma aſſez le Roy, pour l'engager à former une Ligue entre la Republique de Veniſe, le Duc de Savoye, & quelques autres Princes d'Italie; Le Roy d'Eſpagne voulant prévenir l'éffet de cette Ligue, ſe ſervit d'une ruſe, & offrit au Pape les places qu'il avoit fait conſtruire dans ce Pays, depuis que ces Troupes y étoient entrées, perſuadé, qu'il ne lui ſeroit pas difficile de les retirer de ſes mains, quand les Princes liguez n'y auroient plus le même interêt; Cet artifice ne trompa point un Miniſtre auſſi eclairé que le fût le Cardinal de Richelieu, il regarda cet affaire trop liée avec les vuës que pouvoit

avoir la France, pour ne la point terminer par la voye des armes; Le Marquis de Cœuvres fût envoyé en Suiſſe en qualité d'Ambaſſadeur; Sa reputation, & les moyens efficaces qu'il employa, luy procurérent en trés peu de temps une Levée de ſept à huit mille hom̃es, à la tête desquels il deſcendit dans la Valteline; Il trouva ſi peu de valeur & d'experience dans Bagni, qui y commandoit les Troupes étrangéres, dont la plûpart êtoit de l'Etat Eccleſiaſtique, que tout plia à ſon approche, & ſe retira honteuſement.

Cependant les François & les Eſpagnols continuants à ſe fortifier dans le Pays, les Peuples y ſouffroyent également du côté de leurs biens & de leur liberté, & n'aſpiroient qu'à jouïr du repos, que des interêts mal attendus leur avoyent enlevé; Les choſes reſtérent dans cet état l'eſpace de trois où quatre Ans, juſqu'en 1626. lorsque les deux Couronnes pour éviter une Guerre ouverte, à laquelle

le cette querelle particuliére pouvoit les conduire, pacifiérent toutes choſes par le Traité de Monçon, ſans l'entremiſe d'aucune Puiſſance, quelque mouvement que ſe fût donné le Pape Urbain VIII. pour en être le Mediateur.

On convint par ce Traitté, que les Griſons demeureroient Souverains de la Valteline; que la Religion Proteſtante en ſeroit bannie pour toûjours; que les Troupes étrangéres en ſortiroient dans un Mois, à compter du jour de la ſignature; Et que les forts occupés tant par le Général François, que par les Eſpagnols, ſeroient remis dans le même temps à des Officiers neutres, pour être raſez; Ces conventions ne ſe trouvérent guerres au goût des Proteſtants, qui ne feignoient point de dire, qu'elles donnoient moins la Paix aux Griſons, qu'elles ne les forçoient d'être toûjours aux priſes avec ceux de la Valteline, puis qu'on n'y conſervoit aux uns qu'une ombre du pouvoir ſuprême, tandis qu'on laiſſoit aux autres tout l'eſſentiel de la Souveraineté.

Ce Traité en éffet fût dans différens temps une ſemence de diviſion, & le déplaiſir qu'en eûrent pluſieurs Chefs dans les trois Ligues, rejaillit plus d'une fois ſûr celles des Familles, qui avoient où aidé le parti des Catholiques par l'introduction des Troupes Eſpagnoles, où contribué enſuite à ramener le calme d'une maniére ſi peu ſatisfaiſante pour le Gouvernement.

Quoy qu'il en ſoit, le Roy fût ſi content d'une expedition auſſi prompte & glorieuſe, que de Cœuvres en eût le bâton de Marêchal de France ; Il ne pût à ſon retour aſſez ſe louër de la bonne diſcipline, & de la valeur qu'il avoit trouvé dans les trois Régimens, que les Cantons de Zurich, de Berne, & la République de Vallais y firent marcher ſous ſes ordres, & auxquels ils avoient donné pour Colonels, Gaſpard Schmid, Nicolas de Diesbach, & Angelin Preux de Sion, tous Officiers, qu'une longue experience dans les armes faiſoient regarder avec diſtinction dans leur Patrie.

Le

Le ſuccés de cette expedition donna plus d'aſsûrance au Cardinal de Richelieu, pour frapper le plus grand coup ſur le parti Proteſtant, par le Siége de la Rochelle, où il engagea le Roy d'aller en perſonne en 1627. ; Ce Siége fût memorable par ſa durée de prez d'une Année, & les travaux immenſes qu'il fallût faire pour reduire cette Ville Rebelle ; La Flotte nombreuſe des Anglois, que Charles I. y avoit envoyée pour ſecourir la Place, ne pût rien contre cette fameuſe digue, que le genie ſublime du Miniſtre, joint à la fermeté qui ſoutenoit toutes ſes actions, luy avoit fait entreprendre contre les repréſentations des plus habiles Ingenieurs de l'Armée ; Cet ouvrage, qui fût pouſſé à pluſieurs cents toiſes dans la Mer, avancea beaucoup par l'activité infatigable des Troupes Suiſſes, & en fût deffendu également contre les attaques de la Flotte Angloiſe, dont les éfforts devinrent inutiles ; Le Maréchal de Baſſompierre leur Colonel-Général,

Les Troupes des Cantons continuent à ſeconder le Roy dans ſes expeditions.

ral, un des principaux Chefs qui commandoient ſous les ordres du Cardinal, les animoit par ſon exemple, & par la confiance qu'elles avoient en luy.

Aprés la reduction de cette Ville, qui étouffa preſque entiérement la Rebellion, on reſpira, & la France eût aſſez de proſperité tant au dedans qu'au dehors du Royaume; Le Roy voulant penetrer dans l'Italie, pour ſecourir le Duc de Mantoue ſon allié, contre les violences du Gouverneur du Milanez, il fallût forcer le Duc de Savoye à livrer paſſage; Les Siéges de Suze, de Cazal, & d'autres Places, l'aſſeurérent aux Troupes du Roy, parmi leſquelles on compta, outre pluſieurs Regiments Suiſſes, celuy de ſes Gardes, & quantité de Volontaires, qui ne pûrent voir l'Armée ſi prez de leurs frontiéres, ſans s'y rendre en foule, pour partager l'honneur de leurs Compatriotes; Tout tourna aux ſouhaits du Gouvernement; Charles de Gonzague, Duc de Nevers fût main-

maintenu dans ſes Droits, malgré la jalouſie de l'Eſpagne.

A quelque temps de là on vit former en France une nouvelle faction, qui parût être d'autant plus à craindre, qu'elle eût à la tête Gaſton d'Orleans luy même, & quantité de Seigneurs diſtinguez; Ce Prince jaloux du pouvoir ſans bornes qu'exerçoit le premier Miniſtre, avoit trouvé aſſez de credit dans le Royaume, pour s'attacher une grande partie de la Nobleſſe, & lever une puiſſante Armée, en quoi l'Eſpagne le ſeconda de toutes ſes forces; Les Troupes de mécontents s'étoient r'aſſemblées dans le Languedoc, où les Chefs avoient projetté de faire leur plus grand établiſſement, par rapport au voiſinage des Pyrenées; La Cour ſentit toutes les ſuites que pouvoit avoir une Rébellion d'un ſi grand éclat; On fit marcher vers cette Province un Corps d'Armée compoſée en partie des Troupes de la Nation, ſous les ordres du Maréchal de Schomberg, qui fût dans

la ſuite leur Colonel-Général: Aprés quelques mouvements des Armées de part & d'autre, elles ſe joignirent prés de Chatelnaudary, & ſe livrérent un combat, qui decida du ſort des Rébelles; Celle du Roy y eût tout l'avantage; Le Duc d'Orleans à peine pût ſe ſauver, pour ſe jetter précipitemẽt dans Beziers avec ſa Cavallerie, aprés que l'Infanterie ſe trouva diſſipée; Le Comte de Moret fût tué dans l'action, & le Duc de Montmorency chargé de bleſſures, y ayant été fait priſonnier, devint bien-tôt la victime de cette conjuration, par le ſupplice qu'il ſubit à Toulouſe, où il eût la tête tranchée en 1633.

On êtoit encor incertain du temps, auquel le Cardinal de Richelieu avoit reſolu d'eclater contre la Maiſon d'Autriche par une Guerre ouverte, pluſieurs entrepriſes, qu'il avoit faites jusqu'à preſent, y tendoient à la verité, & les Griefs que l'on avoit de part & d'autre, ne laiſſoient point douter des diſpoſitions, où l'on êtoit de

de rompre avec l'Empereur, dés qu'il s'en préſenteroit une occaſion favorable; L'habileté de ce Miniſtre ne laiſſa point echapper celle qui s'offrit dans l'ambition & l'eſprit guerrier de Guſtave Adolphe Roy de Suéde, que la Ligue des Proteſtants avoit appellé à ſon ſecours contre les forces réunies des Electeurs & Etats Catholiques;

Ce Prince devenu la terreur du Nord par pluſieurs victoires remportées en Dannemarc, en Pologne, & en Moſcovie, voulût encore ſe ſignaler en faveur de ceux de ſa Religion, contre tant de Puiſſances, auxquelles l'Empereur Ferdinand III. s'êtoit joinct; Avec des Troupes aguerries, & les ſommes conſiderables qu'il toucha de la France, il ſe vit bientôt en état de tout entreprendre; Aprés avoir defait trois fois les Imperiaux & les Bavarois, il avoit ſoumis dans le cours de l'Année 1631., la Pomeranie, la Baſſe-Saxe, la Franconie, la Baviére, le Palatinat, & l'Electorat de Mayence; Tout luy promettoit

mettoit de plus grands ſuccés, & rien ne l'eût empeché de devenir Maître de toute l'Allemagne ; s'il n'eût peri luy même à la Bataille de Lutzen, quoi que glorieuſe à ſon Armée ;

La perte de ce Roy n'abattit point le courage des ſiens ; Le Duc de Saxe-Weimar formé à ſon exemple aux grandes expeditions, s'étant mis à la tête des Suedois, qui voulurent ſuivre ſa deſtinée, ſe ſoutint avec les mêmes ſecours, & balança long-temps les forces d'une partie de l'Allemagne ; Ses plus grands établiſſements s'étant faits dans les contrées du haut Rhein, Briſach, Neubourg, & d'autres places qu'il avoit ſoumiſes, le mettoient à portée d'être ſoutenu de la France, lorſque la mort l'enleva à ſon tour ; Dans la depouille qu'il laiſſa par ſon Teſtament aux quatre Généraux les plus diſtinguez de ſes Troupes, qui furent le Comte de Naſſau, Erlach, Ohem, & Roſen ; La part qu'eût Erlach fût le Gouvernement de la Ville de Briſach,

Brisach, que le Duc luy legua comme une conquête, dont la valeur luy pouvoit assurer la possession & la prosperité; L'acquisition d'une place aussi importante devint un objet interessant pour la France; Le Cardinal negocia l'affaire avec le Gouverneur, aprés avoir attiré au service de Louis XIII. les trois autres Généraux avec les Troupes de Suéde qui leur étoient echeües en partage; d'Erlach n'hesita point de se declarer pour le parti du Roy, à qui il remit une Ville, dont on luy conserva le Gouvernement; La Cour se préparoit même à recompenser cette action par les honneurs les plus distinguez, auxquels la valeur Militaire peut aspirer, lorsque l'on sçût, qu'une mort precipitée avoit abregé ses jours;

Quoi que ce trait d'histoire paroisse s'ecarter du sujet qui doit se renfermer dans ce qui s'est passé de la part de la République des Suisses avec la Couronne, par rapport à leurs Alliances, on a crû

pouvoir en faire mention icy, par les ſentimens de zéle pour la France, qu'un Officier auſſi diſtingué partagea dans cette occaſion avec ſa Patrie, & par l'honneur que cette démarche fit à ſon Canton & à ſa Famille en particulier ; Rien ne devint dans la ſuite plus avantageux à la France que cette acquiſition, qui facilita celle de la Haute Alſace par le Traité fait avec les deux branches de la Maiſon d'Autriche.

Il s'étoit paſſé pluſieurs Campagnes avant cet événement, dans leſquelles la fortune eût peine, à ce qu'il ſembloit, à ſe declarer par les differens echecs que l'on reçût de part & d'autre ; La Levée du Siége de St. Omer, par le Maréchal de Châtillon ; celle de Fontarabie par le Prince de Condé ; la défaite de ce dernier par l'Amirante de Caſtille ; l'avantage que l'Armée navale de France remporta d'un autre côté ſur celle d'Eſpagne à la vûe de Gênes ; La Bataille gagnée ſur les Imperiaux prés de Rhinfeld,

par

par les Troupes Suedoiſes, auxquelles la France faiſoit faire une puiſſante diverſion de ce côté-là; Ces derniers ſucces avoient reparé en quelque façon la diſgrace que les armes du Roy venoient d'eſſuyer devant Thionville; Tout parût ainſi balancé entre les deux parties juſqu'à l'Année 1639. lors que la France fit de nouveaux efforts pour gagner la ſuperiorité ſur ſes Ennemis, en mettant ſur pied cinq Armées puiſſantes, qui fûrent deſtinées contre les divers Etats de la Maiſon d'Autriche, dans les Pays-Bas, dans le Duché de Luxembourg, le long de la Meuſe, du côté du Rouſſillon, & ſur les frontiéres de l'Italie.

Levées conſiderables dans les Cantons pour la France.

Ce fût dans cette occaſion que l'on vit reveiller dans les Cantons tout le zéle que des hommes diſtinguez de cette République trouvérent dans l'exemple de leurs anceſtres; On y vit lever ſucceſſivement, & avec toute la celerité que le demandoient les beſoins du Royaume, juſqu'à neuf Regiments

complets ; Celuy de Zurich en fournit deux ſous les Colonels Rahn & Lochmann ; Celuy de Berne confia le ſien à de Watteville ; Lucerne à Pfeiffer ; Frybourg les deux ſiens à de Praroman & de Reynold ; Les deux de Soleure arrivérent ſous la conduite d'Aregger & de Roll ; & de Guy amena celuy de Neufchâtel ; Jaques de Caumartin pour lors Ambaſſadeur en Suiſſe, n'eût pas lieu de regretter les ſoins qu'il s'étoit donné pour hâter un armement auſſi conſiderable ; ces Troupes ſe trouvérent à toutes les expeditions qu'entreprirent les Armées du Roy, & dont la plûpart fûrent heureuſes, ſur tout dans la delivrance de Caſal par le Comte d'Harcourt, & le combat donné prés de cette Place en 1640. où les deux Régimens de Frybourg ſe diſtinguérent d'une maniére à meriter des applaudiſſements en général, & des honneurs particuliers aux Chefs qui les commandoient ; Les ſecours de ces Alliez continuérent ainſi ſans inter-

interruption juſqu'à la mort de Louïs XIII. qui arriva en 1643. en laiſſant la Couronne à un Roy mineur.

REGNE DE LOUIS XIV.

LE nouveau Gouvernement ne changea rien à la ſituation où ſe trouvoient les Cantons avec la France, accoutumés à fournir des ſecours à une Couronne alliée, ils ne ſuivirent d'autres vuës que celles qui pourroient fortifier leur attachement à ſeconder l'Authorité pendant la Regence, en attendant que le Roy devenû Majeur ſe determinât par luy même à renouveller les anciens engagements avec cette République.

Les premiéres Années de la Minorité fûrent tranquiles, pour ce qui regardoit le dedans du Royaume, pendant que les Armées étoyent occupées à faire des conquêtes ſur les frontiéres des Ennemis, juſqu'en 1648. que le Traité de Münſter rétablit la Paix entre l'Allemagne, la France, & la Suéde;

Les ſoins que ſe donérent les Plenipotentiaires du Roy, ne fûrent point infructueux pour faire comprendre dans ce Traité la République des Suiſſes, en ce qui régarde ſon independance par rapport à l'Empire, quoy que l'on eût pû s'y énoncer d'une maniére plus determinée ſur un article auſſi eſſentiel.

Cette Paix qui devoit donner le repos à une grande partie de l'Europe, ne ſe fit point encor aſſez ſentir dans la France même ; De nouveaux troubles l'agitérent : Les Princes ne pouvant ſouffrir de voir le Gouvernement entre les mains du Cardinal Mazarin, avoient demandé l'éloignement de ce Miniſtre ; Des Compagnies ſuperieurs engagées par differents motifs, s'y étant jointes, toute la Capitale ſe reſſentit bien-tôt des impreſſions du parti ; & la Cour ne croyant plus la perſonne du Roy en ſeureté dans Paris, ſe détermina à en ſortir à la faveur de la nuit, pour ſe retirer à St. Ger-

St. Germain en Laye ; Le zéle & la fidelité des Chefs & de leurs Troupes alliées, ne ſe dementirent point dans cette occaſion ; La Garde du Roy fût à l'épreuve de toutes les attentes qu'on luy porta ; Les autres corps employés ſur les frontiéres n'en firent pas moins de leur côté, & le même eſprit regna par tout, pour faire voir combien cette Alliance leur ſeroit toûjours prétieuſe & inviolable.

Dans ces temps d'agitation, dont on pouvoit craindre des ſuites, on vit ſe diſtinguer entre pluſieurs Colonels & Capitaines de cette Nation, les Heſſy, les Démont, les Molondin, les Rennold, les Praroman, les Watteville, & quantité d'autres, qui à l'envi cherchant à entrer dans les ſentiments de leurs Cantons, concouroient avec une vigilance égale à tout ce qui regardoit le maintien de l'authorité & du ſervice ; Des Officiers de marque parmi ces Troupes, qui ont eû l'honneur d'approcher ſouvent Louïs XIV. lors que ce Monarque

étoit déjà dans un âge avancé, ont eû la ſatisfaction de lui entendre dire pluſieurs fois, qu'il ſe ſouvenoit toûjours avec plaiſir des preuves d'attachement, qu'il avoit trouvé de la part de ces hommes diſtinguez, dans les conjonctures les plus difficiles de ſon Regne, en les nomant chacun par leurs noms; Il en rappelloit même des faits particuliers avec les expreſſions les plus obligeantes, & qu'il ſçavoit placer mieux que perſonne.

Quoy qu'il en ſoit, les troubles dont nous venons de parler, s'étant appaiſés, & l'Authorité ayant repris toute ſa vigueur par l'empriſonnement des Princes, le Roy parmi les autres diſpoſitions qui pouvoient regarder le Gouvernement, ſongea à faire renouveller l'Alliance avec les Cantons Suiſſes, par les ſoins de ſon Ambaſſadeur de la Barde, qu'une longue habitude dans le maniement des affaires d'Etat, avoit rendu habile, & qui par ſes qualitez perſonnelles avoit ſçû gagner l'eſtime & la confiance

Louys XIV. renouvelle l'Alliance avec les Cantons.

ſiance des differentes Diêtes où il avoit aſſiſté ; Le Traité fût donc renouvellé pour la vie du Roy, & huit Ans aprés ſon deceds ; Comme il n'avoit d'abord été ſigné que du ſeul Canton de Soleure, & que les autres n'y entrérent que ſucceſſivement juſqu'en 1658. le Roy voulant rendre cette union plus parfaite, en la faiſant rejaillir ſur le Dauphin, qui luy êtoit né depuis deux Ans, afin que ce Prince fût élevé dans les mêmes ſentimens d'amitié & de bienveuïllance pour la Nation : (*Ce ſont les propres termes du Traité.*) Il deſira d'en faire le renouvellement dans la même Ville de Soleure en 1663, avec les Treize Cantons enſemble, & enſuite de la faire jurer ſolemnellement de part & d'autre dans l'Egliſe Metropolitaine de Paris, où les Deputés de part & d'autre ſe rendirent, à l'inſtar de ce qui s'êtoit pratiqué ſous le Regne de Henry IV.

Le ſeul préambule de ce Traité ſuffiroit pour faire voir, dans quel-

le conſideration cette République étoit auprés d'un auſſi grand Roy, & qui dés lors annonçoit ce qu'il alloit être à l'égard de toute l'Europe : *On y voit un détail abregé des Alliances que les Rois ſes Prédeceſſeurs depuis Charles VII. ont contracté avec les Cantons, & les ſoins qu'ils ont eû en les renouvellant de temps à autre, d'en faire une Confederation conſtante, qui fût également avantageuſe aux deux parties ;* La ſubſtance de ce Traité ne différe point des précedens, & tout y eſt relatif à la Paix perpetuelle, de même qu'aux autres conventions qui l'ont ſuivies ; Pluſieurs Cantons ayant trouvé, que quelques uns des articles pouvoient ſouffrir diverſes interprétations, tant par rapport à leurs Etats en particulier, qu'à l'égard de toute la République en général, on dreſſa en même tems deux actes ſeparés ſous le nom de lettres annexes, qui devoient avoir la même force que le Traité; *On y convient de la Liberté que les Troupes des Cantons Proteſtans auront d'exer-*

d'exercer leur Religion dans les Armées, & dans les Garniſons où elles ſe trouveront au ſervice de la France; De leur Droit de pouvoir parvenir à toutes ſortes de Charges & Grades Militaires; De celuy de ſucceder aux Chefs des Compagnies par les Sujets du même Canton; De la diſpenſe où ſeront les Cantons Proteſtans de fournir des ſécours au Roy, lors qu'il s'agira de faire la Guerre dans le Royaume à ceux de leur Religion, & que le Roy reciproquement ne pourra prendre part aux demelez de la Republique ſur le même ſujet, que pour les appaiſer par ſon entremiſe; On y renouvelle le maintien dans la poſſeſſion de pluſieurs Biens ſitués au Pays de Gex, en faveur du Canton de Berne, conformément à la Ceſſion faite par Henry IV. auſſi bien que les Traitès conclûs par l'entremiſe de ce Roy, & précédemment par Charles IX. au ſujet des interêts de cet Etat avec la Savoye.

Les deux Cantons de Zurich & de Berne y font inſérer une *reſerve ſpeciale pour la Republique de Veniſe:*

niſe : Le Droit d'adminiſtrer la Juſtice dans les Regiments de la Nation y eſt rappellé, à l'excluſion de tout autre Juriſdiction ; de même que le choix qu'auront les Cantons au ſujet des ſecours qui leur ſont promis de la part de la France, au cas qu'ils ayent des Guerres à ſoûtenir ; On y convient de s'avertir reciproquement lors qu'il s'agira de demander les paſſages neceſſaires pour la deffenſe des parties ; L'exemption des Peages & Impôts pour les Marchandiſes, tant à l'entrée qu'à la ſortie du Royaume, & la forme de decider les differends qui pourroient naître à cette occaſion, y ſont expliquées d'une maniére à ne laiſſer aucune difficulté pour l'advenir.

Effets de l'Alliance de la part des Cantons.

Telle étoit la diſpoſition générale des Cantons pour la France, lorſque le Roy, aſſeuré de leur amitié, entreprit de ſe venger du refus que luy fit l'Eſpagne, de luy rendre juſtice touchant les Droits de la Reine ; La Guerre fût portée dés l'Année 1667. dans les Pays-Bas ; Tous les Régimens Suiſſes, dont

on vient de parler, & auxquels on avoit ajouté la Levée de pluſieurs Compagnies franches, y ſervirent avec diſtinction, & contribuérent à la conquête des places, où la gloire de Louis XIV. n'eût rien à deſirer; On vit tomber en trés peu de temps ſous ſes armes Charleroy, Bergues, Furnes, Ath, Tournay, Douay, Courtray, Oudenarde, Alloſt, Lille; & cette grande expedition ſe termina par la deffaite des Eſpagnols, commandés par le Comte de Marſin, & le Prince de Ligne.

Ce qui ſe paſſa bien-tôt aprés, dans le deſſein ſur la Franche-Comté, fit voir de nouveau au Roy, quel ſecours il pouvoit trouver dans l'aſſiſtance des Cantons, toutes les fois qu'elle ne ſeroit pas contraire à leurs anciens engagements; Cette Province ſous les Regnes precédents, comme nous avons vû, jouïſſoit de l'avantage de la Neutralité, & quelques demêlez qu'il y eût eû entre la France, & l'une où l'autre Branche de la Maiſon

ſon d'Autriche, la Comté de Bourgogne pouvoit ſe flatter d'être à couvert de toute inſulte, tandis que la République des Suiſſes la maintiendroit dans cet état, en vertu de ſes conventions; L'affaire n'étoit plus la même, depuis que les Droits de Louïs XIV. ſe trouvérent ouverts contre l'Eſpagne; Les Cantons en connurent toute la ſolidité; On rendit vaines toutes les intrigues de la Cour de Madrid, & bien loin de continuer à cette Province leur protection, ils conſentirent que leurs Troupes fuſſent deſtinées à la conquerir au Roy, qui s'y trouva en perſonne à la tête de ſon Armée; Rien ne fût égal à la rapidité de cette conquête; Beſançon, Salins, Dôle, Gray, & tout le reſte des Places tombérent aux premiéres approches du Vainqueur; Ce fût ainſi que la Suiſſe ſecondâ le Roy ſon allié dans une entrepriſe fondée ſur la juſtice, de même qu'elle avoit aidé Louïs XI. à ſoumettre le Duché de Bourgogne, en le délivrant

livrant du plus redoutable de ſes Ennemis, dans la perſonne de Charles le Hardi.

La Paix d'Aix-la-Chappelle fût de peu de durée; La Hollande ſe vit attaquée à ſon tour, le Roy ne pouvant plus differer de donner des marques de ſon reſſentiment à cette République, qu'il avoit ſecourû puiſſament contre l'Angleterre; Il faudroit ſuivre ce Monarque dans ſes Campagnes de 1672. & celles qui ont continué cette Guerre, pour faire voir le zéle avec lequel ces Troupes alliées ſe livrérent aux expeditions memorables, où les Armes de France virent une proſperité conſtante: Un ſi grand détail, en s'eloignant même de l'objet principal que l'on s'eſt propoſé, ne pourroit point ſe renfermer dans les bornes étroites de cet ouvrage, non plus que ce qui s'eſt paſſé d'intereſſant dans la Guerre, que Louis XIV. eût dans la ſuite à ſoutenir contre presque toutes les Puiſſances de l'Europe, & preceda la paix de Riswick.

Les

Les Cantons à l'exemple de la France, firent de nouveaux éfforts pour la deffendre contre tant d'Ennemis reünis, ſans parler de l'établiſſement de vingt-cinq Compagnies franches, l'on vit dans les Armées du Roy juſqu'à onze Regiments complets de cette Nation; Celuy des Gardes, ceux de Manuel, de Stopa, de Reinold, de Heſſy, de Greder, de Surbek, de Monnin, de Salis, de Schellenberg, & de Courten, en ſorte que l'on en compta juſqu'à plus de trente mille hommes effectivs au ſervice de la France; Dans les differentes occaſions, où il fallût donner des preuves de leur valeur, & de leur attachement, ils eurent ſucceſſivement pour témoins & pour Colonels-Généraux deux Princes, dont ils ne pouvoient acquerir les ſuffrages, qu'à juſte titre; Aprés que le Comte de Soiſſons les eût commandé juſqu'en 1674, qu'il mourût, le Duc du Maine, qui luy ſucceda dans cette charge, ne fût pas plutôt parvenu à l'âge qui luy

luy permit de s'expoſer aux fatigues de la Guerre, qu'il trouva de quoy fonder ſes ſentimens d'eſtime pour des Troupes auſſi devouées : l'Affaire de Valcourt, la Bataille de Fleurus, le Siége de Mons, le Combat de Leuſe, celuy de Steinquerck, la fameuſe Marche, qui empécha les Ennemis de paſſer l'Eſcaut, & au ſucces de laquelle ce Prince eût tant de part, furent autant d'occaſions, qui rendirent dans la ſuite digne de ſes ſoins & de ſa bienveuillance une Milice confiée à ſes ordres.

Un evénement, auquel on s'attendit dans l'Europe, rejetta la France dans une nouvelle Guerre, pour ſoutenir le Duc d'Anjou ſur le Thrône d'Eſpagne, que les Droits de la naiſſance, & les diſpoſitions de Charles II. luy avoient aſſeuré; La Ligue que forma la Maiſon d'Autriche pour recueillir cette ſucceſſion, devint encore preſque générale; On vit faire de part & d'autre de grandes expeditions; Si les ſuccés y furent balancés quelques

fois par le ſort des armes, Louis XIV. eût toûjours cet avantage, de voir maintenir Philippe V. dans la poſſeſſion d'un Royaume, qui lui appartenoit par plus d'un tître; Les ſecours continués que le Roy trouva dans les Cantons, ne ſouffrirent ni retard dans les deliberations des Diêtes, ni aucune de ces viciſſitudes, que l'on eût pû rencontrer dans des Alliés moins attentifs à écarter des ſollicitations etrangéres, dont ils étoient obſedés.

Leurs mêmes Drapeaux parûrent dans toutes les Armées que l'on fit marcher ſur les frontiéres & juſques dans le cœur de l'Eſpagne; Toute la difference que l'on trouva dans les Corps de leurs Militaires, fût celle du changement des noms, cauſée par la mort des anciens Chefs, dont pluſieurs, aprés être parvenus aux premiers grades, avoient peri dans les Siéges, où dans les Combats; Ceux qui leur ont ſuccedé dans ces Places, & qui agiſſent par le même eſprit, ne pourront point empécher, qu'une

poſté-

poſtérité équitable, & moins retenuë par la modeſtie de ceux qui ſont actuellement à la tête de ces Troupes, ne r'appelle un jour tout ce qui regarde la valeur & la conduite, dont ils ont donné des preuves dans cette longue & pénible Guerre, pendant que leurs Cantons également ſenſibles aux avantages, & aux diſgraces que les armes de France y eûrent tour à tour, faiſoient voir, à quel point ils cheriſſoient leur Confédération; Louïs XIV. fût ſi perſuadé de ces diſpoſitions, que le Marquis de Puiſieulx, ſon Ambaſſadeur, aſſûra les Cantons dans la Diête, qui ſe tint quelque temps aprés la Bataille de Ramilly, qu'il venoit moins au nom du Roy ſon Maître, pour chercher auprés d'eux des conſolations contre les revers de la fortune, que pour les en conſoler eux-mêmes, par la part qu'il y voyoit prendre à des Amis auſſi ſinceres.

Il ne tint point à l'eſprit de diſcorde, que cette union ne reçût

une atteinte mortelle par les démêlez que l'on vit naître dans le ſein même de la République, au ſujet du Comté de Tokembourg, & qui pouvoient cauſer une deſunion aſſez générale parmi les Cantons, pour les obliger à r'appeller leurs Troupes dans un temps, où la fortune ſembloit ſe préparer à faire retrouver à la France ſes anciennes proſperités.

Il y avoit déja quelques Années, que les artifices des Miniſtres étrangers cherchoient à ſémer de la méfiance entre quelques Etats de la Suiſſe, lorſque les Droits de l'Abbé Prince de St. Gal, exercés ſur une partie du Tokembourg, que l'on prétendoit n'être point de ſa dépendance, ſe trouvérent melés de quelques intérêts de Religion, où les deux principaux Cantons Proteſtans n'héſitérent point de prendre part; les premiéres démarches que fit de Comte du Luc, Ambaſſadeur du Roy, pour empêcher les ſuites de cette animoſité, n'eurent aucun ſuccés, & on en

vint

vint bien-tôt à une rupture ouverte : La facilité d'aſſembler les Milices du Pays, qui au premier ſignal du Souverain ſont obligées de prendre les armes, mit ceux de Zurich & de Berne en état de voir ſur pied en moins d'un Mois, une Armée de plus de trente mille hommes.

Les mêmes préparatifs s'étant faits du côté des Catholiques, ayants à leur tête le Canton de Lucerne, toute l'Année 1712. ſe paſſa en Actes d'Hoſtilité, & en combats ſanglants, où ces derniers eûrent à la fin tout le deſavantage ; On vit alors redoubler l'empreſſement de l'Ambaſſadeur, & ſes ſoins ſecondés par ceux des Cantons qui n'avoient point jugé à propos d'entrer ouvertement dans la querelle, parvinrent à la pacifier par le Traité conclû à Arau, ſans que les forces de la République employées au ſervice de la France en ſouffriſſent la moindre alteration.

Louïs XIV. ayant eû la ſatisfaction de contribuer à reconcilier

ainſi ſes Alliez, & enſuite preſque toute l'Europe par la Paix générale concluë en 1714. dans la Ville de Baden en Suiſſe, il voulût laiſſer à cette République une derniére marque de ſes ſentimens d'eſtime, en renouvellant ſon Alliance avec elle par le Traité du neufiéme May 1715. pour aſsûrer les plus anciens, & les plus fidéles Confédérés de ſa Couronne, au Dauphin ſon arriére-Petit-Fils, que la France voit aujourd'huy ſur ſon Thrône; Il ne ſeroit point aiſé de perſuader, que les Cantons Proteſtants voulûſſent ſouſcrire à ce Traité, qui n'a été ſigné juſqu'à preſent, que par les ſeuls Catholiques, & la République de Vallais, non ſeulement parce qu'il différe des anciens en pluſieurs articles importants, mais encore par la difficulté de leur faire accepter la propoſition préliminaire, qui concerne la reſtitution des conquêtes, que cette derniére Guerre leurs à procurées contre leurs Compatriotes, & dans leſquelles ils ſe ſont maintenus

L'Alliance renouvellée avec les Cantons Catholiques.

tenus depuis ; Si la durée des Alliances eſt une preuve inconteſtable de l'avantage que l'on y trouve de part & d'autre, celle qui eſt eſt entre la France & la Suiſſe, & qui ſubſiſte depuis prés de trois cents Ans, ne doit point laiſſer douter, que ces Etats n'y ayent enviſagé juſqu'à preſent un interêt reciproque.

1. Celuy que la ſeule ſituation de la Suiſſe offre à la France, en eſt un des plus eſſentiels: Les Provinces de Breſſe, de Bourgogne, & une partie de celle de l'Alſace, qui confinent aux differentes contrées de cette République, ſe voyent couvertes d'une Barriére plus impenetrable, qu'elles ne pourroient trouver dans la conſtruction de pluſieurs Fortereſſes, & dans une dépenſe onereuſe à l'Etat, ſi la Suiſſe n'étant point alliée à la France, & livrant paſſage à ſes Ennemis, on étoit obligé de munir une étenduë de Pays de prés de quatre-vingt lieuës.

2. Cette même ſituation, qui ſe trouve entre la France, l'Alle-

magne, l'Italie, & la Savoye, met cette République à portée de ſecourir les uns où les autres de ces Etats, ſuivant l'intérêt qu'elle peût prendre à leur conſervation; Ainſi quatre Puiſſances qui l'environnent, peuvent ſe prévaloir de ſon aſſiſtance, pour faire la Guerre à leurs voiſins; Avantage, dont Louïs XI. ſçût ſe ſervir ſi à propos, pour reduire le Duc de Bourgogne qui avoit cherché à luy donner tant d'inquietudes; Des Princes plus eloignés même y ont fait agir quelque fois les reſſorts de leur Politique, pour faire des diverſions favorables à leurs interêts; Telle fût la demarche de Henry VIII. Roy d'Angleterre, qui ne pouvant ſeconder par luy même l'Empereur Maximilian, à cauſe de la trop grande diſtance des lieux, fit paſſer à ſon ſecours une Armée de ſeize mille Suiſſes, pour la conquête du Milanez; ſans parler de l'Eſpagne, qui ſous les derniers Regnes, qui ont precedé celuy de Philippe V. a toûjours eû en vuë

d'y

d'y entretenir des liaiſons particulières, lors même qu'elle n'a pû ſe propoſer pour objét, que celuy de balancer les autres.

3. La France par ſon union avec la République des Suiſſes, s'aſsûre du bon voiſinage d'une Nation inépuiſable en hommes robuſtes, & nés pour les armes, dont les Chefs de même que les Peuples, ſont autant eloignés de vouloir empiéter ſur leurs voiſins, que jaloux de conſerver une liberté, que ſoixante Années d'une Guerre opiniâtre & ſanglante, contre tous les efforts de la Maiſon d'Autriche, leur ont acquiſe; On voit dans ces Etats une Milice perpetuelle, que le Gouvernement faiſant diſtribuer par differentes Claſſes, prend ſoin de faire exercer dans le metier de la Guerre, & tient toûjours prête à marcher aux premieres ordres qui lui viennent de ſon Souverain; par les divers denombrements que l'on a fait dans les Cantons des hommes capables de porter les armes, l'on en compte plus de deux cent mil-

le, de ſorte que la France peut toûjours compter ſur une Armée, qui ſe trouvant comme en Quartier dans la Suiſſe, ſans luy être à charge, eſt à portée de venir à ſon ſécours, & de ſatisfaire aux Articles III. & VI. de l'Alliance, par leſquels le Roy peut pour la deffenſe de ſon Royaume, lever juſqu'à ſeize mille hommes dans les Cantons, & tel nombre qu'il jugera à propos, lorsque Sa Majeſté voudra ſe trouver en perſonne à la tête de ſes Armées.

4. L'Alliance du Roy avec les Cantons ne ſçauroit être ſujette à aucun de ces retours fâcheux qui influent ſur l'Etat, & auxquels on eſt expoſé avec d'autres Puiſſances, dont les Conféderations ne ſe maintiennent ſouvent qu'autant qu'elles s'accordent avec leurs interêts paſſagers, où qu'elles favoriſent des projets d'ambition; Celle dont nous parlons, exempte de toute jalouſie de grandeur, & contractée de la part d'une Nation, qui dans les principes de ſon Gouvernement ſe renferme dans ſes limites naturelles,

les, ſans prétendre faire jamais des conquêtes ſur aucune des Provinces du Royaume ; Delà nul ombrage dans les negociations, nul embarras pour le reglement des frontiéres, n'y aucune de ces inquiétudes, qui accompagnent la plûpart des Alliances, & qui les expoſent, où à être traverſées, où à devenir dangereuſes dans leurs evénements.

Les advantages que la République des Suiſſes ſe propoſe de ſon côté par ſon Alliance avec la Couronne, y ont toûjours été regardés comme un objét trés intereſſant. Quoy qu'une poſſeſſion de pluſieurs Siecles paroiſſe leur avoir aſsûré l'Etat de liberté & d'independance, qu'ils doivent à la fermeté de leurs Ancêtres, ils ne peuvent ignorer les diſpoſitions, ou ſera toûjours la Maiſon d'Autriche, dont ils ont ſecoué le joug, de faire valoir ſes anciennes prétentions : Une longue experience les à perſuadés, qu'ils ne ſçauroient plus ſolidement appuyer leur con-

conſervation que ſur le ſécours de la France, & que cette Couronne leur manquera d'autant moins dans l'occaſion, qu'elle ſe trouve elle même intereſſée à ne point laiſſer rentrer les Princes Autrichiens dans leurs premiers Domaines, ſur tout depuis que cette puiſſante Maiſon a réuni les Etats de Naples, de Milan, & de Mantouë à ſes Provinces héréditaires.

La liberté & la franchiſe du Commerce, auquel pluſieurs Villes conſiderables de la Suiſſe ſe ſont adonnées, ont parû à cette République un objét aſſez avantageux pour le rappeller dans tous les Traités qui ont ſuivi leur premiére Confédération avec la France; Quoy que cet avantage, qui s'étend ſur toutes les Marchandiſes, tant fabriquées où appretées en Suiſſe, que d'autres, ſoit réel, en contribuant à l'opulence de pluſieurs particuliers, on peut dire néanmoins, qu'il n'apporte aucun préjudice au Royaume; Les Cantons rendent d'une main ce qu'ils ont reçû de l'autre; l'achât

l'achât des vins, que celuy de Lucerne ſeul fait tous les Ans dans la Haute Alſace, ſe monte à prés d'un Million; C'eſt dans ces fournitures, qui ſont payées comptant, que cette Province trouve le plus fort de ſon revenu & de ſon aiſance.

Un troiſiéme avantage que la Suiſſe ſe propoſe dans ſon Alliance, eſt l'eſprit d'émulation & de valeur, que la ſtabilité du ſervice y entretient dans les Peuples, & principalement dans les Familles qui y ont le plus de part au Gouvernement de l'Etat; La Nobleſſe y ayant toûjours cherché à s'avancer par la profeſſion des armes, & le ſervice de la France luy frayant un chemin plus aſſûré pour parvenir aux honneurs Militaires, on y a vû dans tous les temps ce que la Nation pouvoit fournir de plus diſtingué; Les anciennes Familles trouvent dans ce ſervice des établiſſements certains par rapport aux Compagnies qui y ont été levées, & que le Roy leur continue;

Celles

Celles qui s'y ſont devouées depuis, y peuvent aſpirer à leur tour, en ſe maintenant dans une Alliance, que l'on doit cherir également de part & d'autre.

FIN.

Table de ce Traité.

CE qui fait connoître les Suiſſes à la France. Pag. 4.
Regne de Charles VII. 5.
Premiere Alliance des Suiſſes avec Charles VII. en 1453. ibid.
Regne de Louis XI. 6.
Traité de Louis XI. avec les ſix Cantons en 1470. ibid.
Alliance offenſive contre le Duc de Bourgogne en 1474. 7.
Premiers lettres de Privilege accordez aux Suiſſes par Louis XI. en 1481. 11.
Regne de Charles VIII. 13.
Traité d'Alliance de Charles VIII. avec huit Cantons. 14.
Les Troupes Suiſſes paſſent en Italie au ſervice de Charles VIII. 17.
Bataille de Fournoüy gagnée par Charles VIII. avec les Troupes Suiſſes en 1495. 21.
La Marche des Troupes Suiſſes degage la Ville de Novarre & le Duc d'Orleans en 1495. 27.
Efforts inutiles du Pape & l'Empereur

reur contre l'Alliance des Suiſſes avec la France en 1496. *Pag.* 30.
Regne de Louis XII. 36.
Les Levées des Troupes ſe font dans les Cantons en vertu de l'Alliance continuée. 39.
Les Miniſtres de l'Empereur ſe vangent contre les Cantons & font naitre une Guerre en 1499. 42.
Traité d'Alliance de Louis XII. avec dix Cantons en 1499. 48.
Défaite des Imperiaux par les Troupes des Cantons. 57.
Traité de Pacification entre l'Empereur & les Cantons. 61.
Nouveaux ſecours accordez au Roy pour le Milanez. 70.
Le Duc de Milan eſt fait priſonnier par les François & une partie des Suiſſes. 76.
Alliance ſpeciale de Louis XII. avec les Cantons pour la Conſervation du Milanez. 79.
Expedition malheureuſe des Troupes de France & des Suiſſes dans le Royaume de Naples en 1503. 86.
Les Troupes des Cantons aident Louis XII. a reduire la Ville de Genes. 92.

Les Cantons refuſent des Troupes pour le Voyage de l'Empereur à Rome. Pag. 100.
Traité que font les Cantons avec le Pape en 1510. *pas les intrigues de l'Evêque de Sion.* 103.
La Marche des Troupes Suiſſes au ſecours du Pape prépare une rupture avec la France. 108.
Les Généraux François en Italie donnent l'occaſion à la rupture des Cantons avec le Roi Louïs XII. 112.
Guerre ouverte entre la France & les Cantons 116.
Bataille de Novarre gagnée par les Troupes des Cantons en 1513. 117
Expedition des Suiſſes contre la Province de Bourgogne 120.
Le Traité de Dijon fait par le Duc de la Tremouille avec les Troupes Suiſſes en 1513 122.
Le Duc de Milan rétabli par les Suiſſes devient lui même ſuſpect aux Cantons. 128.
Regne de François I. 130.
Entremiſe du Duc de Savoye pour reconcilier les Cantons avec François I. 132.

Nouveau ſujet de défiance dans les Cantons qui retarde leur Paix avec François I. 135.
Les Suiſſes entrent dans le Traité de la Ligue d'Italie. 137.
François I. ſe propoſe d'aller lui même en Italie. 141.
Le Duc de Genes favoriſe le Roy dans ſon projet. 142.
Le Roy avant que de combattre les Suiſſes tente un accommodement avec eux. 145.
Traité de Galeran entre le Roy & les Troupes des Cantons en 1515. 147.
Le Cardinal de Sion engage une partie des Troupes Suiſſes a reſter armée malgré le Traité. 150.
Le Roy gagne la Bataille de Marignan contre les Troupes Suiſſes en 1515. 153.
La Diéte des Cantons ſe determine a la Paix par l'entremiſe du Duc de Savoye. 157.
La Paix perpetuelle entre le Roy François I. & les Cantons 1516. 165.
Attention des Cantons pour maintenir la Paix perpetuelle. 170.
Les ſoins que ſe donnent le Pape & l'Empe-

l'Empereur pour empecher une Alliance entre le Roy & les Cantons. Pag. 176.
Le Traité d'Union entre Francois I. & les Cantons du 5. May 1521. 182.
Obſervations du Canton de Zurich ſur ce Traité ou il n'a point de part. 187.
Le Traité eſt ratifié par le Roy dans la Ville de Dijon. 190.
Les ſecours accordez par ce Traité ſont deſtinez pour faire la Guerre a Charles V. 191.
Demarche inutile du Nonce auprés des Cantons. 194.
Vaines ſollicitations de l'Empereur auprés des Cantons. 198.
Nouveaux ſecours accordez à la France par les Cantons. 210.
Les Cantons ordonnent de nouvelles levées pour le Roy. 220.
Les Cantons ne reconnoiſſent plus le Connêtable depuis ſa Rebellion. 223.
Contenance des Troupes Suiſſes dans l'affaire de la Seſſia. 225.
Ambaſſade de Francois I. pour demander des nouveaux ſecours aux Cantons. 227.

Bataille de Pavie & la priſe du Roy. Pag. 234.
Les Troupes de France ſe joignent à celles des Cantons contre le Duc de Savoye. 262.
Demarche inutile du Pape auprés des Cantons pour les attirer dans ſon nouveau Traité avec Charles V. 277.
Regne de Henry II. 283.
Renouvellement de l'Alliance avec Henry II. en 1549. 284.
Les Griſons veulent être nommez dans le Traité. 286.
Premiers effets de l'Alliance de Henry II. 290.
Henry II. maintient les Droits des Etats de Neufchâtel en faveur du Canton de Berne. 294.
Les Troupes Suiſſes à l'Armée du Roy en Picardie. 298.
Expedition de la Ligue d'Italie malheureuſe avec les Troupes de France & de Suiſſe. 302.
Inquiétude precipitée de ceux du Païs de Valais. 308.
Effets que produit l'Interceſſion des quatre Cantons. 311

Trois Cantons ſécondent la France en maintenant la Neutralité dans la Franche-Comté. Pag. 315.
Regne de Charles IX. 317.
Les Suiſſes ſe ſignalent à la Bataille de Dreux. 318.
Les Cantons Proteſtans non Alliez refuſent des levées contre le Roy. 320.
Renouvellement de l'Alliance avec Charles IX. en 1564. 323.
Vaines tentatives des Chefs du parti Proteſtant auprés des Cantons. 334.
Regne de Henry III. 342.
Deputation des Cantons Alliez envers Henry. 343.
Intrigue du Comte Palatin dans le Canton de Berne. 345.
Defaite des Suiſſes au ſervice du Roy à la Bataille de Die. 351.
L'alliance des Cantons ſe renouvelle avec la France. 352.
Motifs des Cantons de Berne pour entrer dans l'Alliance. 356.
Trois Cantons Proteſtans ſe declarent pour le Roy de Navarre. 363.
Regne de Henry IV. 371.
Henry IV. écrit aux Cantons des l'entrée de ſon Regne. 372.

Nouveaux ſecours que la Nation envoye en France. 374.
Les Troupes Suiſſes ſe diſtinguent à la Bataille d'Arques le 21. Septembre 1589. 377.
Bataille d'Yvry en 1590. *gagnée par l'Armée de Henry.* 379.
Henry IV. à égard aux Cantons au ſujet de la Neutralité de la Franche-Comté. 383.
Alliance de Henry IV. avec les Cantons. 389.
Traité particulier avec ſept Cantons Catholiques. 392.
Lettre annexe en faveur du Canton de Berne au ſujet de cette Alliance. 395.
Les Ambaſſadeurs des Cantons ſe rendent à Paris pour jurer l'Alliance. 398.
Les Genevois aſſiſtez par Henry IV. contre le Duc de Savoye. 404.
Les Griſons ſe reſſentent de l'Alliance pour calmer leurs Troubles. 406.
Secours nouveaux accordez au Roy par les Cantons. 409.
Regne de Louis XIII. 415.

Acceſſion du Canton de Zurich au Traité d'Alliance en 1613. 415.
Etabliſſement du Régiment des Gardes Suiſſes. 419.
La France aſſiſte les Griſons contre les Eſpagnols dans la Valteline. 421.
Les Troupes des Cantons continuent à ſeconder le Roy dans ſes Expeditions. 427.
Levées conſiderables dans les Cantons pour la France 435.
Regne de Louis XIV. 437.
Louis XIV. renouvelle l'Alliance avec les Cantons. 440.
Effet de l'Alliance de la part des Cantons. 444.
L'Alliance renouvellée avec les Cantons Catholiques en 1715. 454.

Fin de la Table.

JX 1548 .Z7 .S9 C.1
Traite historique et politique
Stanford University Libraries
3 6105 036 932 775

JX
1548
.Z7.S9

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.